

*Fédération  
des Sociétés  
d'Histoire et  
d'Archéologie de  
l'Aisne*



**MÉMOIRES**

**TOME XLI (1996)**

**HISTOIRE MILITAIRE  
L' AISNE, LA GUERRE ET L' ARMÉE**

Photo de couverture : Château-Thierry, verrière du temple protestant  
(cliché P. Marcilloux).



## TABLE DES MATIÈRES

---

<i>Compte rendu du XXXIX<sup>e</sup> congrès tenu à Villers-Cotterêts, le 24 septembre 1995</i> .....	9
<i>Société historique et archéologique de Château-Thierry :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	11
- Les formes persistantes de fortification rurale, seigneuriale ou villageoise en Omois aux XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles, par Christian Corvisier .....	15
<i>Société académique d'histoire, d'archéologie, des arts et des lettres de Chauny et de la région :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	35
- La vie des civils dans le Chaunois pendant la Grande Guerre, par François Vinot.....	37
<i>Société historique de Haute-Picardie :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	47
- Les forts de La Fère, Laon et Soissons de 1874 à 1918, par Martin Barros	49
- Carnet de route d'un combattant de l'an II, par Denis Rolland .....	81
- L'évolution des fortifications de La Fère, par Michel Boureux .....	95
<i>Société académique de Saint-Quentin :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	107
- La société de Saint-Quentin entre 1870 et 1918, une approche nouvelle : le recrutement militaire, par Suzanne Fiette .....	113
<i>Société archéologique, historique et scientifique de Soissons :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	131
- La justice militaire en 1914 et 1915 : le cas de la 6 <sup>e</sup> armée par Robert Attal et Denis Rolland.....	133
<i>Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	159
- Les politiques locales de la guerre en 1793, par Claudine Vidal .....	161
- Carnet de guerre d'un médecin de bataillon pendant la Grande Guerre : « Les feuilles de route (1914-1919) » de Lucien Laby, par Stéphane Audoin-Rouzeau.....	177
<i>Société historique régionale de Villers-Cotterêts :</i>	
- Compte rendu d'activités 1995 .....	189
- Un patrimoine militaire en danger, par Alain Arnaud.....	193





**BUREAU  
DE LA FÉDÉRATION  
pour 1996**

---

Présidents d'honneur : M. Henry de Buttet, président d'honneur de la Société historique de Haute-Picardie (Laon).

Mme Pierrette Bègue, de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

M. Alain Brunet, de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache.

Président : M. Roger Allegret, président de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

Vice-présidents : Mme Suzanne Martinet, présidente de la Société historique de Haute-Picardie (Laon).

M. René Gérard, président de la Société académique de Chauny.

Membres : M. Tony Legendre, président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Mme Claudine Vidal, présidente de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache.

M. Robert Attal, président de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Mme Monique Séverin, présidente de la Société académique de Saint-Quentin.

M René Gérard, président de la Société académique d'histoire, d'archéologie, des arts et des lettres de Chauny et de la région.

M. Roger Allegret, président de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

Secrétaire général : M. Patrice Marcilloux, directeur des Archives départementales de l'Aisne.

Trésorier : M. Robert Lefébure, de la Société historique régionale de Villers-Cotterêts.

Comité de lecture : Mme Pierrette Bègue, Mlle Martine Plouvier, MM. Patrice Marcilloux, Bernard Vinot, Maurice Perdereau, Marc Le Pape, Claude Carême.

---

Les publications de la Fédération sont subventionnées par le département de l'Aisne et le ministère de la Culture (direction régionale des affaires culturelles de Picardie).





## **Le mot d'adieu du président sortant**

Monsieur Alain Brunet, président de la Fédération pendant six années et au poste duquel j'ai été élu en novembre dernier, a souhaité faire ses adieux, non seulement aux présidents des Sociétés historiques mais aussi à tous leurs membres. C'est avec plaisir que j'ai accédé à ce légitime désir de présenter ses remerciements et ses vues sur la conception du rôle de nos entités.

C'est également pour moi l'occasion de renouveler, dans ce bulletin, notre reconnaissance pour son action aussi variée qu'efficace, ainsi que j'ai pu la lui formuler de vive voix, au dernier congrès de Vervins.

Son élévation à la présidence d'honneur, par un bureau unanime, en est l'expression la plus tangible et la plus amicale.

Le président  
Roger ALLEGRET

Succédant à Mme Pierrette Bègue, au mois d'octobre 1989, j'ai effectué deux mandats triennaux de président. Avant de quitter cette fonction, je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont aidé à accomplir cette tâche durant les six années qui viennent de s'écouler. En premier lieu, je veux rendre un hommage particulier aux deux directeurs, successifs, des services d'archives du département de l'Aisne qui exercent, de droit, la fonction essentielle de secrétaire général de la Fédération : Mlle Cécile Souchon et M. Patrice Marcilloux. Ils sont les véritables animateurs de notre Fédération. Ensuite, je veux remercier mes collègues membres du Conseil d'administration, les présidentes et présidents, dont les noms sont connus de tous, qui se sont relayés, durant cette période, à la tête des sept sociétés savantes constituant la Fédération de l'Aisne. Les problèmes qui ont pu se poser – car, bien évidemment, il en est apparu quelques-uns – ont toujours été résolus grâce à la bonne volonté de chacun. Par ailleurs, je veux souligner le rôle capital des membres du Comité de lecture qui sont les garants de la qualité scientifique de nos publications. Enfin, je salue le travail obscur, mais non moins essentiel, de notre trésorier, M. Robert Lefébure. Il convient de noter, en ce qui concerne la situation financière de la Fédération, que l'action efficace de M. Marcilloux – véritable homme-orchestre – a permis une augmentation substantielle des subventions.

Les deux manifestations – qui constituent le ciment même de la Fédération – ont un caractère annuel. Il s'agit, d'une part, du congrès, et, d'autre part, du volume des mémoires. Dans la lignée de mes prédécesseurs, je me suis efforcé de les améliorer.

Je ne m'étendrai pas sur les multiples interventions où j'ai rempli le rôle d'un président. Je me suis efforcé d'y apporter un esprit fédérateur et pense avoir

réussi à atteindre, du moins en partie, l'objectif que je m'étais fixé : la préservation de notre patrimoine local à partir de documents d'archives, s'agissant de travaux historiques, et à partir de fouilles régulièrement programmées par la direction régionale des affaires culturelles, s'agissant de travaux archéologiques, bien que la présentation de ces derniers soit délicate.

Réitérant les paroles que j'avais prononcées, en guise d'adieu, au congrès de Villers-Cotterêts, j'estime qu'il est opportun d'ouvrir une réflexion sur le devenir des Sociétés savantes à l'aube du III<sup>e</sup> millénaire.

Il convient, en effet, qu'elles s'adaptent, tout en conservant leur esprit spécifique original. Il ne doit pas exister d'équivoque entre leurs objectifs et ceux d'autres associations, de même qu'il ne leur appartient pas de se substituer à des structures publiques spécifiques. Dans le sein des Sociétés savantes doivent coexister des amateurs d'histoire (au sens noble du terme) et des professionnels de la recherche dans un équilibre heureux.

Afin de rompre leur isolement, il est de l'intérêt des sept Sociétés qui composent la Fédération de renforcer leurs liens ; le système actuel de la Fédération apparaît comme le seul moyen d'assurer leur survie. La tâche sera longue, ardue et sans cesse à renouveler.

Je souhaite bonne chance à la Fédération sous la houlette de Roger Allegret qui me succède. Je suis sûr qu'il saura mettre à profit son expérience d'éditeur.

Janvier 1996.

Alain BRUNET



## **XXXIX<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne Villers-Cotterêts, le 24 septembre 1995**

La Société historique régionale de Villers-Cotterêts, dont la fondation remonte au début du siècle, avait à nouveau l'honneur et la charge de l'organisation du XXXIX<sup>e</sup> congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, un cycle tournant de sept années correspondant aux sept sociétés membres de la Fédération.

Roger Allegret dans sa huitième année de présidence ayant succédé à Marcel Leroy et Moreau-Néret, fondateur d'une société atteinte par les épreuves de la dernière guerre, accueillait, avec une certaine émotion, les congressistes et plus particulièrement Alain Brunet, président de la Fédération depuis six ans, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat par suite du transfert de ses activités professionnelles à Mayenne. Alain Brunet ouvrit le congrès en remerciant chaleureusement ses organisateurs et dans une allocution évoqua à nouveau ses conceptions sur les méthodes de fonctionnement, les buts à atteindre tant par chaque société que par la Fédération pour permettre leur survie dans le cadre des objectifs initiaux de leur création.

Les participants dont le nombre atteignait la centaine furent un peu moins nombreux que les années précédentes mais ce phénomène, amorcé depuis plusieurs congrès, semble résulter de particularismes régionaux auxquels les présidents cherchent à opposer une unité culturelle et affective au sein du département.

Comme à l'accoutumée, la journée était divisée en deux grandes parties coupées par un déjeuner convivial au foyer culturel, lui-même précédé d'une réception offerte, à la Maison du Parc, par la municipalité en présence de son maire, le docteur Bouaziz, entouré de ses adjoints et de Monsieur Laviollette, conseiller général ; la trame de fond des discours était axée sur le rôle d'une société historique dans l'information d'une culture régionale et la connaissance du patrimoine, auprès d'un large public.

La matinée était consacrée à trois communications dont la diversité sut retenir l'attention des auditeurs.

André Fiette, de la Société académique de Saint-Quentin, a parlé de *l'Aisne à la recherche de son identité*, sujet hautement significatif pour tenter de trouver une unité à un département qui de Château-Thierry à Vervins et la Thiérache accuse une diversité d'activités qui font, en même temps, sa force et sa spécificité.

François Blary, de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, a évoqué les travaux de fouilles entrepris à la tour maîtresse du château qui permettent ainsi de mieux appréhender les différentes campagnes de sa

construction, au regard de visiteurs davantage attentifs à des éléments architecturaux encore debout et plus spectaculaires.

Alain Arnaud, vice-président de la Société historique de Villers-Cotterêts, par une recherche approfondie et originale, a restitué un aspect de la figure emblématique d'Alexandre Dumas père que les historiens « officiels » avaient un peu occultée jusqu'ici. Le lieu de son dernier séjour en Haute-Normandie, avant sa mort, les hommages posthumes que lui fit son fils, notamment au cours de la translation de son corps au cimetière de Villers, et les statues cotteréziennes et parisiennes dont il fut l'initiateur : ce sont là des témoignages qui apportent une pierre intéressante à l'édification d'une gloire posthume qui s'est étendue dans le monde entier.

L'après-midi était consacrée à la visite de La Ferté-Milon, un grand bourg situé à une dizaine de kilomètres de Villers, mais dont l'importance actuelle reflète mal celle de son passé.

Dominé par le dernier château fort construit par Louis d'Orléans à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, cette petite cité fut le lieu de naissance de Jean Racine. Un musée a été créé dans la maison restaurée où il vécut en partie ses dix premières années. Deux églises, Saint-Nicolas avec de remarquables vitraux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et Notre-Dame dont la construction du chevet fut ordonnée par Marie de Médicis, alors duchesse de Valois, constituèrent les étapes principales de cette visite, complétée par celle d'un musée du machinisme agricole qui se situe parmi les premiers du genre.

N'eut-ce été un temps peu favorable à la promenade, ces visites d'une cité, encore entourée de plus d'une dizaine de tours de l'ancien mur d'enceinte, furent une révélation pour nombre de congressistes.

N'était-ce pas le souhait des organisateurs de cette journée, pour répondre à l'attente des participants chaque année plus attentifs à la découverte d'une région qui leur est chère ?

Le président  
Roger ALLEGRET

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY

## Bureau de la Société en 1995

Président d'honneur .....	M. Roger DERUELLE
Présidente .....	Mlle Colette PRIEUR
Vice-présidents .....	M. Robert LEROUX M. Xavier de MASSARY
Secrétaire .....	M. Raymond PLANSON
Secrétaire-adjoint .....	M. Alfred BEAUFORT
Trésorière .....	Mme Bernadette MOYAT
Trésorier-adjoint .....	M. Roger LALOYAUX
Conservateur des collections .....	M. François BLARY
Membres .....	M. Tony LEGENDRE M. Pierre PLAVINET

## Membres décédés en 1995

M. Roger Deruelle, président d'honneur ; M. le docteur Fayet ; M. Eugène Drapier.

## Membres entrés à la société en 1995

Mmes Françoise Bourdier, Christiane Deheinzelin, Ghilaine Macé, Colette Negrerie, Mlle Marguerite Callou, MM. Richard Herné, Joël Nicaise, Jean-Claude Vennekens.

## Travaux de l'année 1995

FÉVRIER : Assemblée générale annuelle. MM. Roger Laloyaux et Tony Legendre font partie du nouveau bureau. MM. Dominique Hourdry et Xavier de Massary présentent *Le fonds photographique Lucien Briet, son intérêt pour l'histoire de Charly-sur-Marne*. Les photographies de Lucien Briet ont fixé à un moment donné l'aspect des rues de Charly-sur-Marne au siècle dernier. C'est un témoignage sur le type d'habitat des villages de la Brie champenoise, une vingtaine d'années avant les grandes éditions de cartes postales. Aujourd'hui, plus d'un siècle après, il semble intéressant d'effectuer une comparaison avec l'habitat actuel et son environnement en se replaçant au même endroit avec le même angle de vue.

MARS : *La famille Claudel et ses attaches à Villeneuve-sur-Fère* par M. Xavier de Massary. Paul Claudel a magnifiquement décrit le caractère rude et austère du Tardenois. De Villeneuve campé sur une sorte de promontoire balayé par les vents, le regard porte au loin sur la plaine du Soissonnais. C'est par leurs ancêtres maternels que les Claudel avaient des liens avec Villeneuve-sur-Fère. Après 1870 la famille Claudel quitta le Tardenois mais on revenait passer les grandes vacances dans une maison voisine de l'ancien presbytère où Paul avait vu le jour en 1868. C'était une vaste demeure où Camille établit son atelier de sculpteur. Paul, quant à lui, arpentait la campagne se récitant des poèmes ou ébauchant ses futurs drames.

Après 1890, il commença à parcourir le monde, ne faisant plus que de courts séjours à Villeneuve. Sa sœur Louise s'était mariée à Ferdinand de Massary, fils d'un notaire de Fère-en-Tardenois. Quand les enfants Claudel eurent quitté Villeneuve, les parents vinrent s'y retirer. Leur vieillesse y fut assombrie par les soucis de tous ordres, financiers mais aussi liés à la santé de Camille. En 1926, la maison de famille devint propriété de Jacques de Massary, époux de Cécile Moreau-Nelaton, fille d'Étienne Moreau-Nelaton. D'importants travaux furent entrepris dans cette bâtisse et Paul Claudel devait confier qu'il ne reconnaissait plus l'humble maison familiale. Ni Paul, ni sa sœur Camille ne reposent dans le caveau de famille adossé au chevet de l'église.

1<sup>er</sup> AVRIL : L'Association Patrimoine historique de Nesles-la-Montagne accueille la Société historique et archéologique de Château-Thierry dans la Maison du Temps Libre de la commune de Nesles. Monsieur Roger Laloyaux, président de cette jeune association, présente *L'état des connaissances sur l'histoire de Nesles-la-Montagne*. De Nigella en 858 à Nesles-la-Montagne depuis 1913, en passant par Neelle-lez-Château-Thierry, Nesles-Notre-Dame puis Nesles sous la Révolution, c'est tout le passé d'un petit village, accroché aux flancs d'une colline, en lisière de bois, dominant la vallée de la Marne, qui est survolé. Le fief de Sapincourt et son château, les bornes de 1755, et l'orme au loup sont aujourd'hui disparus. L'église, dont une partie du mobilier avait été classée en 1908, est monument historique depuis 1979. Beaucoup d'archives restent encore à explorer.

13 MAI : *Le mobilier de l'église Saint-Crépin de Château-Thierry* par Madame Aline Magnien, conservateur du patrimoine à l'Inventaire général pour la région de Picardie. Bâtie au début du siècle, l'église Saint-Crépin possède des décors d'un grand intérêt des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Sa tribune ornée de figures de vertus et de sibylles est caractéristique de l'art de la première Renaissance en France. Vers 1675, le lambris du chœur ainsi que le maître-autel ont été refaits sur les plans et dessins de Gittard, architecte du Roi. Après la Révolution, l'église a subi de nombreuses restaurations. En 1895, l'orgue lui-même est refait pour la partie instrumentale ainsi que son buffet. Saint-Crépin possède une très belle chaire du XVIII<sup>e</sup> siècle.



3 JUIN : *Les formes persistantes de fortification rurale, seigneuriale ou villageoise en Omois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* par Monsieur Christian Corvisier. Les petites fortifications rurales sont nombreuses dans nos campagnes, de l'Omois, du Valois, du Tardenois et du Soissonnais : maisons fortes, mais aussi châteaux et églises. Fismes conserve un bastion rudimentaire d'une enceinte mal connue, Chézy-sur-Marne, bourg moins important, en possédait une flanquée de petites tours. La fortification est peu intégrée à Fère-en-Tardenois et Gandelu, davantage à Muret ; Passy-sur-Marne et Tigecourt ont conservé les traditionnelles tours d'angles rondes percées de canonnières. Le clocher de Chézy-en-Orxois est remarquable avec son parapet à canonnières multiples. La ferme très rustique de Vareille à Latilly possède une tour à créneaux de fusillade qui lui donne un air de donjon.

7 OCTOBRE : *Étude du parcellaire ancien de la commune de Château-Thierry* par Monsieur Manuel de Souza. À partir du relevé parcellaire intégral de la commune enregistré au siècle dernier, il est possible de retrouver les formes anciennes de l'occupation du sol. Des corrélations avec les textes ou les données de l'archéologie permettent de préciser la chronologie de certains ensembles parcellaires, qui semblent s'être mis en place aux époques antiques et médiévales. On reconstitue ainsi les phases du développement de l'occupation du territoire. La morphologie du parcellaire permet d'avancer certaines hypothèses qui montrent la complexité de ce processus.

4 NOVEMBRE : *Découverte de peintures murales du XIII<sup>e</sup> siècle dans l'église de Montigny-les-Condé* par Monsieur Gilles Gaultier. Des peintures murales étaient visibles dans cette église dès 1918. En 1994, un dégagement complémentaire des badigeons a permis de mettre au jour un ensemble de grande qualité. On y découvre deux registres superposés consacrés l'un au Nouveau Testament, l'autre à la vie des saints. Un faux appareillage de pierre constitué de traits ocre rouge décore la partie haute du mur. Les peintures appartiennent à une esthétique purement française présentant de grandes analogies avec l'art de la miniature et du vitrail de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

2 DÉCEMBRE - Monsieur Xavier de Massary donne lecture d'une nouvelle extraite d'un ouvrage de Joseph Lavallée, *Récits d'un vieux chasseur*. Lavallée fut avoué à Château-Thierry aux environs de 1830. Cette nouvelle est un récit romancé de combats qui se déroulèrent à Château-Thierry lors des guerres de religion de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Écrite à la manière d'Alexandre Dumas, elle met en scène une vieille famille de Château-Thierry, les Chauvet.



## **Les formes persistantes de fortification rurale, seigneuriale ou villageoise en Omois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles**

Par une facilité d'assimilation de la fortification privée à la société féodale, on a coutume de rapporter au Moyen Âge l'ensemble des châteaux, maisons fortes, domaines ruraux ou murs d'enceinte de petite ville dès lors qu'on y relève des indices d'un appareil défensif tel que tours, tourelles, mâchicoulis, meurtrières, bretèches ou fossé, franchi ou non par un pont-levis. De même, une opinion communément admise, qui resserre dans le temps une évolution très lente, se fiant à quelques exemples d'édifices d'exception complètement novateurs, la plupart royaux, postule que le château seigneurial se dépouille définitivement de son appareil défensif dès l'entrée dans les temps modernes, c'est-à-dire à la Renaissance, pour devenir une demeure ouverte, purement civile<sup>1</sup>.

### **Les intérêts privés du monde rural en auto-défense face aux guerres modernes**

La vision simplifiée du passage de la « forteresse habitée »<sup>2</sup> à la maison de plaisance fait trop peu cas, en vérité, des guerres civiles du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle et du milieu du siècle suivant, guerres de Religion, Ligue, Fronde. Cette dernière eut pour conséquence les fameuses représailles de Mazarin, Louis XIII et Richelieu sur les châteaux forts, dont on craignait à juste titre qu'ils ne reprissent du service, et dont un grand nombre fut impitoyablement démantelé. Tel fut le cas, entre autres, de Pierrefonds et de Coucy<sup>3</sup>, et ces destructions bien réelles n'en ont pas moins force de symbole, sonnante cette fois vraiment le glas de la fortification privée.

Pourtant, si l'on excepte ce « baroud d'honneur »<sup>4</sup> que fut la Fronde aux mains d'aventuriers comme le Grand Condé, le temps des guerres féodales était en principe bel et bien révolu et la fortification d'intérêt public, devenue une affaire d'État, s'appuyait sur des citadelles purement militaires situées sur des marches ou régions exposées aux frontières des états belligérants.

---

1. On remarque d'ailleurs la tendance très marquée des historiographes de l'architecture de la Renaissance et du début de l'âge classique, notamment de l'architecture civile seigneuriale, à n'étudier que les problèmes de stylistique, d'ordonnance des façades, de distribution domestique, à l'exclusion de l'appareil défensif qui, lorsqu'il est évoqué, est généralement considéré comme inutilisable et dévoyé à des fins ornementales, voire attribué sans examen à des campagnes antérieures à celles étudiées.

2. Pour reprendre la formule du recueil publié sous la direction de J.-M. Poisson : *Le château médiéval, forteresse habitée, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, D.A.F, n° 32, Paris, 1992 (exemples étudiés en Rhône-Alpes exclusivement).

3. À Coucy, néanmoins, le démantèlement par la mine, confié par Mazarin à Clément Métezeau, fils du célèbre architecte homonyme, fit infiniment moins de mal que les explosifs allemands de 1917.

4. L'expression est de Méthivier.

Cette fortification d'État était représentée, dans l'actuel département de l'Aisne, par les précoces citadelles bastionnées érigées sur ordre de François I<sup>er</sup> à La Capelle ou au Catelet, auxquelles répondait, du côté des Flandres espagnoles, la citadelle d'Avesnes<sup>5</sup>. Devenues caduques après le report de la frontière fixé par le traité des Pyrénées (1659), ces citadelles royales, démantelées volontairement, n'ont laissé que de pauvres vestiges. Outre ces places fortes émanant directement de la puissance publique, les forteresses privées de grands seigneurs sur certains sites stratégiques de leur apanage pouvaient toutefois encore servir la politique royale, non sans risques de revirement d'alliance : la forteresse de Guise, point d'appui logistique du royaume face aux terres d'Empire, put être modernisée à grands frais, au XVI<sup>e</sup> siècle, grâce aux efforts conjugués du seigneur local, Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et de François I<sup>er</sup>, qui finançait une partie des travaux et nommait les gouverneurs militaires.

Ces exemples du nord de l'Aisne ont le mérite d'inviter aussitôt à nuancer le propos. Guise et son duc martyr nous rappellent les guerres de Religion, guerres civiles qui précisément donnèrent un regain d'actualité aux fortifications seigneuriales, les faisant échapper à nouveau au contrôle du roi, du fait de la division des partis au sein d'un même pays, d'une même région. D'autre part, on sait les retombées funestes qu'eurent ces circonstances assez imbriquées, guerres civiles et guerres frontalières, sur les campagnes, hors même de tout engagement politique des habitants.

Dès la fin du Moyen Âge, la guerre de Cent Ans avait largement éprouvé ce processus, qui faisait des mercenaires, lors des périodes d'occupation, des pillards redoutables pour la sécurité et les biens des populations rurales : communautés villageoises, domaines seigneuriaux ou ecclésiastiques.

Le réalisme des gravures de Jacques Callot montre la tragique détresse des pays de Lorraine pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648), qui reproduisait une situation cyclique déjà éprouvée au milieu et à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. La densité des églises fortifiées en Lorraine est le témoignage concret de l'auto-défense des campagnes soumises à ces épreuves. Si nous revenons au nord de l'Aisne, les églises fortifiées de la Thiérache sont, par leur nombre et l'importance de leurs défenses, un témoin spectaculaire d'une situation analogue, dans une chronologie qui, pour les exemples conservés, s'étend du début du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

5. La citadelle de Laon, plus tardive, fut édifée par ordre de Henri IV au moins autant pour tenir en respect une ville ligueuse qui lui résista jusqu'au bout, que comme point d'appui et place d'armes en retrait de la frontière des Flandres.

6. Les antécédents de la fortification des églises en Thiérache au Moyen Âge ne sont plus attestés que par les textes, comme la lettre de Charles V en 1365 autorisant les religieux de Saint-Denis à faire fortifier l'église de Chaourse. J'ai évoqué ces églises fortifiées dans une communication au congrès du Comité des travaux historiques et scientifiques tenu à Amiens en 1994, à paraître dans les actes.



## L'exemple des pays du sud de l'Aisne

Qu'en était-il à la même période des contrées moins exposées aux guerres frontalières, mais non moins concernées par la dimension civile des guerres de la Ligue ou de la Fronde ?

Ayant pressenti lors de visites l'importance d'un patrimoine méconnu et menacé de maisons fortes et autres témoins des formes persistantes de la fortification de cette période, il m'a paru intéressant de mener une enquête de terrain à sa recherche dans une de ces contrées, peu explorée sous cet angle, l'actuelle région de Château-Thierry, à qui les édiles d'aujourd'hui ont redonné le nom du comté dont elle était le siège au haut Moyen Âge, l'Omois.

Ce n'est pas sans quelques infidélités aux anachroniques limites départementales, qui ont ici l'avantage de reprendre à peu près celles de l'ancien diocèse de Soissons, que j'ai recensé, dans les paisibles et prospères campagnes de l'Orxois, du Valois, du Tardenois et du Soissonnais, les édifices fortifiés dont l'appareil de défense ne fut mis en œuvre qu'après la grande période de reconstruction générale de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>7</sup>, nouvelle ère de prospérité où l'on put enfin panser les plaies de la guerre de Cent Ans.

Le résultat de l'enquête permet de mettre en évidence l'abondance de la petite fortification rurale, touchant en priorité les maisons fortes, mais aussi, accessoirement, les châteaux plus importants, ainsi que les églises.

### Villes et bourgs clos

Un constat s'impose : les villes de quelque ampleur et leurs enceintes sont sous-représentées dans cette thématique, et rares sont les vestiges conservés de ces quelques enceintes urbaines « modernes ». Certaines villes, comme **Château-Thierry**, se contentèrent d'entretenir leur enceinte médiévale, pourvue au mieux de quelques ouvrages neufs renforçant les portes. On ne peut guère citer que **Soissons**, qui, comme Senlis, ajouta au XVI<sup>e</sup> siècle, sans doute à grands frais, un important front bastionné, aujourd'hui disparu, au-devant de sa muraille médiévale <sup>8</sup>. De son enceinte, très mal connue, **Fismes** (Marne) conserve un bastion de mise en œuvre plus rudimentaire, qui, par son importante élévation et son peu d'étendue, tient encore de la tour d'angle ; on y remarque les restes d'une guérite en capitale. **Braine** avait une enceinte aujourd'hui disparue, dont le caractère post-médiéval ne fait pas de doute à en juger par un dessin de Joachim Duviert, daté de 1610 <sup>9</sup> et donnant une vision panoramique de la ville.

La seule enceinte connue, sinon conservée, pour un bourg moins important <sup>10</sup>, était celle de **Chézy-sur-Marne**, simplement flanquée de petites

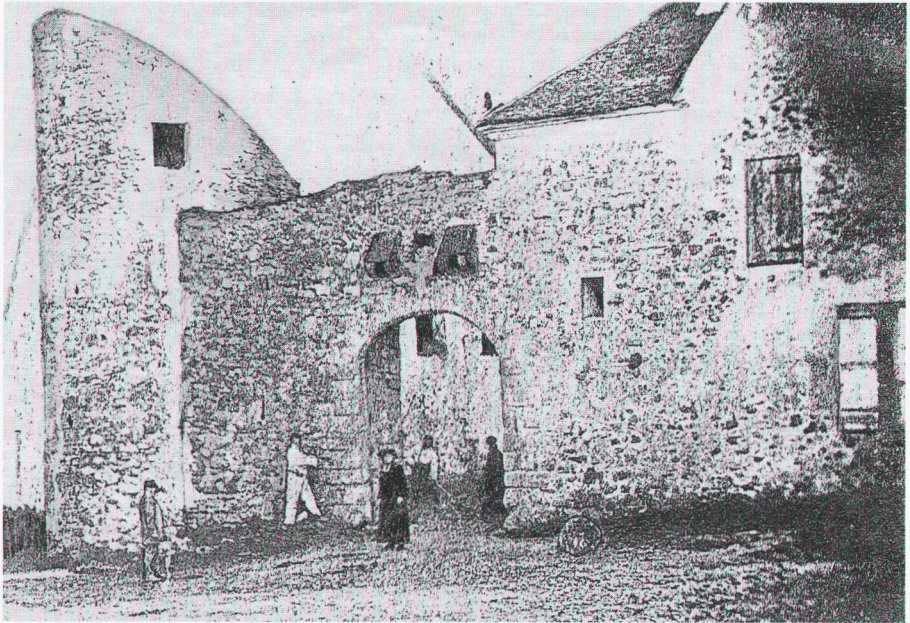
7. Dont témoignent presque toutes nos églises rurales.

8. Une vision précise d'un des bastions à orillons de l'enceinte de Soissons est offerte par la vue cavalière de l'abbaye Saint-Jean des Vignes, gravée par Barbaran en 1673 (publiée en supplément du *Monasticon Gallicanum*).

9. Bibl. nat., Est, coll. Lallemand de Betz, Réserve, Vx 23, n° 2932.

10. Les bourgs de La Ferté-Milon et de Montmirail (Marne) avaient des enceintes médiévales qui ne furent pas retouchées. On constate l'absence d'enceinte, après examen des sources et des plans anciens, à Villers-Cotterêts, Neuilly-Saint-Front, Fère-en-Tardenois, Coigny, Oulchy, Condé-en-Brie ; le cas de Charly serait à vérifier.

tours circulaires dont le diamètre ne dépassait pas quatre mètres. La mise en œuvre négligée de cette enceinte, révélée par l'unique tour subsistante et la photographie ancienne d'une porte, dite porte Borniche, détruite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, trahit une main-d'œuvre peu experte (fig. 1). Ces témoins permettent aussi d'identifier le type des ouvertures de tir, simple trou circulaire de très petite dimension <sup>11</sup>.



**Fig 1 :** Chézy-sur-Marne, photographie ancienne d'une porte de l'enceinte du bourg avant sa destruction (coll. part. J. Ponsin). On remarque les bretèches et les petites ouvertures de tir pour le mousquet.

### *Les embrasures de tir comme critère datant*

Dans le cas de Chézy comme dans bien d'autres où la fortification adopte des formes néo-médiévales <sup>12</sup>, et n'est pas associée à des éléments de décor architectural clairement des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, le seul critère de datation est la forme des embrasures de tir, équipées pour des armes à feu portatives dont le calibre va décroissant en avançant dans le temps, au moins lorsqu'il s'agit d'édifices mineurs. Les formes de ces « bouches à feu » sont assez diversifiées, de la canonnière à la française à ébrasement extérieur horizontal rectangulaire ou

11. L'enceinte de Chézy, dont le plan complet est connu notamment par l'atlas des routes de Trudaine (Arch. nat. F <sup>14</sup>) et le cadastre de 1819 (Arch. dép. Aisne), peut être utilement comparée à celles, mieux conservées, et sans nul doute strictement contemporaines, des proches bourgs briards de Chaumes, Rosay ou Coulommiers (Seine-et-Marne).

12. La porte Borniche de Chézy était surmontée de petites bretèches en huchette, élément de défense verticale remis à l'honneur dans les fortifications modestes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, notamment celles des églises. On trouve encore des bretèches au-dessus des portes des redoutes du XIX<sup>e</sup> siècle.

ovale <sup>13</sup>, au trou légèrement évasé, rond ou ovale, en « œuilleton », qui en dérive, en passant par le simple « trou à mousquet », très petit, évidé dans une seule pierre ou entre deux pierres, avec ou sans fente de visée. On doit mentionner aussi, de plus en plus fréquent dans les années 1600, le créneau de fusillade, qui rappelle la fente des archères médiévales, en plus court, sans plongée <sup>14</sup>, et plus étroit, à l'usage – lui aussi – du mousquet.

### Les châteaux

Les ouvrages de l'époque étudiée dans les châteaux de quelque importance, conservant souvent d'importantes parties médiévales, intègrent plus ou moins la fortification.

La paix intérieure qui caractérise les règnes de François I<sup>er</sup> et Henri II explique la relative éviction d'un véritable programme défensif dans les châteaux royaux, représentés dans notre région par Villers-Cotterêts. De même, la part défensive est très réduite dans les grands chantiers du connétable Anne de Montmorency <sup>15</sup>, sous la maîtrise d'œuvre de Jean Bullant et de Pierre Désilles : à *Fère-en-Tardenois*, le pont-galerie édifié entre 1555 et 1560 intègre dans sa culée de contrescarpe des casemates dont la plus basse est équipée de canonnières ovales flanquant les abords au niveau du cheminement entre le pied du mur-terrasse de gorge de la basse-cour et la crête de la contrescarpe. À peine achevées, les fenêtres des casemates hautes furent transformées en embrasures de tir, comme on pouvait encore le constater avant 1930 <sup>16</sup>. La date, 1562, qui est celle du massacre de Wassy, est connue par une lettre du régisseur du connétable, Regnault de Lavoizier : « J'ay advisé, s'il vous plait me le permettre, de faire boucher aucuns huys et fenestres du pont de la terrasse du chasteau, pour y faire lucarnes et aultres formes de basterye, pour défendre et garder le lieu... » <sup>17</sup>. La clôture de la basse-cour, qui était en chantier sous la direction de Pierre Désilles en 1564, d'après les mêmes sources, est pourvue de pavillons carrés qui étaient percés d'embrasures flanquantes. Tel est aussi le cas de la clôture du jardin du second château d'Anne de Montmorency dans la région, *Gandelu*, où le régisseur

13. Mise au point et inaugurée sur les chantiers des forteresses royales dans les années 1480, et diffusée dans l'architecture seigneuriale dès la dernière décennie du XV<sup>e</sup> siècle, l'embrasure « à la française » n'est plus employée dans les petits édifices que sous une forme édulcorée et réduite à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

14. Le tir fichant (en négatif) avec les armes portatives ou d'épaule du temps était difficile, car la balle risquait de rouler hors du canon avant d'avoir été tirée.

15. Hors de la région, le seul château neuf du connétable, Écouen, est fondé sur un terrassement à fossé sec formant fausse-braie, pouvant porter l'artillerie, avec porterie fortifiée et enceinte extérieure à embrasures. Sous le règne de François I<sup>er</sup>, des proches du roi se montraient encore plus attachés à un appareil défensif à la fois efficace et référé aux formes de tradition féodale, comme le prouve le château du cardinal Duprat à Nantouillet (Seine-et-Marne)

16. On peut regretter que ces dispositions, heureusement publiées par E. Moreau-Nelaton : *Histoire de Fère-en-Tardenois*. 1911, t. I, fig. 182-183, aient été supprimées par les restaurations du service des monuments historiques.

17. Chantilly, Arch. Condé, série L, t. XXII, fol. 202-203.



Lavoizier demande en juillet 1563 au connétable d'envoyer « Mr Jean Bullant, son maçon....pour faire le toizé de la maçonnerie »<sup>18</sup>.

À **Muret**, chez Louis de Bourbon-Condé, comte de Roucy, le château médiéval, en grande partie reconstruit à partir des années 1560, fut alors environné d'un ensemble de terrasses flanquées de petits pavillons casematés sous le niveau du remblai, percés de courtes embrasures flanquantes pour arme portative (fig. 2). Depuis la destruction du château à la première guerre mondiale, ces terrasses sont les seuls vestiges subsistant de cette grande demeure fortifiée, et elles mériteraient qu'on veille à leur sauvegarde.

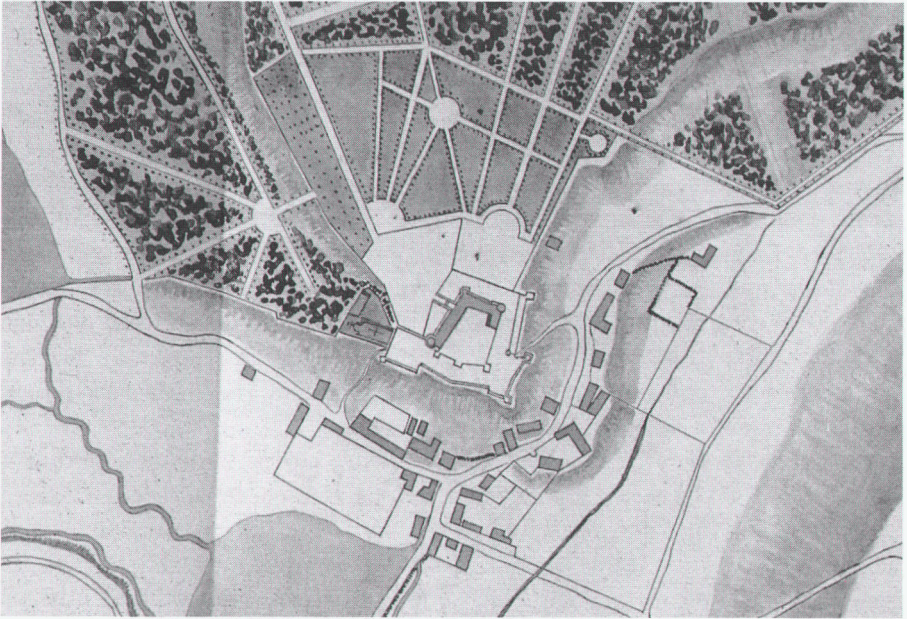


Fig 2 : Muret-et-Crouettes, plan du château au XVIII<sup>e</sup> siècle, copie XIX<sup>e</sup> siècle (*Arch. dép. Aisne*).  
On remarque l'importance des terrasses d'artillerie ajoutées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

À **Château-Thierry**, l'effort de renforcement des défenses du château a porté sur le fossé sec coupant l'aire de la grande enceinte castrale en deux. Sa porte à pont-levis, encore debout au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>, était flanquée de deux fausses tours en segment de cercle, prolongées par le front des courtines sans former de saillie, comme des orillons ou flancs arrondis de bastions dont les courtines constitueraient les faces. La partie inférieure, seule conservée, abrite des casemates étroites fonctionnant comme des moineaux, ouvrages bas pour le tir en fond de fossé. Le type de ces casemates curvilignes, et celui de leurs embrasures en batterie, multiples et rapprochées, apparemment sans barre de calage du recul de l'arme, et dont l'orifice circulaire inférieur à 10 cm est surmonté d'une très

18. *Ibid*, t. XIX, fol. 2 et 5.

19. Documentée par les aquarelles de l'album Lecart, à la bibliothèque de Château-Thierry.



fine et courte fente, paraît inusité dans la fortification de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, période récemment proposée sans preuves décisives<sup>20</sup> pour la datation de l'ouvrage. Nous lui préférerions une datation plus basse, par exemple la décennie 1560, époque à laquelle François, duc d'Alençon, faisait œuvrer aux nouveaux bâtiments résidentiels de son château, dans un contexte que les exemples cités ci-dessus signalent comme propice à un programme connexe de mise en défense.

Bien qu'il se trouve dans le département de la Marne, une relative proximité géographique m'invite à mentionner le seul château de quelque importance entièrement reconstruit à cette période en intégrant à son programme architectural un appareil défensif raffiné et maniériste : je veux parler du château de *Montmort* (fig. 3). Construit principalement entre 1562 et 1577 pour Jeanne de Hangest<sup>21</sup>, issue d'une illustre famille d'origine picarde, ce château de plan massé à quatre tours rondes, assis à flanc de pente sur une puissante terrasse flanquée de pavillons losangiques, affirme son caractère militaire par ses nombreuses canonnières à la française et son extraordinaire rampe cavalière hélicoïdale dont le noyau loge un escalier en vis, intégrée dans un des pavillons

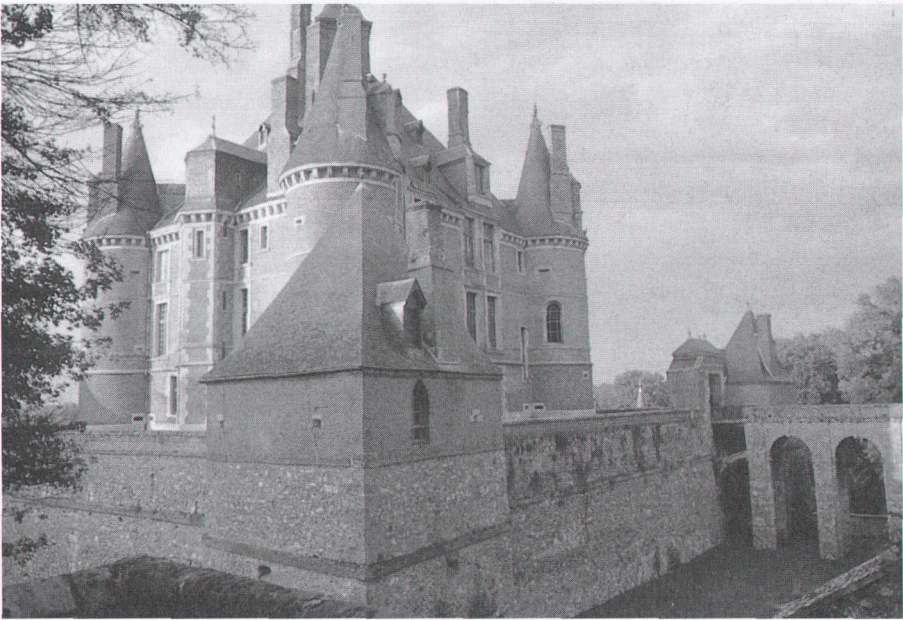


Fig 3 : Montmort (Marne), le château vu de l'est, du côté du plateau et du parc (cliché C. Corvisier).

20. Par F. Blary : « Les fortifications de Château-Thierry... » dans *Congrès archéologique de France, Aisne méridionale*, 1990, voir notamment p. 169-172, et relevés en fig. 26 et 27.

21. En l'attente d'une véritable étude monographique du château de Montmort, l'article historique de référence reste J. de Baye : « Notes sur le château de Montmort », *Revue de Champagne et de Brie*, 1883, t. XV, p. 321-333.



pour monter entre autres les pièces d'artillerie sur la terrasse (fig. 4). On notera aussi le pont-levis à bascule de la porte de la terrasse vers le plateau, sans oublier le matériau, la brique, très appréciée pour les ouvrages défensifs.

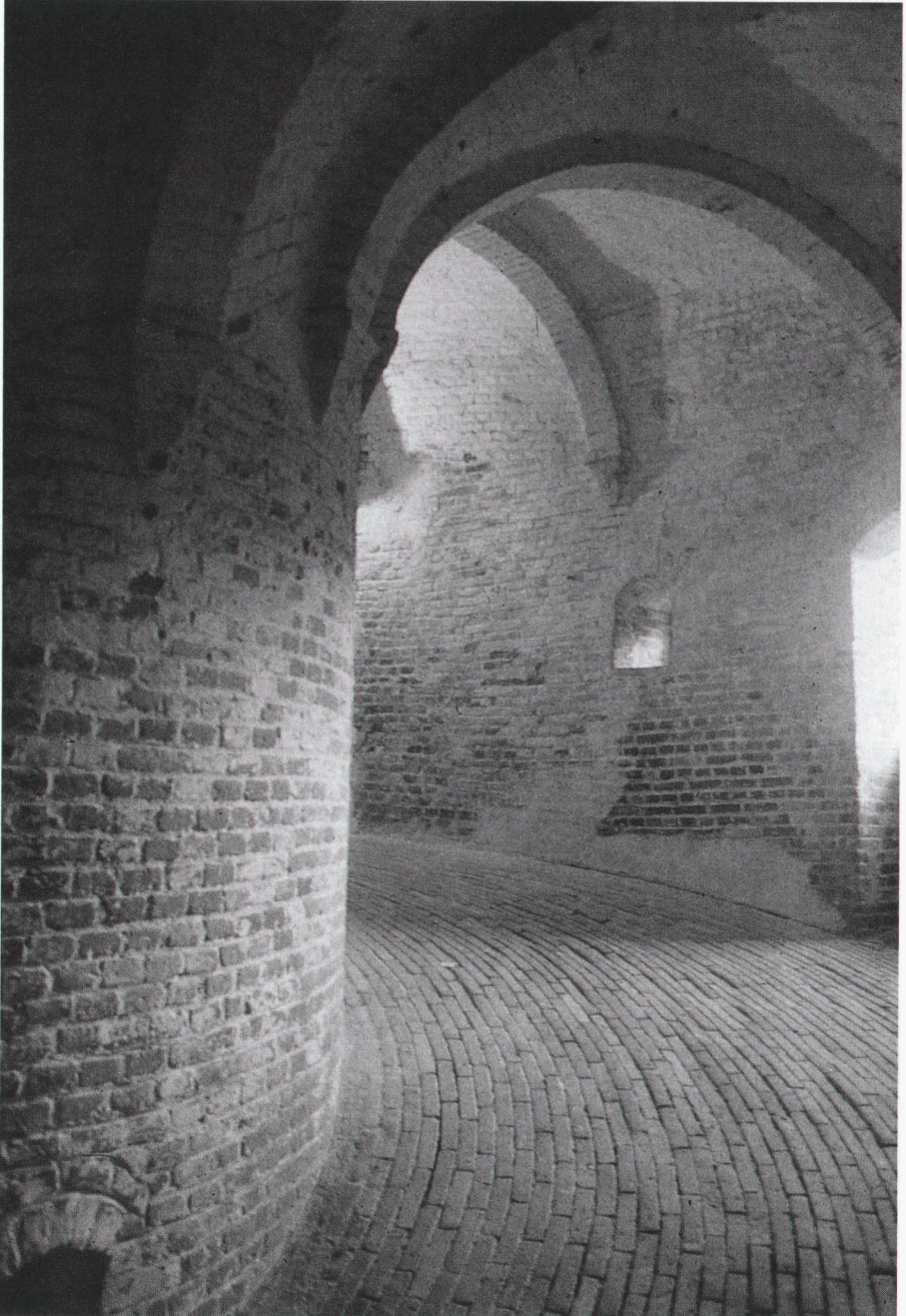


Fig 4 : Montmort (Marne), l'intérieur de la rampe d'artillerie logée dans le pavillon losangique à l'angle nord-ouest de la terrasse (cliché C. Corvisier).



Le plan losangique caractérise aussi en partie les pavillons d'angle du château de *Cœuvres*, construit pour Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie de France, entre 1553 et 1575 <sup>22</sup>. Les pavillons non flanquants des angles de la grande aile du logis étaient accostés dans l'angle d'un petit avant-corps losangique de moindre hauteur couvert en terrasse (disparu) tandis que les gros pavillons saillants de la face opposée, carrés pour les étages logeables, sont losangiques en soubassement, à la faveur d'un amortissement en glacis, et abritent des casemates de flanquement en fond de fossé (fig. 5).

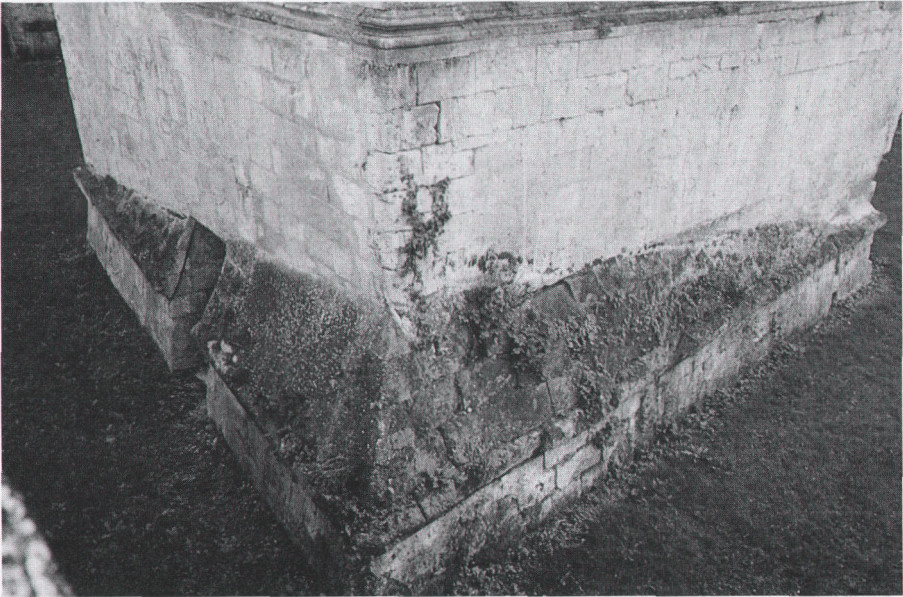


Fig 5 : Cœuvres-et-Valsery, base d'un des pavillons d'angle du château, affectant un tracé bastionné (cliché C. Corvisier).

Des châteaux de plus petits seigneurs conservent les traditionnelles tours d'angles rondes, percées de canonnères : tel est *Passy-sur-Marne*, construit principalement pour Antoine et Louis d'Anglebermer, des années 1535 au dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, où on relève des casemates flanquantes à canonnères à la française à la base des tours <sup>23</sup>.

*Tigecourt*, près de Montmirail, était un vaste château qui appartenait au XVII<sup>e</sup> siècle à la famille de La Croix, avec, semble-t-il, un passage des droits et de la propriété à la famille alliée de Guénégaud dans les années 1640. Un inventaire de 1685 le qualifie de « maison forte, avec son corps de garde, ses grandes et petites portes à pont-levis et tourelles » <sup>24</sup>. Son rachat par Louvois à cette

22. Voir C. Riboulleau : « Le château de Cœuvres », dans *Congrès archéologique de France*, 1990, p. 181-205.

23. C. Corvisier « Passy-sur-Marne, un château oublié du siècle de la Renaissance », dans *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXXIX, 1994, p. 19-40.

24. Cité par M. Mathieu, *Histoire de Montmirail*, 1970, p. 180.



date lui valut d'être représenté par des gravures d'Aveline qui nous font connaître son aspect avant la déchéance (fig. 6). La tour d'angle circulaire qui subsiste aujourd'hui, assez imposante et plus rustique que ne le laissent croire les gravures, est percée sur plusieurs niveaux de petites arquebusières à la française ou en « œuilleton » qui ne paraissent pas antérieures au dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 7).

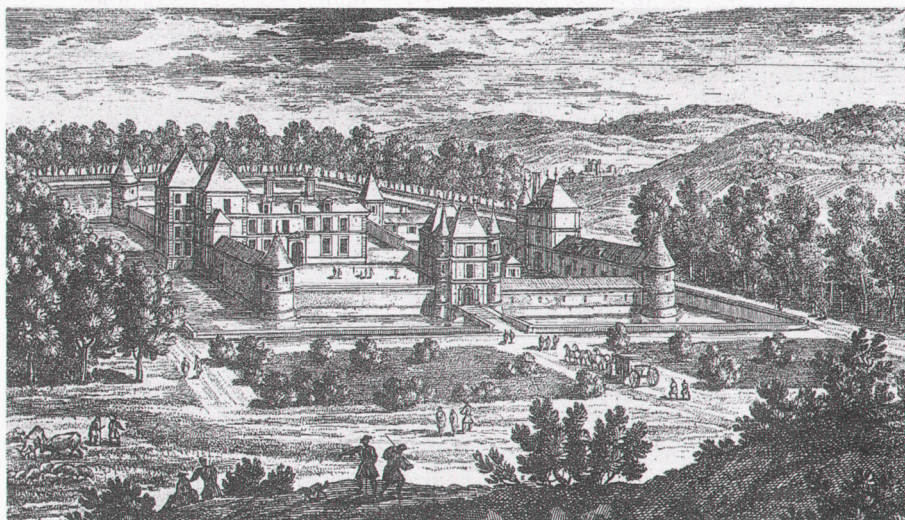


Fig 6 : Montmirail (Marne), château de Tigecourt, vue gravée d'Aveline, fin XVII<sup>e</sup> siècle.

Cour noble et cour des communs tenaient dans une vaste enceinte à tours d'angle et châtelets d'entrée de forme néo-médiévale.

### *Les maisons fortes*

#### **Schémas néo-médiévaux**

Le même conservatisme des formes se retrouve à moindre échelle, pour de petites maisons fortes dont l'histoire est obscure, comme *Villefontaine*, près de Marchais-en-Brie, superbe ensemble rural avec corps de logis à quatre tourelles percées d'arquebusières à ébrasement extérieur, pris en tenaille dans une cour de ferme rectangulaire. Il n'est pas sûr que cet ensemble datable du milieu ou de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ait été environné de fossés, car il paraît dans l'ensemble assez peu remanié, ce qui d'ailleurs fait d'autant plus regretter la précarité de son état sanitaire actuel.

Les mêmes embrasures de tir s'observent à la tourelle d'angle du petit logis seigneurial de *Villette*, près de Fismes (Marne), datable du règne de Henri II par l'inattendu décor à colonnettes des baies de sa façade extérieure.

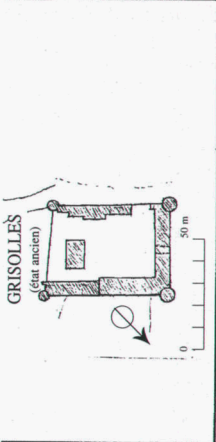
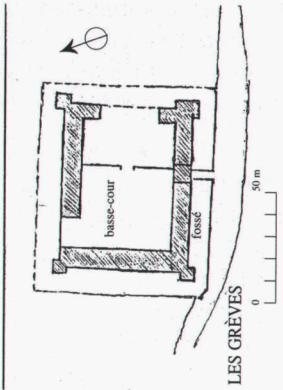
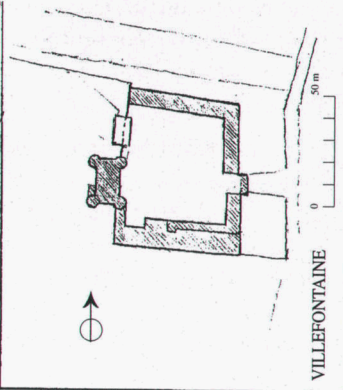
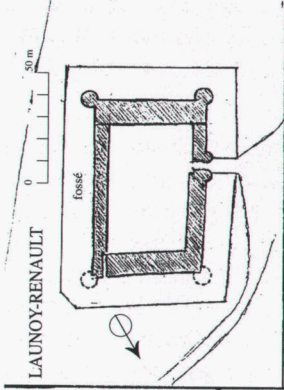
À la maison forte dite « château » de *Grisolles*, rectangle de bâtiments autour d'une cour spacieuse, jadis flanqué par quatre tours rondes, les fossés sont attestés par un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. Les deux tours d'angle subsistantes, de

25. Dans l'atlas terrier de la seigneurie des Dames du Charme (Société hist. de Château-Thierry).

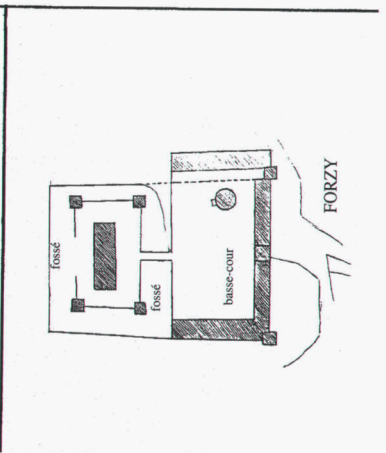
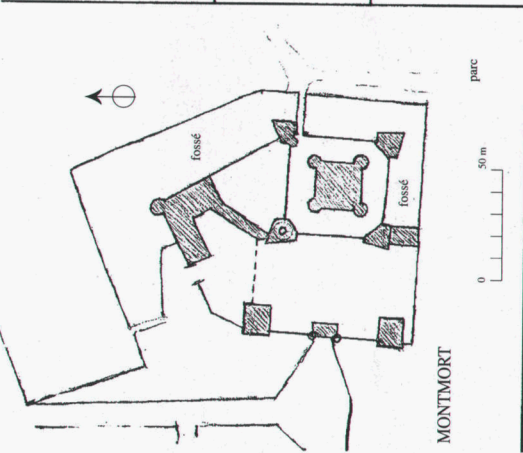
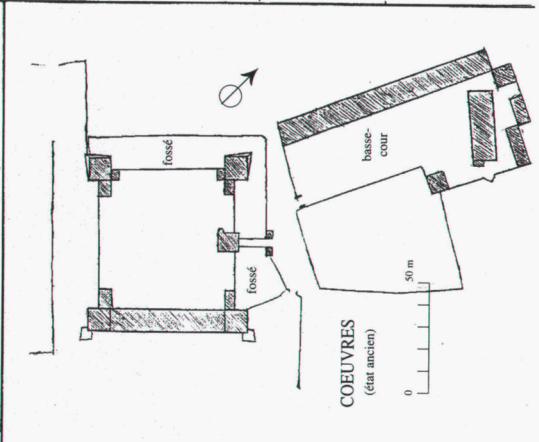




**Fig 7 :** Montmirail (Marne), château de Tigecourt, détail d'arquebusières de la tour d'angle subsistante  
(cliché C. Corvisier).



**CHÂTEAUX ET MAISONS FORTES**  
 comparaison des plans masse  
 (échelle unique)





facture très rustique, ne comportent que des « trous à mousquet » sans doute guère antérieurs aux années 1600. En 1652, le seigneur de Grisolles, Martin Gaullier, commissaire provincial de l'artillerie, donna refuge aux habitants de Grisolles, surpris par une compagnie de soldats lorrains, les fameux « Boyaux rouges », qui furent dispersés par la petite artillerie du château, qui comportait une « coulevrine »<sup>26</sup>.

Cet archaïsme de la tour ronde de flanquement est illustré de façon saisissante par le cas étonnant de la tour néo-médiévale à mâchicoulis d'**Anthenay**, dans la Marne, qui semble avoir appartenu à un enclos de maison forte, voisin mais distinct de l'ensemble qui, au cœur du village, conserve un haut corps de logis de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le manque d'informations historiques nous laisse dans l'ignorance de la situation seigneuriale révélée par cette partition, comme de l'identité du maître d'ouvrage de cette tour, symbole féodal anachronique, dont l'âge est trahi par ses canonnières pour petit calibre, ses baies à fronton et surtout son millésime de 1609, associé à un cartouche héraldique buché (fig. 8).



Fig 8 : Anthenay (Marne), tour seigneuriale néo-médiévale datée de 1609 (cliché C. Corvisier).

26. Notes manuscrites de Souliac-Boileau sur Grisolles (Société hist. de Château-Thierry).

Moins typées, les deux tours trapues à poivrière et bandeau plat qui encadraient le portail à fronton de la ferme seigneuriale de la famille de Ligny au *Plessier-Huleu*<sup>27</sup>, entre Valois et Tardenois, n'étaient certainement pas antérieures à cette date tardive (fig. 9).

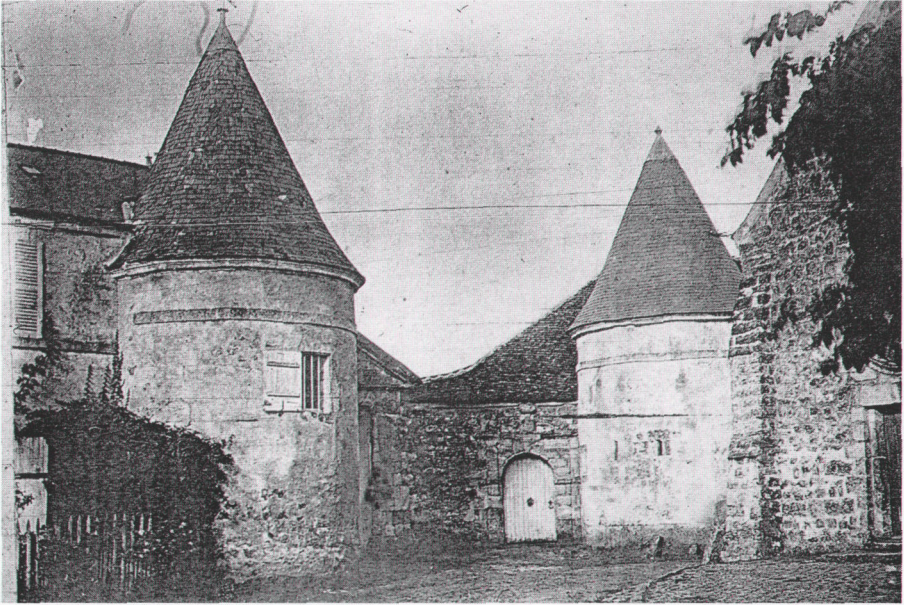


Fig. 9 : Le Plessier-Huleu, la porterie de la ferme seigneuriale avant sa destruction (cliché Moreau-Nélaton). Remarquer les fentes des créneaux de fusillade dans la tour de droite.

Dans la même région, la tour d'escalier circulaire de la maison prévôtale de l'abbaye Saint-Médard de Soissons à *Blanzy*<sup>28</sup> est certainement beaucoup plus ancienne, mais son étage supérieur logeable percé d'une batterie de canardières à évasement ovale paraît dater au plus tôt du second quart du XVI<sup>e</sup> siècle, comme la superbe maison forte de *Launoy-Renault*, près de Verdelot, en Seine-et-Marne, offrant des canonniers à la française, certaines à trémie<sup>29</sup>, à tous les niveaux de ses tours d'angle (fig. 10). La reconstruction de cette maison forte ceinte de douves en eau semble attribuable à deux générations de la famille d'Espence, Claude II, seigneur du lieu jusqu'en 1533, et ses fils Nicolas (avant 1550), puis Claude III (mort en 1571), théologien notoire, qui lui succédèrent<sup>30</sup>.

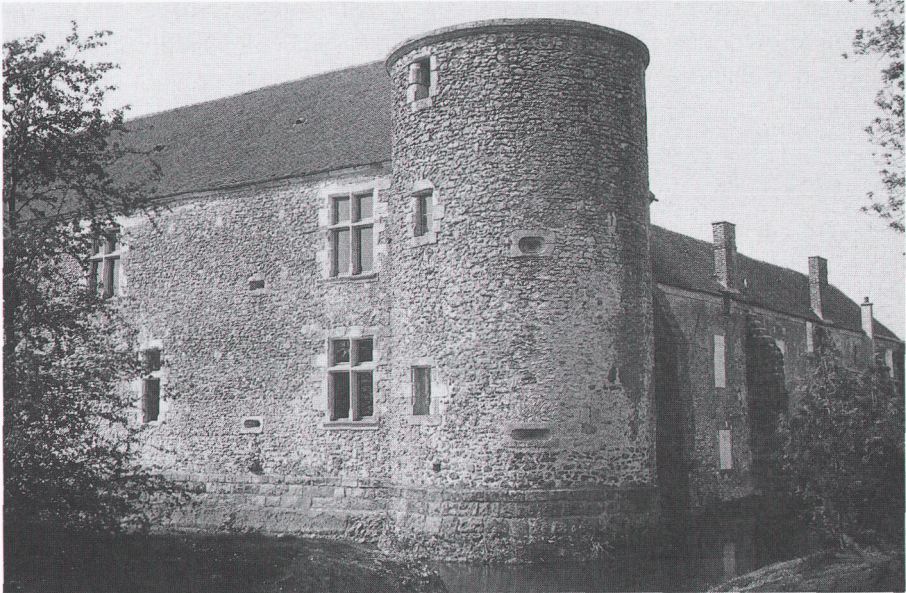
27. Porterie démolie après la première guerre mondiale.

28. Saint-Rémy-Blanzy, Aisne.

29. C'est-à-dire à redents dans l'entonnioir de l'ébrasement extérieur.

30. J. Delivre : « Les énigmes d'un château Briard, Launoy-Renault », dans *Monuments et Sites de Seine-et-Marne*, 1976, p. 7-24.





**Fig 10 :** Verdelot (Seine-et-Marne), maison forte de Launoy-Renault : détail d'une tour d'angle de l'aile du logis (*cliché C. Corvisier*). On remarque les canonniers pour la couleuvrine (milieu XVI<sup>e</sup> siècle), voisinant avec des trous à mousquets reperçés (fin XVI<sup>e</sup>-début XVII<sup>e</sup> siècle).

### Schémas classiques

Les formes d'autres maisons fortes sont plus modernes et emploient les pavillons d'angle carrés, dont les châteaux déjà cités de Cœuvres, Fère, Gandelu, offraient les modèles : à **Bruys**, en Tardenois, la tourelle-pavillon carrée à bandeau plat qui occupe un angle de l'enceinte de la ferme seigneuriale et de son logis a pour pendant à un autre angle de l'enceinte une échauguette carrée très soignée, en encorbellement sur deux contreforts (fig. 11). Une tour-pavillon



**Fig 11 :** Bruys, vue de l'enceinte de la ferme seigneuriale ; au premier plan, échauguette d'angle ; au fond, le logis et sa tourelle pavillon d'angle (*cliché C. Corvisier*).



analogue, au logis seigneurial de *Villeblain*<sup>31</sup> en Soissonnais, se distingue par son couronnement à mâchicoulis (fig. 12). Ces deux exemples n'en sont pas moins du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle au plus tôt.



Fig 12 : Chacrise, maison seigneuriale de Villeblain, la tour pavillon d'angle à mâchicoulis et trous à mousquets (cliché C. Corvisier).

31. Com. Chacrise.



Le schéma à tourelles-pavillons aux quatre angles d'une grande enceinte incluant cour noble et basse-cour, est bien illustré par la maison forte remarquablement conservée dite *château des Grèves*<sup>32</sup>, au sud de Château-Thierry. Plongeant leur base dans des douves que franchissait un pont-levis (traces dans le pavillon d'entrée prolongeant le logis), ces pavillons étroits flanquent classiquement par leurs fentes de tir pour le mousquet les ailes de bâtiments adossés à l'enceinte, en grès avec chaînes de briques. L'exemple le plus complet et le plus ambitieusement composé de ce principe s'observe à la maison forte de *Forzy*<sup>33</sup> : une vaste basse-cour à trois ailes incluant un colombier circulaire, flanquée de deux pavillons d'angle encadrant un pavillon d'entrée, précède le corps de logis fondé sur une terrasse à quatre pavillons légèrement losangiques, ceinte de fossés d'eau vive. Les bouches à feu des pavillons de la terrasse du logis sont des réductions d'embrasures à la française, celles des pavillons de la basse-cour sont des trous à mousquet en « œuilleton ». Il faut signaler la détresse actuelle de ce superbe ensemble, construit entre le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> et le début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>, dont le pavillon d'entrée a été privé de sa porte à fronton et de la bretèche qui la surmontait dans les années 1960<sup>35</sup>, et dont le logis n'est plus qu'une carcasse pantelante sans toit où se lisent encore les moulures d'encadrement des baies et le fronton de la porte (fig. 13). D'un château



Fig 13 : Villers-Agron, maison forte de Forzy, vue de la terrasse à pavillons défensifs portant le corps de logis (cliché C. Corvisier).

32. Com. Saint-Eugène.

33. Com. Villers-Agron-Aiguisy.

34. Le corps de logis est la partie la plus ancienne dans la chronologie relative des constructions, mais le parti général est homogène, contrairement à ce que semble croire M.-J. Salmon : *L'architecture des fermes du Soissonnais*. Sazeray, 1971, p. 247-249.

35. Faite pour faciliter le passage des engins agricoles, cette mutilation ne suffit plus au gabarit actuel des moissonneuses-batteuses. Les pierres du portail ont été soigneusement remontées à l'entrée d'une propriété de Villers-Agron, près de l'église.



à terrasse de plus grande ampleur restent à **Prin** <sup>36</sup> deux pavillons d'angle logeables dont l'escalier à balustres tourne dans une cage hors-cœuvre à pans de bois, revêtue d'ardoises, qui s'abrite côté douves au revers d'un mur-écran formant une amorce de courtine. Ces beaux ouvrages tristement abandonnés du début du XVII<sup>e</sup> siècle offrent d'intéressantes canardières ébrasées intérieurement en pyramides creuses avec volet de fermeture (fig. 14).



Fig 14 : Serzy-et-Prin (Marne), château de Prin, la chambre d'étage d'un des pavillons flanquants de la plate-forme castrale ; on note la canardière pour le mousquet (cliché C. Corvisier).

### *Enclos ecclésiastiques et églises*

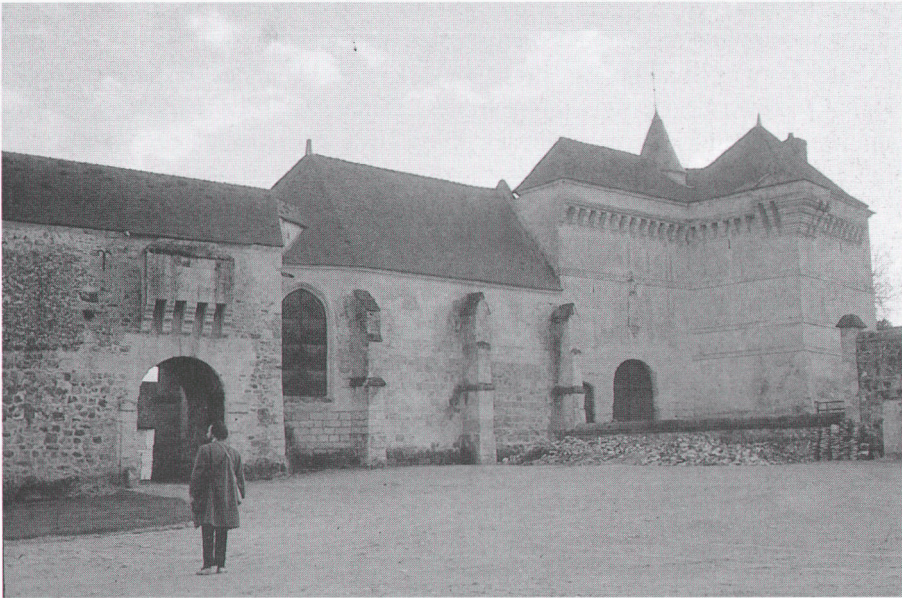
Les enclos paroissiaux fortifiés existèrent, mais étaient relativement rares, autant qu'en laissent juger de probables destructions ; il est vrai que le contexte est fort différent de celui de la Thiérache : on peut citer l'exemple de **Couvrelles**, ou la mise en défense n'est trahie que par quelques restes d'embrasures dans le mur de l'enclos, et surtout **Croutoy** (Oise) au nord-est du Valois, dont l'enceinte à tourelles à dôme de pierre, percée de multiples créneaux de fusillade en rappelle d'autres ceignant des enclos de domaines seigneuriaux, comme par exemple à **Bucy-le-long** <sup>37</sup> ou à **Jaulzy** (Oise). Les tourelles flanquant ce type d'enclos domaniaux tardifs pouvaient adopter le plan carré, comme on le remarque aux ouvrages édifiés vers 1600 autour des bâtiments médiévaux de la prévôté de l'abbaye Saint-Médard de Soissons à **Marizy-Saint-Mard**, ou à la

36. Com. Serzy-et-Prin (Marne).

37. Exemple étudié par Bernard Ancien, *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXX, 1985, p. 115-125.

ferme de **Courteaux** <sup>38</sup>, dépendance de l'abbaye Saint-Yved de Braine. On peut également citer les échauguettes carrées à trous de mousquet qui flanquent la porte toute classique de la ferme seigneuriale de l'abbaye d'Igny à **Mont-Saint-Martin**, ou le petit porche d'entrée à étage logeable percé de trois créneaux de fusillade à la ferme de **Bruyères-sur-Fère**, probable appartenance de la proche abbaye du Val-Chrézien.

La fortification de l'enclos des abbayes elles-mêmes, souvent préexistante, n'est guère représentée pour la période que par un exemple : celui de la Chartreuse de **Bourfontaine** <sup>39</sup>. Toutefois, les ouvrages d'entrée de cet établissement, parfois à tort datés de la fin du Moyen Âge, mais sans doute non antérieurs à 1600, sont particulièrement ostentatoires, combinant la panoplie défensive (hauts murs aveugles, mâchicoulis et bretèches, créneaux de fusillade) <sup>40</sup> avec la protection symbolique représentée par une chapelle préexistante qui fut calée entre porterie et poterne (fig. 15).



**Fig 15** : Villers-Cotterêts, chartreuse de Bourfontaine, poterne surmontée d'une bretèche, et, à l'arrière-plan, porterie principale, à mâchicoulis et créneaux de fusillade (cliché V. Aubry).

Aussi ponctuelle, parfois peu décelable à première vue, est la fortification des églises. Il s'agit le plus souvent de simples trous à mousquet percés après coup dans des tours d'escalier comme à la tour clocher de l'église Saint-Crépin de **Château-Thierry**, à celle de l'église Saint-Martin de **Chézy-sur-Marne**.

38. Com. Coulonges-Cohan.

39. Com. Villers-Cotterêts.

40. Ces ouvrages se sont peut-être inspirés dans leur principe du front d'entrée avec petit donjon-porche Renaissance du proche manoir de Noue (Pisseleu, commune de Villers-Cotterêts), lui aussi sans fossé ni pont-levis.

La bouche à feu est curieusement embusquée derrière une colonne du portail au clocher-porche subsistant de l'église de *Parcy*<sup>41</sup>. À *Villers-sur-Fère*, la tour trapue qui masque la façade occidentale XII<sup>e</sup> siècle de l'église date, elle, entièrement des environs de 1600, et garde les traces de trous à mousquets aménagés d'origine à l'étage.

Dans des cas plus affirmés, plutôt rares d'ailleurs, ce sont les parties hautes des clochers qui sont privilégiées. On peut citer la salle d'étage défensive couronnant le clocher de *Feigneux* en Valois, mais l'exemple le plus remarquable est celui du clocher de *Chézy-en-Orxois*, avec son parapet à canardières multiples cantonné d'échauguettes sur trompes à coupoles de pierre. L'ensemble peut être daté du règne de Henri II, d'après des chiffres lisibles aux clefs de voûte de l'église.

Le constat du nombre serait déjà un acquis, tant il est vrai que ces infimes trous à mousquets ou fentes de tir ne sont pas ce qu'on remarque en priorité : qui songerait qu'il en existe au célèbre château de Vaux-le-Vicomte, l'expression même de la grande demeure de plaisance du XVII<sup>e</sup> siècle ? Mais le plus important à remarquer est la relative variété des exemples subsistant, jusqu'à la plus rustique des fermes seigneuriales, comme celle de *Vareille* à Latilly, flanquée d'une tour carrée à créneaux de fusillade se donnant encore des airs de donjon. Comment nier devant ces témoins, dont ne reste sans doute qu'une partie<sup>42</sup>, la persistance, voire la généralisation, du sentiment d'insécurité dans les campagnes en apparence les plus paisibles avant l'émergence de la monarchie absolue, garante de la paix civile ?

Christian CORVISIER

41. Parcy-et-Tigny.

42. Les notes manuscrites de l'érudit Souliac-Boileau (Société hist. de Château-Thierry), autoriseraient à associer au nombre des ensembles fortifiés de la période étudiée bien des édifices détruits ou mutilés au XIX<sup>e</sup> siècle comme le château de *Brasles*, ceint de douves en eau, les fermes seigneuriales d'*Epieds*, de *Saint-Eugène* ou du *Mont-de-Bonneil*, etc.



# SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE DES ARTS ET DES LETTRES DE CHAUNY ET DE LA RÉGION

## Constitution du bureau pour 1995

(Assemblée générale du 31 mars 1995)

Président.....	M. R. GÉRARD
Vice-présidents.....	M. J. HALLADE M. J. SÉNÉCHAL
Secrétaire générale.....	Mme H. TONDEUR
Secrétaire-adjointe.....	Mme C. DECARSIN
Trésorière.....	Mme J. FRENOT
Trésorier-adjoint.....	M. C. SBARDELLA
Bibliothécaire-archiviste.....	Mme J. MESSIAS

## Compte rendu d'activités de l'année 1995

JANVIER : Causerie de M. Hallade, vice-président, sur *L'Aisne, de sa libération au 8 mai 1945* ; accompagnée de diapositives, nous rappelant que notre département a été libéré en une huitaine de jours, mais que la guerre allait encore durer neuf mois, avec son cortège de difficultés et d'événements douloureux.

FÉVRIER : Communication de M. Andrieu sur *La vénération de Bouddha en Birmanie*. Cette relation de voyage nous fait approfondir les conditions de vie de toute une civilisation, tout en nous faisant connaître par la vision de diapositives, les paysages dans lesquels se déroulait la religion bouddhiste.

10 MARS : Réunion du bureau de la Société académique pour la préparation de l'assemblée générale du 31 mars 1995 et du voyage de juin 1995.

31 MARS : Assemblée générale qui débute par une causerie de M. René Gérard, président, *L'illustration des fables de La Fontaine, dans les pays étrangers* ; accompagnée d'une projection de diapositives très humoristiques. Nous nous devons de marquer le tricentenaire de la mort de ce fabuliste.

AVRIL : Sur l'invitation de M. Sourbets, maire de la commune de Caumont, et de la municipalité, nous nous décentralisons pour notre causerie mensuelle. M. Gérard, président, présente : *Gustave Eiffel et son œuvre dans le monde* ; avec projection de diapositives.

2 JUIN : Causerie de Mme Petitbon-Decarsin : *L'histoire d'un fleuron du patrimoine français et européen : le château de Chantilly* ; une projection de diapositives nous permet d'admirer ce domaine légué par le duc d'Aumale et quelques chefs-d'œuvre d'une prestigieuse collection.

SEPTEMBRE : Réunion de rentrée avec les commentaires de nos secrétaires sur le voyage à Écouen du mois de juin avec projection de diapositives et sur le congrès de Villers-Cotterêts.

OCTOBRE : Le président, M. Gérard, nous entretient de la courte et prestigieuse carrière du paquebot NORMANDIE, ce géant des mers, mais également sa longue et lamentable agonie, causerie agrémentée d'une rétroprojection de documents.

NOVEMBRE : Au Forum Centre Culturel avait lieu la communication de Mlle Veaudequin sur *Les géants portés du nord de la France et de la Belgique* ; avec projection de diapositives. Une exposition de documents réalisés par M. Bogaert, président de l'office municipal de la culture, venait compléter cette soirée.

En dehors de nos réunions mensuelles, de nombreuses activités sont venues émailler cette année 1995 :

25 MARS : Participation au Forum Centre Culturel de Chauny à la conférence de M. Gilbert Leroy sur le Tibet.

31 MARS : Remise à Monsieur le préfet de l'Aisne et à Monsieur le président du Conseil général des trois fascicules *Mémoires du Chaunois*.

19 MAI : Participation à la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire du collègue Victor Hugo de Chauny avec prêts de documents sur la vie et la mort du poète et exposé de M. Jean Sénéchal, vice-président, sur les funérailles grandioses de Victor Hugo.

7 JUIN : Voyage annuel au château, musée national de la Renaissance d'Écouen. Visites guidées de splendides collections d'armes, de faïences et d'objets du XVI<sup>e</sup> siècle.

16 SEPTEMBRE : Inauguration, au cloître de l'Hôtel-Dieu de Noyon, de l'exposition de notre ami Frédéric Hémond ayant pour thème *Les Planches de l'Oubli* ; dessins du commando où il fut retenu prisonnier durant la dernière guerre.

24 SEPTEMBRE : Participation au congrès de Villers-Cotterêts.

Nous avons eu à déplorer le décès de trois membres du conseil d'administration : MM. Souffez, Rousseau Manzanarès et de M. Yves Brinon membre et ami de la société académique, vice-président du Conseil général.

## La vie des civils dans le Chaunois pendant la Grande Guerre

En 1912, les 11 000 habitants de la petite ville de Chauny <sup>1</sup>, située sur la route des invasions, pouvaient être sans crainte : la *Défense Nationale* <sup>2</sup> affirmait la supériorité de notre infanterie, de notre artillerie, se félicitait des progrès de la « quatrième arme ». Et lorsque le journal proposa : « Haut les cœurs Chaunois ! Donnons à notre tour un aéroplane à notre armée », ce fut l'engouement dans le canton. Ainsi rassurés, ces Français patriotes allaient ressentir d'autant plus durement l'épreuve de la Grande Guerre.

Dans l'éclat de l'été <sup>3</sup>, en cette fin d'août 1914, les troupes allemandes de von Kluck descendent à marches forcées la trouée de l'Oise. Malgré les déclarations optimistes des autorités <sup>4</sup>, les habitants voient arriver, le 30, un peloton de uhlans, suivi deux jours plus tard par le gros des troupes. En 1919, le maire Eugène Descambres se souvient : « à tous les coins de rues surgirent des inscriptions avec une flèche « Nach Paris », les champs étaient gris de soldats d'infanterie ». Chauny va devenir chef-lieu d'étape, car le repli consécutif à la bataille de la Marne la maintiendra, pendant toute la guerre, dans la zone du front. Durant trois ans les Chaunois entendront rouler le canon.

En peu de temps, la ville, prisonnière de l'occupant, se transforme. Aux pillages et aux actes de violence des premiers jours succèdent les contraintes imposées par l'autorité militaire. Bâtiments publics, hôtels, grandes demeures sont réquisitionnés pour le logement des troupes. Tandis que le café de la Comédie devient maison commune, la *Kommandantur* s'installe à l'hôtel de ville d'où une institutrice, devenue interprète, transmet les ordres. Les murs se couvrent d'affiches : les habitants doivent livrer leurs armes, tuer leurs pigeons, refuser assistance aux militaires alliés, saluer les officiers allemands en se déplaçant pour les laisser passer. Dans les rues fraîchement rebaptisées *Kaenigstrasse...* où les cloches ne sonnent plus, la circulation est surveillée. Pas de rassemblement, pas de déplacement sans carte d'identité ; le couvre-feu est instauré dès 19 heures (heure allemande !). Les laissez-passer, délivrés avec parcimonie, sont obligatoires pour se rendre dans les localités voisines. Tandis que le théâtre devient prison et asile de nuit pour des otages choisis parmi les notables, une justice expéditive s'abat sur les récalcitrants. À Autreville, cinq

---

1. Arch. dép. Aisne, *Recueil des actes administratifs de l'année 1912. Dénombrement de la population en 1911*. Saint-Quentin, 1913.

2. *La Défense Nationale*, janvier-mars 1912. Bibliothèque municipale de Chauny.

3. Paul Vialar, *La grande meute*.

4. Jean Pierrot, *C'était pendant la « grande guerre »*. Chauny, 1971. Les références à Oignes ont été empruntées à cette source. Registre des délibérations municipales de Chauny. Toutes références à Chauny ont été empruntées à cette source.





Le café du commerce décoré et transformé en foyer du soldat allemand (*coll. particulière*).

garçons soupçonnés d'avoir endommagé le télégraphe militaire sont arrêtés ; à Chauny, le baron de Magnanville, qui a dissimulé des fusils de chasse dans son jardin, est interné en Allemagne ; une lourde amende de 25 000 F frappe collectivement les habitants de Condren <sup>5</sup> coupables « d'attentats criminels ». Ainsi soumise, la population est en outre privée de toute correspondance : plus de lettres <sup>6</sup> tendrement rassurantes du fils mobilisé, réduit à écrire pour lui-même sur un carnet ou à se confier à une marraine de guerre. Aucune nouvelle du père

5. Registre des délibérations municipales de Condren. Toutes références à Condren ont été empruntées à cette source.

6. Archives privées : correspondance de combattants de Fargniers avec leurs familles ; lettre d'un poilu à sa marraine de guerre ; carnet d'un combattant mort aux Éparges en février 1915.

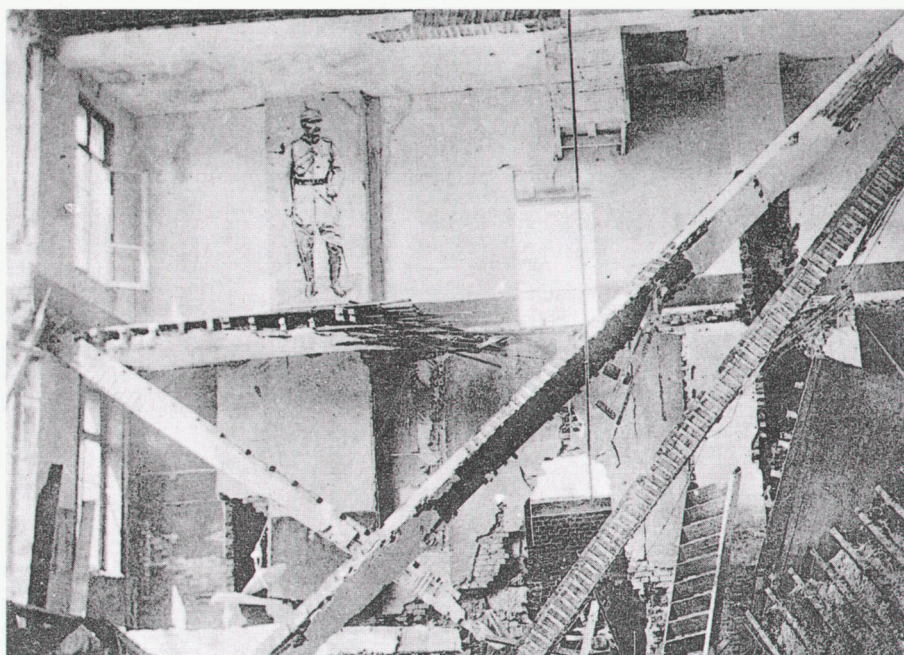




L'hôtel de ville, siège de la Kommandantur  
(coll. part.).



emmené le 19 septembre dans les rafles de prisonniers civils vers les camps de Celle, Holzminden. Pas d'information. *La Défense Nationale* cesse de paraître et les quotidiens nationaux n'arrivent plus. Mais que l'on se rassure ! Bientôt *La Gazette des Ardennes*<sup>7</sup>, imprimée à Charleville dès le 1<sup>er</sup> novembre 1914 « grâce à l'intérêt bienveillant et actif des autorités militaires allemandes », va les remplacer avantageusement. Ce « journal des pays occupés » veut susciter une « compréhension clairvoyante » envers l'occupant. En fait il s'efforcera de diviser les puissances de l'Entente en discréditant surtout les Anglais, de persuader que la victoire de l'Alliance est inévitable et que « la population veut la paix ». Celle-ci n'est pas dupe. Mais alors, pourquoi un tel accroissement de tirage et trois puis quatre parutions hebdomadaires ? Attirait de la chronique régionale à laquelle participe cinq fois l'interprète chaunoise ? Non, l'extrême indigence du contenu trahit la vigilance de la censure. En fait, le piège pour attirer les lecteurs, ce sont ces interminables listes de prisonniers où tant de famillesangoissées recherchent le nom des leurs. Souvent en vain.

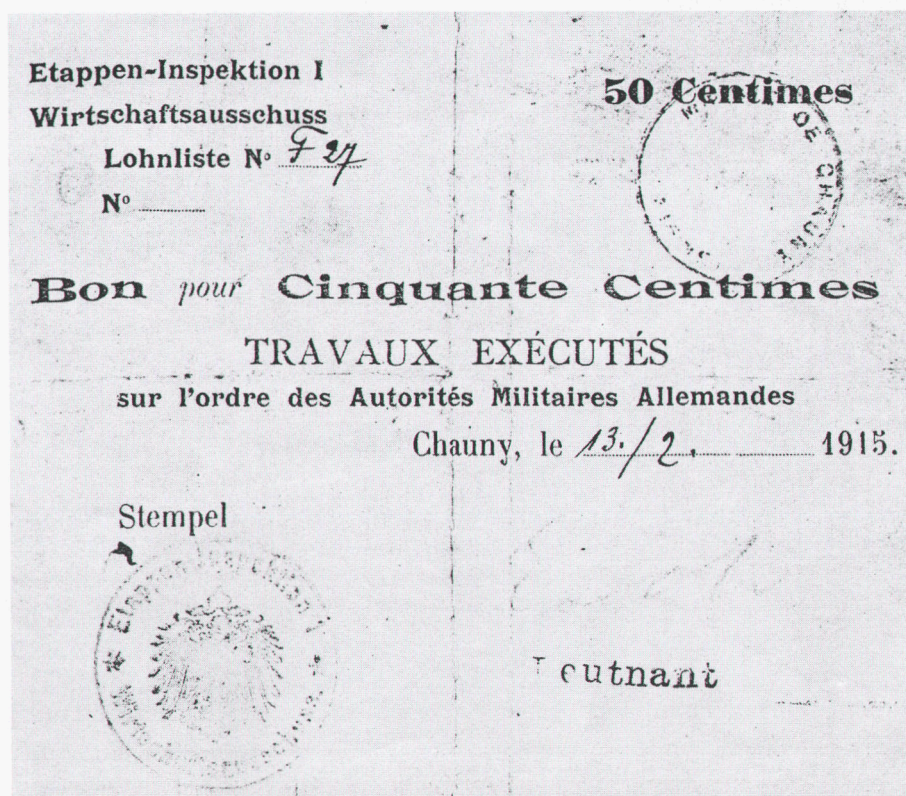


Le portrait du kaiser dans un immeuble en ruine (coll. part.).

Moralement affaiblie, la population est en outre durement exploitée. Les finances des communes doivent assurer, sous la forme de contributions de guerre, les frais d'entretien de l'occupant, mais aussi le paiement des ouvriers réquisitionnés et des dépenses exceptionnelles, comme ces 40 000 marks exigés

7. Arch. dép. Aisne, *Gazette des Ardennes*, novembre 1915, janvier-mai 1916, août 1916, février et avril 1917, 14 septembre 1918.

en 1915 pour le vaste établissement de bains que les Allemands, très soucieux d'hygiène, font aménager à Chauny. On multiplie alors emprunts et expédients. Les conseillers municipaux d'Ognes <sup>4</sup> quêtent dans les maisons ! Mais pour pallier la raréfaction du numéraire, la ville de Chauny émet, dès le 14 septembre 1914, des bons communaux échangeables après la paix. Le gonflement de l'émission, accru par les multiples prêts aux villages voisins, provoque bientôt une pénurie de papier à l'imprimerie Sevin. À partir d'octobre 1915, des bons régionaux, émis à Fourmies sous la caution solidaire de 172 communes, permettent des transactions plus amples. Méfiant à l'égard de telles monnaies, l'occupant exige le dépôt de titres boursiers en garantie, propose une remise de 20 % si la contribution communale est réglée en or et, en 1916, la transforme en impôt par tête. Beaucoup de récalcitrants sont menacés d'internement dans l'église et, à Viry <sup>8</sup>, de saisie de leurs bois de lit et matelas. Mais les finances sont bientôt exsangues ; le 28 avril 1916, la ville se plaint d'avoir déjà versé 1 653 000 F.



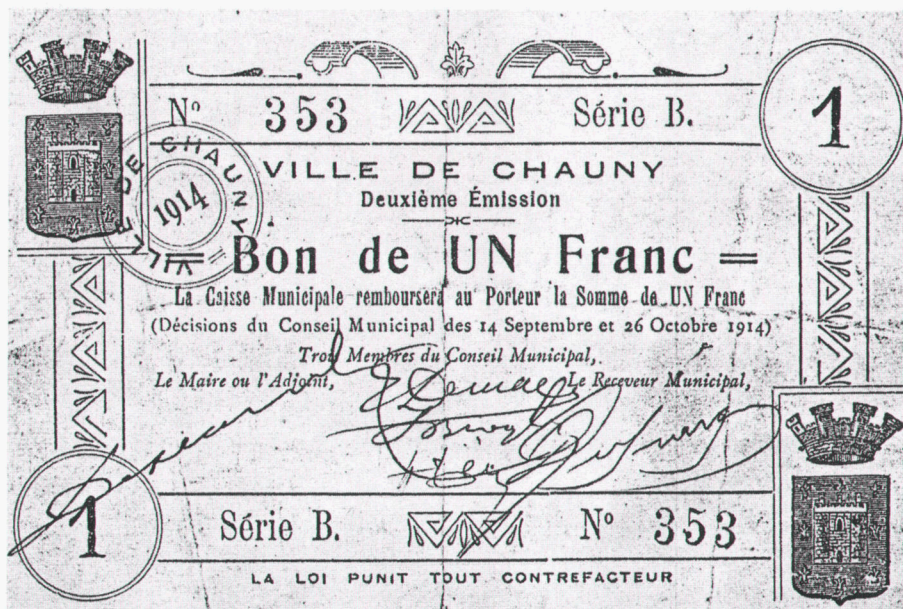
Bon pour travaux requis (*coll. part.*).

8. Registre des délibérations municipales de Viry-Nouveau. Toutes références à Viry-Nouveau sont empruntées à cette source.



Les ressources en nature sont également exploitées. Si la plupart des usines et magasins sont fermés faute de main-d'œuvre ou d'approvisionnement, l'agriculture de ces riches terres limoneuses se remet à produire pour les Allemands qui stimulent les travaux des champs et des jardins ; ils recensent avec âpreté le bétail y compris la volaille. Ils réquisitionnent blé, pommes de terre, fruits, œufs, chevaux en « payant » avec des bons remboursables par la commune. Sont envoyés en Allemagne cycles, métaux (cuivre des poignées de porte, bronze des cloches), caoutchouc, osier, etc. En novembre 1916, les Chaunois sont contraints de troquer la laine de leurs matelas contre de la paille.

La force humaine est mise à contribution. Un état de salaires, établi en août 1915, permet de connaître le nombre des « travailleurs volontaires ». Les services de l'armée, de la brasserie allemande, l'entretien des rues – la peur des maladies, notamment du typhus, obsède l'occupant –, les travaux dans la forêt de Saint-Gobain et dans les champs emploient 511 hommes, c'est-à-dire près de la moitié de la population masculine valide qui a échappé à la mobilisation et aux rafles de prisonniers civils. Il faut ajouter 182 femmes et 32 jeunes gens qui fanent, binent, etc. À la belle saison, les enfants eux-mêmes doivent désertir les écoles réinstallées au Temple et à la brasserie Marlin pour écharbonner. Aujourd'hui des survivant ont retenu les mots courants qui rythmaient leurs tâches : *Arbeit ! Los !* <sup>9</sup>. On travaille même le 14 juillet.



Bon au porteur émis par la ville de Chauny (coll. part.).

9. Enregistrement : témoignage de M. Roger Lalonde, né à Oignes en 1906, recueilli par François Vinot le 2 avril 1984.

Néanmoins l'approvisionnement est difficile, pour la ville plus encore que pour la campagne. Le nombre des cantines municipales et des rations servies aux nécessiteux ne cesse d'augmenter. Au menu, du pain de seigle rassis, rationné à 250 g par jour, et du bouillon de tripes ou de têtes d'animaux cédés par l'abattoir de l'armée allemande installé à Oignes pour ravitailler le front. La pénurie de viande s'installe à Chauny en avril 1916 (deux vaches y ont été abattues depuis six mois !), de graisse, de sucre. Le lait de Condren et de Viry est parcimonieusement distribué aux enfants (70 litres pour 178 pauvres en 1915 !) par l'œuvre de la « goutte de lait ». Un pâtissier s'ingénie à fabriquer de la marmelade de betterave et les charcutiers vendent des ragoûts de têtes de bœufs à 10 centimes la portion. À la disette s'ajoute la pénurie de chaussures et de vêtements, surtout pour les enfants. En 1915, la caisse des Écoles distribue des sabots aux pauvres, mais, bientôt, le sabotier n'a plus de bois. Les stocks de charbon des usines fermées s'épuisent. On tente vainement de fabriquer des briquettes de poussier et de goudron. Alors c'est l'attente du charbon belge envoyé par la Commission for Relief in Belgium (C. R. B.).



Bon régional de 5 F (coll. part.).

Ce Comité hispano-américain ravitaille les populations des régions envahies en produits de première nécessité. Chauny reçoit des secours dès mai 1915. Les longues listes d'articles demandés et de sommes dues témoignent de l'ampleur du dénuement qui s'aggrave en 1917 lorsque la guerre sous-marine rend les approvisionnements plus irréguliers et plus onéreux. Il faut se contenter de produits de remplacement : saccharine, chaussures de drap à semelles de bois articulées, carbonate de soude. Bien qu'à Béthancourt<sup>10</sup> les paysans aient, en 1916, offert leurs titres bulgares et ottomans en garantie, les paiements en espèces sont rares et les communes s'engagent à régler leurs dettes après la guerre. Le C. R. B. organise même des loteries gratuites de vêtements usagés pour les pauvres.

10. Registre des délibérations municipales de Béthancourt-en-Vaux.

Dans cette ville sans fête, « sans joie »<sup>9</sup>, quelle détresse pour les déshérités : surtout les nombreux enfants assistés comme ces 21 « pupilles de la Perle », du nom de la fabrique de couronnes funéraires, désormais fermée, où ils travaillent malgré leur jeune âge. Ils coupent du bois au bord de l'Oise, amalgament du poussier, colportent des perles comme des mendiants ; ils logent dans un grenier infesté de vermine. Une imprimerie désaffectée abrite 50 enfants abandonnés par leurs mères soignées « dans des maisons spéciales ». Quelles sont leurs joies ? Jouer aux secouristes ? Regarder décoller les avions allemands ? À l'infortune de ces enfants s'ajoutent la misère des vieillards et des malades chassés de l'hospice, le désarroi d'hommes qui s'abandonnent aux jeux d'argent au point d'inquiéter les autorités, les difficultés des femmes de prisonniers et de soldats : depuis le départ du mari la cultivatrice de Condren conduit seule sa ferme, la bouchère de Quessy<sup>11</sup> a fermé sa boutique. Aux épreuves matérielles s'ajoute l'angoisse : on ne sait rien du mari, du frère qui aux Épargnes, dans la Somme ou ailleurs, lutte obstinément contre la mort dans le froid, la boue des tranchées infestées de rats, assourdi par le martèlement des canons et drogué par l'alcool qui n'efface pas la nostalgie du pays. Privées de lettres, les femmes recourent parfois à la voyance<sup>4</sup> et, comme leurs soldats, tour à tour espèrent et se désespèrent.

De si longues épreuves bouleversent leurs comportements. Soudain la colère éclate ; les refus de travail (ex : rébellion à la batteuse à Crépigny<sup>12</sup>), et les sabotages (ex : trois incendies de meules de blé à Noureuil) provoquent de sévères représailles : lourdes amendes, désignation de gardes-meules. Mais l'occupant n'est pas seul visé ; on insulte parfois les autorités municipales, notamment le personnel des cantines pour une attente trop longue. Dans la rigueur de décembre 1915, 87 femmes de soldats et d'ouvriers exhalent une rancœur de classe : elles pétitionnent pour obtenir du charbon et menacent les édiles locaux. Ceux-ci, constamment pris entre les exigences des Allemands et celles des administrés, se plaignent de recevoir des lettres anonymes malveillantes. Tel garde champêtre est surnommé Bazaine ou le Boche<sup>11</sup>. Mais en général, la population affecte la passivité à l'abri de laquelle on ruse, on truque, on fraude. À Oignes, à Saint-Paul<sup>13</sup>, les réserves alimentaires sont cachées dans les jardins. À Viry les amendes infligées par l'occupant révèlent qu'en 1916 des paysans leur ont livré des génisses au lieu des vaches ainsi que du lait écrémé falsifié. Ailleurs, de jeunes agneaux non recensés sont vendus à un boucher clandestin qui vient les chercher déguisé en berger<sup>11</sup>. À Liez, les habitants puisent dans des meules de blé réquisitionnées. On braconne. C'est le triomphe du système D. À Chauny le maire sanctionne à quatre reprises l'usage illégal de cartes de denrées. L'un des fraudeurs a conservé la carte de sa belle-fille décédée et de ses deux petits enfants placés à l'hospice. À Condren, on déplore « la fraude

11. Arch. dép. Aisne. Ordonnances de non-lieux du tribunal d'instance de Laon, années 1920-1921, 52 U 3 et 52 U 4.

12. Registre des délibérations municipales de Caillouël-Crépigny.

13. Archives privées : mémoires manuscrits d'un agriculteur de Saint-Paul-aux-Bois, né en 1854.

honteuse de certains boulangers » et à Chauny l'accaparement de vivres par des revendeurs. Un marché parallèle se crée qui favorise l'ascension sociale de quelques malins tel ce petit fonctionnaire devenu boucher clandestin qui, après la guerre, déclarera avoir tué 1 500 agneaux pour ravitailler ses compatriotes. Altruisme, goût du risque, appât du gain ? Les mobiles sont si ambigus qu'en 1921 il est à la fois décoré de la Croix de guerre et inculpé d'intelligence avec l'ennemi <sup>14</sup>. La guerre fut pour lui une nouvelle donne à laquelle il a su s'adapter.

La collaboration l'a-t-elle tenté ? A-t-elle séduit aussi la correspondante de la *Gazette des Ardennes*, l'instituteur secrétaire de mairie qui recommandait aux élèves de saluer les Allemands, le garde champêtre qui participait aux perquisitions, la belle jeune femme au nom à consonnance allemande qui obtenait aisément des sauf-conduits ? Où fixer la limite entre une coopération à laquelle on ne peut se soustraire et la collaboration ? Certains cas ne suscitent pas le doute. Notamment celui des femmes de Chauny, dont « la conduite indigne » provoque la réprobation de la municipalité, ou de celles d'Ognes qui se promènent au bras de bouchers allemands. Des naissances illégitimes surgiront au milieu de la faiblesse générale de la natalité <sup>14</sup>. Dans ce village, des enfants nés de parents inconnus furent prénommés Janvier, Février... Mais la morale patriotique n'est qu'exceptionnellement transgressée de la sorte. Presque chaque famille pense à ses absents. Est-il vivant ce fils, ce mari, ce père ? À partir de 1916 arrivent quelques rares cartes, écrites sous l'œil vigilant de la censure et transmises par les organismes internationaux. Quel réconfort ! car bien souvent hélas, un émissaire de la Croix Rouge vient annoncer le pire et déposer la montre ou le carnet du disparu. Plusieurs deuils parfois accablent la même famille.

**ETAPPEN-KOMMANDANTUR 4.**

**9 AVRIL 1915.**

*A Monsieur le Maire de la Commune de Chauny,*

Sur ordre supérieur, les militaires allemands en rang d'officiers sont à saluer par les civils.

Les Maires ont à communiquer cet ordre à leurs concitoyens.

Signé : **SAMSON,**

*Oberstleutnant und Etappen Kommandant.*

---

Le Maire de la Ville de Chauny communique l'ordre ci-dessus à ses concitoyens et leur demande de vouloir bien s'y conformer.

Signé : **DESCAMBRES,**

Ordre de la *Kommandantur* (coll. part.).

14. Communication anonyme par le secrétariat de la mairie de Chauny de l'état récapitulatif des naissances et mariages dans les années 1912 à 1920.



L'évolution de la situation militaire contraint les Allemands à un repli stratégique. Pour créer un glacis devant les Alliés, ils font évacuer, en février 1917, toute la population valide de la région de Chauny, tandis que les vieillards et les malades sont concentrés dans le faubourg du Brouage. C'est le spectacle lugubre de l'exode. Acheminés vers la Thiérache, souvent en wagons à bestiaux, ces réfugiés, aidés par la C. R. B., mènent chez l'habitant une vie précaire d'attente. Certains, après une long périple <sup>15</sup>, rejoignent des parents en zone non occupée. Mais tracassés par les formalités administratives, inquiets du sort des leurs, ces déracinés ressentent souvent l'injustice de leur sort, comme cette jeune Saint-Quentinoise : « Ici (à Paris), témoigne-t-elle [...] les uns souffrent [...] les autres s'amuse ».

Ces « Boches du Nord » se sentent vite importuns et n'aspirent qu'à retrouver leur pays. Mais à sa libération définitive, en septembre 1918, Chauny dynamitée, incendiée par l'occupant en mars 1917, n'est plus qu'un champ de ruines et ses habitants devront attendre, parfois de longues années, avant de pouvoir s'y réinstaller.

Ainsi la région chaunoise sort bouleversée de cette longue épreuve. Elle a perdu plus de 5 % de sa population <sup>16</sup> et presque tout son passé architectural. Le monde entier lui témoigne sa solidarité. Au hasard d'une promenade, le passant intrigué empruntera une rue *Mrs Abbott*, de *Philadelphie* ou de *Montevideo* ! Avec cette aide, les forces de vie l'emporteront. Chauny, cité martyre décorée de la Croix de guerre, renaîtra. En 1920, les Français de Shanghai offrent l'énorme somme de 600 000 F pour la construction d'une maternité. Beau symbole de la coopération mondiale et du renouveau français que pérennise la *rue des Oeuvres de Chine*.

François VINOT

15. Archives privées ; journal d'une jeune domestique de Saint-Quentin, mars-novembre 1917.

16. Relevé des pertes civiles et militaires sur les monuments aux morts des communes du canton.

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

## Conseil

Présidente.....	Mme Suzanne MARTINET
Présidente d'Honneur .....	M. Henry de BUTTET
Vice-président .....	M. Claude CAREME
Trésorier .....	M. Jérôme BURIDANT
Secrétaire.....	M. Patrice MARCILLOUX
Membres .....	Mmes DANISZ, MARTINET Mlle SCHMITT, MM. BAUDOT, BOCQUET, HALLADE, CARNOY, PARENT, MARCILLOUX, BRUNEAU, MERLETTE, DEMETZ
Membre d'honneur .....	M. Alain SAINT-DENIS

## Activités de l'année 1995

12 JANVIER : Assemblée générale statutaire pour l'année 1994. Conférence de M. Ziegelmeyer : *Deux siècles d'émigration polonaise à Laon.*

3 FÉVRIER : Conférence de M. Saint-Denis : *Les bourgeois de Laon, XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles.*

15 MARS : Conférence de M. Carlier : *Le traitement de la pauvreté dans l'Aisne au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

19 AVRIL : Conférence de M. Lucot : *La Fontaine, le coucou du Grand Siècle.*

15 MAI : Conférence de Mme Martinet : *Laon et l'Angleterre, les relations avec le monastère de Bury-Saint-Edmond, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.*

12 JUIN : Conférence de Mme Séverin : *L'école de La Tour à Saint-Quentin.*

18 OCTOBRE : Conférence de M. Desharbes : *Levée d'hommes et esprit public dans le département de l'Aisne à la fin du I<sup>er</sup> Empire.*

15 NOVEMBRE : Conférence de M. Fournié : *Mangin et la X<sup>e</sup> Armée : la libération de Laon.*

13 DÉCEMBRE : Conférence de M. Corbel : *La grande crue de 1993 dans le bassin Oise-Aisne : analyse et perspective historique.*





## Les forts de La Fère, Laon et Soissons de 1874 à 1918

Le département de l'Aisne conserve dans son patrimoine immobilier militaire quelques beaux fleurons des fortifications construites sous l'égide du général Séré de Rivières dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelles origines peut-on trouver à ces forts ? Comment et avec quels moyens furent-ils construits ? Quelle fut leur utilité ? Voici quelques-unes des questions que l'on peut se poser.

### D'une défaite à l'autre (1814-1877)

C'est dans la période 1814-1877 qu'il faut chercher les origines des forts construits autour de La Fère, Laon et Soissons.

La guerre de 1870-1871 avait démontré l'inefficacité de la petite armée professionnelle et des places bastionnées sur lesquelles la France impériale comptait pour sa défense. Elle avait eu pour conséquence la perte de l'Alsace-Lorraine et l'isolement diplomatique de la France vaincue. Si les formes du nouveau gouvernement furent l'objet de discussions orageuses entre les parlementaires, un consensus s'établit rapidement sur les questions de défense nationale. Dès 1872, une réorganisation profonde de l'appareil militaire fut lancée. Le service militaire obligatoire et universel fut mis en place par la loi du 27 juillet 1872 pour fournir les effectifs d'une armée de masse capable de rivaliser avec l'armée allemande. Une fois les effectifs acquis, encore fallait-il prévoir leur organisation et leur utilisation. Un Conseil supérieur de la Guerre fut créé par décret du 27 juillet 1872 pour étudier tous les détails des effectifs, du matériel et de l'organisation des unités. Pour régler la mobilisation, la concentration et l'engagement des armées, un état-major permanent fut chargé de l'élaboration d'un plan. Enfin, un Comité de Défense fut organisé par décision présidentielle du 28 juillet 1872 pour réviser la défense des frontières.

S'inspirant des idées de son secrétaire, le général Séré de Rivières, le Comité adopta un système organisé en profondeur permettant d'appuyer la manœuvre des armées en campagne. En première ligne, deux « rideaux défensifs » de forts isolés furent tendus sur la frontière de l'Est entre les places d'appui de Verdun et Toul d'une part et d'Épinal et Belfort d'autre part. Sur la frontière du Nord, deux positions furent créées, l'une s'appuyant sur les inondations de Dunkerque, Bergues et Gravelines, l'autre sur celles du quadrilatère Douai, Condé-sur-Escaut, Maubeuge et Landrecies. Cette première ligne laissait des trouées entre les ensembles défensifs. C'était aux armées de campagne d'en jouer pour organiser des contre-offensives sur les flancs des armées ennemies empruntant ces espaces intentionnellement laissés

libres. Le Comité adopta le 2 août 1873 une deuxième ligne à mi-chemin entre Paris et les frontières du Nord-Est. Suivant le rebord de la « falaise de Champagne », elle devait se composer des places de Péronne, La Fère, Laon, Soissons, Reims, Épernay, Étoges, Sézanne, Nogent-sur-Seine et Montereau (fig. 1). Pourquoi le Comité avait-il adopté un arc de cercle défensif aussi tendu autour de Paris ?

On peut invoquer des raisons géographiques. Les campagnes militaires de 1814-1815 et de 1870-1871 se terminèrent sur un échec français sanctionné par des modifications des frontières du Nord-Est. Le traité de Paris du 20 novembre 1815 créa deux trouées en direction de Paris dans le système défensif de la frontière du Nord. La perte des places de Philippeville et Marienbourg ouvrit la trouée de Chimay à une invasion venue de Belgique et descendant la vallée de l'Oise. La cession de Bouillon permettait de rejoindre la vallée de l'Aisne par la trouée de Stenay. Le traité de Francfort en 1871 démantela la frontière de l'Est. Dès lors, une offensive allemande accédait à la vallée de la Marne par la trouée de Charmes en Lorraine. De plus, la perte de Thionville et Metz ouvrait un peu plus la trouée de Stenay. Enfin, la trouée de Belfort laissait le choix entre les vallées de la Seine et de l'Yonne. Ces cinq vallées traversaient ou longeaient la falaise de Brie aux points qui furent choisis pour ancrer la deuxième ligne, soit respectivement, La Fère, Soissons, Épernay, Nogent et Montereau. Géologiquement, on remarquera que ces places jalonnent la « côte » séparant les terrains du tertiaire inférieur du plateau de Brie s'étendant jusqu'à Paris, et ceux, marneux, du Crétacé supérieur de la « Champagne pouilleuse ».

Les forts adoptés en 1877 sont placés sur les plateaux cultivés et traversés par des vallées marécageuses ou inondables aux pentes raides et boisées. Le bord de la « falaise », lui aussi pentu et boisé, est précédé de buttes isolées comme celle de Laon. La position est éminemment défensive : les pénétrantes passent par les vallées inondables, alors que les rocade de la défense empruntent le sommet des plateaux. Les forts sont placés de manière à battre de leur artillerie les principales pénétrantes. Les forts de Liez, Vendeuil et Mayot construits au nord de La Fère constituent l'amorce d'une tête de pont sur les deux rives de l'Oise en contrôlant essentiellement le canal de Saint-Quentin, l'Oise et les plateaux. Laon est organisée en position fermée avec les batteries de Classon, de Morlot, de Saint-Vincent et de la citadelle. Laniscourt ferme le passage entre Laon et le plateau au sud-ouest. Bruyères interdit la plaine entre Laon et le plateau au sud-est. Montbérault maîtrise la route de Laon à Reims par le plateau et fait la liaison entre Bruyères et la Malmaison. La Malmaison contrôle le Chemin des Dames et la route de Maubeuge, mais il voit mal la vallée de l'Ailette dont la surveillance était confiée à une batterie annexe qui ne fut jamais construite. Condé-sur-Aisne interdit les vallées de l'Aisne et de la Vesle.

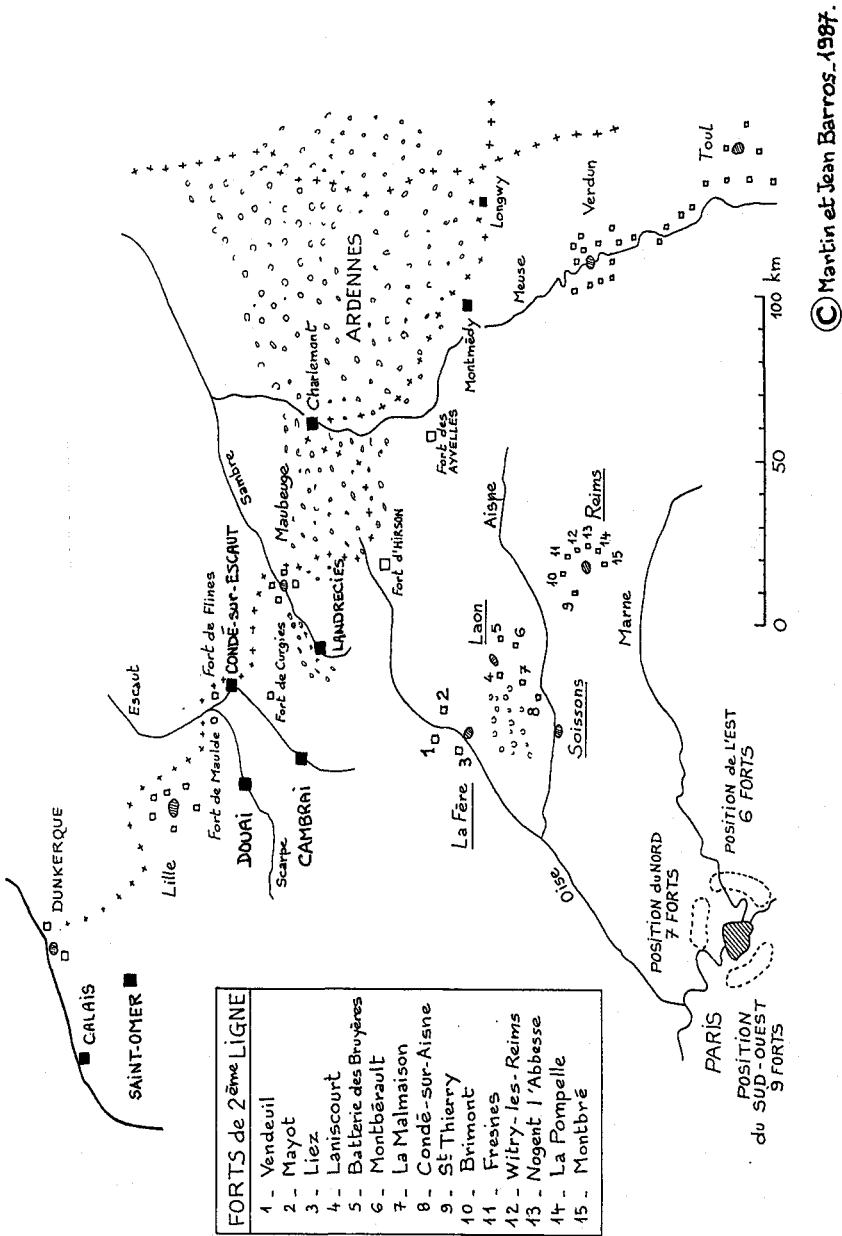


Fig. 1 : Les forts Séré de Rivières de la frontière du Nord 1874-1889.



Les raisons historiques ne sont pas moins importantes. Reportons-nous à la « campagne de France » de 1814 qui, tout en se terminant tragiquement pour nos armes, fut certainement une des plus brillantes de Napoléon sur le plan des mouvements effectués. Le 27 janvier 1814, les troupes françaises étaient en situation d'attente en deux masses. La première, de Nogent à Montereau, surveillait les vallées de la Seine et de l'Yonne. La seconde, sous le commandement direct de Napoléon, était groupée autour de Vitry, à cheval sur la Marne. Le 29 janvier, Napoléon put surprendre l'ennemi à Brienne, alors que celui-ci tentait le passage de l'Aube. Le 9 février, Napoléon, laissant les corps Oudinot et Victor en défensive de Nogent à Montereau, remonta vers le Nord pour couper en deux les troupes de Blücher étalées sur plus de 60 km entre La Ferté-sous-Jouarre et Vertus. Le 10 février, il écrasa le corps d'armée du général Olsufiew à Champaubert. Blücher se trouvait isolé de ses généraux. Napoléon, laissant face à ce dernier le corps du général Marmont autour d'Étoges pour couvrir ses arrières, se retourna vers l'ouest. Le 11 février, il battait les corps d'armées des généraux Yorck et Sacken à Montmirail. Les débris des corps Yorck et Sacken poursuivis par le maréchal Mortier passèrent l'Ourcq à Château-Thierry et se replièrent sur Soissons. Heureusement pour eux, le général Berruyer rendit Soissons le 14 février aux avant-gardes du général Winzingerode qui arrivaient du Nord. Yorck et Sacken passèrent l'Aisne et rejoignirent Blücher par Reims.

Ayant repoussé l'armée de Bohême à Montereau le 18 février, Napoléon se retourna de nouveau contre l'armée de Silésie. En effet, Blücher avait repris son avance poursuivant Mortier et Marmont qui faisaient jonction en arrière de l'Ourcq le 26. Par ailleurs, Mortier avait réoccupé Soissons le 19 février. Pris entre l'Ourcq et Napoléon qui remontait du sud, Blücher tenta de rejoindre Bülow et Winzingerode. Soissons lui barrait le passage de l'Aisne. Mais le nouveau commandant de Soissons, le général Moreau, rendit la place le 3 mars au matin à Winzingerode. Sauvé, Blücher passa l'Aisne à Soissons du 3 au 5 mars et concentra ses forces avec celles de Bülow venant de Vailly et de Winzingerode arrivant de Reims. Napoléon, furieux et sentant la victoire lui échapper, passa l'Aisne à Berry-au-Bac le 6. Voyant ses lignes de communication avec la frontière du Nord menacées, Blücher préféra retraiter sur Laon. Mais il laissa les corps de Woronzoff et Sacken sur le Chemin des Dames, de façon à accrocher le flanc gauche de Napoléon à Craonne le 7 mars. Les 9 et 10 mars, les Français ne purent déloger les Alliés de la position de Laon. Le 11, Napoléon retraits sur Soissons réoccupée par les Français le 8 mars. Par deux fois, la reddition de Soissons avait sauvé de l'écrasement une partie de l'armée de Silésie. La possession de Laon avait permis à Blücher de s'accrocher à une position naturellement forte, lui évitant de retraiter vers Saint-Quentin. La situation s'était renversée en 15 jours par le jeu des places fortes perdues ou conservées.

Les 5 et 6 septembre 1870, le 13<sup>e</sup> corps d'armée du général Vinoy, en retraite depuis Sedan et Mézières, passa par les gares de Laon et Soissons avant de continuer vers Paris. Il était talonné par la IV<sup>e</sup> Armée allemande à laquelle Laon se rendit le 9 septembre à la suite d'une simple démonstration de cavalerie et de la menace de brûler la ville par un bombardement. Voulant assurer le dégagement des voies ferrées nécessaires au ravitaillement du corps faisant le siège de Paris, les Allemands décidèrent de prendre Soissons. La place résista pendant 19 jours, avant de se rendre le 15 octobre. Des armées françaises se constituant en province pour venir secourir la place de Paris, la I<sup>re</sup> Armée allemande (général Manteuffel) fut chargée de couvrir le siège face au Nord. Cette armée s'empara de La Fère, le 26 novembre et d'Amiens, le 28 novembre. Le 10 janvier 1871, la place de Péronne tombait à son tour aux mains des Allemands. S'appuyant sur ces places et profitant de la remise en état des chemins de fer par ses pionniers, le général Goeben, commandant la 1<sup>re</sup> Armée, repoussa à Saint-Quentin le 19 janvier 1871, la dernière tentative de l'armée française du Nord commandée par le général Faidherbe.

Il y a aussi une raison technique. En 1870, les trois places de La Fère, Laon et Soissons possédaient une enceinte ou une citadelle. Ces fortifications étaient de tracé bastionné. L'enceinte de Soissons et la citadelle de Laon avaient été reconstruites entre 1825 et 1850. Laon bénéficiait d'une caserne voûtée à l'épreuve de la bombe et d'un magasin à poudre construits entre 1842 et 1847. Cependant, on comptait essentiellement sur le terrain pour la défense. Laon profitait d'une situation dominante connue depuis le Moyen Âge. Soissons et La Fère étaient entourées d'inondations. Mais entre 1858 et 1870, la technologie militaire fit un nouveau bond en avant avec les armes rayées. En 1858, la France se dota de son premier canon de campagne rayé tirant un obus cylindro-ogival et non plus un boulet sphérique. L'âme de la bouche à feu était rayée de manière à mettre en rotation l'obus par l'intermédiaire de tenons en zinc. Par cette rotation et sa forme, l'obus était stabilisé sur sa trajectoire. Le tir était plus précis et la portée pratique passait de 800 m à 2500 m. En 1866, le fusil rayé à chargement par la culasse fut adopté en France sous le nom de Chassepot. Sa portée pratique variait de 600 à 900 m selon le tireur. Les armées européennes suivirent la même évolution. L'artillerie pouvait donc bombarder une place sans s'approcher ou creuser des tranchées d'approche et des batteries de siège.

Le 9 septembre 1870, ce fut la menace d'un bombardement de la ville et la désertion d'une partie de la garnison travaillée par la population qui conduisirent à la reddition de Laon. Le général Théremin d'Hame estima que son artillerie était trop faible, sa garnison mal encadrée, les murs de la citadelle trop exposés et la ville trop proche pour accepter le duel avec l'artillerie allemande. À Soissons, le lieutenant-colonel De Noue décida de résister. La place fut investie par les Allemands le 28 septembre. Le 12 octobre, le bombardement commença.

Le 15, ce fut la reddition. De Noue avait appliqué le règlement. Il avait effectué des sorties avec son infanterie. Son artillerie avait répondu dans la mesure du possible aux batteries de siège allemandes. Mais une brèche dans la courtine entre les bastions 3 et 4 était praticable à l'assaut. Faute de magasins et d'abris voûtés et enterrés, il n'avait pu empêcher l'incendie des approvisionnements et d'une partie de la ville. Seule la construction d'ouvrages extérieurs, comme à Belfort sous la direction du colonel Denfert-Rochereau, lui aurait permis d'éloigner les batteries allemandes de leur cible. À Soissons comme à La Fère, les défenses avaient été écrasées de loin par l'artillerie de siège installée sur les hauteurs dominant la place.

Le premier projet proposé en 1872 par le général Cadart chercha donc à protéger les trois villes de l'artillerie de siège. Par exemple, Soissons devait être entourée de 9 forts ou batteries placés à une distance de 3 à 8 km. En 1873, un nouveau projet tenait mieux compte des possibilités du relief. La plupart des forts ne voyaient plus Soissons, mais ils contrôlaient la vallée de l'Aisne et les plateaux où l'artillerie de siège ennemie pourrait s'installer. Le projet de 1874 proposa l'occupation du bord du plateau au sud de Laon et de la Malmaison. La Fère devait recevoir sa couronne de forts. Le 28 février 1877, le Comité de Défense adopta enfin la répartition des forts autour de La Fère. Le 2 mars 1877, Laniscourt, Bruyères, Montbérault et la Malmaison furent adoptés autour de Laon. Un fort de liaison entre La Fère et Laon fut prévu au Mont-de-Joie en lisière de la forêt de Saint-Gobain. Des forts proposés autour de Soissons, seul Condé-sur-Aisne fut maintenu. Le 24 mai 1878, le Comité ajoutait le fort de Liez à La Fère.

Mais il y a enfin, et peut-être surtout, une raison stratégique. Les « rideaux » de la première ligne couvrent la mobilisation des armées françaises dans toute la France et leur concentration aux frontières du Nord-Est. Repoussant les faibles fractions du dispositif de couverture français, les armées allemandes se précipitent dans les trouées de Stenay et de Charmes, voire dans celle de Chimay si elles violent la neutralité belge. Les quatre places formant musoir de ces rideaux servent alors de pivot à la contre-offensive des armées françaises qui trouvent en elles une protection pour leur flanc le plus proche de l'ennemi. Si ces contre-offensives échouent, les armées françaises doivent retraiter au nord vers Maubeuge, au sud sur Langres, et au centre sur la falaise de Champagne.

L'approvisionnement et le déplacement des armées modernes nécessitent le contrôle des chemins de fer, seul moyen permettant le transport en masse des troupes, de leurs munitions et de leurs vivres. L'avance ennemie doit suivre le réseau de chemin de fer comme en 1870-1871. Les voies ferrées partant de Cologne, Metz, Strasbourg et Mulhouse et se dirigeant sur Paris passent par les places de première ligne de Maubeuge, Verdun, Toul et Belfort. Elles

sont interceptées sur la deuxième ligne à La Fère, Reims, Épernay et Nogent-sur-Seine. On mesure bien la volonté de contrôler les voies ferrées de manière, non pas à arrêter, mais à freiner, canaliser et même disloquer les mouvements de l'ennemi. De plus, la deuxième ligne contrôle la rocade arrière des voies ferrées des armées passant par Amiens, La Fère, Reims, Châlons et Langres. La Fère et Laon interdisent le contournement de la forêt de Saint-Gobain et l'accès au plateau de l'Ailette. Ce plateau est couvert au sud par les forts de Condé-sur-Aisne et de la Malmaison dont les canons battent respectivement les vallées de l'Aisne et de l'Ailette. Reims et Épernay, en contrôlant les vallées de la Vesle et de la Marne, empêchent l'encercllement du massif de la montagne de Reims. Une rocade de voies ferrées passant par Chauny, Soissons, Reims et Épernay permet le déplacement des troupes en arrière de la falaise de Champagne. Cette falaise constitue donc la ligne défense principale d'une position dont Paris est le réduit.

À ce rôle défensif, il faut ajouter une fonction contre-offensive. On aura remarqué que de simples destructions de voies ferrées, de viaducs ou de tunnels, auraient suffi au rôle défensif et moins coûté en subsides et en hommes que des fortifications. Mais les fortifications présentent l'avantage d'interdire ces passages obligés, voies ferrées ou ponts, sans nécessiter leur destruction. Il y a donc dans les forts de la falaise de Champagne une volonté manifeste d'interdire l'obstacle tout en se réservant la possibilité d'en faire le franchissement sans travaux de pontage préalable révélateur d'une contre-offensive. La frontière du Nord, étant couverte par des inondations et la frontière de l'Est par les rideaux, les armées allemandes pouvaient déboucher par les trouées de Chimay et Stenay. De Maubeuge à Verdun, la frontière n'était surveillée que par les forts d'arrêt d'Hirson et des Ayvelles et les places de Rocroi, Givet et Montmédy. L'obstacle ne pouvait être accroché que sur la falaise de Champagne. Les deux armées d'invasion se trouvaient alors circonscrites dans un espace fermé par le cours de l'Oise, de Maubeuge à La Fère, la falaise de Champagne, de cette place à Épernay ou Nogent-sur-Seine, et les cours de la Marne ou de l'Aube, en direction de Toul ou de Langres. Elles avaient le choix entre tenter un assaut frontal contre la position de la falaise de Champagne ou tenter un contournement en passant l'Oise ou la Marne pour ensuite suivre les rives de ces deux cours d'eau. La Fère permettait de déboucher sur les deux rives de l'Oise. Reims offrait les mêmes facilités sur la Vesle. Dans le cas d'une attaque frontale, l'armée ennemie risquait une double contre-offensive de flanc débouchant de La Fère et d'Épernay. Dans l'hypothèse d'un débordement au nord, l'assaillant pouvait être surpris lors de son passage de l'Oise par les armées de Paris et du Nord débouchant de La Fère-Laon-Reims et de Maubeuge-Landrecies-Douai. L'Oise franchie, il laisserait ses lignes de communications sous la menace de l'armée du Nord retraitée sur ses bases, tandis que l'armée de



Paris continuerait de menacer son flanc gauche. Un débordement par le sud n'était guère plus facile, car il fallait traverser successivement la Marne, la Seine et l'Yonne en prêtant les flancs à des contre-offensives probables venant des armées rassemblées autour de Paris et de Langres. Ces armées bénéficiaient de la liberté de passage sur les deux rives de ces cours d'eau offerte par les « têtes de pont » d'Épernay, Nogent et Montereau. Dans les trois cas, l'assaillant était pris de flanc et en flagrant délit de passage d'un obstacle naturel, relief ou cours d'eau. Tous les stratèges du XIX<sup>e</sup> siècle indiquaient que c'était la pire situation pour une armée, car le passage d'un obstacle impliquait la désorganisation de l'ordre de combat. Comme on peut le voir une stratégie défensive générale n'interdisait pas des offensives tactiques ! On notera l'appui réciproque des armées de campagne, élément mobile de la défense, et des obstacles naturels renforcés par la fortification, élément statique.

Lors de la séance du 2 mars 1877, Séré de Rivières résuma devant le Comité de Défense le rôle de la deuxième ligne : « Il a été admis que la falaise de Champagne serait organisée défensivement et que les places de La Fère, Laon, Reims, Nogent et Montereau constitueraient, en arrière d'elles, de vastes espaces fortifiés dans lesquels nos armées battues pourraient se retirer pour se refaire, de façon à engager de nouvelles séries d'opérations... Si notre armée, poursuivie par un ennemi qui a la supériorité des forces et l'élan du succès, ne trouve pas sur sa route un point derrière lequel elle puisse s'abriter, elle sera exposée à tomber dans le plus grand désordre. Il a fallu chercher à arrêter cette poursuite et c'est ce qui a conduit à organiser la falaise de Champagne... Si notre armée battue venait à se grouper autour d'une place, on reverrait Metz et ses conséquences fatales ». L'armée campée dans la forêt de Saint-Gobain, sur le plateau de l'Ailette et dans la forêt de la montagne de Reims, est approvisionnée depuis Paris par le chemin de fer. « Les magasins des troupes opérant dans le massif La Fère-Laon-Soissons sont à Paris. Les trains chargés d'approvisionnements arriveront sans rompre charge et il n'y aura pas à créer de grands dépôts dans la région ». La deuxième ligne constitue donc ce que Séré de Rivières nomme une « halte » : « système passif vivifié par l'armée lorsqu'elle opère dans son voisinage... où il n'y a ni campement, ni magasins, ni garnisons puissantes pour y disputer le terrain en avant des ouvrages ».

### **Réalisation de la deuxième ligne (1877-1885)**

La répartition des forts ayant été adoptée par le Comité de Défense les 28 février et 2 mars 1877, les études sont lancées en avril 1877 pour Montbérault, Laniscourt, Bruyères et Mayot. Liez et Vendeuil suivent en mars 1878. Les études de Condé et la Malmaison avaient été lancées dès janvier 1877 et celles du plateau de Laon dès mars 1875, avant l'adoption officielle par le Comité. Les projets définitifs sont acceptés entre septembre 1877 (plateau de Laon) et août

1879 (Laniscourt). Les travaux commencent dès septembre 1877 aux forts de Condé et de Mayot. À Condé, le décret d'utilité publique n'est même pas encore officiel. Les chantiers s'ouvrent en 1878 pour la Malmaison, Montbérault, Bruyères et Vendeuil et en 1879 pour Laniscourt et Liez. Tous les chantiers se terminèrent en 1881 et 1882 pour le gros œuvre. Le coût total des travaux est difficilement évaluable. Les prévisions de 1880 et quelques rares comptes permettent d'avancer 5,7 millions de francs pour La Fère, 2,1 millions pour Laon et 3,8 millions pour la Malmaison et Condé. Mais un total de 13 à 15 millions de francs est plus probable.

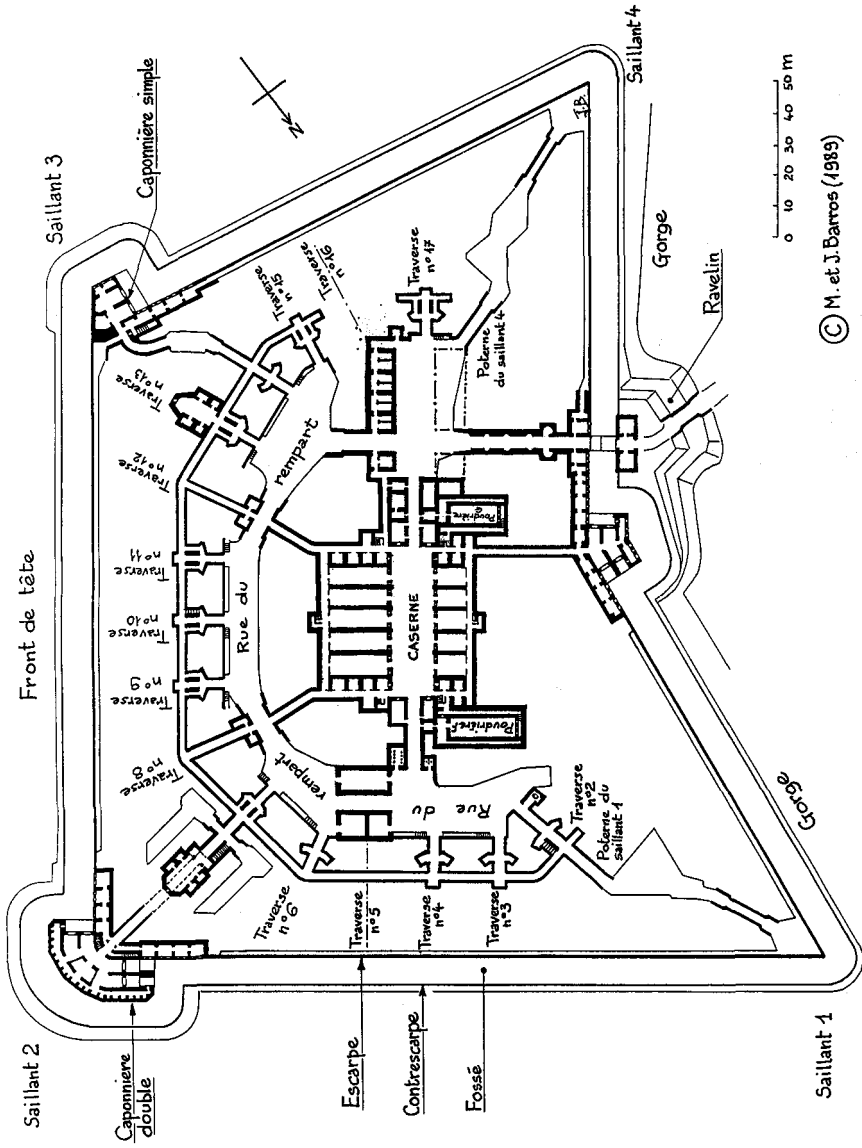
Chaque chantier est confié à un officier du génie, généralement un capitaine, chargé de contrôler la conformité des travaux exécutés par l'entrepreneur adjudicataire. Cet officier est sous le contrôle du chef du génie. L'entrepreneur doit fournir le personnel, de 40 à 100 ouvriers à Laniscourt, et les matériaux de construction en fonction du cahier des charges défini par le génie. Lors de l'adjudication, il a dû présenter un dépôt de garantie et un cautionnement. Cela n'empêche pas certain chantier de changer d'entrepreneur. Ainsi l'entreprise Dollot cède le fort de Condé à l'entrepreneur Fortier en octobre 1881. L'entrepreneur doit suivre le plan définitif de construction adopté par le ministre, mais des modifications ne sont pas exclues. Ces modifications au tracé adopté sont limitées par l'avancement des travaux. Le 30 octobre 1879, le chef du génie fit savoir qu'il n'était plus possible de modifier la répartition des locaux de l'artillerie adoptée en mai pour Condé-sur-Aisne, car « les locaux de l'artillerie étant semés au milieu des autres constructions, on a été forcé de les mener de front avec les locaux avoisinants, sous peine d'arriver à l'hiver avec des brèches béantes, des chapes incomplètes et d'arrêter les mouvements de terre, tandis qu'il était recommandé de donner le plus tôt possible à l'ensemble une forme défensive ». Les travaux furent entachés d'accidents matériels et humains. Les plus fréquents furent ceux liés à une mauvaise stabilité des terrains. En 1880, les contrescarpes des forêts de Vendeuil et Liez s'écroulèrent en plusieurs points. Les voûtes des casernes trop rapidement chargées de remblais se fissurèrent dans les forts de La Fère. Dans la caserne de Montbérault, les voûtes durent être reprises en sous-œuvre par des arceaux en briques. Les rares accidents humains sont dus au non-respect des règles de construction par des entrepreneurs poussant leurs ouvriers à la faute. En juillet 1880, cinq ouvriers furent blessés dans l'effondrement d'un plancher trop vite décimétré de la caserne de Vendeuil. En août 1883, toujours à Vendeuil, un terrassier mourut enseveli dans une sape mal étayée.

Tous les forts respectent le même schéma général défini par une commission ayant étudié en 1874 les effets de l'artillerie sur les forts de Paris en 1870-1871. Le tracé bastionné est abandonné au profit du tracé polygonal. Dans

ce dernier, la crête du rempart d'artillerie est tracée en fonction des directions lointaines à battre par l'artillerie et non en fonction de la défense rapprochée ou du fossé. Les deux actions, lointaines et rapprochées, et les organes qui en sont chargés sont nettement séparés. Les organes vitaux de garnison et de stockage sont concentrés dans la caserne entourée du massif central assurant une protection de 5 à 8 m de terre. Les organes de combat sont organisés en deux couronnes concentriques dévolues l'une à l'action lointaine avec le rempart, l'autre à la défense rapprochée avec le fossé. De ces trois ensembles, seul le plus périphérique est véritablement creusé dans le terrain naturel. Les deux autres dominent ce dernier en ne présentant aux regards et obus ennemis que des remblais donnant aux forts cet aspect terrassé caractéristique des ouvrages modèle 1874. Comparés à ceux de Paris ou de la première ligne, les forts de la deuxième ligne sont plus petits, moins armés et de garnison plus faible. Le fort de Saint-Cyr à Paris concentre 88 canons et 1488 hommes pour un coût de 4,9 millions de francs. En face, la Malmaison atteint 36 canons et 804 hommes pour une dépense de 2 millions de francs. En fait, construits à partir de 1877, les forts de l'Aisne sont tous du modèle à massif central et batterie basse. Ils n'ont qu'une seule crête de feu et leur caserne ne dépasse pas deux niveaux de casemates.

Cependant, on notera un certain nombre de différences dans le tracé en fonction des crédits, des missions et de la situation. Les premiers construits (Condé, la Malmaison et Mayot) sont plus grands et mieux armés, avec une abondance de locaux de service, des traverses à deux niveaux, des gaines de rempart et des caponnières largement dimensionnées. Avec la restriction des crédits à partir de 1879, on dut limiter l'ampleur des locaux. Les missions jouent un grand rôle. Laniscourt est le réduit d'une position de batteries existantes ou à bâtir à la mobilisation. Ses magasins sont dimensionnés à la mesure des besoins des batteries et non de son armement réduit aux nécessités de sa défense rapprochée. Fort d'interdiction à la confluence de la Vesle et de l'Aisne, Condé a un rempart tracé pour battre ces deux vallées et flanquer le fort de la Malmaison. N'étant pas prévu pour battre la route de Laon, sa gorge est particulièrement exposée. Dans un fort détaché de place comme Vendeuil, on a pu limiter les locaux de la caserne et même les ouvrir sur la gorge en direction de La Fère. À l'inverse, la Malmaison, isolé sur son plateau, a dû être tracé pour une défense tous azimuts avec rempart d'artillerie sur quatre côtés (fig. 2 et 3).

Les matériaux sont locaux. Les forts de Laon sont en moellons, alors que ceux de La Fère sont en briques. Les moellons sont tirés des fossés (Laniscourt et Bruyères) ou de carrières proches (Condé et Montbérault) de façon à limiter les frais de transport. Pour le fort de Liez, le génie commanda 800 000 briques fabriquées sur place ou dans les usines de Chauny. Les maçonneries sont faites au



© M. et J. Barros (1985)

Fig. 2 : Fort de Condé-sur-Aisne, plan des locaux.



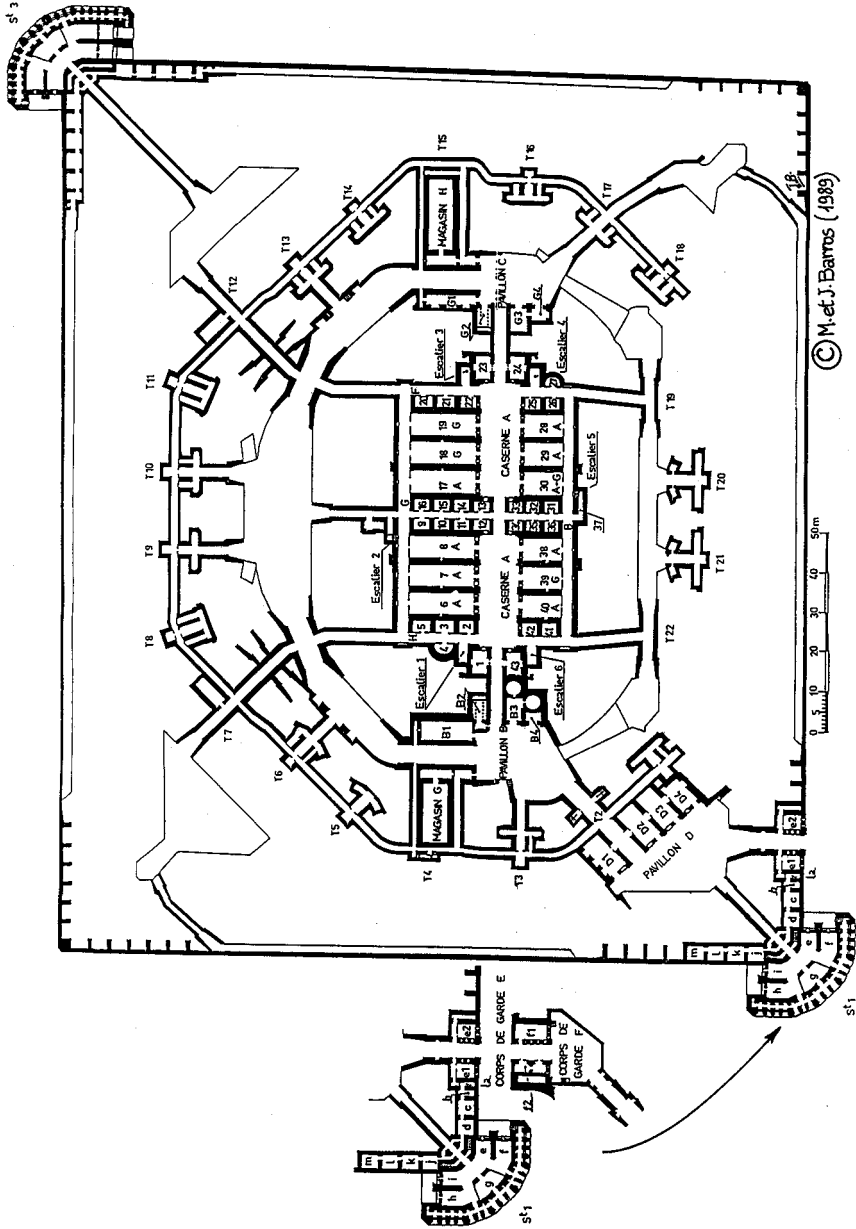


Fig. 3 : Fort de la Malmaison.

mortier de chaux. Les voûtes font 0,8 m d'épaisseur et sont couvertes de 2 à 3 m de terre. Les murs font un mètre d'épaisseur. Les magasins à poudre font exception avec des voûtes d'un mètre, des piédroits de 1,2 mètre et une couverture de terre atteignant 4 à 5 mètres. Les remblais du rempart et de la caserne sont équilibrés par les déblais des fossés.

L'entrée des forts est protégée par un ravelin de terre muni d'un parapet et parfois d'un corps de garde (Condé, la Malmaison, Vendeuil, Mayot et Liez). Le fossé est franchi sur un pont dormant doublé d'un pont à bascule par en dessous (fig. 4). Le couloir d'entrée est fermé par une porte ou une grille défendue par un corps de garde crénelé. Particularité du fort de Condé, une large meurtrière à fusil, sorte d'assommoir moderne, a été ménagée dans la voûte du couloir d'entrée. La caserne des officiers est généralement construite près du débouché de cette entrée pour des raisons de surveillance. Les officiers, une vingtaine à Condé, sont logés seul ou par deux dans de petites chambres dont l'ameublement se réduit à un lit, une table, une petite armoire et une chaise.



Fig. 4 : Réduit de Laniscourt, entrée et caponnière de défense (cliché Martin Barros).

La troupe et les sous-officiers sont logés dans la caserne principale située au centre du fort. La caserne est généralement organisée sur une cour fermée. À Vendeuil, fort faisant partie d'une place fermée, la caserne a pu être ouverte sur le fossé de gorge du fort. À Bruyères, satellite du fort de Montbérault, la caserne n'a qu'une seule façade, mais défilée par un parapet de terre. En fonction du

nombre de locaux nécessaires, la caserne est sur un (Laniscourt, Montbérault et Bruyères) ou deux niveaux (Condé, la Malmaison, Mayot) (fig. 5 et 6). Les casemates font uniformément 6 mètres de large, mais la longueur varie de 9 à 18 mètres. Un couloir périphérique et des escaliers assurent une circulation intérieure plus sûre que par la cour. L'éclairage se fait par les fenêtres en façade et des cheminées d'aération munies de panneaux carrelés. Des lampes à huile ou pétrole enfermées dans des cages vitrées sont aussi prévues. La ventilation naturelle est améliorée par un système de tirage forcé par dépression, utilisant des cheminées d'évacuation et des prises d'air en façade sur cour. Pour des raisons de facilité d'accès, le rez-de-chaussée est occupé par les locaux techniques (cuisine, boulangerie) et surtout les magasins (artillerie, génie et intendance). Les fours permettent de produire de 200 à 350 rations de pain, d'où un ou deux fours par fort. La place prise par les magasins est importante (127 m<sup>2</sup> pour l'artillerie et 490 m<sup>2</sup> pour l'intendance à Condé), car il faut pouvoir réparer l'armement et nourrir les hommes pendant 6 mois en cas de siège. De même l'approvisionnement en eau est assuré par des puits (87 m de profondeur à Condé) ou des citernes (160 m<sup>3</sup> à Laniscourt) alimentées par les eaux de drainage des terres entourant la caserne. Pour en améliorer l'éclairage et la ventilation, les chambres pour les hommes et les sous-officiers (600 hommes et 38 sous-officiers à Condé), mais aussi l'infirmerie, ont été placées à l'étage de la caserne. La contenance des chambres varie de 28 à 68 hommes. Le mobilier se résume à des tabourets et des lits à étage pour quatre hommes avec tablette rabattable, ratelier d'armes et planche à bagages.



Fig. 5 : Réduit de Laniscourt, cour de la caserne (cliché Martin Barros).





**Fig. 6** : Fort de Condé-sur-Aisne, cour de la caserne (*cliché Martin Barros*).

L'armement est disposé sur les plates-formes du rempart. Chaque plate-forme prévue pour une pièce d'artillerie est protégée par une traverse en terre sur chaque côté et par un parapet de 8 mètres d'épaisseur et 2 mètres de haut face à



l'ennemi. Des gaines, appelées bras de traverse, font la jonction entre la plateforme et l'abri maçonné à l'intérieur de la traverse (fig. 7). À Condé, la Malmaison et Mayot, les abris de traverse sont à deux niveaux (fig. 8). Certaines traverses dites enracinées se prolongent jusqu'au massif central de la caserne par-dessus la rue du rempart qui fait le tour complet ou partiel du fort en arrière du rempart. Les forts les plus importants (Mayot, la Malmaison et Condé) sont munis d'une gaine reliant les rez-de-chaussée des traverses en passant dans le rempart. On a ainsi une double circulation, à l'air libre par la rue du rempart et protégée par les gaines venant de la caserne et se prolongeant par celle du rempart. Même en cas de bombardement, on peut donc circuler et transporter des munitions en toute sécurité. L'armement de sûreté mis en place en permanence dans les forts fut installé à partir de 1882. En 1885, l'armement prévu à la mobilisation pour Condé-sur-Aisne était de 4 canons de 155 long, 4 de 155 court, 4 de 120 long, plus 11 canons Reffye de 7 et 5 canons-revolvers pour la défense rapprochée ou des fossés. Le complet des stocks de munitions de mobilisation ne semble avoir jamais été atteint.

L'importance de la mission d'interdiction des vallées de l'Aisne et de la Vesle par le fort de Condé amena la construction de deux casemates cuirassées dans ce fort. Il s'agit des casemates n<sup>os</sup> 2 et 3 d'une série de 10 mise au point en 1878 par la commission de Gâvres sous la direction du commandant Mougin. L'ordre d'étude fut donné le 13 mars 1878 et le projet définitif adopté le 1<sup>er</sup> septembre 1878. Entre septembre 1879 et février 1881, on établit les



Fig. 7 : Fort de Condé-sur-Aisne, rue du rempart et traverses 8, 9 et 10 (cliché Martin Barros).





Fig. 8 : Fort de Mayot, façade de la traverse Q (cliché Martin Barros).

maçonneries. Le transport des 118 tonnes de cuirassements en fonte dure et autres éléments nécessita le renforcement de huit kilomètres de routes et l'utilisation d'une locomotive routière et d'un fardier. En février et mai 1881, les cuirassements furent posés au moyen de vérins hydrauliques et scellés au plomb. Les deux casemates furent remises à l'artillerie en novembre 1881. Chaque casemate est protégée par quatre plaques de toiture de 10 tonnes et 15 à 25 cm



d'épaisseur et une plaque de sabord de 22,7 tonnes pour une épaisseur maximum de 60 cm. Le sabord permettant le tir du canon est fermé par un verrou de 7,5 tonnes mis en équilibre par un contrepoids et une suspension à chaînes activée à la main grâce à un jeu de roues, de pignons et de renvois d'angle (fig. 9 et 10). Le canon de 155 mm long modèle 1877 est placé dans un affût



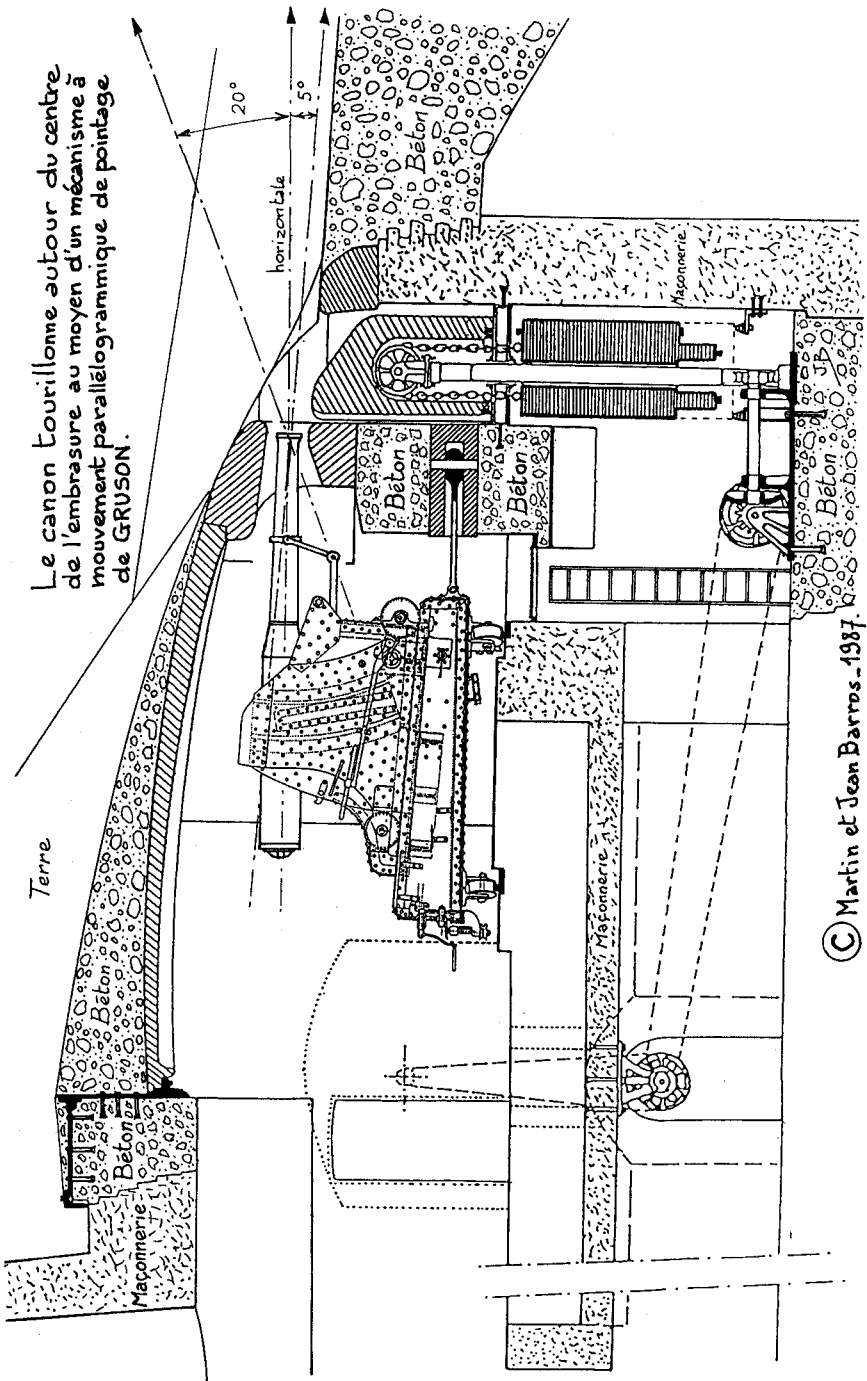
**Fig. 9 :** Fort de Condé-sur-Aisne, vue extérieure de la plaque de sabord et du verrou de la casemate Mougins du saillant 2 (cliché Martin Barros).

composé de deux flasques reliées par des entretoises. Le canon repose sur un système parallélogrammique et les coussinets d'une pompe hydraulique permettant le pointage en site. Le pointage en direction se fait par le déplacement latéral du châssis portant l'affût le long d'une chaîne (fig. 10).

Les poudres sont stockées dans les magasins à poudre principaux, conformes à l'instruction du 27 mars 1878. De 6 mètres de large et 4,8 mètres de haut, leur longueur variable permet de stocker de 14 tonnes (Bruyères) à 100 tonnes (Saint-Vincent à Laon) en caisses de 50 kg. Une galerie périphérique, deux caveaux surmontés d'un double plancher de chêne et deux cheminées de ventilation assurent l'assainissement. La sécurité est obtenue grâce à un vestibule d'entrée avec deux portes successives à trois serrures et trois lanternes à pétrole installées dans un local spécial derrière de fortes vitres (fig. 11). Des abris pour les munitions journalières (1860 coups à Condé) sont prévus dans une partie des traverses. Les projectiles vides sont stockés dans les magasins latéraux au rez-de-chaussée des traverses, voire le long des murs de la rue du rempart et des couloirs. Les poudres nécessaires à la journée de combat sont sorties des magasins principaux et placés dans les dépôts de poudre de consommation. Le chargement des gargousses et le chargement des projectiles se fait au rez-de-chaussée des traverses dans des ateliers de 3 m sur 2,5 m placés au fond des traverses. Huit artificiers officient dans chaque atelier. Gargousses et projectiles chargés sont stockés dans des magasins latéraux des traverses. La partie centrale des traverses reste réservée au matériel et aux hommes.

Aux saillants du fort, des places d'armes sont organisées pour l'infanterie tirant sur le glacis entourant le fort. Il est aussi possible de faire tirer des boîtes à mitraille par les canons du rempart. Mais la défense rapprochée est surtout assurée par l'obstacle du fossé de 8 à 10 mètres de large battu par les feux fichants de l'escarpe semi-détachée et rasants des caponnières. Chaque caponnière possède un magasin à munitions et un ou deux flancs en fonction du nombre de fossé à battre. Chaque flanc est constitué de deux casemates pour un canon de 12 - culasse tirant un obus ou une boîte à mitraille de 12 kg ou pour un canon-revolver modèle 1879 tirant à la vitesse de 30 coups par minute des cartouches de 25 balles sphériques. Un fossé-diamant interdit l'approche des embrasures de tir et permet de recueillir les terres et maçonneries qui, en chutant, viendraient empêcher le tir. La défense propre de la caponnière est assurée par une galerie de fusillade de tête et des galeries de flanquement latérales équipées de créneaux horizontaux ou de pied (fig. 12). Les caponnières du fort de Condé, dont les flancs sont tournés vers le plateau dominant au nord, sont munies de visières protégeant les embrasures contre les projectiles prenant d'enfilade le fossé. Le danger est tel que les visières ont même été prolongées au-dessus du fossé diamant. Lorsque le fossé est assez court, on s'est contenté d'une caponnière à





Le canon tourillonne autour du centre de l'embrasure au moyen d'un mécanisme à mouvement parallélogrammique de GRUSON.

© Martin et Jean Barros - 1987.

Fig. 10 : Fort de Condé-sur-Aisne, casemate cuirassée. Système Mougin avec affût modèle 1883 pour canon de 155 long de Bange.



Fig. 11 : Réduit de Laniscourt, intérieur du magasin à poudre (cliché Martin Barros).

une seule casemate par flanc, comme au réduit de Laniscourt. À la batterie de Bruyères, les caponnières ont même fait place à des coffres d'escarpe dont les créneaux sont aménagés uniquement pour le tir au fusil. Dans ces derniers ouvrages, l'escarpe est attachée au massif du rempart sur toute sa face interne et donc sans créneaux. Face à l'escarpe, la contrescarpe est composée d'arceaux en décharge sur des piédroits noyés dans les terres. Ce système de voûtes permet de creuser des galeries de mine entre les piédroits sans risquer la désorganisation de la crête du glacis. À Laniscourt et Bruyères, on s'est contenté d'un simple plaquage de maçonneries, le fossé étant creusé dans le calcaire.

La loi du 10 août 1853 imposait des zones de servitudes autour des fortifications. Dessiner un polygone non constructible dans des champs autour de la Malmaison ou de Montbérault ne posait pas de problèmes. Mais sur les plateaux de Laon et au-dessus du village de Condé, l'armée heurtait de front les intérêts civils. Par avis du 30 mai 1884, le Comité des Fortifications décida que « pour ménager les intérêts civils, on admettrait un polygone exceptionnel englobant la totalité des constructions du village de Condé situées en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> zones de servitudes et renfermant de vastes espaces pour les besoins ultérieurs. Ce polygone serait soumis au régime de la 2<sup>e</sup> zone des places de 2<sup>e</sup> série ». Or Condé avait été classé dans la 1<sup>re</sup> série des places de guerre par la loi du 29 décembre 1881. Le classement du polygone en 2<sup>e</sup> zone de la 2<sup>e</sup> série permettait de construire sans limite, à condition de détruire sur réquisition en cas de guerre. Les relations entre autorités civiles et militaires ne furent pas toujours aussi cordiales. Le 30 décembre 1884, le Comité dut se résoudre à n'avoir qu'une seule zone de servitudes de 250 mètres autour de Laon, car la commune s'était opposée farouchement à la rétrocession de l'enceinte à l'armée.

En 1882, le Comité de Défense, réorganisé par le décret du 26 novembre 1881, révisa les projets adoptés en 1878. L'idée d'une deuxième ligne présentant un barrage de feux presque continu de La Fère à Soissons et de Reims à Épernay fut abandonnée. On revint à un système de places. Il fut décidé de conserver Laon en état, et de fermer les couronnes de forts détachés entamées autour de La Fère et Reims. Le fort prévu à la lisière nord-est de la forêt de Saint-Gobain pour faire la liaison entre La Fère et Laon fut supprimé. Il en fut de même du projet de liaison entre Reims et Épernay à travers le couvert de la Montagne de Reims. Les projets de places ou de forts d'arrêt adoptés en 1878 pour Péronne, Épernay, Nogent et Montereau étaient abandonnés. Les projets pour La Fère furent réduits au minimum, bien que maintenus.

La deuxième ligne était réduite à un arc de cercle de La Fère à Reims. La liaison avec la Somme et le contrôle des vallées de la Marne, de la Seine et de l'Yonne s'évanouissaient. Les leçons de 1814 retournaient dans les brumes de l'histoire. Dans le même temps, le plan III de concentration des armées françaises





**Fig. 12** : Fort de Condé-sur-Aisne, couloir de fusillade de tête de la caponnière double  
(cliché Martin Barros).

en cas de guerre adopté en 1882 abandonnait l'hypothèse de la concentration d'une armée sur la frontière du Nord. En 1883, le plan VI centra le dispositif français dans une position offensive face à la trouée de Charmes. Il ne fut plus question d'une contre-offensive appuyée sur la deuxième ligne. Seule une armée de réserve était provisoirement maintenue au début de la mobilisation autour de Reims.



De fait, si des projets furent bien présentés pour Reims et La Fère, la plupart furent ajournés d'année en année faute de crédits et de véritable volonté d'aboutir au sommet. Le 8 juin 1885, les projets pour La Fère étaient ajournés en bloc. Seuls les forts de La Pompelle et de Fresnes furent construits à Reims de 1883 à 1885. Le grand élan de 1874 s'était épuisé.

### **Les résultats d'un choix malheureux (1886-1918)**

À partir de 1886, la deuxième ligne va devenir un vaste terrain d'expériences pour le génie. Ce choix avait le double avantage de ne pas gêner les travaux des forts de l'Est et de limiter les déplacements des officiers de la direction du génie au ministère. Le fort de la Malmaison fut le cadre de la première de ces expériences. En 1883, le chimiste Vieille mit au point une poudre chimique dite « colloïdale », dont la combustion avait l'avantage sur la poudre minérale dite « noire » d'être régulière et sans fumée. La portée et la précision du tir s'en trouvaient améliorées. En 1884, Eugène Turpin, un chimiste autodidacte, trouva le moyen de charger les obus avec un explosif chimique qui fut baptisé « mélinite » en France. Cet explosif, à quantité égale, dégageait une énergie destructrice huit à dix fois supérieure à celle de la poudre noire. Dans le même temps, la sidérurgie avait fait des progrès substantiels dans la chimie des alliages. Le Creusot produisait depuis 1882 des obus à parois minces qui, à poids égal, contenaient plus d'explosifs et présentaient des formes allongées plus aérodynamiques. Enfin, les études entreprises sur les obus à balles et les fusées à double effet (percutant et fusant) depuis 1865 aboutissaient. Pour tester ces progrès techniques, on décida des essais.

Les essais menés sur le fort de la Malmaison du 11 août au 27 octobre 1886 permirent de tirer 171 obus allongés à parois minces et grande contenance. On posa aussi 47 pétards chargés de 5 à 32 kg de mélinite. Les obus chargés en mélinite et tirés par un canon court de 155 mm ou un mortier de 220 mm pesaient 43 et 112 kg. Les résultats apparurent catastrophiques : les voûtes d'un mètre de maçonnerie, couvertes de 3 à 5 mètres de terre, s'effondraient, les murs d'escarpe étaient détruits par de simples pétards déposés au moment de l'assaut, les blindages des ouvertures étaient soufflés par les gaz des explosions, les obus de 220 mm formaient des entonnoirs de 6 m de diamètre dans les terres et les éclats balayaient les plates-formes de tir du rempart. Cinq obus touchèrent les façades de la caserne. Le 17 septembre, un obus de 220 mm (n° 54) fit s'effondrer la voûte du magasin à poudre sud sur 3,5 m de diamètre. Un autre (n° 87) creva celle du vestibule du magasin nord. Les forts construits depuis 1874 ne résistaient pas aux nouveaux explosifs chimiques et aux obus allongés. Les dégâts causés par ces expériences furent partiellement réparés.

Militaires et parlementaires crurent d'abord à la faillite générale de la fortification. En 1908, une nouvelle série d'essais effectués sur le fort Saint-Antoine démontra que les résultats de la Malmaison avaient été faussés. En effet, les terrassements mal damés du fort étaient constitués de terres argileuses tirées des déblais du fossé. Ce type de terrain très plastique présente la particularité de se laisser pénétrer par le projectile, puis de se refermer partiellement derrière lui, formant ainsi une chambre de mine des plus efficaces lors de l'explosion. La poussée à vide des gaz de l'explosion joue alors au maximum contre les voûtes. De plus le chantier de la Malmaison avait été entaché de malfaçons aboutissant au remplacement de l'entrepreneur au cours des travaux. Les maçonneries n'étaient peut-être pas de la meilleure qualité. Enfin, si on regarde de près les plans des procès-verbaux d'expériences, on s'aperçoit que seules quatre plates-formes à canon du rempart étaient détruites.

Une fois les esprits calmés, on commença à réfléchir. Dès mars 1887, le ministre lança de nouvelles études pour l'amélioration des places. Face à la mélinite, on généralisa l'emploi du béton déjà utilisé pour les soubassements et les voûtes des tourelles et casemates Mougin et de certains forts de Lyon et de Grenoble dès 1879. La poudre propulsive sans fumée permettait aux batteries de siège à tir indirect de se camoufler. Mais elle permettait aussi de tirer sous cuirassement sans risquer l'enfumement rapide. Plus intéressant encore avec cette poudre à combustion régulière, la mise au point d'armes à tir automatique et rapide (canon à tir rapide, mitrailleuse) devenait possible. Une seule arme automatique protégée sous cuirassement allait pouvoir remplacer une crête entière de canons sur plates-formes ou de fusiliers.

En attendant ces perfectionnements coûteux, le Comité de Défense adopta la dispersion de l'artillerie des forts dans des batteries extérieures approvisionnées par des magasins-cavernes et défendues par des ouvrages d'infanterie en terre et des défenses accessoires. La défense rapprochée des forts était améliorée par des réseaux de barbelés et le maintien de quelques pièces légères sur leur rempart. Les chefferies se mirent aussitôt à l'étude de nouveaux plans de défense. Un plan de défense fut établi pour La Fère le 24 octobre 1889 et transmis au ministre. Il prévoyait la construction de 3 forts, 7 ouvrages et 74 batteries. Des projets de magasins-cavernes furent dessinés pour chaque fort isolé de Laon et pour chacun des secteurs de défense des places de Reims et La Fère. En 1888, deux de ces magasins furent commencés dans la place de Reims sur les pentes des ouvrages de Berru et Nogent. Deux autres magasins suivirent en 1889-1892 dans celle de La Fère. Mais le renforcement des forts fut ajourné.

La nécessaire modernisation de l'équipement des armées de campagne entre 1886 et 1900 provoqua la diminution des crédits consacrés à la fortification. Proportionnellement répartis jusqu'en 1892, ces crédits furent ensuite concentrés sur les quatre places de l'Est, pivots et bases logistiques des armées françaises

prenant l'offensive en Lorraine. La mission de la fortification était ramenée à la seule protection de la mobilisation et de la concentration. Un changement s'était opéré dans les orientations stratégiques de l'état-major français. À partir du plan VI de concentration des armées françaises (1883), l'état-major commença à envisager une action contre-offensive sur la première ligne, voire sur la frontière même. À partir de 1887, les zones de concentration des armées françaises furent reportées en avant dans une position plus offensive. Les plans de concentration VII (1884) à XIII (1895) prévoyaient cependant une armée de réserve entre Reims et Châlons dans le cadre d'un échelonnement en profondeur des armées amalgamant unités d'active et de réserve. L'alliance défensive avec les Russes permit d'espérer voir les Allemands partagés entre deux fronts. La loi du 4 mars 1897 renforçait les effectifs de guerre des régiments sans augmenter ceux du temps de paix. Aussi, en 1898, le plan XIV fut-il résolument offensif. L'armée française s'établirait en carré face à l'Est où l'on espérait obtenir un succès décisif, même si les Allemands tentaient de passer par la Belgique. La défense de la frontière du Nord étant abandonnée, on estimait que l'armée belge, appuyée sur les places-fortes de Liège et Namur, tiendrait suffisamment longtemps. Seul, un groupe de 4 divisions de réserve était maintenu autour de Reims.

Dans ce cadre offensif, seules les places de première ligne intéressaient encore l'état-major. Le Conseil supérieur de la Guerre abandonna les projets de forts sur la deuxième ligne. En novembre 1888, les projets de forts sur la Montagne de Reims furent définitivement abandonnés. Dans son avis du 21 septembre 1888, la sous-commission du Conseil supérieur de la Guerre avait demandé le maintien de la position La Fère-Laon-Reims. Mais le 21 septembre 1889, le ministre annonça que Laon était « une position d'appui pour les armées et non une place-forte ». Les forts de Laon n'étaient donc plus comptés que comme un « groupement d'ouvrages isolés » comme il fut spécifié en 1894. Une décision semblable fut prise pour Reims le 24 septembre 1890. Le 9 novembre 1893, l'état-major décida que les projets étudiés depuis 1889 pour La Fère étaient abandonnés. La place restait ouverte avec ses trois forts et sa vieille enceinte bastionnée. En cas de mobilisation, on envisagerait la construction d'ouvrages et de batteries en terre.

Tous les travaux d'amélioration furent arrêtés. Or depuis les circulaires sur la réorganisation de la défense des places de 1887-1888, on considérait que, pour conserver à une place la possibilité de résister aux nouveaux « obus-torpilles », il fallait soit mettre sous cuirasse l'artillerie des forts, soit la disséminer en batteries dans les intervalles. Le cuirassement et le bétonnage des forts de La Fère et Laon n'étaient pas envisagés. Laisser les places de La Fère et Reims ouvertes interdisait la seconde solution, car les batteries seraient prises à revers dès que la place, abandonnée par l'armée de campagne, serait tournée par l'ennemi. En arrêtant tous les travaux de modernisation dans les places de la deuxième ligne, le ministre avait signé l'arrêt de mort de celle-ci.



La décision ministérielle du 25 avril 1899 confia le choix des places à déclasser à la Haute Commission des Places Fortes. Son rapport transformé en projet de la loi sur le classement des places classait La Fère et Laon dans « les ouvrages qui ne seraient ni armés, ni approvisionnés, ni pourvus d'une garnison de défense désignée dès le temps de paix ». Mais une campagne de presse, guidée par quelques vieux officiers du génie, fit abandonner le projet devant le Sénat. Cependant, le ministre appliqua le projet non adopté en jouant sur la répartition des crédits échappant au pouvoir parlementaire.

Pendant ce temps, la deuxième ligne continuait de servir de terrain d'exercices. En 1894, une série d'essais fut décidée pour quantifier les effets de la poudre noire et de la mélinite. Cette fois-ci, ce ne sont plus des obus ou des charges posées, mais des fourneaux de mines que le fort de la Malmaison dut affronter. Les essais eurent lieu du 26 au 30 octobre 1894. Une dizaine de fourneaux furent faits au-dessus des magasins à poudre, de la descente à la caponnière sud et au dessus de divers locaux ou passages de la caserne. Deux fourneaux chargés de 80 et 50 kg de poudre noire placés à un mètre de la voûte dans le massif du magasin à poudre nord causèrent de simples lézardes dans cette voûte. À l'inverse, une charge de 100 kg de mélinite placée dans les mêmes conditions au-dessus du magasin à poudre sud provoqua l'effondrement de la voûte près de la porte de ce magasin. Des charges de 60, 70 et 80 kg de mélinite eurent le même effet sur les voûtes de deux casemates de la caserne. La mélinite était donc tout à fait à même de remplacer la poudre noire dans les dispositifs de destruction des ponts et des tunnels routiers ou de chemins de fer. En 1899, le ministère de la guerre avait décidé d'arrêter les exercices annuels de guerre des mines. Mais suite au siège de Port-Arthur, lors de la guerre russo-japonaise de 1905, il fut décidé de reprendre les exercices. Comme lors des essais de 1886 et 1894, on utilisa des forts de deuxième ligne. C'est ainsi que le fort de Vendeuil fut le cadre des exercices de 1910. Les exercices suivants eurent lieu au fort de Montbérault en 1911, au fort de Witry en 1912 et au fort de Brimont en 1913.

Les plans XVI (1911) et XVII (1914) mis au point sous la direction de Joffre étaient des plans d'attente. Les armées étaient massées en cordon sur toute la frontière de Mézières à Belfort. Les réserves de deuxième ligne furent réduites. Une seule division de réserve était maintenue à Reims pendant les premiers jours de mobilisation. Derrière la 5<sup>e</sup> armée française concentrée autour de Reims, il n'y avait plus rien. Joffre, conscient du mouvement allemand par la Belgique, avait décidé de lancer par la Lorraine et la Sarre une vaste contre-offensive sur le flanc sud de l'aile marchante allemande. C'était améliorer le principe de Séré de Rivières, car on portait les opérations chez l'ennemi au lieu de l'attendre derrière les rideaux. Mais c'était aussi plus risqué, car Joffre, contrairement à Séré, ne couvrait pas ses flancs par les rideaux fortifiés et ne prévoyait pas de deuxième ligne en cas d'échec à la frontière.

Alors que les places de Dunkerque, Lille et Maubeuge restaient seules sur la frontière du Nord en 1912, le ministère obtint par la loi du 17 juillet 1912 le déclassement des corps de place de Laon et de La Fère, et des forts de Condé-sur-Aisne et de la Malmaison. Les forts de la falaise de Champagne devenaient de simples ouvrages isolés, ce que ne leur permettaient ni leur constitution, ni leur armement. Cependant, seul le décret d'application pour le corps de place de Laon fut pris le 28 avril 1914.

Depuis 1896, les forts avaient été progressivement vidés de leur matériel et de leur armement. En 1903, la place de La Fère, les forts de Laon et celui de Condé-sur-Aisne étaient armés respectivement de 94, 59 et 21 canons, soit un total de 174 pièces d'artillerie, à comparer aux 649 pièces prévues par la commission de 1880. Le coup de grâce fut donné en 1913, lorsque l'état-major décida de puiser dans l'artillerie lourde des places de deuxième ligne pour constituer une artillerie lourde pour les armées de campagne. Cette solution transitoire fut sans réelle valeur, car les canons de 120 et 155 mm du système De Bange ne pouvaient rivaliser en vitesse de tir et de déplacement avec les obusiers allemands de nouvelle génération. Les forts de Liez et Condé furent désarmés totalement en 1913. En 1914, l'armement de mobilisation était de 59 canons avec 300 coups chacun à Reims, de 26 canons de 90 mm à La Fère et de 22 du même modèle à Laon. La deuxième ligne se réduisait donc à des ouvrages sous-armés et sans défense extérieure possible faute de garnison suffisante. La sanction de cette politique d'abandon ne se fit pas attendre.

Le 31 août 1914, la II<sup>e</sup> Armée allemande (général von Bülow) s'arrêta une journée devant la place de La Fère qu'elle croyait défendue. La 5<sup>e</sup> armée française (général Lanrezac) en profita pour prendre de la distance. Le 1<sup>er</sup> septembre 1914, la poursuite reprit vers la Marne. La II<sup>e</sup> Armée franchit l'Aisne et la Vesle entre Soissons et Jonchery. Son 7<sup>e</sup> corps d'armée passa entre Soissons et le fort de Condé évacué par les Français. Les quelques canons de 90 mm installés sur les remparts des forts firent de beaux trophées pour l'ennemi. De l'abandon avant la guerre avait découlé l'impossibilité d'organiser une position d'arrêt en août 1914.

Le 12 septembre, la I<sup>re</sup> Armée allemande, en retraite, repassa l'Aisne. Son 3<sup>e</sup> corps occupa le secteur Margival-Condé-Aizy. Le 13 septembre 1914, le 2<sup>e</sup> corps britannique (général Smith-Dorien) dut construire des ponts à Vailly et Sainte-Marguerite, car les ponts de Vailly, Condé-sur-Aisne et Missy étaient détruits. À sa gauche, le 3<sup>e</sup> corps britannique (général Paltenev) utilisa le pont de Venizel, mais il resta bloqué sur les pentes de Crouy. Le 14 septembre, le 1<sup>er</sup> corps (général Haig) britannique passa à Bourg-et-Comin. À 6 heures, les trois corps anglais prenaient l'offensive sur les pentes au nord de l'Aisne. Mais ils restèrent bloqués sur la ligne Cerny-Chavonne-Vailly. Le 15 septembre, la 5<sup>e</sup> division du 2<sup>e</sup> corps resta coincée sur les pentes du fort de Condé par la 5<sup>e</sup> division du 3<sup>e</sup> corps (général von Lochow) de la I<sup>re</sup> Armée allemande. Le 3<sup>e</sup> corps allemand tenait la

crête entre Condé et Ostel. Les Britanniques du 2<sup>e</sup> corps durent s'enterrer entre Missy et Bucy-le-Long. Le 24 septembre, Missy restait à la 5<sup>e</sup> division anglaise, malgré un bombardement lourd et une forte attaque allemande. Le 7 octobre, le 2<sup>e</sup> corps anglais était relevé par la 55<sup>e</sup> division de la 6<sup>e</sup> armée française (général Maunoury) entre Crouy et la Vesle. Les Allemands tenaient maintenant solidement la position occupée par les forts. Il ne la lâchèrent plus jusqu'en 1917.

Début mars 1917, les Allemands se replièrent entre Soissons et Arras. Le fort de Condé leur servit de pivot sud de manœuvre. À la fin de l'opération, le fort se retrouvait en saillant dans les lignes françaises. Le 16 avril 1917, les combats eurent lieu au nord et à l'est du plateau du fort de Condé-sur-Aisne. La 6<sup>e</sup> armée avait sagement décidé de prendre le fort en pince plutôt que d'attaquer frontalement les défenses du plateau. Au nord, sa 2<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale (général Sadorge), appartenant au 1<sup>er</sup> corps d'armée colonial (général Berdoulat), s'empara du village de Laffaux. À l'est, c'est la 127<sup>e</sup> division (général d'Anselme) du 6<sup>e</sup> corps (général de Mitry) qui prit l'offensive sur la ligne Chavonne-Soupir-Ostel. Une poche commença à se dessiner avec le fort au fond. Le 18 avril, les flancs de la poche se rapprochèrent. À l'est, Vailly fut pris par les troupes françaises. Le 11<sup>e</sup> corps de la VII<sup>e</sup> Armée allemande évacua le plateau du fort de Condé pour éviter l'encerclement. Le fort fut miné, mais une partie des mines n'explosa pas. Seule la moitié sud de la caserne fut détruite. À 17 heures, la 193<sup>e</sup> traversait l'Aisne au pied du fort, sur ordre de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie coloniale. À 23 heures, deux reconnaissances du 301<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, appartenant à la 193<sup>e</sup> brigade d'infanterie territoriale, constatèrent que le fort était inoccupé et s'installèrent sur le plateau. Des prisonniers signalèrent que le fort était miné. Le 19 avril, la 5<sup>e</sup> compagnie du 301<sup>e</sup> R.I.T. occupa le village de Condé à 5 heures et le village de Celles à 12 heures. La 3<sup>e</sup> compagnie s'installa dans les tranchées allemandes au nord du fort qui fut entouré de barbelés pour en interdire l'accès. Le 19 au soir, le front allait de Laffaux à Vailly en passant par la ferme de Chimy. Le 20 avril au soir, les Allemands avaient rectifié leurs lignes qui passaient par Nanteuil, Sancy et Jouy.

Du 21 au 26 avril, les assauts français ne repoussèrent que faiblement les troupes allemandes qui s'accrochaient désormais au terrain. L'opération d'encerclement du fort montée par la 6<sup>e</sup> armée avait donc parfaitement fonctionné. En comparaison, l'assaut lancé à la même date directement sur les pentes du fort de Brimont au nord de Reims avait échoué.

Le 17 octobre 1917, la préparation d'artillerie de la bataille de la Malmaison commença. Le fort reçut 70 obus de 400 mm, 250 de 270 mm et 500 de 240 mm du 20 au 22. Face au fort, les troupes de la 38<sup>e</sup> division (général Guyot des Salins) du 11<sup>e</sup> corps se mirent en place. Le 23 octobre à 5 h 15, le 3<sup>e</sup> bataillon (Giraud) du 4<sup>e</sup> Zouaves s'élançait malgré un intense barrage de l'artillerie allemande. Il s'empara du fort à 6 heures, pendant que le 4<sup>e</sup> bataillon l'encerclait

avec la 2<sup>e</sup> batterie de chars (capitaine Murat) de l'A.S. 12 assurant la couverture de l'opération. À 9 h 15, l'avance française reprit en direction de Chavignon occupé à 11 h 45. Les généraux Pershing (commandant du Corps expéditionnaire américain) et Franchet d'Espérey (commandant le Groupe des Armées françaises du Nord) observèrent l'attaque depuis le fort de Condé où ils restèrent déjeuner. L'opération combinée artillerie-infanterie-chars avait donné d'excellents résultats, grâce à une organisation sérieuse du plan d'engagement des unités avec répartition par bataillon des objectifs bien délimités.

Le 27 mai 1918 à 3 h 40, la VII<sup>e</sup> Armée allemande (général von Boehn) attaqua sur l'Ailette et le Chemin des Dames tenus par la 6<sup>e</sup> armée française (général Duchène). Le 137<sup>e</sup> régiment d'infanterie (lieutenant-colonel Gauthier) appartenant à la 21<sup>e</sup> division perdit le fort de la Malmaison vers 6 h 30. Le 16<sup>e</sup> groupe de bataillons de chasseurs à pied, appartenant à la 74<sup>e</sup> division, fut mis en place à 15 heures pour défendre le plateau du fort de Condé. Un premier assaut allemand fut repoussé entre Quincy et Margival à 18 heures. Le 28 mai, un fort bombardement allemand débuta à 5 heures. Le fort de Condé fut évacué. L'attaque allemande s'infiltra à 7 h 30 par le ravin de Nanteuil-la-Fosse. Entre 12 et 13 heures, les 50<sup>e</sup> et 71<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied, placés de chaque côté du fort, furent bousculés et débordés par les troupes d'assaut allemandes. De 14 heures à 19 heures, les chasseurs rescapés passèrent l'Aisne à la nage, sur des radeaux ou sur les restes des ponts détruits dans la matinée. Un tiers de leurs effectifs atteignit la rive gauche. Les armées françaises retraitèrent vers la Marne.

Le 18 juillet, elles reprenaient l'offensive et remontaient vers l'Aisne. Le 28 août, la 12<sup>e</sup> division, appartenant au 20<sup>e</sup> Corps (général Berdoulat) de la 10<sup>e</sup> armée française (général Mangin), vint border l'Aisne, dont les ponts avaient été détruits par la VII<sup>e</sup> Armée allemande en retraite. Le 4 septembre à 14 heures, une compagnie du 54<sup>e</sup> régiment d'infanterie passa l'Aisne et s'empara de la Ferme de la Biza. Le lendemain, le 54<sup>e</sup> R.I. occupa le village de Missy à 4 h 45. Le 7, il s'empara du fort de Condé. Il fit 10 prisonniers et récupéra une mitrailleuse. Du 8 au 27 septembre, les Allemands résistèrent sur la ligne Vailly-Fermes de Colombe et de Mennejean-Moulin de Laffaux. Le 28 septembre à 11 h 15, une forte patrouille (capitaine Chauzolle) du 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins appartenant à la 127<sup>e</sup> division s'empara du fort de la Malmaison. À 17 heures, le 25<sup>e</sup> B.C.P. bordait le canal de l'Ailette. Le 13 octobre, il entra en tête des troupes françaises dans Laon évacué par les Allemands. Malgré les leçons dégagées par la 2<sup>e</sup> armée à Verdun en 1916 sur la réutilisation des forts pour la défense des lignes de tranches, la 6<sup>e</sup> armée française n'avait pas organisé les forts de Condé et de la Malmaison en réduits défensifs en mai 1918. Le 28 mai, les deux bataillons de chasseurs évacuèrent le fort de Condé pour s'installer dans les tranchées autour, reproduisant l'erreur commise au fort de Douaumont en février 1916. À Reims, le fort de la Pompelle correctement



organisé permit aux fantassins coloniaux de résister à quatre assauts lors des combats entre mars et juillet 1918.

À la fin de ces combats, le fort de la Malmaison et les trois forts de La Fère étaient presque entièrement détruits. Les forts de Condé-sur-Aisne et Montbérault avaient perdu la moitié de leur caserne. Seuls Bruyères et Laniscourt, situés très en arrière du front, étaient encore en bon état. Les corps de place de Laon et La Fère et le fort de Condé avaient été déclassés par la loi du 17 juillet 1912. Les places de Laon, La Fère, Reims et le fort de Condé-sur-Aisne furent déclassés en 1926. Les décrets d'application furent pris le 21 août 1927 pour Condé et le 16 février 1932 pour la batterie de Bruyères, les batteries de Laniscourt et le fort de Montbérault. Aujourd'hui, seul le réduit de Laniscourt est en terrain militaire. Pour combien de temps encore ?

La chute prématurée des places de Laon, Soissons et La Fère avait eu des conséquences importantes sur la conduite des opérations en 1814 et 1870. Ces conséquences étaient apparues trop nettement pour que la réorganisation du système défensif de la France entamée en 1872 négligeât ces trois places de deuxième ligne, avant-postes de la capitale. Précédée d'une longue période d'études et de discussions, la réalisation de la deuxième ligne sur la falaise de Champagne s'effectua, non sans difficultés, dans un délai assez court de 1877 à 1889. Dès 1890, les travaux furent stoppés. La deuxième ligne, victime d'une réaffectation des crédits et d'un changement des idées stratégiques, sombra dans l'abandon. Les combats de 1914-1918 se chargèrent de rappeler à ses détracteurs l'importance trop vite oubliée de cette position, ultime rempart avant Paris. Peut-être peut-on voir dans les aléas de la deuxième ligne la matérialisation de la difficulté de l'état-major français à concevoir avant 1914 un plan conciliant une stratégie globalement offensive et la neutralisation temporaire d'une partie du front par la fortification.

Martin BARROS

#### Sources :

Service historique de l'armée de terre

7 N 1803 à 1921 ; 9 N 26 à 29 et 57 à 59

Fonds de l'artillerie - 3 à 1 ; 1 à 4 et 4 c7 ; 1 et 1 bis

Archives du génie - Article 4 - Section 1 et 4 ; Article 8 - Sections 2\* ; Article 15 - Section 2 - §2

Archives du génie - Section technique du génie (en cours de reclassement)

Archives du génie - Service des cuirassements - cartons 36 et 71

Archives du génie - Cours de l'E.A.A.G. de Fontainebleau

Archives départementales de l'Aisne : sous-série 3 J

#### Bibliographie :

Jean et Martin Barros, « Le fort de Condé-sur-Aisne », *Annales historiques compiègnaises*, n° 40, décembre 1987.

Georges Dumas, « Les forts Séré de Rivières dans l'Aisne, 1874-1914 », *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXI, 1975.

Bertrand Vanderstraete, « La défense du Nord, couloir d'invasions (1871-1940) », *Revue du Nord*, n° 277, avril 1988.

Nom	Type	Dates de construction	Capacité totale de la caserne estimée en 1880	Magasins à poudre (nombre et capacité en tonnes)	Armement de défense des fossés	Armement de rempart et casemates en			Superficie en hectares	Coût des terrains et de la construction (estimation de 1880)
						1885-1890	1912-1914			
Liez	Fort à massif central	1879-1881	343	1x65 t	4	16			6 ha	1 000 000 F
Vendeuil	Fort à massif central	1878-1881	565	2x50 t	10	19			13,5 ha	1 500 000 F
Mayot	Fort à massif central	1877-1881	765	1x72 t 1x40,5 t	8	28		26	15 ha	1 520 000 F
Renansart	Batterie	1879-1881	-	-	-	4			3 ha	80 000 F
Laniscourt	Réduit et 3 batteries	1879-1882	277	1x47 t	4	15			6 ha	562 000 F
Laon	Citadelle et batteries	1876-1881	416	3x100 t	11	85		22		862 815 F
Bruyères	Batteries (m. c.)	1878-1881	136	1x14 t	fusils	8			3 ha	290 000 F
Montbérault	Fort à massif central	1878-1882	370	1x85,5 t	8	11			7,5 ha	1 000 000 F
La Malmaison	Fort à massif central	1878	804	2x60 t	8	28		-	9 ha	1 838 000 F
Condé-sur-Aisne	Fort à massif central	1877-1881	658	1x78 t 1x48 t	10	26		-	9 ha	1 850 000 F
Condé-sur-Aisne	Batterie (c.)	1877-1881	-	1x8 t	fusils	8		-	2,3 ha	112 000 F

## Carnet de route d'un combattant de l'an II

Louis-François Guyot, fils d'un menuisier de Villiers-Saint-Denis<sup>1</sup>, combattit durant sept années dans les armées de la République. Son carnet de route nous est parvenu grâce à l'un de ses descendants. C'est un document d'une trentaine de pages seulement, d'une écriture appliquée, complété, de la main de l'auteur, d'une dizaine d'énoncés de problèmes d'arithmétique avec leurs solutions.

Dans son carnet, Louis-François Guyot s'est essentiellement attaché à noter les étapes d'un périple qui l'a conduit à travers la Belgique, l'Allemagne et l'Italie. Chaque ville, village ou parfois hameau est soigneusement mentionné, phonétiquement bien sûr car notre combattant ne parle que le français. La transcription des noms de villes allemandes lui a posé quelques problèmes et a conduit à de curieuses métamorphoses : Krefeld est noté Crevelle, Salsburg est devenu Cerbourg et Butzbach, Bouchepart etc. En Italie, Guyot a eu moins de difficultés avec les noms de lieux dont il donne parfois des traductions fantaisistes : Bussoleno est devenu Beau-Soleil, Sestrit-Levente Sestrit-Bon-Vent et Loretto Notre-Dame-de-Lorette.

Si les étapes journalières sont systématiquement notées, les batailles ou les sièges sont le plus souvent décrits succinctement. Les conditions de vie difficiles du soldat révolutionnaire ne sont pas évoquées ; c'est tout juste si Guyot mentionne sa blessure, sans en préciser les circonstances. Tout au long du texte transparaît une évidence pour Louis-François Guyot : l'armée républicaine à laquelle il appartient, accomplit une mission au travers de l'Europe et il en est un des modestes acteurs. De ce fait, il ne se pose jamais de question sur le but de tous ces combats tant il est convaincu que la cause est juste.

Les morts ne semblent pas l'impressionner outre mesure, sans doute parce qu'ils sont la conséquence de l'accomplissement d'un devoir. « L'affaire a été très sanglante tant de part et d'autre » écrit-t-il souvent dans son carnet, et même les batailles les plus sanglantes comme celles de la Trebbia ou de Novie, au cours de laquelle fut pourtant tué le général en chef Joubert, ne sont rapportées qu'en quelques lignes. Parfois même on pourrait penser qu'il fait preuve de cynisme, par exemple lorsqu'il mentionne le massacre de la population d'Isola del Liri. En fait, ce qui semble le plus avoir marqué Louis-François Guyot, ce sont les cérémonies militaires qu'il décrit avec beaucoup de détails.

Le carnet de route est d'une grande précision, confirmé par l'histoire des campagnes des armées révolutionnaires et jamais contredit par l'historique de la 30<sup>e</sup> demi-brigade<sup>2</sup> qu'il complète d'ailleurs largement. Cette fiabilité permet de

---

1. Louis-François Guyot était né le 8 mars 1772 à Villiers-sur-Marne (aujourd'hui Villiers-Saint-Denis, arrondissement de Château-Thierry). Il était fils de François et de Marie-Jeanne Renoncourt. À son retour de l'armée, il devint vigneron et se maria le 3 juin 1806 avec Anthoinette-Michèle Houdot. Il est décédé après 1840.

2. Service historique de l'Armée de Terre, historique ancien du 30<sup>e</sup> R.I.

Départ & route que j'ai  
 tenue de puis que je suis partie de  
 Gilliers sur marne le 23 septembre  
 pour nous rendre à Chateaulin  
 lieu ou bon à former notre  
 Bataillon et partie du dit endroit  
 le 30 du même mois 1793 pour  
 nous rendre à <sup>ouches</sup> Joysons le 1<sup>er</sup>  
 Octobre à Laon le 2 à marle  
 le 3 à quise et nous avons été Can  
 tonné à siege et au sou partié  
 le 24 pour aller au Camp de l'étant  
 le 7 de nos ombre nous avons été  
 Cantonné à horigni partié le  
 le 18 à laquelle et au Camp de  
 laquelle ou nous avons reste  
 jus qu'au 11 de janvier 1794  
 ou nous avons été incorporé  
 dans le 36<sup>me</sup> Régiment d'inf.



croire qu'il fut un proche du commandement. Il n'était pourtant pas officier ni sous-officier. Sans doute occupait-il un poste dans l'administration de la brigade.

Nous n'avons malheureusement pas pu retrouver la mention de l'incorporation de Louis-François Guyot dans les registres des contrôles des 36<sup>e</sup> R.I. et 72<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> demi-brigades. Nous en venons à supposer qu'il s'est enrôlé sous un surnom ou un pseudonyme à moins que, par une curieuse coïncidence, les registres des contrôles manquants de ces différentes unités soient justement ceux où étaient enregistrés Guyot.

Le carnet de route évoque les deux amalgames de 1793 et 1796<sup>3</sup>. C'est ainsi que Louis-François Guyot fut incorporé dans le premier bataillon du 36<sup>e</sup> R.I. Le 26 germinal an II, ce bataillon fusionna avec le 6<sup>e</sup> bataillon de volontaires du Jura et le 2<sup>e</sup> bataillon de volontaires de la Gironde pour former la 72<sup>e</sup> demi-brigade de bataille. Puis le 30 pluviôse an IV, la 72<sup>e</sup> amalgama avec le 3<sup>e</sup> bataillon de la 175<sup>e</sup> demi-brigade de bataille. La nouvelle unité prit le nom de 30<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne.

Guyot mentionne aussi quelques-uns des nombreux camps permanents installés par l'armée pour servir de base d'accueil à ses troupes. Citons seulement ceux du département de l'Aisne : La Réunion (Guise) et, dans les environs immédiats, Lesquielles, Bohéries, Létant.

Enfin, le document illustre le mouvement tourbillonnant des armées révolutionnaires. Les régiments sont en perpétuel mouvement, rares sont les séjours de plusieurs jours dans un même lieu. De ce fait, les journées de marche sont fréquentes et les étapes peuvent atteindre 40 km. Lorsque la 30<sup>e</sup> demi-brigade traverse la France pour se rendre en Italie, elles sont d'environ 30 km avec un jour de repos après 5 jours de marche. En revanche, lorsque l'ordre lui est donné de se rendre à Rome, elle effectue 660 km en 23 jours dont deux jours de repos seulement. Au total, en sept années de campagne, Louis-François Guyot aura effectué un périple de plus de 7 000 km.

Rappelons brièvement la situation de la France en 1792. La guerre avec la Prusse et l'Autriche avait débuté en avril ; après la victoire de Valmy (20 septembre), la Convention décrète la guerre jusqu'à ce que les ennemis de la République soient repoussés au-delà du Rhin. Mais après les succès en Belgique et en Hollande, la frontière est franchie au nord et à l'est. Les troupes du prince de Cobourg tentent de marcher sur Paris par Guise.

Louis-François Guyot fut incorporé probablement après la décision de levée en masse décrétée à la Convention le 23 août 1793. Il quitte son village natal de Villiers-sur-Marne le 23 septembre 1793 pour rejoindre un bataillon

---

3. Le premier supprima les bataillons de volontaires départementaux difficiles à diriger pour les incorporer dans les 213 demi-brigades nouvellement créées. Le second ramena le nombre des demi-brigades à 110.

formé à Château-Thierry et dirigé sur Origny-Sainte-Benoîte au camp de Lesquielles. Le 11 janvier, il est incorporé dans le 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ex-Anjou, alors stationné à Étreux. C'est dans la campagne qui s'étend entre Guise et Maubeuge qu'il combat pour la première fois :

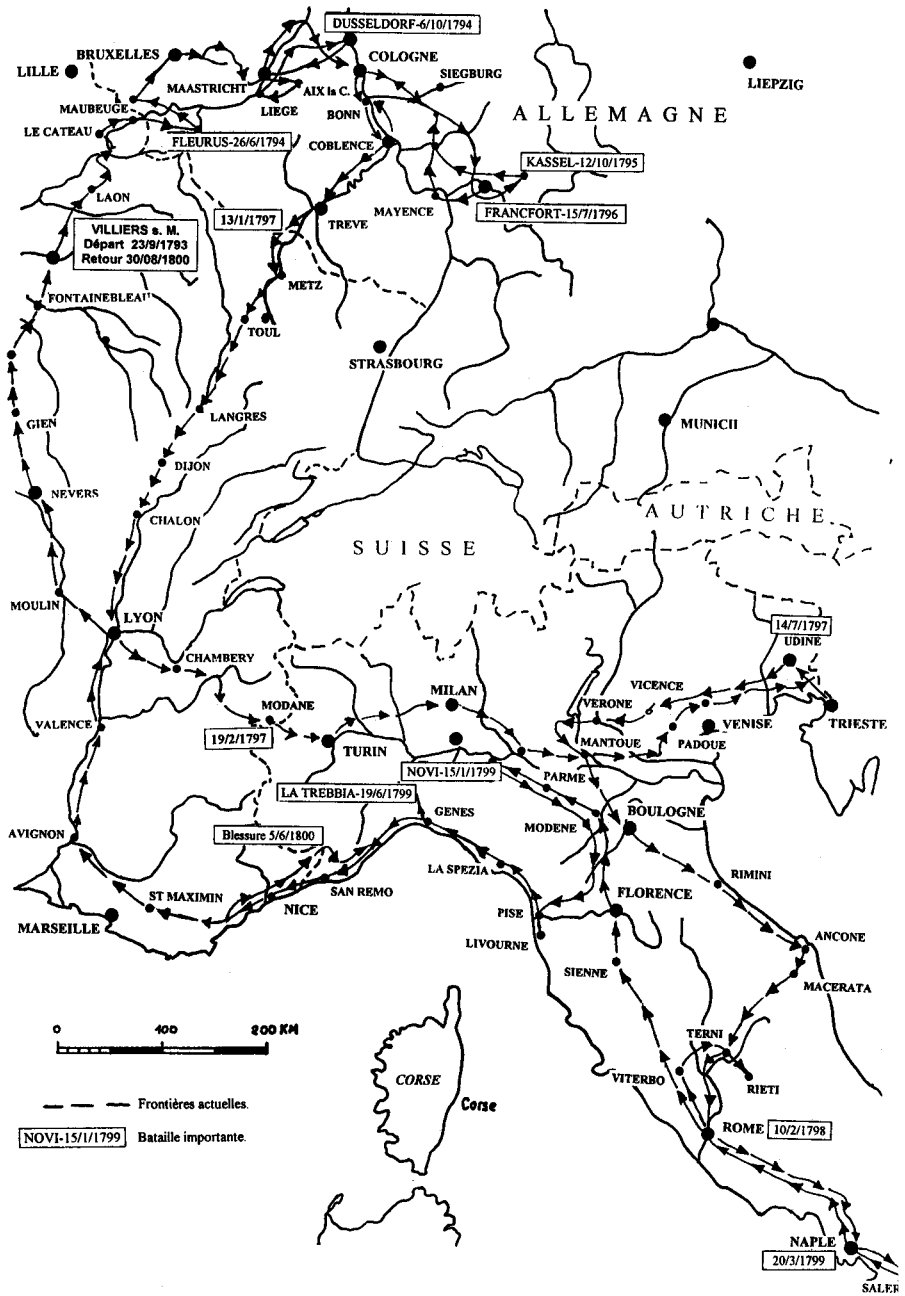
« Le 28 (germinal) l'ennemi nous a attaqué en grande force de toute part et a repoussé notre colonne de vive force mais leur opiniâtreté et leur audace ne nous a point épouvanté et nous avons fait une belle retraite et sans cela nous aurions été tous haché et l'ennemi à brûlé tout les vilages. Nous avons fait notre retraite sur les retranchements de Guise. Nous avons été au camp de Bouiry ou nous avons resté jusqu'aux 1<sup>er</sup> floréal...

Le 7 floréal nous avons attaqué au vilage de Priche ; nous nous somme battue toute la journée sans pouvoir les faire débusquer de leur positions. La perte a été considérable pour les français ; les pièces de canon du 2<sup>e</sup> bataillon ont été prie. Le 9 nous avons attaqué une seconde fois et nous avons réuci comme la 1<sup>re</sup>...

Le 8 (prairial) couché dans les fortification de Maubeuge. Le 9 et le 10 nous avons fait une sortie à Maubeuge. Le combat à duré une partie de la journée ou nous avons eu beaucoup de monde de tué. Notre cheffe à été tué le même jour nous avons été obligé de brûler un vilage auprès de la ville ».

L'armée de la Moselle, restée inactive, se joint à l'armée du Nord pour former l'armée de Sambre-et-Meuse qui réussit à libérer Charleroi et se trouve face aux Austro-Hollandais de Cobourg venus dégager la place. C'est la bataille de Fleurus :

« Le 7 (messidor) nous sommes venus devant Fontaine Lévêque ; le même jour Charleroy c'est rendue à notre pouvoir. Le soir l'ennemy s'est avancée vers nos colonnes. Le soir une calonnade très vive. Le 8, à 3 heures du matin, une calonnade terrible qui c'est fait entendre de tout part. L'ennemie s'avance avec audace [et] fureur mais l'impétuosité de notre moisqueterie et l'artillerie les à arrêté un peu sur une colonne et une plus considérable c'est avancé vers nous après avoir repoussé les autres dont nous nous avons vue sur point de perir tous. Mais un renfort nous et arrivé. Dans l'interval de cette affaire le canon ne faisoit que roulement puisqu'il est vraie qu'il c'est tiré plus de 50 coup de canon à la minute. Malgré tout cela nous les avons réduit à fin devant nous le glaieve en main ».



Itinéraire de Louis-François Guyot.

La victoire de Fleurus ouvre aux Français les Pays-Bas. Pendant que l'armée du Nord se dirige vers Anvers, celle de Sambre-et-Meuse se porte sur la Meuse. Le 21 messidor la demi-brigade de Guyot est à Bruxelles et passe la Meuse à Visé le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794) pour aller bloquer la ville de Maestrich :

« Le 15 (vendémiaire) l'on a brûlé Dusseldorf ; le 18 nous avons partie dudit camp pour le siège de Maestrich et dans le chemain nous avons réquie au de vie, paille et des voiture pour le siège de laditte ville. Arrivé le 5 de brumaire, l'on a ouvert la tranchée le 8 tout autour de la ville. Le 11 l'on a commencé à assiéger ladite place avec plus de 150 bouche a feu qui fesoit un feu terrible qui écrasa la place en peu de temp. Le 14 la garnison a capitulé au nombre de 8 000 hommes d'infanterie et 2 000 de cavalerie. Le 16 ils ont défilé devant les troupe de la République et ils ont déposé les armes sur les glacis de la ville. L'on y a trouvé 362 pièces de canon de tout calibres, 20 000 fusils, des magasins de toute espèces... ».

La demi-brigade se rend ensuite à Liège, Aix-La-Chapelle puis se dirige vers les Pays-Bas. La signature de la paix avec la Hollande (16 mai 1795) modifie les projets de l'armée de Sambre-et-Meuse qui est alors dirigée vers Francfort :

« 19 (fructidor) dans la nuit l'on a passé le Rhin ou il y eu une calonnade terrible tant de la part de l'ennemis que des François. Le 20 nous ont passé le fleuve sur le territoire prussien et nous avons été bivaqué a 2 lieux plus loins. L'ennemi a fait une vive résistance, un combat qui a duré depuis minuits jusqu'a 8 heures du matin dont l'affaire s'est terminé par la fuite de l'ennemis ».

Le 5 vendémiaire an IV l'armée arrive devant Francfort :

« Passé près le château de la Princesse Daix, bivaqué à Querlin tou proche le Main entre Mayance et Francfort a une lieux du fort Quilistène qui et situé dans les montagnes. Le 6 nous avons campé dans laditte place dont la ligne étoit depuis Francfort jusqu'au Rhin. Nous avons partie le 19 à 4 heures apres midy pour aller remplacer la division du général Leclerc ».

La troupe arrive à proximité de la petite ville de Kassel où elle se heurte à l'armée autrichienne le 20 vendémiaire an IV :

« Les Autrichiens nous ont livré une bataille ayant passé le Main plus haut que Francfort. Le combat a commencé de grand matin et a finie à la nuit tombante. L'affaire à été tres sanglante tant d'une part que de l'autre sans que l'on ai



avancée ni reculé. Nous avons brûlé un village qui étoit vis-à-vis Hais [?] Cassel. Se sont les pièces qui étoit aupres du chateau qui ont fait cette expédition. La bataille étant finie nous avons allumé une grande quantité de feux afin de tromper l'ennemis et au même instant nous avons partie pour battre en retraite. [...] Le 26 nous somme partie ou nous avons reprie notre ancienne route proche une des plus hautes montagne de ce pays ou nous ont passé en poursuivant l'ennemis au-dela du Main. Nous ont passé dans la ville que Quabourg ou il y a un beau chateau et une sorte de verger qui et remplie de statue de tout expèce. Nous avons bivaqué tout proche de la ville ou l'on a bue une grande quantité de vain que l'on a trouvé dans un couvent qui étoit dans un fonds le long de la rivière ».

Durant l'automne et l'hiver 1795-1796, la 72<sup>e</sup> demi-brigade campe dans les villes et villages des environs de Cologne, Bonn, Coblenze. Le 30 pluviôse an IV, elle se renforce d'un bataillon de la 175<sup>e</sup> et forme ainsi la 30<sup>e</sup> demi-brigade, forte de 3 355 hommes, commandés par le chef de brigade Arnaud.

L'armistice conclu entre les belligérants expire le 12 prairial (30 mai). L'armée de Sambre-et-Meuse reprie l'offensive et franchit le Rhin pour aller bloquer Ekrenbrenstein, la 30<sup>e</sup> est alors engagée dans les gorges de la Lintz :

« Le 16 (prairial) nous avons partie pour rataquer l'ennemis du coté de la petite ville de Linche ou il s'est livré une bataille très violente. Ils y a resté une grande quantité de tué et de blessez tant d'une part que de l'autre entre lesquel nous avons eue un adjoint (*sic*, adjudant) de tué et nous avons gagne la victoire. Le 17 nous somme été assez tranquille l'on a distribué le vain deux fois dans la journée ».

En franchissant le Rhin, l'armée de Sambre-et-Meuse étoit chargée d'attirer les Prussiens afin de faciliter l'offensive de l'armée de Rhin-et-Moselle. Trop faible, elle doit lever le blocus d'Ekrenbrenstein et repasser le Rhin sur le pont de Neuvvied. La 30<sup>e</sup> demi-brigade est chargée de protéger sa retraite. Elle permet à l'armée de Sambre-et-Meuse de repasser le Rhin sans problème. Sa belle conduite lui valut les félicitations du général en chef Jourdan appuyées par une lettre de félicitations du Directoire. Pourtant Louis-François Guyot n'en a pas conservé le souvenir et se contente de noter dans son carnet :

« Dans l'apres midy il nous est venue un ordre pour bloquer le fort d'Erbrechtene au bord du Rhin en face Coblance dont nous avons été audit lieue de Neuvique et nous somme retourné pour repasser le Rhin à Neuvique et nous somme venue à logé à Andernaque sur la rive gauche du Rhin ».

Quelques jours plus tard, la demi-brigade repasse le Rhin pour aller bloquer le fort de Coblenze :

« Le 13 (prairial) passé le Rhin à Andernaque et passé dans le bourg de Zinzique. Resté dans un village seulement pour y faire la soupe. Le soir nous avons partie et marché toute la nuit et nous sommes arrivé audit fort à 10 heures du matin. Resté jusqu'au 18, l'ennemi a passé la Lane pour débloquent ledit fort et ils ont forcé l'avant-garde et ils sont venue dans notre camp. Sur le même instant nous nous sommes mis en tirailleurs. On les a fait repasser la rivière plus vite qu'il ne l'avoit passez. Aussitot on a rappelé pour nous rassembler dont nous réunie au camp en attendant la nuit pour la retraite ».

La 30<sup>e</sup> demi-brigade rayonne ensuite dans les environs de Cologne, Bonn etc., puis se trouve le 22 messidor an iv (10 juillet 1796) au combat de Friedberg, puis à la prise de Francfort :

« Le 22 l'on a reprie la route à Bouchepart, arrivé le même jour à Fribert ou il c'est livré une bataille aux environs des Salines devant Fribert qui a été bien sanglante tant d'une part que de l'autre. Il y avoit plus 40 bouche a feu. Nous perdue une grande quantité de monde et nous avons gagné le champ de bataille et nous avons couché a Fribert.

Bivaqué à une lieue de Francfort ; partie dudit bivaque le 26 pour aller nous rende sous les murs de Francfort dont le 27 à 2 heures du matin l'on a tiré sur la ville jusqu'au jour et la nuit suivante. Le 29 l'on a capitulé (*sic*, pris la ville) après que le quartié des juifs a été réduis par le feu de notre artillerie. Les échelles étoit préparées pour monter à l'asseau ; sitot que la capitulation a été acceptée l'on a fait venir des pompes pour éteindre le feu. Le 1<sup>er</sup> thermidor on s'est préparé pour entrer dans la ville et bivaqué sur les remparts. Et toutes les divisions étoit plassée a leur rang de bataille le on a fait déposer les armes aux bourgeois de la ville dans les magazain de la République ».

La 30<sup>e</sup> se rend ensuite devant Mayence pour faire le blocus de la ville. Elle campe dans le village de Maynbiskossheim et subit une violente attaque de la garnison de Mayence :

« Le 3 fructidor (*sic*, thermidor) les Autrichiens ont fait une sortie et nous avons été obligé d'abandonner nos retranchemant anviron d'une lieux et nous avons perdue notre pièce de canon. Nous avons eu notre forier qui a été fait prisonnier avec 41 soldats, un capitaine, un lieutenant.

L'ennemi a laissé un nombre considérable de mort et blessés, les prisonniers ont été échangé de part et d'autre ».

Le 7 septembre, le blocus de Mayence est levé. La 30<sup>e</sup> passe de la division Bonnard à celle de Bernadotte qu'elle rejoint près de Limbourg. Durant les semaines qui suivent, elle est continuellement harcelée par l'ennemi, se replie sur Coblenz et vient cantonner au camp de Metternick puis au fort de Petersberg :

« Partie du camp de Miternique le 24 brumaire pour aller au fort de Petersberg où le général Marceau a été enterré par suite d'un coup de feu à la retraite de Mayence <sup>4</sup>».

Le 18 nivôse an V, la 30<sup>e</sup> quitte ses cantonnements aux environs de Coblenz pour se rendre à l'armée d'Italie afin de renforcer l'armée de Bonaparte qui était entrée en Italie à la fin mars 1796. Le 24 frimaire elle entre en France et le 3 ventôse (21 février 1797), elle passe le col du Mont-Cenis. Après avoir traversé Milan, Padoue et Trévise, la division Bernadotte passe la Tagliamento le 26 ventôse (16 mars) et culbute l'armée autrichienne sans subir de perte. La victoire est si rapide que Guyot note simplement « qu'il y a eue une grande bataille ».

Quatre jours plus tard, la division Bernadotte se heurte aux Autrichiens retranchés dans Gratisca :

« Le 30 (ventôse) à Gratsia où il y a eue une grande bataille ou nous avons fait 4 000 hommes prisonnier ».

Dans les semaines qui suivent la division Bernadotte est employée à poursuivre l'armée autrichienne vaincue. Puis, après les préliminaires de Leoben, elle se rend dans la région de Trieste. Elle est alors en repos à Udine où une grande parade militaire est organisée à l'occasion de la fête nationale le 14 juillet 1797 :

« Le 26 messidor l'on nous a distribué et à toute la division les nouveaux drapeaux que le gouvernement a envoyer. Cette fete a été composé par des évolutions militaire, chaque soldat étoit munie de chacun 6 cartouches dont toute la division a fait l'exercice a feu avec l'artillerie et la cavalerie qui s'y est aussy trouvé. Et ensuite nous sommes rengé en bataille et nous avons formé le bataillon caré autour d'une piramide située dans la pleine Saint Godard où ils étoit ainscrit les noms des braves soldat et officiers généraux morts au champ d'honneur et là on a fait 6 salve d'artillerie pour les funerailles de ces braves déffanceurs. Le général Bernadotte distribua les drapeaux a tous les batallions de sa division et l'artillerie faisoit feu pendant cette distribution et fit un discours a toute ces compagnons d'armes qui a duré pres d'une heure. La fête c'est terminée par une course à pied et à

4. Marceau avait été tué le 19 septembre et enterré dans le fort.

cheval ! Celle de pied la 1<sup>re</sup> ou étoit une tace d'argent et la 2<sup>e</sup> un montre en or. La 1<sup>re</sup> course de cheval étoit une paire d'étrillier en argent, la 2<sup>e</sup> une paire d'éperons aussy en argent. Toute l'armée a eu double paye et double vivre. Le [...] l'on nous a fait assembler toute la division pour celebrer la fête du 10 aoust à la pleine Saint Godar. Cette fête a été anoncée par des salves d'artillerie et la mousqueterie qui a duré environnt 2 heures.

Partie le même jour (13 messidor an v) pour nous rendre à Udine ou le général Bonaparte venoit souvans en cette ville avec les generaux autrichiens pour les conclusions de la paix.

Le 1<sup>er</sup> vendemiaire toute l'armée a celebré une fête pour la réjouissance d'une trame découverte contre le gouvernement françois <sup>5</sup>».

Le général Bonaparte venant de signer le traité de Campoformio, il passe en revue ses troupes quatre jours plus tard et Guyot en fait partie :

« Le 2 brumaire la division a passé en revue à la pleine Saint Godar proche Udine par le général en chefs Bonaparte. La division a paru dans la meilleur tenue possible et on a manœuvré pendant 2 heures et ensuite le général nous a annoncé la paix qu'il venoit de conclure avec l'empereur et a dit en présence de tout la division qu'ils étoit facheux que la paix soit faite. Les ennemis ne vouloit point reconnoitre la République française et celle d'Italie s'il nous eut contrain de marcher dans la Hongrie bientôt le pays auroit été constitué en République.

Mais elle faite ! Il répliqua nous avons Mayance ville théâtre de la guerre depuis Mesterdame (Amsterdam) jusqu'a Bourdeaux (Bordeaux) se qui nous facilitera pour faire une descente en Angleterre. Depuis Charlemagne la France n'a jamais tant conquis de pays et a finie par les mot de vie la République et Bonnaparte.

Le 15 la division a celebré une ceremonie funebre en l'honneur du général Hoche commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. La division a fait 10 décharge de mousqueterie et l'artillerie 35 coup et 15 pour le général Marceau mort par faite de blessure qu'il a recue en combattant contre l'ennemi. Le général Bernadotte nous a fait un discours sur le regret de ce brave deffanceur, chanté des himes patriotique et secondé par la musique de tout la division ».

---

5. Il s'agissait probablement de la conspiration de Gracchus Babeuf.



Le 2 frimaire la division Bernadotte quitte Udine pour Milan. Le 27, elle est à Vérone et le 29 à Lonato où elle reçoit l'ordre de se rendre d'urgence à Rome. Le général Duphot venait d'être assassiné par les troupes papales alors que, venu en ambassade avec Joseph Bonaparte, il tentait d'éviter un affrontement avec les patriotes romains. À marche forcée la 30<sup>e</sup> demi-brigade parvient à Rome le 10 février 1798 :

« Le 22 à Rome ville capital de l'état ecclésiastique et résidence du Saint pere le pape.

Le 5 ventôse l'on a célébré une ceremonie funebre au manne du général Duphot assassiné au quartier de Hastevers par les troupe du pape. La nuit du 7 au 8 il c'est éclaté une révolution dont il y a eue plusieurs poste d'égorgé par le habitans de cette ville. Le 30 l'on a célébré une fête en l'honneur de la formation de la République romaine ».

La création de la République romaine avait été le signal de l'entrée en guerre du Royaume de Naples contre les troupes françaises. Tandis que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la 30<sup>e</sup> sont rattachés à la division MacDonald, le 1<sup>er</sup> bataillon, celui de Guyot, est chargé de maintenir l'ordre à Rome et dans les environs immédiats. Il est ensuite assiégé dans le fort Saint-Ange par l'armée napolitaine et la population révoltée. Il quitte le fort le 12 nivôse (1<sup>er</sup> janvier 1799) pour rejoindre l'armée MacDonald qui avait pénétré dans Naples. Il y parvient le 30 pluviôse (20 mars) et y séjourne jusqu'au 2 germinal, date à laquelle il reprend ses opérations de maintien de l'ordre :

« Le même jour (2 germinal) nous ont partie pour nous rendre à Capoux. [...] Le 6 à Castelforte ou l'on a brulé la ville. Le 8 à Saint Jouanne, le 9 à Lisola (Isola del liri) ou l'on a bloqué la ville raport des paysans qui étoit révolté.

Le 23 (pluviôse) a Lislà (Isola del liri) ou l'on a massacré tous les habitant de la ville sans que il en échappa un seul par raport a une révolution qui c'est fait éclater dans la dite ville <sup>6</sup> ».

L'armée russe de Souvarof ayant envahi la République cisalpine, l'armée de Naples doit se replier pour rejoindre l'armée d'Italie commandée par Moreau. En remontant vers le nord elle prend Modène puis assiège Plaisance. L'armée française forte de 24 000 hommes se trouve face aux 36 000 russes de Souvarof sur les bords de la Trebbia. Après 3 jours de combats acharnés, le 1<sup>er</sup> messidor (19 juin) l'armée française a perdu 10 000 hommes. La 30<sup>e</sup> demi-brigade laisse ce jour-là sur le terrain plus de 300 combattants dont 28 officiers :

6. L'historique de la demi-brigade ne donne pas de détails sur les motifs de ce saccage de la ville.

« Il c'est livrer une bataille sanglante que l'on ne voyoit que morts et blessez de toute part il se fit une calonnade que jamais l'on a vue la pareille. L'affaire a duré trois jour, le 1<sup>er</sup> messidor, nous avons battu en retraite... ».

L'armée de Naples vaincue bat en retraite et gagne Gênes pour fusionner avec celle d'Italie. Le 24 thermidor, la nouvelle armée forte de 40 000 hommes, commandée par le général Joubert, quitte ses positions défensives situées dans la région de Serravalle et Arquata pour se diriger sur Mantoue. Le 28 thermidor (15 août 1799), elle se trouve dans la plaine de Novate face à une armée ennemie forte de 70 000 hommes :

« Le 28 nous avons eue une bataille sanglante dans ladite plaine de Novate ou le général en chef a été tué d'une bal et un général russe (*sic*) blessez. L'on ne voyoit que morts et blessez de toute part, nous avons été contraint de battre en retraite. La nuit suivante nous nous sommes retiré au fort de Gavio ».

Les pertes françaises sont de 10 000 hommes, celles des russes sont du double. L'armée d'Italie se réfugie dans les montagnes de Gênes d'où elle harcèle les troupes ennemies :

« Le 20 (vendémiaire an VII) à Castagne où nous avons fait 1 200 prisonniers <sup>7</sup> [...] ».

Le 13 (brumaire) l'ennemi c'est avancé vers nous et l'on c'est tirailiés toute la journée et le soir nous nous sommes retiré. Le 15 nous avons été attaqué vivement de la part de l'ennemi. La bataille a été sanglante ; il y a resté une grande quantité de morts et blessez tant d'une part que de l'autre et nous avons gardé nos positions. [...].

Le 20 (frimaire) le bataillon c'est retiré sans ordre et venue à Campo Moronni ; resté jusqu'aux 24 ; le même jour nous avons prié nos positions que nous avons abandonné dans le temps de l'insurrection de l'armée <sup>8</sup> et il étoit occupé par l'ennemi qu'il n'a abandonné qu'à la grande force et après avoir perdue beaucoup de monde et l'ennemi aussi bien que nous ».

La 30<sup>e</sup> demi-brigade, réduite à 508 hommes à la fin décembre, reçoit l'ordre de rentrer en France pour se réorganiser à Fontainebleau.

7. En réalité le lieutenant Lafitte au cours d'une expédition se heurta au fort détachement d'arrière-garde ennemie et fit 264 prisonniers (Historique du 30<sup>e</sup> R.I.).

8. Guyot semble faire allusion ici à un mouvement de révolte qui aurait eu lieu dans l'armée d'Italie. Nous n'en avons toutefois pas trouvé la confirmation dans les archives militaires.

il y a une distribution à faire  
 entre 6 Sergent & Caporals & 8 fusiliers  
 de 900<sup>u</sup> de sorte que quand un Sergent  
 prendra 10<sup>u</sup> un Caporal prendra 8<sup>u</sup> &  
 un fusilier 6<sup>u</sup> je demande Combien  
 les Sergents les Caporals & les fusiliers  
 auront chacun à proportion

6 Sgt	4 Cap	8 Fus	60
10 <sup>u</sup>	8 <sup>u</sup>	6 <sup>u</sup>	48
60	32	48	32
900	900	900	140 diximes
			Commun
54000	28800	43200	

mauve pour le 1<sup>er</sup> 0200  
 le Sgt 3854  
 la Cap 2054  
 le Fus 3084

54000	28800	43200	308
+4000	+14000	+2054	44
+44	+3854	+20	1800
20	2000	06	
02000	0250	0200	
06340	2000	1600	119
2000	1400	14	44
+4	+4	12	12
80	40	80	120
40	480	80	720
480			

Bonne note  
 par la preuve  
 Guyot

On ignore pourquoi Louis François Guyot a inscrit à la suite de son carnet de route une série de problèmes d'arithmétique avec leur résolution dans le genre de celui-ci.

« Le 15 floréal (5 mai 1800) à Pontissime et nous avons passez la revue de rigueur le même jour [...], le 17 à Savonne [...], le 20 à Manton, le 23 à Nice et le 24 séjour, le 25 à Cannes [...], le 28 à Oluce où nous avons recue contre ordre pour retourner dans les montagnes de la Conté de Nice ».

Elle est alors engagée dans une succession de combats contre les Autrichiens dans les environs du Col de Tende et dans la vallée du Var :

« Le 8 [...] nous avons attaqué l'ennemy qui étoit retranché sur les montagnes de [?]. Le 9 à la Chapelle Dautel, resté jusqu'au 12 le même jour à Vellait et passé à Lantouscal ou nous avons bivaqué. Séjour le 12 et 13 à Tande, le 14 monté la côte de Tende et nous avons eue contre ordre pour retourner à Tende. Couché audit endroit le 15 prairial, monté la montagne de la Brique et couché à Mandatica, le 16 nous avons attaqué l'ennemy à la montagne d'Orsnea ou j'ai été blessez le même jour, le 17 à la Pieva ».

Sans être grave, la blessure de Louis-François Guyot était sérieuse. Après être passé à Alassio et San Remo, il est hospitalisé à Villefranche du 24 prairial au 10 messidor an VIII, puis à Muy le 15 et à Draguignan le 16, pour n'en sortir que le 29. Notre combattant remonte vers le nord de la France et est hospitalisé à Lyon du 16 au 22 thermidor. Il parvient à Fontainebleau, ville de garnison de la demi-brigade, le 6 fructidor (24 août 1800) où il est une nouvelle fois hospitalisé pour 4 jours à l'issue desquels il est libéré et rentre au pays :

« Parti le même jour (10 fructidor) pour Melun et passé à Chaune et à Gigue et couché à Lahouset, le 12 à Coulommiers et couché à Horlis le 12 (8 septembre 1800) à Villiers lieu de ma naissance.

Fain de la dicte route.

Louis François Guyot. 1800 ».

Denis ROLLAND



## L'évolution des fortifications de La Fère

Une promenade dans la ville de La Fère rappelle que, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sa place forte s'insérait dans les systèmes défensifs de la France. La lecture des documents bibliographiques et iconographiques des archives de l'Aisne aide à évoquer l'évolution de ses fortifications. Les archives de l'Aisne ont offert une documentation incomplète mais suffisante ; la bibliothèque contient des ouvrages d'érudition, de vulgarisation et de recherche locaux et nationaux, les fonds iconographiques des cartes et plans, des gravures, le fonds du génie militaire une série presque continue de plans dessinés et commentés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, des liasses des séries antérieures à 1790 des documents administratifs indispensables à la connaissance des relations entre les administrations, les personnes et les fortifications. Les photographies aériennes classées en 21 Fi rendent compte, en stéréoscopie, des rares vestiges des fortifications encore discernables dans les années 1980. Les cartes et plans archivés dans plusieurs services parisiens permettraient une présentation plus précise des aménagements de la place aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le Service historique de l'armée de l'air conserve des photographies aériennes prises durant la présence allemande, en 1917, après le démantèlement préventif de 1912 et avant l'urbanisation rendue possible par l'abandon de la plus grande partie des fortifications érigées de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les photographies verticales des couvertures de l'Institut géographique national, notamment consultables à Saint-Mandé, sont d'excellents documents indispensables à la connaissance de l'évolution urbanistique de La Fère depuis un demi-siècle comme à ses relations avec la rivière l'Oise.

Depuis leur création, au Moyen Âge, jusqu'à leur démantèlement, en 1912, les fortifications de La Fère, dans une plaine inondable, à la confluence des vallées de l'Oise et de la Serre, à la croisée d'axes de communication majeurs, sont continûment adaptées à la défense d'un habitat seigneurial, d'une ville castrale, d'une place forte, d'une frontière proche comme à la résistance à un ennemi ayant forcé la première ligne de défense de la France et menaçant Paris, tant par la vallée de l'Oise que par la trouée entre le massif de Saint-Gobain et les collines du Noyonnais, tantôt enfin à un lieu de transit de matériel ou de personnes. Les textes témoignent d'un habitat seigneurial fortifié plusieurs fois ruiné et reconstruit : le roi Eudes y décède en 898, Thibaut le Tricheur s'en empare et le restitue en 958, Louis le Gros l'assiège en 1130. La charte ou paix de 1207 ne fait pas état de remparts et ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> siècle que la première enceinte de la ville aurait été associée au château. Du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle les inondations, prévues ou mises en œuvre, sont présumées servir la défense ou l'attaque de la place.

Trois vues cavalières <sup>1</sup> illustrent le siège et – ou blocus de 1595-1596 par Henri IV qui mit fin à l'occupation espagnole. Ces trois documents proposent trois représentations différentes des fortifications bastionnées de La Fère et de ses

---

1. Arch. dép. Aisne, 6 Fi La Fère.

faubourgs. La gravure de Chastillon, outre la digue et les ouvrages périphériques construits par l'armée du roi, le château tel que sur des gravures contemporaines, deux églises et la vieille citadelle, figure les éléments de défense de la ville que les Espagnols utilisaient alors comme place de dépôt et de point d'appui de leurs opérations militaires : bastions, demi-lunes et lunettes. Celle du Néerlandais Goeters de Malines figure une petite ville en ligne et ses faubourgs défendue par des bastions et quelques ouvrages extérieurs, cernée par les ouvrages du blocus. Les faubourgs Saint-Firmin et Notre-Dame paraissent, comme parfois aux siècles suivants, constituer de gros ouvrages extérieurs. Une autre, d'un Allemand, sur laquelle aucun édifice civil ou militaire de La Fère n'est reconnaissable, présente une ville défendue par un rempart bas, renforcé par quelques tours et rares bastions protégés par des fossés en eau. Un tableau du dix-septième siècle montre la ville et quelques-uns de ses bastions : dessiné et complété par A. Piette il ne constitue pas un document utile à la connaissance du tracé et de l'organisation des fortifications. De gros budgets furent engagés après la promulgation de l'édit de Nantes pour moderniser les fortifications, mais nous ne disposons d'aucun document pour cette période. La place de La Fère, indispensable à la défense du royaume, fut maintenue fortifiée. Ch. Gomart fait état d'un plan de 1611 « très curieux parce qu'il représente La Fère avec sa citadelle et l'enceinte en 1611 ». Des bastions, des demi-lunes, des lunettes et vraisemblablement la citadelle sont figurées sur une gravure de Tassin de 1638, sans doute reprise par Merian en 1656 (fig. 1). Une trentaine de pièces du fonds du bailliage de La Fère concernent la place du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le XVII<sup>e</sup> siècle est le mieux documenté. Des

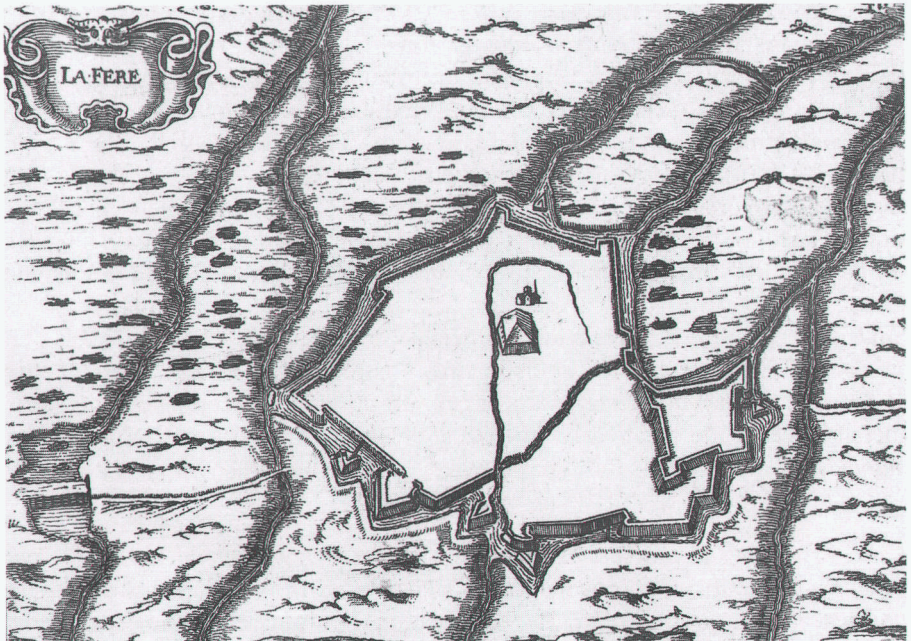
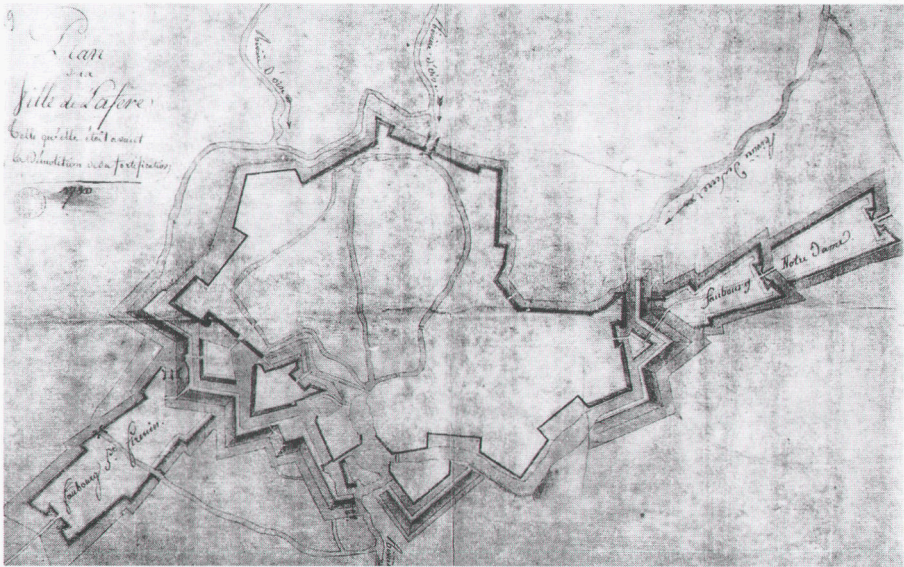


Fig. 1 : La Fère, gravure de Tassin, 1638 (Arch. dép. Aisne, 6 Fi La Fère, cliché J.-L. Girard).



réparations y sont exécutées dans les années 1620, elle est dite ruinée en 1653 ou avant, gérée par Colbert pour les Mazarins à partir de 1654, et, à partir de 1661, de même que par Louvois, dans le cadre de leurs départements ministériels jusqu'en 1683 pour l'un et 1690 pour l'autre, des travaux et réparations y sont exécutés. C'est le onze avril 1674 que Louis XIV, qui voulait la démanteler, se dit résolu à faire fortifier la place après avoir reçu de Colbert, secrétaire d'État depuis 1669, l'assurance que le duc de Mazarin fournirait les arbres nécessaires aux fraises et aux palissades <sup>2</sup> ; le 18 avril 1674 <sup>3</sup>, Louis XIV détache des villages du gouvernement de La Capelle, place démantelée en 1673, au profit du gouvernement de La Fère ; il est fait état de charpente aux ouvrages à cornes en 1675 <sup>4</sup>, des coupes de bois y sont encore affectées en 1681 <sup>5</sup>. Un des premiers plans modernes, présumé avoir été dessiné en 1710, restituerait l'agencement de fortifications très vaubaniennes avec des bastions, des demi-lunes, des lunettes, des fossés en eau, un chemin couvert et des ouvrages à cornes défendant les faubourgs (fig. 2). En 1689-1690 la place est démantelée, les fortifications sont



**Fig. 2 :** Plan présumé dessiné en 1710 et supposé restituer l'agencement des fortifications d'avant 1689 (Serv. hist. armée de terre, cliché J.-L. Girard).

démolies et remplacées par une simple enceinte à courtine et tours <sup>6</sup>. À Verneuil-sous-Coucy, le 23 décembre 1689, est signalé le décès d'un mendiant inconnu « qui revenoit de travailler aux démolitions de La Fère » <sup>7</sup>. En mai 1693 on fait état du mauvais état des chemins d'Achery depuis, il y a deux ans ou environ, les travaux de démolition des fortifications de La Fère. Les pièces d'un dossier de

2. Arch. dép. Aisne, B 3564.

3. Arch. dép. Aisne, B 768.

4. Arch. dép. Aisne, B 3628 et B 3675.

5. Arch. dép. Aisne, B 3566.

6. Arch. dép. Aisne, E 906.

7. Arch. dép. Aisne, B 1317.

contentieux, de 1708, 1709 et 1710<sup>8</sup>, relatif à un terrain joutant les fossés des fortifications de La Fère, concédé en juillet 1705, après la démolition des fortifications et la construction du mur d'enceinte de la ville, nous renseignent sur le paysage de la place ; les termes de « démolition, rasement, fortifications qui en subsistent encore, murs d'enceinte de la ville, remparts, chemins couverts » font le lien entre la place majeure de 1674-1689 et la ville qui avait perdu son importance stratégique nationale avec l'établissement et le renforcement d'une frontière sûre au nord-est de la France. Son école d'artillerie où l'ingénieur-professeur Bernard de Belidor expérimentait les effets de charges explosives, la présence de son régiment d'artillerie, son arsenal maintinrent une implantation militaire dans ce qui était devenu une place de dépôt sur un site favorable aux inondations défensives artificielles. Une série presque complète de cartes et de plans légendés, de projets commentés conservés dans le fonds du génie aide à reconstituer plus d'un siècle d'évolution (phases de démolition, de reconstruction et de perfectionnement) des fortifications de la place de 1779 à 1911. Des publications d'histoire locale les évoquent. Les documents de la série B, des ouvrages spécialisés facilitent leur lecture événementielle et technique dans le contexte des décisions de la monarchie puis de la défense nationale. La présentation de leur évolution conjugue ces différentes sources.

Les plans concrétisent des phases de stagnation, de croissance et de stabilisation des fortifications de la place. Ceux de 1769<sup>9</sup> et de 1778<sup>10</sup> présentent l'enceinte à courtine et à tour de 1690 renforcée par un fossé en eau et des glacis, ainsi que les moulins à poudres protégés par une demi-lune (fig. 3). Celui de



**Fig. 3 :** Plan de la ville de la Fère en 1778, projets pour 1779  
(Arch. dép. Aisne, 3 J 361, cliché J.-L. Girard).

8. Arch. dép. Aisne, B 1182.

9. Arch. dép. Aisne, C 419.

10. Arch. dép. Aisne, 3 J 361.



1818 <sup>11</sup>, qui hérite des adaptations de la place en 1792, 1794 et 1815, répond timidement aux exigences nouvelles de la guerre en périphérisant légèrement des ouvrages extérieurs (fig. 4). La note qui accompagne celui de 1829 rappelle que depuis 1719 La Fère est « éminemment propre à servir de place de dépôt », propose quelques aménagements et détaille les dispositions à prendre lors d'un blocus <sup>12</sup>. Les projets pour 1835, 1836, 1837 <sup>13</sup> rendent compte d'extensions et de modifications ponctuelles. Le projet de 1840 pour 1841 <sup>14</sup>, est précieux par l'archaïsme de son tracé compatible avec une attaque menée au XVIII<sup>e</sup> siècle avec des canons portant à 500 mètres et non plus avec les pièces et projectiles des années 1830 (fig. 5). Le plan de 1863 <sup>15</sup>, caractérisé par la simplification du tracé,

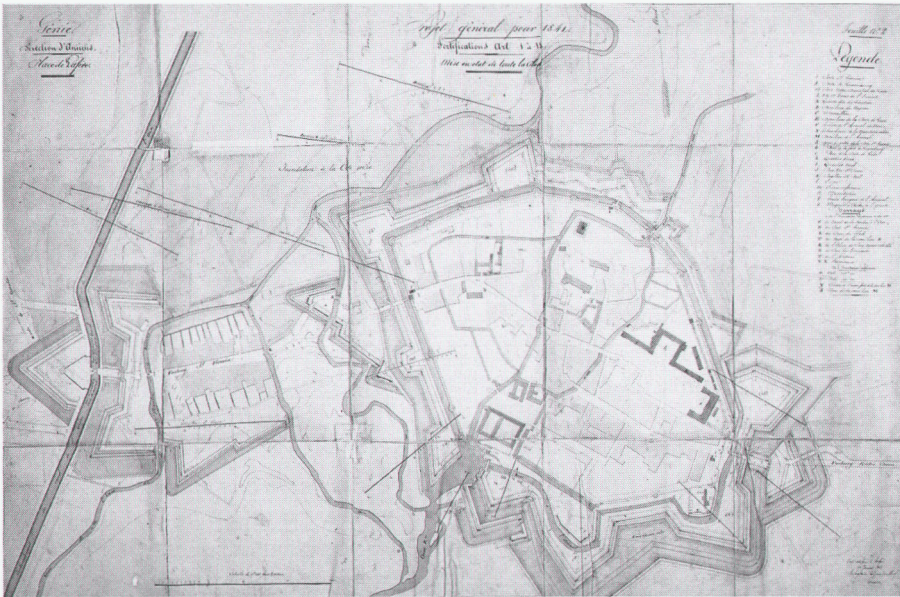


Fig. 5 : Place de la Fère, projet général pour 1841 (Arch. dép. Aisne, 3 J 363, cliché J.-L. Girard).

et la feuille de défilement pour 1864-1865 sont adaptés aux progrès de l'artillerie d'attaque et prennent en compte l'inondation défensive. En dépit de ces aménagements, le siège de 1870 mit à profit la faiblesse de la place : « la garnison s'élevait à trois mille hommes de différentes armes : ouvriers d'artillerie, gardes nationaux volontaires, mobiles et francs-tireurs. Il nous manquait un noyau d'hommes solides, expérimentés, ayant vu le feu. Nous avons déjà dit ce que vaut le mur d'enceinte. Le 25 novembre 1870 : trente heures de bombardement continu. Impossible à nos artilleurs sans casemates, à l'abri seulement contre les parapets, de réparer les embrasures, de remettre en état le matériel frappé ; à plus

11. Arch. dép. Aisne, 3 J 361.

12. Arch. dép. Aisne, 3 J 362.

13. Arch. dép. Aisne, 3 J 362.

14. Arch. dép. Aisne, 3 J 363.

15. Arch. dép. Aisne, 3 J 365.

forte raison, de placer en batterie de nouveaux canons, tant le feu des assiégeants était continu et terrible<sup>16</sup> ». L'inventaire de l'armement de la place, en date du 6 février 1874, dénombre, pour 44 ouvrages et la réserve, 15 canons rayés et mortiers au titre de l'armement de sûreté, 76 canons rayés et 14 mortiers au titre de l'armement de défense.

La mise en place du système Séré de Rivières, durant la décennie 1874-1884, fait de La Fère, comme de Laon et Soissons, des places défendant, avec des forts périphériques, une large portion de territoire dans la deuxième ligne de défense de la France. La Fère retrouve, pendant une décennie, son importance d'antan. Les documents du génie militaire attestent des nouvelles fonctions de la place. Le procès-verbal de la commission de défense de la place de La Fère, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1876, propose, conformément aux instructions ministérielles, un projet limité à la défense proprement dite de la place. « La défense de la place proprement dite s'appuie sur l'occupation du Mont Frénoy, de Danizy (Bois du Parc) et du cimetière en avant de Saint-Firmin. Sur ces trois points des redoutes doivent être construites pour tenir l'ennemi à une distance variable de 6 à 7 kilomètres de la place. Si la place est réduite à ses propres moyens de défense, l'ennemi prendra immédiatement position sur les points dominants ». Un croquis de 1877 témoigne de la protection des magasins et des abris de guerre<sup>17</sup>. Un rapport de 1878 rend compte de l'avancement des travaux de défense<sup>18</sup>. Un projet de programme d'instruction pour les troupes affectées à la défense du camp retranché de La Fère, aux forts (Mayot, Vendeuil, Liez) et aux zones périphériques est présenté en août 1882<sup>19</sup>. En 1883 et 1884 le souci de protection contre les projectiles est de nouveau attesté<sup>20</sup>. En 1885 l'efficacité des nouveaux projectiles, l'obus torpille à la mélinite qui perfore les revêtements des forts à peine achevés, l'obus à mitraille qui atteint le personnel font abandonner les ouvrages de la seconde ligne et renforcer ceux de la première ligne. La place de La Fère va de nouveau être adaptée à la fonction de place de dépôt.

Quelques phrases extraites de l'*Histoire de La Fère* de Lequeux témoignent des impressions d'un civil aussi épris d'histoire qu'ignorant de la déchéance de la place : « L'aspect de nos villes fortifiées n'a ordinairement rien de pittoresque. Le « génie » se montre à leur égard si exigeant ! Il est toujours là pour en arrêter le développement ; il a tant de prédilection pour les angles aigus et les rectangles ! Tout cet attirail de fossés, de ponts, de buttes, de remparts, de chemins couverts, de casernes et de murailles n'a rien qui plaise aux yeux et contente la fantaisie... La ville ne peut s'étendre ni au nord, ni au midi, serrée qu'elle est dans son enceinte d'établissements militaires et de fortifications... Si nous examinons maintenant La Fère au point de vue de la défense nationale, en cas d'invasion nouvelle, nous constaterons que sa position est devenue aussi

16. Lequeux, *Histoire de La Fère*. 1897 ; à propos du siège de 1815 : « Notre petite ville n'a point de remparts, à proprement parler. Son enceinte est une muraille sans épaisseur que protègent quelques ouvrages en terre, mais il est facile d'inonder ses abords ».

17. Arch. dép. Aisne, 3 J 367.

18. Arch. dép. Aisne, 3 J 385.

19. Arch. dép. Aisne, 3 J 371.

20. Arch. dép. Aisne, 3 J 373.



importante que dans la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle forme avec Laon un camp retranché qui commande les vallées de l'Oise et de la Serre, pouvant arrêter un ennemi qui viendrait de l'Est ou du Nord, marchant sur Paris. Les forts détachés de Mayot, Vendeuil, Liez, qui l'entourent, la défendent de toute attaque directe ». Ces propos sont démentis par deux phrases du rapport du 24 juillet 1899 du chef de bataillon Ferrendier, chef du génie, au sujet de l'extension de la ville de La Fère : « En résumé depuis 1880 on a toujours considéré le corps de place de La Fère comme n'ayant aucune valeur et on s'est préoccupé surtout d'améliorer les communications avoisinantes... La principale utilité de maintenir classée l'enceinte de La Fère est de frapper de servitudes certains terrains et d'empêcher qu'on ne transforme la chaussée de la route nationale N° 44 entre les deux rives de la vallée de l'Oise en une longue rue de près de 3 kilomètres de longueur sans aucun débouché latéral, sans aucun élargissement, sans aucune place de rassemblement ». En 1913, le 29 janvier et jours suivants, est rédigé le procès-verbal de conférence mixte relatif à la répartition entre les services publics des terrains de la fortification de La Fère déclassée en principe par la loi du 17 juillet 1912 (fig. 6). Des observations sont formulées en avril et mai 1914 par

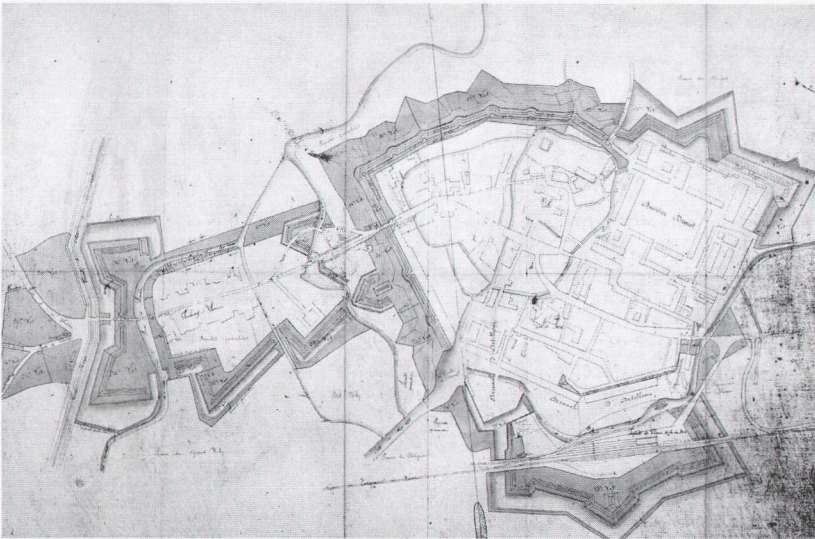


Fig. 6 : 1913, plan de répartition des terrains de la fortification de la ville de La Fère déclassée par la loi du 17 juillet 1912 (Arch. dép. Aisne, 3 J 377, cliché J.-L. Girard).

le directeur du génie, le général commandant l'artillerie du 2<sup>e</sup> C.A., l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, le directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre<sup>21</sup>. Ce démantèlement offre à la ville des terrains à aménager. Les cartes et plans, les photographies aériennes, réalisées de 1902 aux années 1990, montrent comment le bâti et les friches se sont substitués aux fortifications abandonnées après neutralisation (fig. 7).

Michel BOUREUX

21. Arch. dép. Aisne, 3 J 377.





Fig. 4 : Plan de La Fère en 1818 (Arch. dép. Aisne, 3 J 361, cliché J.-L. Girard).





**Fig. 7 :** Vue aérienne de La Fère, 4 août 1985 (Arch. dép. Aisne, 21 Fi, cliché M. Boureux).





L'Alsacienne, symbole de la Patrie occupée qu'il faut libérer.





Le Rêve du poilu, représentation féminine particulièrement soignée, datée et signée (Haramont).



Site de Confrécourt : ce haut-relief inspiré du Lion de Belfort est un vivant symbole de résistance et de volonté de vaincre.





# SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

## Bureau de la société en 1995

Présidente .....	Mme Monique SÉVERIN
Vice-présidents .....	M. Francis CRÉPIN
	M. Bernard DELAIRE
	M. André TRIOU
Secrétaire général .....	M. André VACHERAND
Trésorier.....	M. Jean-Paul ROUZÉ
Trésorier-adjoint .....	Mme Colette BOUHANNA
Bibliothécaire .....	M. Louis GORET
Bibliothécaire-adjoint .....	Mme Annie ELSNER
Conservateur du musée .....	M. Dominique MORION
Conservateur-adjoint .....	Mme Josiane POURRIER
Responsable des voyages et sorties.....	M. Louis GORET

## Travaux de l'année 1995

### Communications lors des réunions mensuelles

27 JANVIER : Assemblée générale. *Histoire de Provence*, par M. André Triou.

17 FÉVRIER : *L'Aisne existe-t-elle ?*, par M. André Fiette, conférence ouverte au public par l'intermédiaire de l'office du tourisme.

31 MARS : *Histoire du Marais, vieux quartier de Paris*, par M. Pierre Bontemps.

21 AVRIL : *Livre d'or des communes de l'arrondissement de Saint-Quentin (1914-1918)*, par M. Dominique Morion.

19 MAI : *Dernier voyage du toueur de Riqueval*, par M. Georges Boudon.

23 JUIN : *Les billets de l'Union commerciale et de la Chambre de commerce de Saint-Quentin*, par M. Robert Cureaux ; *Un savant saint-quentinois mal connu : André Missenard*, par M. André Vacherand.

29 SEPTEMBRE : *J'étais présent au débarquement du 6 juin 1944*, par M. Marcel Lahaze et Mme J. Cotin.

24 NOVEMBRE : *Le 87<sup>e</sup> régiment d'infanterie*, conférence publique par M. André Vacherand.

15 DÉCEMBRE : Visite des prisons souterraines de Saint-Quentin, par Mme Séverin et MM. B. Delaire, Th. Comble, J. Landouzy.

### Voyages d'étude

18 AOÛT : Tertry, dans la Somme : *Sur les lieux de la bataille de 687*, par M. Robert Embry.

24 SEPTEMBRE : Participation au congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne à Villers-Cotterêts : conférence de M. André Fiette, *L'Aisne à la recherche de son identité*.

### Travaux en cours

Étude collective sur « Saint-Quentin, il y a cent ans » : population, vie politique, économie, société, vie culturelle, vie quotidienne.

Participation de neuf membres à la commission extra-municipale d'inventaire et d'étude archéologique et historique des cavités souterraines de la ville, dans laquelle il faut noter l'intense activité de MM. B. Delaire, Th. Comble et J. Landouzy. Répertoire des graffitis par M. Triou, avec l'aide bénévole de M. Legrain, photographe.

La société a assuré de nombreuses recherches pour des étudiants ou des correspondants éloignés ou étrangers : restauration des orgues de la basilique en 1850, les orchestres au XIX<sup>e</sup> siècle etc. Participation à l'histoire du cinéma à Saint-Quentin.

### Bibliothèque et musée archéologique

Dorénavant la bibliothèque est ouverte aux membres et au public chaque mercredi de 14 heures à 17 heures ; salle de travail et photocopieuse disponibles.

Le musée est ouvert sur demande formulée à l'avance. Un programme pédagogique, mis en place par M. Triou, M. l'inspecteur et M. Périnne, est mis en œuvre par M. Morion, conservateur du musée.

### Conférences pour l'institut du temps libre de Haute-Picardie

9 JANVIER : *Le chevalier de La Tour, frère du pastelliste*, par Mme Monique Séverin.

23 FÉVRIER : *La facture d'orgue et son histoire : le grand orgue de la basilique*, par M. Francis Crépin.

13 MARS : *La symbolique des couleurs*, par M. André Fiette.

15 MAI : *Voyage dans l'insolite à la découverte des souterrains de Saint-Quentin*, par M. Jacques Landouzy.

11 DÉCEMBRE : *La ville de Provins en image*, par M. Jean Boudierlique.

### Causeries pour le salon d'automne Art et Littérature

4 NOVEMBRE : *La Fontaine*, par M. Jeannine Cotin.

6 NOVEMBRE : *Alexandre Dumas fils*, par M. Marcel Lahaze.

10 NOVEMBRE : *Jean Giono*, par M. Louis Goret.

16 NOVEMBRE : *Paul Éluard*, par M. Joseph Leroux.

### **Causeries pour d'autres sociétés**

#### *Association de sauvegarde du patrimoine industriel du Vermandois*

5 FÉVRIER : Journées du patrimoine industriel : les grandes pages de l'histoire de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne ; *Les premières initiatives pour l'enseignement professionnel avant la création de la Société industrielle à Saint-Quentin*, par Mme Monique Séverin ; *Une histoire de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, de sa fondation à 1939*, par M. André Vacherand ; *Les présidents de la Société industrielle de Saint-Quentin, ou trente acteurs pour une histoire de l'économie saint-quentinoise*, par Mme Monique Séverin.

12 FÉVRIER : Visite du cimetière Saint-Jean, commentée par Mme Monique Séverin et M. Jacques Landouzy.

#### *Amis du musée du Vermandois à Vermand*

7 AVRIL : *Sauvegarde du patrimoine industriel du Vermandois*, par M. Francis Crépin.

2 JUIN : *Leconte de Lisle*, par Mme Jeannine Cotin et M. Marcel Lahaze.

#### *Institut des sciences de l'environnement*

23 JUIN : *Découverte des plantes médicinales*, par M. Bernard Delaire.

#### *Société historique de Haute-Picardie à Laon*

12 JUIN : *La fondation de l'école de La Tour*, par Mme Monique Séverin.

#### *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*

15 OCTOBRE : *La vie de Gracchus Babeuf*, par M. Louis Goret.

#### *Université du temps libre à Laon*

16 NOVEMBRE : *Jean Giono, un véritable professeur d'espérance*, par M. Louis Goret.

### **Journées du patrimoine**

16 et 17 SEPTEMBRE

Ouverture de l'hôtel de la Société ; histoire de la ville en diapositives par Mme Monique Séverin ; exposition de nos publications par Mme Bouhanna ; visite guidée du musée archéologique par M. Dominique Morion. Très nombreux visiteurs.

Participation de nombreux membres de la Société aux visites de la ville : Mmes Thiébault, Poulet et M. Francis Crépin font office de guides à l'hôtel de ville ; M. Alain Pecquet présente l'Authentique à la basilique ; M. André Triou présente l'histoire du centre ville avant la visite des souterrains de la rue Saint-André.

MM. J. Leroy, A. Grandin, Delaire, Landouzy et Comble se sont dépensés partout pour des visites des souterrains de la Basilique, des rues Saint-André et Anatole France.

### **Journée du livre**

26 FÉVRIER : Stand des publications de la Société académique et livres d'occasion par Mmes Kerdudou, Séverin, Bouhanna et Pourrier.

### **Le temps des livres**

21 OCTOBRE : Centre social Europe : *Le départ en retraite*. Francis Crépin y participe, ainsi qu'au *Petit bal du samedi soir*, donné à Gauchy les 24 et 25 juin, et à de nombreux spectacles des « Trétaux errants ».

25 OCTOBRE : Bibliothèque municipale : *Histoire du cinéma à Saint-Quentin d'après la presse locale*, par Mme Monique Séverin.

Participation de plusieurs de nos membres à l'exposition présentée par M. Alain Pecquet.

### **Formation des guides des monuments historiques**

M. André Triou assure la formation des guides des monuments historiques pour l'office de tourisme de façon permanente.

18 OCTOBRE : Réception des guides de l'ANCOVART à la Société académique. Conférence de M. Francis Crépin : *Le patrimoine industriel* ; présentation de la basilique par M. Bernard Delaire.

### **Oeuvres personnelles**

*Souvenirs de jeunesse*, par Évelyne Walton.

*L'Aisne, des terroirs aux territoires*, par André Fiette (Comité d'expansion de l'Aisne).

*Promenade historique : la Basilique*, par André Fiette (Office de tourisme).

*Histoire de la Picardie*, participation d'André Fiette.

*Petite histoire d'Origny-Sainte-Benoîte et Glossaire du parler picard*, par André et Henriette Vacherand.

*Monuments et plaques commémoratives dans le Vermandois*, par Serge Sallandre.

*L'Aisne*, journal du Conseil général, contes par Marcel Lahaze.



*Histoire et architecture de la basilique de Saint-Quentin*, par Francis Crépin et André Thiébault, cassette walkman pour l'office du tourisme.

### **Monuments**

Sont dus à M. Jacques Landouzy, marbrier et graveur : monument du jardin du souvenir au cimetière Sud ; monument et stèle aux déportés et résistants ; stèle du Souvenir français, sur un socle déjà gravé par lui en 1988.

### **Souterrains**

Repérage par M. Jacques Landouzy d'un souterrain à Lehaucourt. MM. Bernard Delaire, Thierry Comble et Jacques Landouzy retrouvent et dégagent 200 m de galeries sous l'emplacement de l'ancien beffroi, rue Saint-André.

Mise en place de l'éclairage et de la sécurité dans les souterrains visités.

### **Généalogie**

Mme Geneviève Neuheussler assure la responsabilité à Saint-Quentin du cercle généalogique de l'Aisne. Réunions aux Archives municipales.

### **Presse locale**

Chronique « C'était hier » dans *l'Union*, par Mme Monique Séverin.

Chronique de MM. André Vacherand, Jean Boudierlique, l'abbé de Julliot, poèmes de Mmes Diechscheid et Monique Salandre dans *l'Aisne nouvelle*.

### **Culture picarde**

Revue *Eklitra*, à Amiens : chronique de M. André Vacherand et Mme Suzanne Liétoir.

Leçons de parler picard à Trefcon par M. Jean-Pierre Semblat, dans le cadre de *Dialoc-village*.

### **Prêts de documents**

Prêt de documents par la Société académique pour divers travaux de recherches menées par des personnes extérieures à la Société, notamment M. Claude Richard pour son ouvrage *Saint-Quentin et l'Art-Déco*.

### **Récompenses**

Médaille de la ville de Saint-Quentin à M. Henri Fouquet qui vient de dépasser 100 ans d'âge.

Chevalier du mérite agricole : M. Jacques Landouzy, pour ses actions de recherche archéologique en milieux souterrains à Saint-Quentin.

Médaille d'honneur des poètes français à Mme Jeannine Cotin, auteur des recueils de poèmes *Rimes au vent* et *Les papillons bleus de septembre*, pour son œuvre au service de la poésie et ses biographies. Elle a été également honorée de la médaille d'or de la Renaissance des arts et lettres.

### **Quentinus**

Création de l'association pour le patrimoine *Quentinus* par M. Bernard Delaire et plusieurs de nos membres.

### **Nos deuils**

Nous avons perdu en 1995 deux membres éminents : M. Philippe Franck, décédé en avril, que ses nombreuses activités retenaient malheureusement à l'écart de nos réunions, mais qui nous aidait fréquemment lors de recherches ; M. Marcel Lahaze qui, par de fréquentes interventions, dont la dernière au péril de sa santé, nous a fait revivre de précieux souvenirs du passé.

Nous observerons à leur mémoire une minute de silence.

## **La société de Saint-Quentin entre 1870 et 1918 une approche nouvelle : le recrutement militaire**

Sur tout le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> les chiffres bruts de la population saint-quentinoise, depuis les 11 000 habitants de 1811, les 25 000 de 1851 jusqu'aux 55 571 de 1911, soulignent la croissance du premier foyer industriel de l'Aisne, ainsi que sa sensibilité aux cycles de la conjoncture générale. En 1851 commence l'accélération majeure, liée à l'« Âge d'or » européen, ralentie, de 1881 à 1896, par la « Grande Dépression », relancée ensuite par la « Belle Époque » mais brutalement anéantie par le désastre économique et démographique de 1914-1918 : en 1921, les Saint-Quentinois ne sont plus que 37 345... Parallèlement, les recensements quoique incomplets, mesurent, de 1872 à 1896, l'extension géographique de la ville, l'étoffement et la multiplication des faubourgs, tandis que diminue le centre. En 1921 au contraire, au milieu des ruines, c'est sur un petit centre que se rétracte la population, laissant isolées des rues ouvrières d'autrefois.

Seules sources possibles, immédiatement, d'une analyse socio-économique, les tableaux récapitulatifs des recensements de 1876 et 1881 sont chronologiquement très proches. Entre eux se place cependant la plus rapide des croissances : près de 7 000 habitants de plus en cinq ans.

Les pyramides des âges qu'ils permettent de construire montrent un déclin de la natalité, de type urbain et industriel, qui touche peu, encore, une France globale restée fortement rurale. On y voit aussi, comme partout, les effets de la guerre de 1870-1871 sur les classes de 25 à 35 ans : pertes militaires et pertes civiles, d'ordre alimentaire et sanitaire, ayant frappé les jeunes d'alors. Mais ce déficit est compensé par la très large tranche des 20-25 ans, surtout masculine. En 1881, un tiers des habitants n'est pas né à Saint-Quentin, est venu ou du département, ou d'autres départements, et pour 2,5 % de l'étranger, Belges puis Suisses principalement. Or, cette immigration est faite surtout de jeunes adultes. Elle soutient la prépondérance de la grande industrie (métallurgie, filatures, tissages) mais développe davantage la petite, ateliers de broderie par exemple ou façonniers à domicile. Elle crée une certaine instabilité : ainsi, on se marie moins et plus tard en 1881 qu'en 1876, en raison également d'une évidente crise du logement.

De 1876 à 1881, la répartition des actifs montre une tendance à la concentration et à la prolétarianisation : moins de patrons et de travailleurs indépendants, plus d'ouvriers et de manœuvres. Mais si le mouvement est entraîné par la grande industrie, puis par le commerce et les transports –

l'agriculture, elle, encore bien présente en ville, décline –, dans la petite industrie minoritaire on s'installe, au contraire, davantage à son compte. L'évolution la plus frappante est le recul des actifs, et, considérable, celui du travail féminin : beaucoup plus de femmes, de filles, et dès avant l'école obligatoire, d'enfants vivent du travail d'un père, d'un mari ou d'un frère. C'est le signe indéniable d'une aisance croissante... à la veille de la Grande Dépression.

Même si ses registres réunissent à la ville l'ensemble du canton, l'étude du contingent militaire offre un complément précieux aux lacunes des recensements, d'autant que le service étant devenu en principe universel en 1872, toute une classe d'âge passe devant le conseil de révision. On a choisi deux classes, 1880 et 1907, l'examen de la première ayant pu seul, jusqu'à présent, être étendu pour comparaison à quatre autres cantons de la subdivision militaire de Saint-Quentin, et à cinq de chaque autre subdivision, Laon et Soissons. Aux Archives départementales, les relevés ont été faits, par engagement formel, sans aucune mention nominale <sup>1</sup>.

### La classe 1880

De chaque appelé, une page de registre – avec parfois de multiples additions sur papiers collés – donne la profession, les lieux de naissance et de résidence, le lieu de résidence des parents, du parent unique ou du tuteur (c'est la commune de l'appel), le niveau d'instruction mesuré de 5 (le maximum) à 0 (l'illettrisme), la carrière militaire, et s'il y a lieu un casier judiciaire complet. On y trouve, selon les besoins de l'armée, des indications sur la santé, les charges de famille et le niveau social, et, le soldat étant suivi pendant 26 ans, ses adresses successives, qui permettent de le convoquer pour ses « périodes » dans la réserve et la territoriale, ou de l'en dispenser s'il travaille dans les chemins de fer ou un service public : on peut connaître la mobilité géographique et, pour une minorité, professionnelle des anciens militaires.

Le grand nombre des catégories, prévues par la loi du 27 juillet 1872, est la plus utile des sources. Elles servent à limiter un afflux d'hommes inconnu précédemment, même si la durée du service normal a été réduite de sept à cinq ans.

Le service actif « ordinaire » n'est en fait que de quatre ans. De plus, les derniers numéros de la liste sont libérés au bout d'un an, plutôt même de dix ou onze mois : cette catégorie représente non la moitié comme on l'a dit, mais du quart au cinquième de chaque contingent.

1. Arch. dép. Aisne, sous-série 20 R.



Le service auxiliaire est une réforme totale en temps de paix, pour des motifs médicaux explicites. Ses affectés sont néanmoins suivis aussi jusqu'à 46 ans.

Les dispenses de service actif répondent à deux critères, d'une part celui des études, avec obligation de réussite avant un âge donné, de l'autre, et surtout, une panoplie de droits familiaux compensant l'absence de solde : fils aînés ou uniques de veuves, aînés d'orphelins, garçons ayant un frère au service, ou mort ou réformé au service, fils et petits-fils de septuagénaires, fils d'aveugles. Ces exemptions sont absolues, pour les riches comme pour les pauvres. Mais les dispensés viennent en majorité des classes populaires, témoignant d'une natalité et d'une mortalité socialement différentielles : plus de familles nombreuses et d'orphelins dans les milieux modestes. Quant aux dispenses des « soutiens de famille », elles sont plus directement sociales, accordées, au maximum de 4 % du contingent, par une délibération du conseil de révision assisté de deux conseillers généraux.

Les engagés volontaires font seuls, en principe, le service de cinq ans. Ils choisissent leur régiment, ont 18 ans au moins, sont célibataires, savent lire et écrire, jouissent de leurs droits civils et fournissent un certificat de moralité.

Les engagés conditionnels d'un an (copie, après la défaite de 1871, du système prussien) représentent une sélection sociale par le haut, tout ce qui reste aux classes riches des anciens privilèges du remplacement ou de l'exonération à prix d'argent. Ils ont le baccalauréat ou d'autres diplômes, ou une admissibilité aux grandes Écoles, et paient les frais de leur service, évalués à 1 500 francs.

Les engagés décennaux sont des enseignants, laïcs ou ecclésiastiques, dispensés de service puis dégagés de toute obligation après dix ans d'enseignement continu.

Sous des conditions de durée et d'âge, la loi permet les rengagements. Mais on n'a utilisé les cursus proprement militaires que lorsqu'ils aidaient à la description sociale de la classe 1880. Remarquons cependant que, pour 72 % de ses conscrits appelés à un service quelconque, le volontariat d'un an, la part du contingent normalement libérée au bout d'un an, et aussi les dispensés familiaux en cours de service, les ajournés incorporés tardivement, les morts, les réformés, les insoumis, déserteurs et délinquants, enfin la pratique ministérielle, en cas de pléthore, des « congés renouvelables » limitent le service régulier de quatre-cinq ans à 55,5 % du total. Ce serait même moins encore dans d'autres cantons, comme celui de Laon (51,3 %).

L'étude des catégories socio-professionnelles sous-entend un postulat : une seule classe d'âge peut-elle représenter toute une population masculine ? Or,

Canton de Saint-Quentin, classe 1880 : catégories socio-professionnelles									
	Service actif ordinaire	Service auxiliaire	Dispensés de service actif	Engagés volontaires	Engagés conditionnels	Engagés décennaux	Exemptés	Totaux	%
Artisanat, commerce	44 dont 3 salariés	3	15 dont 4 salariés	6	5			73	24,4
Industrie	72 ouvriers (48 textile 16 métall.)	14 ouvriers (9 textile 5 métall.)	13 ouvriers (11 textile 2 métall.)	8 ouvriers (5 textile 3 métall.)	2 dessinateurs		2 ouvriers métall.	111	37,1
Employés, secteurs public et privé	8	1 clerc de notaire	5	4	5			23	7,7
Professions libérales	1 géomètre							1	0,3
Étudiants, enseignants	1 étudiant	1 étudiant	2 séminaristes		4 étudiants	3 (1 étudiant 2 instituteurs)		11	3,6
Officier de carrière			1 enseigne de vaisseau					1	0,3
Agriculture	4 (1 cultivateur 1 berger 2 valets)		3 (2 cultivateurs 1 valet)		1 cultivateur			8	2,6
Manouvriers journaliers	26	4	11	1			1	43	14,3
Domestiques	8		4					12	4,0
Inconnus	2			13	1			16	5,3
<b>Totaux</b>	<b>166</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>299</b>	<b>99,6</b>

sa répartition avoisine celle du recensement de 1881, sauf pour l'agriculture, très minoritaire parmi les conscrits. Il est vrai qu'on est rarement, à vingt ans, « cultivateur » indépendant, et que la classe des manouvriers-journaliers comprend assurément des ouvriers agricoles. En outre, au sein du plus gros contingent de l'Aisne (299 appelés), la jeune population urbaine, nourrie d'immigrés, écrase la campagne.

Les quinze cantons étudiés dans le département montrent tous une forte prédominance populaire, et à Saint-Quentin elle est industrielle : 109 ouvriers plus deux dessinateurs, 37,1 % du total, uniquement dépassés par les 41,4 % du canton de Guise – le seul Familistère emploie alors plus de mille personnes – suivis de loin par les 22,1 % de Chauny (soudière et glacerie), les 21,9 % de La Fère (métallurgie). Si on ne peut distinguer grande et petite industrie, la mention des métiers est très précise, auxquels s'ajoutent encore, en part inconnue, des manœuvres.

Le textile domine, avec 73 des ouvriers qualifiés : 25 tisseurs, 19 brodeurs, 6 fileurs, puis des bobineurs, tordeurs, rattacheurs, coupeurs, découpeurs, apprêteurs, teinturiers, un « tulliste ». La métallurgie en occupe 27 autres, mécaniciens, chauffeurs, mouleurs, ajusteurs, tourneurs, chaudronnier en fer, ébarbeur. Les neuf derniers se répartissent entre imprimerie, bâtiment, terrassement.

Viennent ensuite, dans ce foyer urbain, les artisans et commerçants, 24,4 % du contingent. Avec quelques commis ou garçons de magasin, ce sont surtout des artisans de clientèle et des boutiquiers : boulangers, bouchers, épiciers, cafetiers, menuisiers, tonneliers, peintres, charrons, tailleurs, cordonniers etc. Mais il y a aussi un « entrepreneur » et un « négociant », et comme eux, sans doute, quelques autres sont-ils qualifiés du métier de leur père et appartiennent-ils à des familles aisées. À côté des 23 employés (commerce, banque, chemin de fer, postes, architecture, cabinets juridiques), la faiblesse des professions libérales n'étonne pas : nul n'est médecin ou avocat à vingt ans. Mais on ne peut classer les 9 étudiants, puisque la profession des parents n'est jamais donnée.

L'accès direct à une bourgeoisie est fourni, théoriquement, par l'élite sociale des engagés conditionnels d'un an. Mais, outre les quatre étudiants (et un inconnu), six d'entre eux seulement suggèrent une petite sélection économique : le négociant, l'entrepreneur, un boucher, un cafetier, un libraire, un cultivateur, les autres étant les deux dessinateurs industriels et cinq employés. Ils ne sont en effet que 18, et partout, dans l'Aisne, ce cadre se remplit difficilement. On leur fait grâce, parfois, soit du diplôme soit de la somme à payer, et on va jusqu'à en conserver certains à l'armée un an de plus, « pour défaut d'instruction » ...

Restent les 16 sans profession ou sans profession connue. Mais 13 d'entre eux font partie des 32 engagés volontaires, et répondent bien davantage à leur image prioritaire qu'à celle de rentiers favorisés. Moyennement ou peu instruit (le groupe comprend même, malgré la loi, trois illettrés), attiré par les régiments coloniaux, souvent délinquant, l'engagé volontaire ressemble plutôt, en effet, à un chômeur ou à un sans-métier, instable, aventureux ou bagarreur, cherchant le débouché militaire sans en supporter les règles plus que celles de la vie civile.

Caractérisant la totalité d'une classe d'âge, les niveaux d'instruction démontrent mieux encore la nature populaire du recrutement. Surtout, l'analphabétisme y apparaît comme un phénomène typiquement urbain et industriel, lié à la sélection par le bas qu'opère l'exode rural. Sur 294 notés, notre canton a 51 illettrés, soit 17,3 % de niveau 0, plus 1 % de quasi-illettrés, niveau 1. Dans sa subdivision, il n'est dépassé que par Guise, 20,2 % niveau 0, tandis que Saint-Simon n'en a que 12,9 %, Aubenton, en Thiérache profonde, 10,5 %, Le Catelet seul, qui comprend beaucoup de tisseurs à domicile et de manouvriers, atteignant 17 %. Plus on va vers le sud, plus le nombre des illettrés diminue : l'évidence s'impose, même si ses causes (population plus aisée, plus stable, bonnes écoles ?) sont assurément complexes et localement variables. La subdivision de Laon ne compte que 8,7 % de niveau 0 (mais le canton industriel de Chauny 12,6 %), celle de Soissons tombe à 5,3 % (mais Villers-Cotterêts en fait 8,8 %), et le canton rural d'Oulchy-le-Château n'en a aucun.

Vitales pour une bonne distribution des conscrits autant que statistiquement intéressantes, les questions de santé fournissent le tableau noir attendu. Dans ses opérations de 1881, le conseil de révision place 9 des appelés, pour motifs médicaux, en service auxiliaire, et 14 autres après ajournement, en 1882. Deux ajournés le sont une seconde fois, et probablement exemptés de service en 1883, tandis qu'un troisième est déclaré impropre à tout service.

Le plus étonnant est le nombre des ajournés du canton de Saint-Quentin : 50 en 1881 (même si la plupart sont incorporés en 1882 dans le service normal), alors que les quatre autres cantons connus de la subdivision n'en comptent ensemble que 12, dont deux deux fois. En majorité, ce sont des ouvriers, manouvriers, domestiques, salariés du commerce. Les raisons de leur ajournement ne sont malheureusement pas précisées, mais la loi de 1872 les a prévues : taille inférieure à 1,54 m et « faiblesse de constitution ». On espère qu'en un ou deux ans ils grandiront et se fortifieront... Le placement en service auxiliaire, dès 1881 ou après ajournement, est justifié en revanche. On y retrouve la petite taille et la faiblesse, plus une quantité d'autres problèmes : séquelles d'accidents, mauvaise vue, surdité, tumeurs diverses, et aussi les effets d'un travail précoce ou excessif, de la pauvreté, du manque d'hygiène : déformations osseuses, hernies et varices très courantes, fractures mal réparées, affections de la



peau, goître, mauvaises dents. Enfin, le taux élevé des morts et réformés, soit en service (très peu ont été tués ou blessés dans les guerres coloniales), soit avant la fin des obligations militaires, montre qu'un homme sur quatre a peu de santé, ou une brève espérance de vie.

L'étude de la mobilité géographique sert l'analyse sociale. Ainsi, la divergence entre les lieux de naissance des conscrits et de résidence des parents aide d'abord à mesurer une immigration antérieure, une mobilité familiale. Ce n'est pas sans lacunes (absents, insoumis, oubliés du registre, ou les faux Saint-Quentinois que sont les orphelins éloignés depuis longtemps, appelés dans le canton d'un tuteur local fort théorique), ni sans risque : une mère vivant déjà à Saint-Quentin peut avoir accouché dans sa commune d'origine. Quoi qu'il en soit, la comparaison entre les conscrits nés et résidant dans le canton, et ceux qui, y résidant, sont nés ailleurs, donne un tableau incomplet mais intéressant. De taille comparable (101 et 93 individus), les deux sociétés sont également diversifiées, ont le même nombre d'artisans et commerçants, ainsi que d'ouvriers répartis exactement de même entre textile et métallurgie. Mais celle des immigrés est moins structurée vers le haut, a moins d'employés et d'étudiants, ne fournit ni enseignants ni cultivateurs.

D'où viennent ces familles ? En majorité (42 sur 93) de tout l'arrondissement de Saint-Quentin – l'exode rural primaire –, avec une prépondérance (9) du canton de Bohain ; puis du Nord (13) et surtout du Cambrésis proche ; puis de l'arrondissement de Vervins (11), mais très peu du reste de l'Aisne (4 en tout). Quelques appelés sont nés dans la Somme, à Paris, Reims, Nancy, Mézières... et Tarare. Les Alsaciens, chassés par l'annexion allemande et attirés par le textile, formaient déjà en 1872, selon le recensement, un groupe de quelque 200 personnes : ils fournissent 5 conscrits, nés en Alsace. Tous les métiers sont représentés, mais 22 de ces jeunes immigrés sont des tisseurs ou des brodeurs, issus des traditions du Nord surtout, puis de Bohain, de Thiérache, de Reims, d'Alsace ou de la Somme.

L'examen de la mobilité personnelle des conscrits est complémentaire, qu'ils soient ou non nés sur place. Avant 1881, 32 d'entre eux ont déjà quitté leurs parents et Saint-Quentin, sauté le pas d'une seconde phase migratoire, la moitié s'étant dirigée classiquement vers Paris. Mais c'est après le service militaire (ou sans service militaire) que le mouvement devient extraordinaire, tournant pour certains à l'anarchie sociale et sans doute professionnelle : 104 mobiles dont 53 très mobiles, dont 29 habitent, mais par intermittence, la région parisienne, qui vont, reviennent, repartent, cumulent sur les registres une liste d'adresses interminable, parcourent la France, la quittent parfois pour la Belgique, la Russie ou l'Argentine. Si, néanmoins, l'armée peut continuer de les suivre, c'est que la plupart répondent à l'obligation des « périodes » d'exercices, entre, par exemple,

trois ou quatre allers et retours annuels Saint-Quentin-Paris. L'étonnant est qu'elle ait si peu perdu d'insoumis et de déserteurs : mais la gendarmerie et les mairies (et les concierges ?) veillent à les repérer.

Vagabondage et délinquance sont inévitables. Mais les délinquants civils ont été aussi des délinquants militaires, et les deux justices se complètent. Ce qui mène au rôle de l'armée, pour le maintien de sa propre discipline ou la moralisation de la société entière. Que fait-elle de sa frange de « primitifs », de déracinés, dont le service militaire accentue encore la mobilité et le flottement social ?

On s'attendait à un nombre élevé de délinquants dans le canton de Saint-Quentin. Ils sont en effet 51,17 % du total des conscrits, engagés volontaires et service ordinaire en tête (22-23 %), alors que les cinq cantons de la subdivision n'en comptent ensemble que 10,9 % (86 sur 786), et que Guise, si industriel, n'en a que 7,3 % ; ce que l'on doit sans doute à l'encadrement paternaliste de Godin. À Saint-Quentin de plus (beaucoup plus qu'ailleurs), le lien est flagrant entre délinquance et illettrisme. Ce n'est pourtant qu'une délinquance banale et primaire : ivresse, coups et blessures, outrages à supérieurs ou à agents, vol, mendicité, grivèlerie et désertion militaire. Une monotonie que rompent seulement quelques imaginatifs, un boucher employant de faux poids, un typographe coupable de faux en écriture... Mais il n'y a aucun criminel de sang parmi les 1 872 individus examinés dans l'Aisne.

Le rôle premier de l'armée est d'instruire. Elle doit être, a dit le rapporteur de la loi de 1872, « la grande école de la nation », et le mot est à prendre, selon le contexte et les commentaires, au sens le plus « scolaire » : rappellera-t-on l'optimisme contemporain qui associe instruction et morale ? En tout cas, on garde un mois de plus, pour leur apprendre à lire et à écrire, les illettrés libérables au bout d'un an, et, on l'a vu, les engagés conditionnels, soumis à un examen final, sont conservés un an de plus en cas d'échec. Ils sont même, théoriquement du moins, s'ils échouent encore, versés dans le service de quatre ans.

En second lieu, l'armée utilise les compétences civiles (bourelliers ou selliers, par exemple, employés dans leur spécialité), et cherche aussi à stimuler l'ambition et le mérite. Elle distribue libéralement les premières distinctions, variant avec les armes – soldat de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> sapeur, 1<sup>er</sup> canonnier servant etc. Puis, naturellement, le goulet se rétrécit vers le haut. Mais la barrière n'est pas, en principe, sociale : sont nommés sergents des ouvriers comme des employés, un tisseur de Saint-Quentin, entre autres exemples d'une volonté de formation, est envoyé à l'École d'administration de Vincennes. La promotion sociale par l'armée n'en reste pas moins difficile aux gens modestes, puisque appuyée sur l'instruction comme sur la vocation et ses espérances. Dans les subdivisions de

Saint-Quentin et de Soissons, aucun officier ne sort du rang, et le cadre des officiers de réserve, sinon des sous-officiers, n'est accessible qu'aux engagés conditionnels. Dans celle de Laon cependant, la plus militarisée (La Fère, Sissonne), il y a huit officiers de carrière dont quatre par rengagement, et le cas unique – unique... sur la moitié étudiée du contingent départemental –, d'un « étudiant » moyennement instruit, engagé volontaire, promu sous-lieutenant avant la fin de son service grâce à un bel itinéraire de combattant en Indochine et qui sera capitaine en 1892.

Les besoins de la colonisation amènent l'armée à encourager les engagements, ce qui démentirait en partie la critique faite à Jules Ferry, d'utiliser le contingent ordinaire en Tunisie et en Indochine. Elle pousse aussi aux rengagements : un commis de perception de Chauny, par exemple, sergent-major, est remis bonnement 2<sup>e</sup> classe pour avoir, « par ses sarcasmes », cherché à dissuader ses camarades de se rengager... Mais les résultats sont décevants, même pour les engagés volontaires de Saint-Quentin, dont quinze pourtant (sur vingt dans toute la subdivision) avaient opté d'abord pour un régiment de marine, les zouaves, ou les tirailleurs algériens. Or deux inconnus seulement se rengagent, dont l'un en 1893 et 1898 au 2<sup>e</sup> régiment étranger. Il est vrai que le groupe saint-quentinois des engagés volontaires se réduit vite : cinq réformés jusqu'à 1897, neuf morts avant 1900. L'armée dispose cependant d'une autre source coloniale, les délinquants militaires (et parfois civils dès avant 1881), convoyés entre deux gendarmes vers les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, et qui n'auront guère de ressource que dans le rengagement sur place. De toutes catégories, il y en a neuf pour le canton de Saint-Quentin (sur quatorze dans la subdivision), dont cinq manouvriers. Trois choisissent la Légion étrangère. Les rengagements libres, en revanche, sont très peu nombreux.

À l'égard de la délinquance, l'attitude de l'armée est complexe : exaltation du « bon soldat » et sévérité pour les autres, mais optimisme de la réhabilitation, volonté de maintenir les marginaux dans la règle mais aussi rejet des plus infâmes dans les ténèbres extérieures, car être militaire est à la fois obligation et honneur. Ainsi, tous ceux qui ont fait au moins un an de service obtiennent – ou n'obtiennent pas – un « certificat de bonne conduite », mais chacun peut le conquérir en corrigeant par une carrière honorable un passé tumultueux. Les grades sont très facilement cassés (cassés même postérieurement, pour délit civil ou faillite), mais recouvrables aussi en service, tandis qu'on accepte leur abandon par ceux qui les redoutent. En revanche, un procès d'assises, une peine « afflictive ou infamante » excluent définitivement de la société militaire : c'est le cas saint-quentinois d'un manouvrier illettré, condamné à cinq ans de prison pour attentat à la pudeur.

Dans son effort de moralisation, les originalités même de la justice militaire montrent son adaptation aux mentalités populaires. Est surprenante ainsi son indulgence pour les insoumis et déserteurs, pourvu qu'ils rentrent dans le rang : tactique ou impuissance, elle est confirmée par les amnisties gouvernementales. Le déserteur repris ou réapparu est souvent gracié ou acquitté, ou réduite la peine qui devait allonger d'autant son service. Mais la désertion s'aggrave si elle a lieu « avec effets » car le vol est très sévèrement sanctionné, ainsi que les rixes et les outrages à supérieur. Parmi les nombreux exemples de notre canton, on ne citera que celui d'un manouvrier illettré, incorporé tardivement, comme malade, dans deux régiments d'infanterie successifs, la mutation étant de règle en cas de délit. Il y est puni cinq fois pour vol et rébellion, et disparaît fin 1882. Puis, en juin 1883, il se présente aux gendarmes de Saint-Quentin, n'est condamné qu'à quinze jours de prison et réintégré dans un régiment, où un conseil de guerre lui inflige bientôt cinq ans de prison pour coups et blessures à un camarade et l'expédie en Algérie. Là, il récolte cinq ans de réclusion, la dégradation, dix ans de surveillance de haute police pour... vol d'une couverture de campement ! Et la punition ne s'adresse pas au récidiviste : bien que cas limite, elle applique un principe.

Contribuant au déracinement, sélectionnant, en temps de paix, ses officiers par l'instruction, l'armée prévoit et permet cependant des promotions et des stabilités sociales postérieures. On n'en connaît malheureusement que 22 dans le canton, grâce aux dispenses de périodes accordées aux « non disponibles » et aux « affectés spéciaux ». Un boucher, un bourrelier, un manouvrier, qui ont fait une partie de leur service aux sapeurs-pompiers de Paris et restent militaires comme gendarmes à cheval. Un employé, un tisseur, un manouvrier deviennent agents de police à Saint-Quentin et à Paris. Munis du certificat de bonne conduite, la plupart trouvent place dans les services civils, municipaux ou non (facteur, cantonnier, receveurs d'octroi, un employé de commerce promu chef du bureau militaire à la mairie de Saint-Quentin), et surtout dans les chemins de fer, principalement du Nord et de l'Est, sociétés privées déjà considérées comme un service public : ils sont dix dans ce cas, coiffeur, garçon de magasin, terrassier, manouvrier, trois employés et trois inconnus, à tous les niveaux d'emplois. Un employé des contributions est le seul qui ait repris, après son service, son ancienne profession.

### **La classe 1907**

Les profonds changements dont la classe 1907 témoigne viennent d'abord des modes de recrutement. La loi du 15 juillet 1889, tout en réduisant à trois ans la durée du service actif, a affirmé l'universalité totale et républicaine de l'obligation militaire : les députés voulaient l'imposer aux enseignants et à la



**Canton de Saint-Quentin, classe 1907 : catégories socio-professionnelles**

	Service ordinaire et auxiliaire	Engagés volontaires	Exemptés	Exclu antérieur	Totaux	%
Artisanat, commerce, transports	125 dont 22 salariés	21 dont 7 salariés	16 dont 1 salarié	garçon de magasin	163	33,8
Industrie	108 dont 5 dessinateurs (1 en mécanique), 62 ouvriers du textile, 26 ouvriers en mécanique	11 dont 3 dessinateurs, 7 ouvriers du textile	13 dont 3 dessinateurs (1 en mécanique), 9 ouvriers du textile		132	27,4
Cadres et employés	44 dont 1 ingénieurs Arts et Métiers 1 ingénieur électricien	9	9		62	12,9
Professions libérales	7 dont 3 comptables, 2 géomètres 1 dessinateur lithographe				7	1,4
Étudiants, enseignants	7 (5 étudiants, 2 instituteurs)	13 (6 étudiants, 2 séminaristes, 1 élève infanterie, 2 instituteurs, 2 normaliens)			20	4,1
Agriculture	15 (6 cultivateurs, 9 salariés)		2 jardiniers		17	3,5
Manouvriers, journaliers	56 dont 1 manouv. agricole, 3 journaliers	6 dont 2 journalistes	8 dont 1 manouv. agricole		70	14,5
Domestiques	4	2			6	1,2
Sans profession connue	3	1			4	0,8
<b>Totaux</b>	<b>369</b>	<b>63</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>481</b>	<b>99,6</b>

**Rappel de la classe 1880 :**

Artisanat-commerce : 24,4 %  
 Industrie : 37,1 %  
 Employés : 7,7 %  
 Professions libérales : 0,3 %  
 Étudiants-enseignants : 3,6 %  
 Agriculture : 2,6 %  
 Manouvriers-journaliers : 14,3 %  
 Domestiques : 4,0 %  
 Sans profession connue : 5,3 %

bourgeoisie étudiante, mais surtout au clergé : « les séminaristes sac au dos ! » . Leur anticléricalisme s'est heurté au conservatisme du Sénat, et finalement un compromis a maintenu les dispenses, d'une part pour l'enseignement et les études, supérieures et ecclésiastiques, de l'autre pour les anciens motifs familiaux, en exigeant un service d'un an de tous les dispensés : même des « soutiens de famille », seule dérogation officiellement populaire, qui recevraient une allocation en cas d'indigence. Puis, la loi du 21 mars 1905, loi radicale aux deux sens du mot, ramène le service actif à deux ans – en attendant le retour aux trois ans, en 1913 –, organise, pour compenser cette perte d'effectifs, le rengagement avec prime, et surtout supprime les dispenses. Dans la classe 1907 cependant, on trouve encore, à Saint-Quentin, des garçons qui, engagés volontaires à 18 ans, en 1905, restent justiciables de la loi de 1889. Ainsi, deux séminaristes devenus après leur incorporation, l'un frère d'un nouveau soldat, l'autre fils unique de veuve, sont priés, s'ils acceptent la dispense, de choisir entre études et raisons de famille, ce qui revient au même : ils sont libérés au bout d'un an malgré leur engagement de trois ans, soit bien avant que leurs contemporains passent, au cours de 1908, devant le conseil de révision. Mais tous se retrouveront dans la guerre...

En conséquence, les catégories se simplifient et le contingent s'uniformise. Seuls, sur un total porté par la montée démographique à 481 individus (pour 299 en 1880), les exemptés, 10 % d'infirmités et malades graves, ne font aucun service jusqu'en 1915 ou 1916, quand on enverra au front tuberculeux ou épileptiques. Le service ordinaire et le service auxiliaire, à présent, se distinguent mal, car on passe de l'un à l'autre selon que l'on est malade ou en bonne santé. Les engagés volontaires, pris entre deux lois, présentent deux types sociaux, le populaire ancien et l'autre, celui des engagés conditionnels et décennaux d'autrefois.

Le classement socio-professionnel montre une évolution sensible de la société, moins ouvrière, plus diversifiée, plus équilibrée, dégageant une « bourgeoisie », plus mûre en somme : un tiers d'artisans et commerçants au lieu du quart de 1880, un prolétariat industriel en diminution relative, et mêlé de petits cadres plus nombreux, l'apparition des ingénieurs, l'étoffement de la jeune classe des professions libérales, des enseignants, des étudiants, peut-être le recul des domestiques et des inconnus probablement sans profession. La distribution reste indicative, mais d'autant plus utile que manquent les recensements de 1901, 1906, 1911.

La population, de plus, paraît plus stable, opérant sa rapide augmentation plus par croît naturel et moins par immigration. En dépit des incertitudes déjà signalées, on constate que si, en 1880, les conscrits nés et résidant au canton ne

faisaient que 37,1 % du total (les 101 dont les professions ont pu être regroupées, plus dix inconnus), ils sont maintenant 50,9 % (245 en nombre), contre 29,1 % (140) y résidant mais nés ailleurs.

L'habitat, par ailleurs, est plus dispersé localement. Parmi ceux qui, nés à Saint-Quentin-ville, n'y résident pas, 24 vivant avec leurs parents et 39 seuls (dont les parents habitent Saint-Quentin) sont domiciliés dans une couronne rurale, à peu près cantonale, autant résidentielle qu'agricole, et témoignent d'une extension urbaine par éparpillement : sur Gauchy, Harly, Rouvroy, Morcourt, Lesdins, Mesnil-Saint-Laurent, Homblières, Omissy, Fonsomme, ou Urvillers du canton de Moy. Mais il n'est pas aisé de savoir où ils travaillent.

Enfin, parmi les 91 nés hors du canton mais dans l'Aisne, le voisinage de Saint-Quentin l'emporte plus que jamais, sur Guise, Chauny ou Laon. Si le canton de Bohain, suivi de loin par celui du Catelet, a envoyé encore quelques natifs (de Montigny-en-Arrouaise, de Fresnoy-le-Grand), l'exode thiérachien semble achevé ou assoupi, du moins vers Saint-Quentin.

La mobilité familiale a pris cependant des traits nouveaux, est issue d'un brassage géographique plus large et plus audacieux que jadis. Les familles des 66 conscrits nés dans d'autres départements ou pays viennent du Nord (20), de la Somme (12), de la région parisienne (11), puis de l'Oise, du Pas-de-Calais, des Ardennes (4, 2 et 2) ; mais aussi, une par une, de Reims, de la Meuse, de Vesoul, des Vosges, de Troyes, du Loiret, de Nevers, du Maine-et-Loire, de la Savoie, du Tarn, de Pamiers, de Sousse, de La Réunion, de Saint-Gall et de Kaiserslautern. Le plus frappant est que, donnant 14 des 63 engagés volontaires, elles en fournissent huit du second type : quatre étudiants (Vesoul, Pamiers, la Savoie, La Réunion), trois employés (Nevers, les Ardennes, Saint-Gall d'où vient assez naturellement un futur fabricant de broderie), un dessinateur industriel du Maine-et-Loire. Une partie de la société immigrée a constitué ou intégré une bourgeoisie, sans doute économique mais aussi de l'instruction et du talent.

Quant à la mobilité personnelle des appelés, antérieure au conseil de révision, elle touche 49 d'entre eux, 1 sur 10 comme dans la classe précédente, nés ou non dans le canton, ayant quitté leurs parents pour plus loin que Gauchy ou Rouvroy : ils restent dans la région (17) ou dans l'Aisne (11), vont vers Paris (8), mais qui paraît devenu aussi répulsif qu'attractif. Dispersée, la minorité prend les chemins de Reims (mais avec lequel a cessé un petit échange de tisseurs, visible en 1880), du Pas-de-Calais, de la Somme, de Cambrai, et aussi de Commercy, de Lyon, de Villeneuve-sur-Lot, même de Londres et de Dresde. L'élévation du niveau social rend cependant ces exils plus individuels et moins typiques qu'autrefois : étudiants et séminaristes, normaliens et instituteurs, ingénieurs et employés partent pour leurs études ou leur profession. C'est avec la

mobilité postérieure au service actif que vaudrait la comparaison. Mais il se termine fin 1910.

Évidemment, l'école républicaine a vaincu, à peu près, l'analphabétisme : il ne reste que 6,5 % de niveau 0, plus 2,6 % de niveau 1. En revanche, la majorité dotée d'un « 3 » en 1881 (65,6, %) l'est seulement d'un « 2 » en 1908 (64,7 %). On est sans doute devenu plus exigeant dans l'utilisation de l'outil de mesure. Mais il faut reconnaître celui-ci comme bien aléatoire, au moins pour les niveaux moyens : en 1881, dans la subdivision de Laon, un conseil de révision perplexe a donné des « 1-2 » et même des « 1-2-3 » ! Quelque subjectif que soit le jugement, il est pourtant dépourvu de préjugé social. En 1881 par exemple, les deux seuls niveaux 4 de l'Aisne comprenaient un garçon boucher, et les treize niveaux 5 un domestique de labour... Très sélectives, ces qualifications supérieures 4 et 5 s'accroissent naturellement, passent à Saint-Quentin de un et un à sept et sept. Irrégulièrement, parfois sévèrement notés en 1881, les instituteurs sont à présent en tête de liste, avec des étudiants, les ingénieurs, un agent-voyer, un dessinateur, un photographe industriel.

La plus faible instruction moyenne des exemptés, le plus grand nombre d'illettrés permettent de relier leur majorité populaire aux mêmes problèmes que jadis de santé différentielle. En 1908, 85 appelés ont été ajournés, une fois : 17,6, % du contingent cantonal, pour 16,7 % en 1881. Parmi eux, 48 sont exemptés en 1909, pour des motifs médicaux parfois obscurs : six rejoignent dans le service auxiliaire les 17 qui y avaient été versés immédiatement, et 31 sont incorporés en service ordinaire, mais, sur les 37 de ces deux groupes, six seront vite réformés. Au total, 36 appelés sont réformés en arrivant au régiment ou avant la guerre, dont quatre même au début de la guerre, et quatorze meurent avant la guerre, les engagés volontaires issus des classes populaires étant toujours les plus frappés.

Un homme sur quatre du contingent, comme dans la classe 1880, est de mauvaise santé. Mais c'est aussi que la surveillance médicale est plus attentive et éclairée qu'autrefois, et ce qu'on en sait traduit malgré tout quelques progrès sanitaires. Ainsi, la taille minimale d'1,54 m est toujours exigée, mais on n'en parle plus. La « faiblesse de constitution », appelée maintenant « poids insuffisant », « insuffisance musculaire » ou même « débilité générale », ne touche plus qu'une petite minorité. Il y a beaucoup moins de déformations osseuses, de hernies, de fractures mal réduites. Les médecins en revanche prennent en compte l'endocardite, la dyspepsie, l'arthrose, l'érysipèle, les otites à répétition, l'appendicite chronique, la néphrite albuminurique, la syphilis etc., et sont obsédés par la tuberculose ou l'imminence de la tuberculose, devenue le mal par excellence. Mais la guerre prendra de grands malades, des réformés, tuera par exemple deux des exemptés.



Ne serait-ce que dans ses effets psychologiques, elle perturbe aussi l'étude de la délinquance. Mais on ne voit pas comment comparer deux classes sans examiner leurs itinéraires complets, de temps de guerre comme de paix. La classe 1907 compte deux exclus de l'armée, un jeune voleur, garçon de magasin condamné dès 1906 et mort bientôt tuberculeux, et un manouvrier homicide en 1920. Par ailleurs, le recul en nombre des fautifs (13,3 % au lieu de 17 % dans la classe 1880) est d'autant plus significatif que les occasions se multiplient. On a joint aux 50 délinquants civils de toute époque et de toute espèce (dont trois condamnés pour faillite, marché noir d'après-guerre, et concubinage au domicile conjugal), les 21 soldats voleurs, bagarreurs, déserteurs et insoumis d'avant-guerre, puis la douzaine de déserteurs et de révoltés, non seulement de 1917, mais de 1916, 1918 et même 1919, enfin les quatre « introuvables » définitifs des années 1920, plus un pseudo-Saint-Quentinois habitant Barcelone et qui ne s'est jamais montré... En fait, ils ne sont que 64, beaucoup ayant, comme toujours, un lourd, double ou triple passé ; d'origines plus populaires que jamais, partagés entre petits métiers de l'artisanat et du commerce, ouvriers et manouvriers. Une incertitude provient cependant de cas mal élucidés ou mal expliqués de désertion en temps de guerre, tout « disparu », mort ou prisonnier, étant immédiatement soupçonné de s'être enfui volontairement.

Les abandons de postes et la désertion du temps de guerre sont traités en général avec mansuétude quoique inégalement : on va du pardon total à quelques années de travaux publics, quelques années ou quelques mois de prison, reportés ou non à l'après-guerre, et on punit souvent plus sévèrement les outrages corollaires à supérieur. Mais tous les cas sont d'espèce, d'autant que beaucoup de délinquants se conduiront ou se sont conduits précédemment en héros. De toute manière, les lois d'amnistie de 1919, 1921, 1925 annulent toutes les peines et blanchissent les casiers judiciaires, civils comme militaires. Ainsi, l'un des rares employés délinquants, cité, insoumis d'avant-guerre, blessé, gazé, est fait lieutenant à titre temporaire en 1917, et sera sous-lieutenant de réserve en 1921. Et un garçon épicier, condamné dès 1904 pour coups et blessures, engagé volontaire rengagé, pourra devenir sous-officier de carrière, dans la gendarmerie puis la Garde républicaine.

La guerre... Pour mesurer la ponction qu'elle opère sur une seule classe, il a fallu distinguer d'abord les 75 tués, 81 blessés, 48 prisonniers, même si leurs listes, blessés-tués et blessés-prisonniers, se recourent partiellement. Parmi les 62 affectés spéciaux (usines et chemins de fer surtout), 19, avant ou après cette affectation, ont combattu, ainsi que 97 autres dont les itinéraires sont sans éclat ou peu explicites, ainsi que sept des insoumis et déserteurs et leurs six blessés et prisonniers déjà comptés. La rapidité de l'offensive allemande a bloqué en pays envahi la plupart des exemptés, un certain nombre de réformés, et des membres du service auxiliaire dont une dizaine, chargée, le 2 août 1914 d'aider à la

mobilisation (pour la réquisition des animaux par exemple), a été libérée dès le 16 ou le 24 août : ces 67 non-combattants, parfois internés en Allemagne, ne seront rapatriés qu'après l'armistice, à l'exception de quelques-uns passés en 1917 par la Suisse, puis mis ou maintenus en réforme, ou en service auxiliaire, ou envoyés au front. Sur les 36 réformés précédents, 15 ont été confirmés comme tels, et 10 des combattants réformés pour maladie au cours de la guerre.

Ont fait ainsi une guerre au moins partielle 337 hommes de la classe 1907, 70 % du contingent primitif et 72 % si on soustrait de son total les 14 morts de l'avant-guerre : 337 hommes dont 22,2 % ont été tués, 24 % blessés, 14,2 % prisonniers. Nonobstant le petit nombre de quelques catégories socio-professionnelles, la répartition sociale des morts est la suivante : 15,3 % des artisans et commerçants, 15,1 % des ouvriers d'industrie, 14,2 % des membres des professions libérales, 11,3 % des employés, 20 % des manouvriers, 11,7 % des cultivateurs et salariés agricoles, plus un garçon sans profession parmi les inconnus. Tous chiffres comparables, sauf pour les 14 manouvriers tués sur 70. Ont été tués aussi un instituteur et deux normaliens, soit 15 % du groupe étudiants-enseignants. Mais si on leur joint un étudiant admis en 1908 comme sergent, à Saint-Cyr par le concours interne (et lieutenant en 1911), et un autre, engagé volontaire également, élève (mais médiocre et sans grade) de l'École préparatoire d'infanterie, on atteint 25 % de morts dans la catégorie. On conclura, sans chiffres, en remarquant le nombre élevé des tués dans les trois ou quatre premiers mois de la guerre.

Avant-guerre, les rengagements n'ont eu qu'un succès mitigé, sauf parmi neuf engagés volontaires, et parfois pour un an seulement. La classe 1907 comprend néanmoins un officier de carrière, le Saint-Cyrien cité plus haut, tué en 1915 et deux sous-officiers par rengagements successifs, un infirmier devenu adjudant-chef et un employé, adjudant rengagé encore en 1919. Mais l'armée prépare d'avance, sur examens, les cadres de sa réserve : un lieutenant et cinq sous-lieutenants, employés, négociant, agent-voyer. Puis, les besoins et les hécatombes de la guerre valorisent le mérite personnel, élargissent et démocratisent quelque peu (boulangier, menuisier, garçon épicier, petit artisan) le recrutement des officiers, mais ceux-là ne donneront que des officiers de réserve, aucun d'active. Parmi les 17 nouveaux, la plupart lieutenants et sous-lieutenants à titre définitif ou temporaire – rarement rétrogradés ensuite, sauf le menuisier remis adjudant –, quelques promotions sont fulgurantes : un employé, caporal en 1909, est fait sergent, adjudant, sous-lieutenant au cours de la seule année 1915 ; le garçon épicier, soutien de famille, passe brusquement de caporal à adjudant et finit sous-lieutenant à titre définitif. Puis, pour les grades supérieurs, issus en majorité de la guerre, une certaine sélection se rétablit, des employés, un instituteur et des étudiants de 1907 donnant quatre capitaines d'époques diverses (plus un médecin capitaine), et un chef de bataillon de 1931. Notons, pour

l'anecdote, qu'un capitaine est mobilisé en 1938, un lieutenant en 1939-1940, et que l'instituteur, nommé capitaine de réserve dans l'aéronautique, commandera en 1943-1944 les F.F.I. du secteur de Jussy.

Inévitable, la référence aux professions primitives est pourtant assez dérisoire. Or, par chance, la mobilité professionnelle de la classe 1907 est mieux connue que celle de la classe 1880, une main ayant noté sur les registres 129 métiers nouveaux. Bilan partiel et rarement daté, mais à coup sûr d'après-guerre, qui montrera en conclusion l'intensité de la rupture démographique, du bouleversement des activités et du désarroi social infligés à une ville vidée, ravagée, à l'instrument de production anéanti. À partir de 1919-1920, et souvent plus tard, l'envie du retour se heurte aux sécurités et aux professions acquises ailleurs, dans la région parisienne par exemple pour les affectés spéciaux industriels. Les blessés cherchent des reconversions, mais aussi les ouvriers d'un textile détruit, les uns ou les autres profitant parfois des fièvres et des opportunités de la reconstruction.

Cette multiplicité ne laisse pas de possibilité de classement, seulement des exemples à donner. Parmi les affectés spéciaux, un valet de chambre devenu mécanicien se fixe à Puteaux, un tailleur d'habits, passé soudeur sur métaux, à La Courneuve ; un ancien débardeur reste mouleur, un domestique soudeur à l'autogène. Rentré de Versailles en 1919, un employé de banque se fait fabricant d'eau minérale. Un cordonnier devient mécanicien-électricien, un cultivateur marchand de matériaux de construction, un menuisier gravement blessé marchand de bois, mais d'autres, blessés ou malades, et même pensionnés, déclinent, comme un employé de commerce qui finit manœuvre. Quant aux fileurs, brodeurs, coupeurs, rattacheurs ou tullistes (26 connus), ils sont crémier, laitier, aide-maçon, tonnelier, courtier-receveur ou entrepreneur de travaux publics. En attendant, peut-être, la renaissance de Saint-Quentin et de sa vieille industrie, mais non sans changements définitifs...

Suzanne FIETTE





# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

## Bureau élu pour l'année 1996

Présidente d'honneur.....	Mme Geneviève CORDONNIER
Président.....	M. Robert ATTAL
Vice-présidents.....	MM. Lucien LEVIEL Maurice PERDEREAU Denis ROLLAND
Trésorière.....	Mme Madeleine DAMAS
Trésorier-adjoint.....	M. Yves GUEUGNON
Secrétaire.....	M. Georges CALAIS
Bibliothécaire.....	M. Pierre MEYSSIREL
Archivistes.....	M. Maurice PERDEREAU M. Yves GUEUGNON
Membres.....	Mme Jeanne DUFOUR M. Alain BLANCHARD M. Jean BOBIN M. René VERQUIN

## Compte rendu d'activité de l'année 1995

### Communications

8 JANVIER : Assemblée générale. Rapports moral et financier. Élection du bureau. Exposé de M. Robert Attal, avec des illustrations de M. Yves Gueugnon, sur Isabelle Ébherart, femme écrivain et aventurière, digne émule de Rimbaud qui, comme lui, connut l'exil intérieur et, comme lui, s'en alla traîner son luxe de vivre en Afrique où elle meurt en 1904, âgée de 27 ans.

4 FÉVRIER : Conférence de Mme Claudine Pommepuy, directrice du centre départemental d'archéologie de l'Aisne, assistée de M. Frédéric Gransar, sur l'habitat rural gaulois dans la vallée de l'Aisne. Ils surent montrer que la société gauloise, urbanisée et fortement spécialisée, avait toutes les caractéristiques d'une structure étatique où la seule différence avec le monde romain était l'absence de centralisation du pouvoir.

26 MARS : Conférence de M. Alain Blanchard sur la fiscalité directe dans la généralité de Soissons au XVIII<sup>e</sup> siècle à travers les rôles des trois acteurs principaux : le pouvoir central, l'intendant et le peuple. Le conférencier présentait

là, en raccourci, sa thèse de doctorat d'histoire qu'il devait soutenir avec succès quelques semaines plus tard.

29 AVRIL : Présentation de *Soissons autrefois* par Mme Jeanne Dufour. Des diapositives tirées de tableaux, croquis et cartes font revivre les quartiers anciens de la ville, antérieurs à la Révolution et jusqu'à la première guerre mondiale. M. Yves Gueugnon évoque ensuite la rivière Aisne dans sa partie soissonnaise à partir de plans et de diapositives.

15 OCTOBRE : *La vie agitée d'un révolutionnaire picard : Gracchus Babeuf*, une conférence de M. Louis Goret, bibliothécaire de la Société académique de Saint-Quentin, par laquelle il a ressuscité un passé particulièrement dramatique et riche en rebondissements.

18 NOVEMBRE : Mme Claudine Vidal, présidente de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache, développe la situation des civils durant la guerre révolutionnaire dans le district de Vervins.

10 DÉCEMBRE : M. Jérôme Buridant, de l'Université de Reims, a fait revivre les loups dans l'ancien département de l'Aisne du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, ces grands prédateurs sauvages longtemps chargés d'une mauvaise image dans leur relation avec les hommes.

### Sorties

20 MAI : déplacement à Guise pour une visite guidée du Familistère.

25 JUIN : sortie annuelle avec pique-nique guidée par M. Denis Rolland qui a su captiver son assistance par ses commentaires documentés sur les châteaux et manoirs du XVI<sup>e</sup> siècle situés dans les environs immédiats de Villers-Cotterêts : le château de Noue à Pisseleu, le château de Coyolles, les manoirs de la Cour, des Outhieux et de la Muette à Largny-sur-Automne.

### Divers

Ouverture de notre siège et de sa bibliothèque au public lors des journées du patrimoine les 16 et 17 septembre.

## La justice militaire en 1914 et 1915 : le cas de la 6<sup>e</sup> armée

Les mutineries de 1917, qui ont failli provoquer l'effondrement de l'armée française, sont aujourd'hui bien connues <sup>1</sup>, mais on a peu évoqué les refus de marcher, réels ou supposés, et les condamnations hâtives des tribunaux militaires qui ont marqué les premières années de la guerre. Si certains fusillés sont sortis de l'ombre grâce à des procès de réhabilitation, les autres restent entourés d'un voile jeté par les autorités militaires et par la difficulté de trouver des témoins encore vivants. On ne dispose pas en effet de chiffres globaux, de tableaux officiels fiables sur le nombre de soldats passés par les armes ou froidement exécutés. Il nous a donc fallu débusquer le non-dit grâce à des sources locales et étrangères et nous avons creusé notre lit majeur dans les archives militaires disponibles. Nous avons borné nos recherches aux deux premières années de la guerre et principalement aux premiers mois, au moment où le commandement hésite et se cherche. Nous avons porté notre attention sur un secteur délimité par les exigences de l'histoire locale, soit le front tenu par la 6<sup>e</sup> armée qui va grossièrement de Tracy-le-Val à Vénizel, avec comme pivot le secteur de Fontenoy. La gravité et la relative ampleur des condamnations posent le problème des causes : faut-il incriminer le fonctionnement des tribunaux militaires et la cruauté d'une guerre non encore maîtrisée ? Problème délicat avec des zones d'ombre où la parole officielle se fait rare et réticente et qui nous a poussés parfois à chercher ailleurs, plus loin et plus profond. Tâche délicate qui a nécessité de la réserve dans les conclusions tant le sujet est porteur de drames humains, de noms écorchés par l'Histoire, de mémoires humiliées.

On a peine à imaginer aujourd'hui qu'au XX<sup>e</sup> siècle, des nations se tenant aux avant-postes de la civilisation aient cédé à la machinerie militaire et nationaliste qui se déclencha d'une manière quasi automatique pour aboutir au carnage que l'on sait. Le peuple de France, dans ses profondeurs, fut surpris par l'événement <sup>2</sup> mais accepta de donner ses fils, le temps d'un été, pour une guerre que l'on pensait « fraîche et joyeuse ». Il faut dire qu'une presse irresponsable n'avait pas préparé les esprits à la moisson rouge qui s'annonçait. *Le Temps* du 4 août donnait le ton : « les statistiques des dernières guerres démontrent que plus les armes se perfectionnent, plus les pertes diminuent ». *L'Intransigeant* du 17 août allait plus loin : « Les balles allemandes traversent les chairs de part en part sans faire aucune déchirure ». Cette délirante entreprise de décervelage

---

1. Guy Pédroncini, *Les mutineries de 1917*. Paris, 1967.

2. Robert Attal et Denis Rolland, *Ambigny le temps d'une guerre*. Troesnes, 1993, p. 20.

s'adressait à la nation et à une armée dont l'état-major s'était corseté dans une doctrine romantique basée sur l'offensive et qui datait. L'armée de métier, forgée par les guerres coloniales où elle maniait plus la pioche que le canon, allait envoyer au feu meurtrier des mitrailleuses et canons allemands une troupe en tenue d'opérette avec, comme principal viatique, la baïonnette. À l'école supérieure de guerre, ses cadres avaient reçu un enseignement qui sous-estimait les effets des nouvelles armes. Ainsi le général Bonnal écrivait en 1904 : « Ce ne sont pas les quelques batteries de mitrailleuses Maxim, en service depuis peu dans l'armée allemande qui changeront sensiblement la physionomie de la bataille future <sup>3</sup> ».

Après 45 jours de guerre, l'armée française a 600 000 tués, blessés, prisonniers et disparus. Beaucoup de soldats, surpris, démoralisés par l'ampleur des pertes, se débandèrent. C'est ainsi que s'explique la défaillance du XV<sup>e</sup> corps lors de la bataille des frontières. On eut alors recours à des limogeages et à des sanctions. Dès le 8 août, le général Joffre rappelait les dispositions du code de justice militaire pour « punir les fuyards ». Le 10 août, le gouvernement autorisait le commandement à faire exécuter des sentences de mort. En conseillant la plus grande rigueur, l'état-major courait le risque de couvrir certains aspects de la répression, cependant incontrôlable.

On sait que les attaques de Joffre à l'Est n'ont pu aboutir. Les Allemands envahissant la Belgique tentent par un mouvement tournant d'envelopper l'armée française. À Charleroi tombe la fine fleur de la nation. C'est la retraite avec tous les excès dus à une troupe qui reflue. Les régiments de tirailleurs recrutés, formés à la hâte et durement éprouvés, se débandent ou refusent de combattre. « J'ai tué de ma main douze fuyards, écrit le général Blanc, et ces exemples n'ont pas suffi à faire cesser l'abandon du champ de bataille. Pendant la bataille de l'Yser, le général de Bazelaire fit fusiller six tirailleurs tirés au sort dans une compagnie qui avait refusé de marcher » <sup>4</sup>. Du côté de Quennevières, le 23 septembre 1914, le commandement de la brigade s'oppose aussi par les armes à la débandade du 6<sup>e</sup> Tirailleurs : « Les tirailleurs du 6<sup>e</sup> régiment qui comprennent de nombreux jeunes soldats reçus quelques jours avant se débandent et lâchent pied, [...] le général de brigade et son état-major mettent revolver au poing et forcent leur obéissance ; mais les indigènes n'écoulant plus que leur instinct de conservation, pareils à des bêtes forcées, s'empressent de fuir dès que les officiers s'écartent pour rejoindre d'autres groupes <sup>5</sup> ». On ignore le nombre de soldats, et aussi peut-être de civils, fusillés furtivement au bord d'un

3. Capitaine R. Pichené, *Histoire de la tactique et de la stratégie*. Paris, 1957, p. 186.

4. Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*. Vendôme, 1979, p. 256.

5. Service historique de l'armée de terre 26 N 517, J.M.O. 73<sup>e</sup> brigade.



fossé ou dans un pré <sup>6</sup>. C'était la loi d'airain, pensait l'état-major, pour ressaisir une armée qui battait en retraite.

Nous ne décrivons pas la bataille de la Marne, « ce miracle » dû à la clairvoyance de Joffre et de Galliéni, dû aussi et surtout aux jambes et au cœur du troupier. Nous nous arrêterons sur le pivot de la région que nous avons choisi d'étudier et à la date du 13 septembre, au moment où les troupes françaises, à la poursuite des Allemands battus sur la Marne, s'apprêtent à traverser l'Aisne au niveau de Fontenoy. Émile Clermont <sup>7</sup>, qui sera tué à l'ennemi en 1916, fait partie du 238<sup>e</sup> R.I. qui, avec la 63<sup>e</sup> division d'infanterie de réserve, traverse la rivière sur un pont de bateaux, celui qui enjambait l'Aisne ayant été détruit par les Allemands. Le régiment réussit à prendre pied à mi-pente et se fortifie dans le château de Fontenoy appartenant à Monsieur Firino. Il est violemment bombardé depuis le plateau de Nouvron, mais il arrive à déboucher. Après de furieuses attaques à la baïonnette, les Français hachés menu par la mitraille sont rejetés dans la vallée, mais ils reprennent la ferme de Confrécourt en arrivant à nouveau à prendre pied sur le plateau. Les fossés, les pentes, le plateau, les abords du château sont jonchés de cadavres. C'est une boucherie et ce spectacle d'horreur a marqué les survivants. Le médecin qui dirige le poste de secours au château de Fontenoy parle de 1 500 blessés qui, affolés par les bombardements, hurlent d'effroi et de douleur. 300 soldats tués aussi bien Allemands que Français gisent dans les fossés qui bordent le château. « Ils dégagent une odeur putride », note-t-il en conclusion. Du côté allemand, le souvenir de ces batailles reste également

6. M. Gérard Lachaud nous a communiqué un témoignage portant ce titre « Récit de M. Protin marchand de cycles avenue de Laon à Reims, ancien du tour de France des années 1925. Ancien combattant de la guerre de 1914-1918 demeurant à Chavonne (Aisne) ». Bien que devant être pris avec précaution, il est suffisamment précis pour pouvoir être cité ici. « Gochenée, Belgique, à 8 km de Givet, le 24 août 1914 c'est la retraite dite de Charleroi. Les troupes françaises qui se sont battues sur la position Dinant-Givet battent en retraite en masse compacte. Ce sont surtout des hommes des 43<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Zouaves qui ont été massacrés surtout à Onhaye, ils étaient commandés par le colonel Pétain. Le général commandant le corps d'armée était Mangin, tous deux bien connus. Ces deux officiers se trouvaient donc sur les marches, lorsque Mangin me dit : « va plus loin » ; à ce moment là une patrouille surgit, amenant un soldat français. Mangin demande : « Qu'est ce que c'est ? ». Le soldat répondit : « C'est un soldat qui se cachait derrière une haie à la sortie du village, sans arme ». Sans poser de question Mangin dit : « Fusillez-le de suite ». Le soldat voulut parler mais fut emmené derrière la maison et 30 secondes après, une salve. Je suis allé voir le mort, il était couché au pied d'un pommier. Voici donc aussi un crime ; on ne lui a pas demandé son nom, ni posé de questions. Après cette opération, j'ai revu le sergent et je lui ai demandé ce qu'il en pensait, il m'a répondu que le fait d'avoir abandonné son arme en présence de l'ennemi et de se cacher était assez pour être fusillé. Il est vrai que les hommes étaient lassés ; la moitié de leur régiment gisait dans la plaine entre Onhaye et Morville aux environs de la ferme Lepagnol. Il y eut là un cimetière de 20 000 Français et Allemands dont un quart de Français. Les Allemands ayant traversé la Meuse à Waulsort ont attaqué en masses compactes dans la nuit du 23 au 24. Le village de Onhaye fut repris 7 fois à la baïonnette et au son du clairon et à la lueur des incendies. Par la suite Mangin et Pétain sont devenus de hauts personnages. Le même jour vers 18 heures sur la route en direction de Treignes, à 7-8 km de Gochenée, un paysan appuyé sur sa fourche dit à un officier français : « Alors on fout le camp, on a peur des boches ». L'officier lance un ordre : « Sergent prenez 6 hommes et fusillez-moi ce type là. Le paysan, 50 ans environ, fut fusillé immédiatement ».

7. Émile Clermont, *Le passage de l'Aisne*. Paris, 1921, 128 p.

marqué par l'effroi : un combattant écrit à sa mère depuis le champ de bataille de Fontenoy le 22 septembre 1914<sup>8</sup> : « Nous sommes maintenant dans le 10<sup>e</sup> jour de la bataille avec les Français et nous avons subi d'effrayantes pertes. De ma compagnie la 4<sup>e</sup>, il ne reste plus que 39 hommes sur les 250 qu'elle comprenait à l'origine. À gauche et à droite, je ne vois que les corps de mes camarades et moi je suis vivant. C'est inhumain ce que nous avons dû endurer. Dimanche, nous avons lancé une violente attaque contre les lignes françaises, ce fut un bain de sang. Les corps des Français et des Allemands gisaient les uns au-dessus des autres. Puis-je ne jamais y retourner. Je me souviendrai avec terreur de ces jours. Quelle est la volonté qui nous impose une guerre aussi terrible ? Si Dieu l'avait voulu, il lui aurait déjà donné un terme ». Cette bataille féroce, marquée par de furieux corps à corps, dure 10 jours du 12 au 20 septembre. Désormais, le front se fixe et fige également les hommes dans de sommaires tranchées pour un hiver interminable. Les pertes ? Inhumaines, défiant toute norme militaire. Le 305<sup>e</sup> R.I a perdu 1 436 hommes sur 2 000 du 12 au 20 septembre. En 8 jours, le régiment est décimé. Du côté allemand, au cours de la même bataille, les pertes creusent aussi tragiquement les rangs. Durant la seule journée du 20 septembre, les 5 régiments allemands qui combattent dans le secteur de Fontenoy-Vingré perdent 1 108 hommes<sup>9</sup> : « De notre bataillon, écrit un soldat à sa mère, il ne reste que 4 officiers et 370 rescapés sur les 1 200 hommes qu'il comportait ». Un autre combattant écrit que son bataillon est réduit de 1 200 à 194 hommes<sup>10</sup>. N'oublions pas que les soldats lancés dans cette guerre sont jeunes et tournés tout naturellement vers la vie. Il y a un mois à peine, ils étaient des civils nullement préparés à l'apocalypse, la plupart de leurs chefs non plus. Et l'état-major ? Sa doctrine basée sur l'offensive engrangeait ses premiers succès avec la victoire de la Marne. Mais ensuite ? Avait-il prévu ce lent enlèvement troglodytique, qui succéda à la course à la mer ? Certes pas. Mal préparé à une guerre statique, il essaya vainement de prendre l'initiative par des essais de rupture aussi sanglants qu'inutiles. Pour la conquête sans lendemain d'une tranchée, on sacrifiait cent hommes. Les cadres subalternes et les hommes discernaient mal l'utilité de pareils sacrifices. Des camarades gisaient dans les barbelés, fauchés par les mitrailleuses allemandes. À qui le tour demain et à quoi bon ? « Je les grignote » disait Joffre en parlant de ces attaques suicides sans penser qu'il usait ses dents plus qu'il ne grignotait réellement (fig. 1).

Les hommes de ces tranchées de France, dont beaucoup viennent des colonies, s'apprentent à passer l'hiver dans un pays âpre, gris et froid. La nuit souvent le thermomètre chute au-dessous de zéro. L'immobilité dans la tranchée, le mauvais ravitaillement, la peur de la mort rendent les veilles tragiques. L'état

8. « History of the war », *The Times*, part 17, volume 2, December 15, 1914, p. 150.

9. Historiques des 26<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup> d'inf. et des 27<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 165<sup>e</sup> d'inf. rés.

10. « History of the war », *The Times*, part 17, volume 2, December 15, 1914, p. 150.

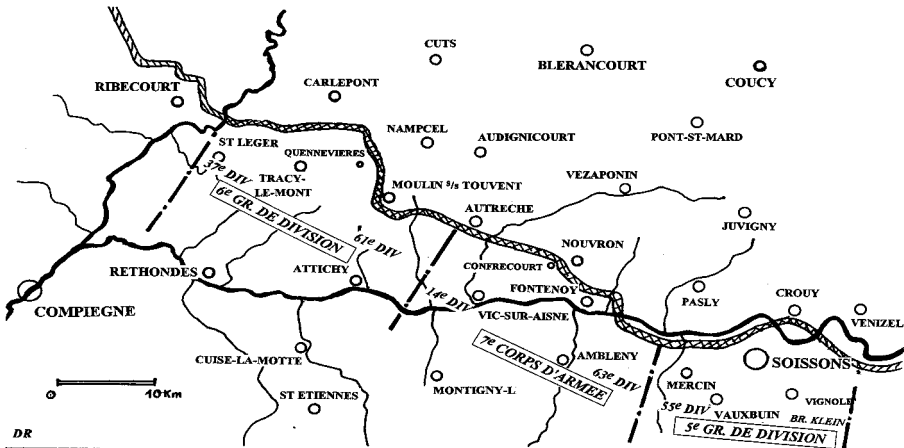


Fig. 1 : Front de la 6<sup>e</sup> armée à la fin de 1914.

sanitaire en porte les stigmates. Si les rapports des médecins sont muets au sujet des troubles psychologiques qui ne devaient pas être rares, ils nous renseignent avec précision sur les maladies qui touchaient la troupe. C'est ainsi que, le 30 septembre 1914, un aide-major écrivait au colonel du 63<sup>e</sup> bataillon de chasseurs la lettre suivante : « Une épidémie de gastro-entérite a atteint presque tous les membres du bataillon ce qui se traduit par des vomissements et de la température. On peut craindre une épidémie de dysenterie. Les causes en sont le froid humide des nuits, l'immobilité dans des abris précaires et une mauvaise nourriture à base de conserves. La solution consisterait à mettre au repos les hommes atteints dans des baraquements fermés et à leur donner une alimentation variée et des boissons chaudes ». Autant proposer d'arrêter la guerre ! Pour la même période, et à l'échelon d'une division, la 14<sup>e</sup>, le rapport du médecin-chef est aussi alarmant : « À partir du 15 septembre, les rapports des médecins de régiment signalent une recrudescence alarmante des affections gastro-intestinales : au 44<sup>e</sup>, le chiffre des malades indisponibles atteint du 15 au 29 septembre le chiffre de 471 sur 1 200 !, 250 ont dû être évacués ; au 60<sup>e</sup>, 361 malades. Les causes en sont le refroidissement de la température surtout la nuit et les conditions nécessairement précaires et presque antihygiéniques des hommes stationnant presque en permanence dans les tranchées. Le moyen de lutter contre de pareils accidents paraît limité. Il y a cependant lieu de veiller au port de la ceinture de flanelle ». Les ceintures de flanelle ? justement « il en manque 4 600 pour la division <sup>11</sup> ». Et l'hiver, le dur hiver de l'Aisne n'a pas encore fait sentir sa rigueur. Malgré quelques timides mesures prises par le commandement, le nombre de malades grandit au fur et à mesure que le froid

11. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

augmente : dans la 63<sup>e</sup> division, on en compte 331 en octobre 1914, 508 en novembre, 520 en décembre, 778 en janvier 1915<sup>12</sup>.

Or si nous prenons connaissance des rapports du chef d'escadron Poncet du VII<sup>e</sup> corps d'armée, pour la période du 10 au 15 décembre 1914, nous apprenons que l'état sanitaire de la division est bon, « que le moral des troupes est très bon ». Du 11 décembre 1914 au 15 mars 1915, et ce, à la cadence d'un rapport tous les 5 jours, le moral des troupes et leur état sanitaire restent invariablement excellents. Les rapports lénifiants émanant d'un officier de gendarmerie qui vivait à l'arrière des troupes en ligne, loin des misères du poilu, ne pouvaient que fausser la vision de certains chefs militaires éloignés eux aussi de la réalité des tranchées. C'est si vrai que l'état sanitaire de la division, même en été, ne s'améliore pas et provoque l'étonnement sourcilieux du général de Villaret, commandant du VII<sup>e</sup> corps, qui écrit au chef du service de santé de ce même corps : « Pourquoi les 404<sup>e</sup> et 417<sup>e</sup> R.I ont-ils un pourcentage de malades plus élevé que celui des autres régiments ? ». La réponse est éloquent dans sa sobriété : « Le 417<sup>e</sup> RI est composé à 60 % de jeunes de la classe 15 non aguerris. Les hommes du 404<sup>e</sup> sont restés au front du 26 mai au 27 juin au bois Saint-Mard. Ils ont été continuellement tenus sur le qui-vive par des alertes incessantes. Ils ont subi de nombreux bombardements produisant de grandes commotions cérébrales. Ils ont fourni un travail incessant dans les tranchées avec une alimentation peu variée, provoquant de nombreux cas de gastro-entérites<sup>13</sup> ».

Ces rapports officiels sont recoupés par le témoignage d'Onézime Hénin, cet homme du peuple resté à Ambleny et séparé du front de Fontenoy et de Nouvron par la largeur d'une vallée. Il écoute la troupe plus que l'officier, il parle leur langue et comprend leur souffrance. Il dit le temps : « cette nuit, 5 degrés au-dessous de zéro » ; il dit la souffrance : « nos poilus qui reviennent des tranchées sont des blocs de boue. Il a neigé, c'est une misère qui s'ajoute à une autre misère », et il dit la peur : le bombardement « fait peur aux jeunes soldats qui viennent d'arriver<sup>14</sup> ».

Sur le plan des opérations militaires, l'attaque lancée dans le secteur de Fontenoy le 12 novembre est un échec. Les ordres du commandement précisaient : « Pour que l'attaque réussisse il faudra un flot important et ininterrompu, une véritable nuée pour impressionner l'ennemi<sup>15</sup> ». Le résultat est catastrophique, plusieurs centaines de combattants restent sur le terrain. Les journaux de marche des régiments égrènent les vaines tentatives pour occuper un pan de terre ou une tranchée : « Le 305<sup>e</sup> R.I. ne peut déboucher car les sections

12. Service historique de l'armée de terre 26 N 383, 63<sup>e</sup> D.I., J.M.O. service de santé.

13. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

14. R. Attal et D. Rolland, *Ambleny, le temps d'une guerre*. ouvrage cité, p. 95.

15. Service historique de l'armée de terre 26 N 725, J.M.O. 238<sup>e</sup> R.I.



sont anéanties au fur et à mesure qu'elles essaient de franchir le parapet <sup>16</sup>». « Une faible partie des compagnies du 321<sup>e</sup> R.I. qui doit donner l'assaut parvient à progresser, les autres sont anéanties par le feu ennemi <sup>17</sup>». La bataille de Crouy, du 8 au 16 janvier 1915, se solde pour les Français par une hécatombe : 20 000 hommes sont tombés pour tenter de s'emparer de la côte 132. Pourquoi cette obstination qui se traduisait par des pertes aussi sévères qu'inutiles ?

Le commandement, ne discernant pas encore les ressorts, la structure intime de cette guerre, considérait que chaque mètre de terrain perdu équivalait à une trahison. Ainsi la symbolique de la terre l'emportait sur celle de l'homme, ce qui risquait de faire fondre l'armée française par un égouttement fatal. Cette hémorragie sournoise, interrompue parfois par des coups de boutoir aussi sanglants qu'inutiles, cette vie animale et sans espoir devant la prolongation de la guerre affectèrent le moral des troupes. Le soldat français de 1914 n'est ni un soudard ni un mercenaire. Levé pour une cause nationale, il accepte « de marcher » mais il conserve sous l'uniforme son esprit critique et le souci du droit qui sont des traits saillants du caractère français. Il est blessé devant l'injustice qui l'envoie à la mort pour les besoins du communiqué ; il est blessé quand il compare son existence morne et angoissante à celle des personnes « planquées » de l'arrière. Alors il se révolte, mais cette révolte prend plusieurs formes comme les fraternisations. Elles sont absentes des documents officiels français, mais plus souvent rapportées par les journaux, anglais par exemple, et par les carnets de route publiés des Allemands. Onézime Hénin entend depuis Ambleny les chants de Noël 1914, de l'autre côté de la rivière : « Les Allemands chantent, font de la musique à Osly ». L'espace d'une nuit, les armes se taisent ; Monseigneur Péchenard, l'évêque de Soissons resté dans son diocèse pendant toute la guerre, témoigne lui aussi, mais sur un autre ton <sup>18</sup> : « Il se trouve dans certains de nos régiments de réserve, à la veille de Noël, des gens doués d'esprit non patriotique qui fraternisent avec l'ennemi. Ils boivent, ils jouent avec les soldats des tranchées voisines. Ils n'en font pas mystère. Tout le monde le sait en ville ». Les Anglais n'en font pas mystère. L'officiel et très conservateur Times <sup>19</sup> publie un dessin où sont croqués des soldats allemands et anglais fraternisant sur le front de Soissons pendant la Noël de 1914 : ils se donnent l'accolade et échangent boissons et cigares. On peut y lire : « Les régiments allemands composés de Saxons disent aux Anglais : « Ne nous tirez pas dessus nous sommes Saxons comme vous. Attendez que nous soyons relevés par les Prussiens ».

16. Service historique de l'armée de terre 26 N 745, J.M.O. 305<sup>e</sup> R.I.

17. Service historique de l'armée de terre 26 N 749, J.M.O. 321<sup>e</sup> R.I.

18. Monseigneur Péchenard, *Le martyre de Soissons*. Paris, 1918, p. 159.

19. « History of the war ». *The Times*, part 45, vol. 4, June 29, 1915, p. 226.

Cette transgression de la guerre n'était certes pas du goût des commandements militaires, d'autant plus que dès 1914, des mutilations volontaires, des refus de marcher réels et supposés alarmèrent l'état-major français. Pour y remédier, un seul moyen : une discipline de fer fouettée par la peur des tribunaux militaires. Le général Pétain écrivait en 1915 : « Pour maintenir l'esprit d'obéissance et la discipline parmi les troupes, une première impression de terreur est indispensable ». Il faut en effet susciter une peur encore plus grande que celle de la mort pour pousser les hommes à affronter un feu meurtrier. Il faut également que, par une discipline de tous les instants, la tension ne se relâche pas, que l'esprit de groupe, où la volonté individuelle est diluée au profit d'une solidarité d'instinct maîtrisée d'en haut, ne faiblisse pas. Les sanctions doivent avoir valeur d'exemple. Elles sont lues au rapport et s'accompagnent toujours de la parade : cérémonie au cours de laquelle le condamné est dégradé publiquement en présence de tout le régiment. De nombreux ordres de parade ponctuent les condamnations des tribunaux de la 6<sup>e</sup> armée au cours des années 1914-1915, susceptibles, en plus de leur valeur pédagogique, d'entraîner la peur et le renforcement de la discipline. C'est si vrai que le général Ebener commandant le 35<sup>e</sup> corps d'armée écrit le 8 octobre 1915 au général commandant la 6<sup>e</sup> armée <sup>20</sup> : « La 103<sup>e</sup> division territoriale ne possède pas de conseil de guerre et est également dépourvue du code de justice militaire. Au moment où la division est mise en première ligne, il est indispensable que par ce biais, les crimes et délits y soient sérieusement réprimés ». Tels les Hébreux qui transportaient l'Arche d'Alliance au cours de leurs pérégrinations, chaque division possédait dans ses bagages le code de justice militaire, symbole de l'autorité guerrière. Les tribunaux militaires devaient constituer le sommet de l'édifice répressif. En août 1914, le gouvernement avait autorisé les militaires à traduire les prévenus devant un conseil de guerre, sans instruction préalable. Le 1<sup>er</sup> septembre, une note confidentielle du ministre de la guerre abolissait toute possibilité de recours en révision ou en grâce. Seul l'officier qui avait ordonné la mise en jugement pouvait proposer au chef de l'État une commutation de peine <sup>21</sup>. Le conseil de guerre pouvait faire exécuter la sentence immédiatement : « L'exécution sans délai, précisait Joffre le 11 octobre 1914, est la règle ». Ce dernier réussissait même à obtenir du gouvernement la constitution de cours martiales, les conseils de guerre spéciaux, qui jugeaient plus vite et plus durement que les conseils de guerre. Elles se composaient à l'échelle d'un régiment ou d'une division de trois officiers, et décidaient sans appel, sans pourvoi ni droit aux circonstances atténuantes dans tous les cas graves. Ainsi étaient écartés les principes de base de la justice civile, c'est-à-dire le débat contradictoire, le droit au recours, l'indépendance des juges. Les négliger, les restreindre ou les caricaturer aboutissaient à des erreurs qui se payaient parfois par le sang de l'innocent. Les conseils de guerre spéciaux seront supprimés à la fin de 1915 et, au début de 1916 une série de mesures est venue atténuer les rigueurs de la justice militaire.

20. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

21. G. Pédroncini, « Les cours martiales pendant la grande guerre », *Revue historique*, n° 512, oct.-déc. 1974.

Les militaires sont gens d'action et d'élan. La nécessité de réagir immédiatement au danger sous peine d'être défait suppose que le chef ait bien sa troupe en main, soudée par une discipline sans faille. Le besoin de frapper vite celui qui met en danger la cohésion du groupe aboutit à une justice sommaire. L'armée rend une justice rapide, « au pas de gymnastique », alors que la justice civile avance avec une majestueuse lenteur tenant pour principe que la vie d'un homme vaut qu'on lui consacre du temps. C'est ainsi que le commandant de la 6<sup>e</sup> armée donnait le ton. Dans une lettre envoyée à ses subordonnées, il écrivait le 24 avril 1915 : « La justice militaire a besoin d'être rendue sans faiblesse. Il faudrait choisir les juges autant que possible parmi les officiers d'active, plus énergiques, plus compétents et mieux à même de comprendre la justice militaire au point de vue de la discipline ».

Le 8 octobre 1915, le général Ebener, commandant le 35<sup>e</sup> corps se plaignait de l'importance des officiers territoriaux dans les conseils de guerre, « ce qui aboutissait à une mauvaise discipline ». Il demandait lui aussi leur remplacement par des officiers d'active <sup>22</sup>. Le commandement supérieur ne se contente pas d'essayer d'imposer ses juges, il tente d'influencer les jugements eux-mêmes dans le sens d'une plus grande sévérité. Le 8 février 1915, le général Maunoury s'alarmait auprès des chefs des corps d'armée : « Certains conseils de guerre ont montré une indulgence excessive vis-à-vis d'accusés convaincus des fautes les plus graves. Une telle indulgence que rien n'excuse constitue le plus grave des dangers pour la discipline. Elle provoquerait, si elle était tolérée, un germe de défaite. De récents jugements accusent un véritable manque de caractère de la part des juges. Il n'est pas tolérable qu'un homme appartenant à une unité de première ligne et poursuivi pour abandon de poste échappe au châtement suprême. Il est nécessaire de réorganiser les conseils de guerre des corps d'armée et d'éliminer les juges qui ne feraient pas preuve de fermeté. Il vous appartient de relever les juges qui s'égareraient dans les détails de procédure ». Cette conception de la justice faisait suite aux positions adoptées par la plupart des conseils de guerre de la 6<sup>e</sup> armée qui répugnaient à retenir le motif d'abandon de poste en présence de l'ennemi entraînant en principe la condamnation à mort. Le général de Villaret, commandant le VII<sup>e</sup> corps d'armée, s'en était ému le premier. Dans une lettre datée du 22 février 1915, il avait demandé à Maunoury une sanction disciplinaire à l'encontre du lieutenant-colonel Tesson, du 35<sup>e</sup> R.I., président du conseil de guerre de la 14<sup>e</sup> division, qui avait influencé le tribunal pour sauver la tête du sous-lieutenant Seguin. Celui-ci était poursuivi pour abandon de poste en présence de l'ennemi, parce qu'étant stationné à Ambleny, « il était allé voir une femme à Vic-sur-Aisne <sup>23</sup> ». Devant la mansuétude de certains tribunaux de régiments et de divisions, le général de Villaret demandait

22. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

23. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

## Tableau récapitulatif des condamnés à mort de la 6<sup>e</sup> armée en 1914 et 1915

Nom et prénom	Grade	Rég.	Motif	Condam.	Exécut.	Trib.	Lieu d'exéc.
PRIGENT Pierre	sold.	318 <sup>e</sup> RI	mutilation volontaire	02/10/14	02/10/14	61 <sup>e</sup> DI	?
HERIT Eugène	sold.	265 <sup>e</sup> RI	mutilation volontaire	02/10/14	02/10/14	61 <sup>e</sup> DI	MONTIGNY-L
BERRAFAA Ben Abdel K.	sold.	2 <sup>e</sup> Tir. M	abandon poste en prés. ennemi	06/10/14	07/10/14	2 <sup>e</sup> Ti. M	TRACY-le-M
<sup>1</sup> KINAME DAOUJJI M.	sold.	2 <sup>e</sup> Tir.	abandon poste en prés. ennemi	06/10/14		2 <sup>e</sup> Ti.	-
BROSSE Alphonse	serg.	238 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	10/10/14	10/10/14	63 <sup>e</sup> DI	AMBLENY
BOURSAUD Jean	sold.	238 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	10/10/14	10/10/14	63 <sup>e</sup> DI	AMBLENY
BELLAL Mohamed	sold.	2 <sup>e</sup> Tir. M	abandon poste en prés. ennemi	11/10/14	11/10/14	2 <sup>e</sup> Ti. M	?
AMAR Ben Zineb	sold.	2 <sup>e</sup> Tir.	abandon poste en prés. ennemi	11/10/14	11/10/14	2 <sup>e</sup> Ti.	TRACY-le-M
RULLE	sold.	98 <sup>e</sup> RI	aband. poste sous le feu de l'enn.	15/10/14	16/10/14	1 <sup>er</sup> ZT	?
COLONNA-BOZZI	serg.	7 <sup>e</sup> Tir.	aband. poste sous le feu de l'enn.	19/10/14	20/10/14	1 <sup>er</sup> ZT	?
<sup>2</sup> ABBADIE Louis	sold.	246 <sup>e</sup> RI	aband. poste en prés. ennemi/vol	29/10/14	24/12/14	55 <sup>e</sup> DI	VAUXBUIN
GUIRAUD Émile	sold.	42 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	15/11/14	16/11/14	42 <sup>e</sup> RI	VINGRÉ
JOLBERT Henri	sold.	42 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	15/11/14	16/11/14	42 <sup>e</sup> RI	VINGRÉ
<sup>3</sup> FLOCH Henri	cap.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
<sup>3</sup> GAY Pierre	sold.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
<sup>3</sup> BLANCHARD Jean	sold.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
<sup>3</sup> DURANTET François	sold.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
<sup>3</sup> QUINAUD Jean	sold.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
<sup>3</sup> PETELET Claude	sold.	298 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	03/12/14	04/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
GATALAUX Jean	sold.	238 <sup>e</sup> RI	mutilation volontaire	12/12/14	12/12/14	63 <sup>e</sup> DI	VINGRÉ
LEYMARIE Léonard	sold.	305 <sup>e</sup> RI	mutilation volontaire	12/12/14	12/12/14	63 <sup>e</sup> DI	FONTENOY
<sup>4</sup> PONE Marius	sold.	276 <sup>e</sup> RI	abandon poste en prés. ennemi	29/12/14		276 <sup>e</sup> RI	-
BEN GUIDOUM H.	sold.	2 <sup>e</sup> Tir.	mutilation volontaire	31/12/14	02/01/15	37 <sup>e</sup> DI	?
CHIPAUX Jules	sold.	42 <sup>e</sup> RI	voie de fait envers un supérieur	28/01/15	29/01/15	42 <sup>e</sup> RI	ST-PIERRE-A
<sup>3</sup> BERSOT Lucien	sold.	60 <sup>e</sup> RI	refus obéissance en prés. ennemi	12/02/15	13/02/15	60 <sup>e</sup> RI	FONTENOY
TAHAR Belhadj	sold.	1 <sup>er</sup> Tir.	mutilation volontaire	25/02/15	26/02/15	37 <sup>e</sup> DI	?
<sup>5</sup> SASCI LAKTAR	sold.	1 <sup>er</sup> Tir.	mutilation volontaire	15/03/15		37 <sup>e</sup> DI	-
ADDEF Mohamed	sold.	1 <sup>er</sup> ZT	abandon poste en prés. ennemi	30/03/15	31/03/15	37 <sup>e</sup> DI.	?
ROCHELIMAGNE Régis	sold.	238 <sup>e</sup> RI	voie de fait et outrage à sup.	20/05/15	21/05/15	63 <sup>e</sup> DI	VIGNOLLES
PIERRET Marcel	sold.	265 <sup>e</sup> RI	abandon poste et refus obéis.	26/06/15	27/06/15	37 <sup>e</sup> DI.	ST-LÉGER-B
ROLLAND François	sold.	265 <sup>e</sup> RI	refus obéissance et outrage à sup.	13/07/15	13/07/15	37 <sup>e</sup> DI.	ST-ÉTIENNE
ADSUARD Antoine	sold.	2 <sup>e</sup> Z	abandon poste en prés. ennemi	21/07/15	21/07/15	37 <sup>e</sup> DI	?
KREMFAR Ould El B.	sold.	2 <sup>e</sup> Tir.	mutilation volontaire	21/07/15	21/07/15	37 <sup>e</sup> DI	?
<sup>6</sup> TAZDAIT MOHAND C.	sold.	3 <sup>e</sup> Tir.	abandon poste en prés. ennemi	12/08/15		37 <sup>e</sup> DI	-
MESSAI HAINAM Ben M.	sold.	9 <sup>e</sup> Tir.	tentative de désertion	08/11/15	08/11/15	9 <sup>e</sup> Z	?

Notes : Les conseils de guerre spéciaux (cours martiales) sont indiqués en italiques. 1 - S'est évadé. 2 - Recours en grâce rejeté.  
3 - Procès en réhabilitation. 4 - Transformé en 20 ans de prison. 5 - Sursis à l'exécution. 6 - Transformé en 5 ans de prison.

Ce tableau couvre la période 1914-1915 pendant laquelle les condamnations à mort ont été les plus nombreuses. En l'absence de liste officielle, il a été constitué à partir des archives des premiers bureaux de la 6<sup>e</sup> armée et des divisions ; elles présentent des lacunes ; il n'est donc probablement pas complet. Il ne prend pas en compte les jugements par contumace (2 cas relevés). À noter qu'une partie de ces condamnés à mort est enterrée dans les cimetières militaires de la région avec la mention « mort pour la France » ; il s'agit de : Leymarie, Boursaud, Gatalaux, Guiraud, Jolbert à Ambleny ; Chipaux à Crouy ; Abbadie à Vauxbuin, Prigent à Vic-sur-Aisne.

un renforcement des mesures disciplinaires « avec la nécessité de faire des exemples. Souvent un acte de rigueur isolé suffit pour éviter dans l'avenir des mesures de répression plus terribles <sup>24</sup>».

Face au canon ennemi qui tourne et qui tue, il est certes difficile de rendre une justice sereine, mais le danger de l'erreur judiciaire est pour ainsi dire inévitable quand le juge n'est pas indépendant mais étroitement subordonné à une hiérarchie qui s'érige en juge des juges.

Quand on examine la composition des conseils de guerre, on s'aperçoit que plus on s'éloigne du quartier général de l'armée, plus les garanties judiciaires diminuent. À l'échelon de la 6<sup>e</sup> armée, on compte 14 personnes ayant exercé dans le civil un métier judiciaire : avocats, juges, notaires, greffiers et même le député du Nord, Claude Cochin, substitut du commissaire rapporteur. Le tout est chapeauté par un officier d'active qui a fait toute sa carrière dans la justice militaire. Les conseils de guerre de division comportent un nombre restreint d'hommes de loi, alors que les conseils de guerre spéciaux, créés le plus souvent au niveau du régiment, sont constitués à la diable par trois officiers et sous-officiers. À l'opposé, les officiers de ces cours martiales sont bien informés des faits incriminés, connaissant leurs hommes avec qui ils partagent la maigre pitance, les nuits glaciales, l'angoisse de la mort. Souvent ils condamneront sous la pression venue d'en haut. Enfin, les autorités militaires entendaient doter les tribunaux de critères d'évaluation du motif de trahison et ce, dans un sens de plus en plus répressif. C'est ainsi que le général de Villaret, commandant le VII<sup>e</sup> corps, fustigeait dans une lettre envoyée à ses subordonnés « les flottements, les hésitations, les erreurs de qualification, le manque d'énergie » de certains jugements. Le motif le plus grave, c'est-à-dire « l'abandon de poste en présence de l'ennemi », était élargi à tous les soldats de la 6<sup>e</sup> armée que l'on fût en première ligne ou à l'arrière. Le général Maunoury, commandant la 6<sup>e</sup> armée, durcissait encore le propos puisqu'il considérait que le motif moins grave, jusqu'alors, « d'abandon de poste sur un territoire en état de guerre » devait être considéré désormais comme aussi répréhensible que « l'abandon de poste en présence de l'ennemi » et provoquer la plus grande rigueur des tribunaux. L'autre motif de haute trahison était « la mutilation volontaire ». Cette évaluation se heurtait à la difficulté d'établir la réalité des faits surtout sur le champ de bataille, quand la mitraille fait rage et peut blesser inopinément n'importe quel combattant sur quelque partie du corps que ce soit. Le médecin inspecteur général Nimier écrivait le 7 novembre 1915 au général commandant la 6<sup>e</sup> armée avec beaucoup de circonspection : « Les conditions dans lesquelles se font l'examen des blessures supposées volontaires ne permettent pas l'affirmation nécessaire pour entraîner une sanction, les blessés arrivant à l'ambulance après avoir été pansés

24. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.



sommairement. Le pansement à lui seul permet d'effacer les traces de coups de feu tirés à bout portant <sup>25</sup>». Cette prudence de l'homme de science se heurtera bien souvent à des jugements à l'emporte-pièce, propulsant l'innocent devant le peloton d'exécution et marquant d'infamie des noms honorables.

Les archives de la 6<sup>e</sup> armée conservées à Vincennes ne nous fournissent pas de statistiques globales, mais différents documents relatifs aux condamnations nous ont permis de constituer un tableau récapitulatif des condamnés à mort de la 6<sup>e</sup> armée jusqu'à la fin 1915. La pénurie d'effectifs et la relative sécurité dont bénéficiaient les condamnés relégués dans des camps, en Algérie par exemple ou dans la forteresse d'Amiens, qui en comptait 422 en 1915, conduisirent le commandement à pratiquer de nombreuses remises de peines. Les soldats qui avaient échappé au châtimeut suprême ou ceux condamnés pour de moindres fautes purgeaient des peines de prison ou de travaux publics. Comparé au sort de leurs camarades restés en ligne, et qui affrontaient une mort quotidienne, leur existence pouvait paraître enviable, d'où la suspension des peines. Mais devant la recrudescence des actes d'indiscipline, le commandement de la 6<sup>e</sup> armée devait créer des sections spéciales de discipline des armées pour effectuer des travaux en première ligne fin 1915. C'était les vouer à une mort quasi certaine <sup>26</sup>. Le nombre de peines suspendues pour la période 1914-1915 s'établit à 2 733 dont 115 peines criminelles. Mais les peines réellement prononcées ne nous sont pas connues et devaient être plus importantes. Par contre nous possédons les extraits de 227 jugements prononcés par les conseils de guerre, soit 80 pour l'année 1914 et 147 pour l'année 1915. Pour 1914, sur 80 condamnations, on note une majorité de motifs d'abandon de poste et de mutilation volontaire, soit 62. Pour 1915, la proportion est moindre, soit 40 sur 147 <sup>27</sup>. Nous savons qu'avec le motif de désertion, ce sont les cas les plus graves pouvant mener l'inculpé devant le peloton d'exécution. Or, et contrairement aux idées reçues, la majorité des prévenus de ces délits graves, soit les 3/4 environ, bénéficient de l'indulgence des conseils qui les acquittent ou leur infligent des peines de prison, rarement de travaux forcés. On peut en discerner les raisons.

Feuilletons le journal de marche du 42<sup>e</sup> R.I. à partir du 12 septembre. Le passage de l'Aisne, à hauteur de Vic-sur-Aisne, se fait au prix de lourdes pertes, l'artillerie ennemie balaie la vallée et les pentes abruptes qui la dominent. L'objectif qui consiste à déboucher sur le plateau se traduit par de sanglantes batailles. Malgré le ton généralement optimiste des journaux de marche, on ne peut ressentir à la lecture de celui-ci qu'un sentiment de grand désarroi.

25. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

26. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

27. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

« Les relèves se font en retard laissant le régiment à découvert sur les flancs. Le 20 septembre, le 44<sup>e</sup> est arrivé en retard d'une heure pour la relève et comme cela coïncidait avec une attaque générale des Allemands, il s'est produit un désordre inouï. Les compagnies Wedrychowski et Loriol relevées et déjà en route ont été désorganisées. Les compagnies du 44<sup>e</sup> n'ayant pas tenu et s'étant repliées elles-mêmes en désordre ». Le 21 septembre on peut lire : « L'attaque bien partie est rapidement arrêtée en raison du retard du groupe alpin qui, ne couvrant pas notre droite, laisse celle-ci en prise à des feux ennemis qui nous obligent à faire face sur notre flanc ». En conclusion : « Le régiment est décimé, les troupes éreintées par le manque de sommeil et par les pluies continues <sup>28</sup> ». Dans ces conditions, le commandement débordé semble vouloir reprendre ses troupes en main. Il institue, en pleine bataille de l'Aisne, un conseil de guerre spécial de trois membres pour la 14<sup>e</sup> division dont dépend le 42<sup>e</sup> R.I et « qui aura à connaître le genre d'affaires suivantes : abandon de poste, outrages à supérieur, sommeil en faction <sup>29</sup> ». Le 22 septembre, comparaissent devant le conseil de guerre de la division 19 soldats du 42<sup>e</sup> R.I. encore assommés par la fureur du combat et accusés d'abandon de poste devant l'ennemi. Le conseil prononce 13 acquittements et condamne les autres à des peines symboliques n'excédant pas deux mois de prison. Ce régiment semble d'ailleurs avoir été surreprésenté devant le conseil de guerre de la 14<sup>e</sup> division. En effet, sur 101 comparutions durant la période du 16 septembre au 27 novembre, 35 appartiennent au 42<sup>e</sup> R.I. Parmi les informations lacunaires à notre disposition, nous avons pu retrouver la totalité des comptes rendus du conseil de guerre de la 14<sup>e</sup> division pour la période du 21 septembre au 2 octobre. 82 soldats comparaissent, 67 sont poursuivis pour abandon de poste en présence de l'ennemi, aucun n'est condamné à la peine de mort. Pourtant, 12 d'entre eux étaient accusés de mutilation volontaire <sup>30</sup>. Les juges étaient des compagnons d'armes des accusés, qui se débattaient dans une tragédie échappant souvent à la volonté des hommes. Ils savaient que ces soldats, encore civils quelques mois auparavant, mal préparés, mal encadrés, étaient des victimes qu'on voulait expiatoires. L'attaque allemande du 20 septembre a bien failli réussir, favorisée par les débandades et des pertes impressionnantes dans les 14<sup>e</sup> et 63<sup>e</sup> divisions. Le commandement semble avoir voulu faire porter sur la troupe la responsabilité de ce demi-échec en traitant ces débandades comme des refus de marcher, mais il ne fut pas suivi par les conseils de guerre.

L'incompétence de certains chefs comme les généraux Lombard et Vauthier dans le secteur de Fontenoy, qui furent relevés de leur commandement, n'avait pas échappé à nos alliés. Le *Times* du 23 novembre 1915 écrivait : « Les

28. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

29. Service historique de l'armée de terre 26 N 628, J.M.O., 42<sup>e</sup> R.I.

30. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

vieux officiers et généraux qui avaient prouvé leur incompétence ont été remplacés par des hommes plus jeunes, plus compétents dont l'aptitude a été révélée sur le champ de bataille <sup>31</sup>». Devant une mort aussi abusivement programmée, des murmures se font entendre, des refus de marcher diffus parcourent certains régiments particulièrement éprouvés, des mutilations volontaires purent avoir eu lieu effectivement. Onézime Hénin, intimement lié à la vie des soldats, écrit le 13 novembre 1914, le lendemain du sanglant échec sur le plateau de Nouvron : « On nous dit qu'hier nous n'avons pas eu de succès parce que le 305<sup>e</sup> de ligne n'a pas voulu marcher, c'est la troisième fois qu'ils refusent ». Le 18 novembre, il ajoute : « Parmi les soldats qui ont refusé de marcher à la dernière attaque à Fontenoy, il y en a quinze en prison qui vont passer en conseil de guerre. Ils se sont blessés à la main gauche pour ne pas marcher <sup>32</sup>». Le 9 janvier 1915, il constate : « Chez nous à Ambleny, les soldats se montent toujours la tête au sujet de l'attaque qui doit avoir lieu. Ils ne veulent pas marcher du tout ». Enfin le 6 juillet, après le long hiver dans les tranchées d'où beaucoup ne revinrent pas, Onézime Hénin conclut : « Canonnades, crapouillots sur les tranchées toute la nuit. Cela tue des soldats tous les jours. Ils paraissent en avoir assez. On parle de leur donner des permissions mais d'aucuns disent qu'ils ne reviendront pas. On ne sait si cela fera bon effet. Il y a beaucoup de régiments qui n'ont pas encore marché et ceux qui sont sur le front en sont jaloux. Mais la plus grande haine de ceux qui vont dans les tranchées c'est contre les gendarmes qui sont la plaie de l'armée qui ne font que d'aller d'auberge en auberge faire du mal aux soldats [...] ». Même si nous devons prendre ces témoignages avec précaution, il semble bien que le 305<sup>e</sup> ait refusé de marcher, pourtant aucun des soldats accusés de mutilation volontaire ne fut condamné lourdement ; il reste un sentiment diffus de révolte larvée qui touche les régiments les plus éprouvés par le feu. Un mois plus tard, la condamnation à mort du soldat Leymarie pour mutilation volontaire pourrait apparaître comme un exemple, voire une mesure de représailles. Ce témoignage local est d'ailleurs recoupé par d'autres sources. En février 1915, le 336<sup>e</sup> R.I. se retrouve en première ligne à Souain. La 21<sup>e</sup> compagnie, qui vient d'être durement atteinte, refuse de quitter les tranchées car elle a devant elle les cadavres des camarades tombés dans les attaques précédentes. Le 19 avril 1915, devant Flirey, la 5<sup>e</sup> compagnie du 63<sup>e</sup> R.I. refuse de quitter ses tranchées : sur quinze hommes qui venaient de franchir le parapet, douze sont tués ou blessés et gisent devant les yeux de leurs camarades <sup>33</sup>.

Le commandement ne pouvait ignorer de pareils refus de marcher qui n'eurent cependant jamais le caractère massif et épidémique des mutineries de

31. « History of the war », *The Times*, part 66, volume 6, November 23, 1915, p. 3.

32. R. Attal et D. Rolland, *Ambleny, le temps d'une guerre*, ouvrage cité, p. 77.

33. R.-G. Réau, *Les crimes des conseils de guerre*. Paris, 1926, 324 p.

1917. Les conseils de guerre dûment chapitrés furent invités à faire des exemples et, par une justice rapide, à envoyer parfois des innocents au peloton d'exécution. La répartition mensuelle des condamnations à mort fait apparaître que la majorité des exécutions capitales eurent lieu pendant les premiers mois de la guerre, au moment où des offensives mal préparées entraînaient des pertes considérables, provoquant des reculs devant la mort, aussitôt assimilés à des refus de marcher (fig. 2).

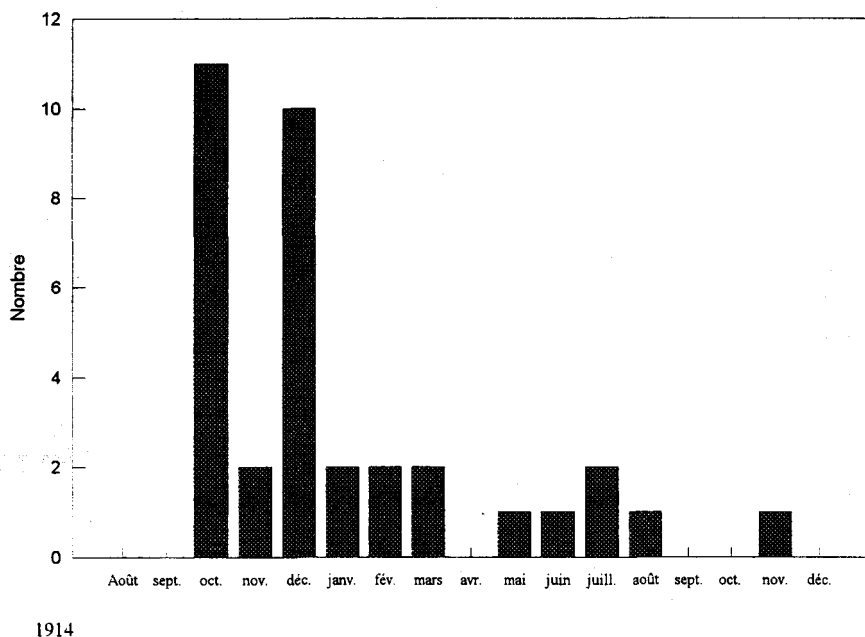


Fig. 2 : Récapitulation mensuelle des condamnations à mort. On constate que le plus grand nombre de condamnations à mort est concentré sur la période d'octobre 1914 à mars 1915.

La majorité des condamnations à mort a affecté des régiments particulièrement éprouvés dans des secteurs difficiles de Fontenoy, Crouy, Quennevières. Le 238<sup>e</sup> est réduit à 600 hommes après le combat du 20 septembre ; en deux mois, du 12 septembre au 12 novembre, le 42<sup>e</sup> R.I. perd 1 115 hommes<sup>34</sup> ; en une semaine, du 17 au 24 septembre, le 2<sup>e</sup> tirailleurs perd 332 hommes et le 6<sup>e</sup> tirailleurs qui combat à ses côtés est anéanti en dix jours : 111 tués, 1 648 blessés et 589 disparus<sup>35</sup> !

Nous ne disposons pas de tableau officiel des condamnations à mort, mais nos recherches nous ont permis de retrouver les noms des victimes des tribunaux militaires de la 6<sup>e</sup> armée : 35 militaires ont été condamnés à être passés par les

34. Service historique de l'armée de terre 26 N 628, J.M.O. 42<sup>e</sup> R.I.

35. Service historique de l'armée de terre 24 N 815, 37<sup>e</sup> D.I., 1<sup>er</sup> bureau.

armes, 31 d'entre eux l'ont été effectivement. Chiffre qui pourrait passer pour dérisoire quand on le compare aux pertes quotidiennes des militaires au combat. En fait, le chiffre relativement faible cache une réalité tragique : le quart des condamnés a été réhabilité après la guerre. Innocents, ils avaient été exécutés par leurs camarades de combat ; flétris dans leur sacrifice, ils ajoutaient encore à l'horreur de cette guerre sans fin. En voici des exemples.

Le 27 novembre 1914, le 298<sup>e</sup> d'infanterie se trouve dans des tranchées de première ligne dans le secteur de Nouvron, en avant du village de Vingré. On a vu combien les combats de novembre, où avait été engagé le régiment, avaient été rudes, sanglants et fluctuants. De fait, cette nuit, tout est calme. Soudain un cri : « Voilà les boches ! ». Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections instinctivement reculent jusqu'à l'abri de leur chef de section, le lieutenant Paulaud qui leur crie : « Allons vers la tranchée de résistance, à l'arrière ». Il fuit lui-même le premier. Le chef de compagnie, devant ce mouvement, ordonne à ses hommes de remonter en ligne. Ce qu'ils font.

L'incident aurait été banal s'il n'était parvenu à la connaissance du général de Villaret. Il entendait faire un exemple. En novembre 1914, les chefs militaires prenaient alors à la lettre les directives du général en chef Joffre : « Il faut se faire tuer sur place plutôt que de perdre un pouce de territoire ». Le conseil de guerre est réuni sous la présidence du colonel Pinoteau commandant le 298<sup>e</sup> R.I. Le défenseur est averti seulement deux heures avant l'audience, du rôle qu'il aura à assumer, car c'est une pièce tragique où chacun jouera sa partition fixée à l'avance. Le général de Villaret qui avait d'abord demandé la tête des deux sections, soit 240 hommes, transige à 24 puis à 6. Le président du tribunal exécute les ordres. Le lieutenant Paulaud disculpé après avoir menti, six hommes sont condamnés à mort et exécutés le lendemain. Le 4 décembre 1914, ce sont le caporal Floch, les soldats Gay, Pettelet, Quinault, Blanchard et Durandet ; tous écrivent à leur famille : « Je meurs innocent ! ». Les 18 autres soldats sont acquittés mais le général de Villaret n'en reste pas là et leur inflige une punition de 60 jours de prison. Nous connaissons les noms des rescapés de cette tragédie. Il s'agissait du caporal Venuat et des soldats Pegard, Daniel, Barge, Isard, Fleurant, Geoffroy, Guignatier, Revirzy, Gardy, Barriquand, Vernay, Pacaud, Lardon, Fougère, Vindry, Darlet, Jury<sup>36</sup>. Il fallut attendre sept longues années, pour que l'innocence des fusillés de Vingré fût enfin reconnue après un procès en réhabilitation. Aujourd'hui, un humble monument, à l'entrée du village de Vingré, rappelle leur martyr<sup>37</sup>.

36. Service historique de l'armée de terre 24 N 271, 14<sup>e</sup> D.I., 1<sup>er</sup> bureau, ordre général n° 28.

37. R.-G. Réau, *Les crimes des conseils de guerre*. Ouvrage cité.



Le cas de Bersot confinerait à la bouffonnerie, s'il n'était pas lui aussi éclaboussé du sang de l'innocence. En janvier 1915, le 60<sup>e</sup> R.I. commandé par le colonel Auroux avait été lancé dans la vaine et meurtrière tentative de conquête du plateau dominant Crouy sur la rive droite de l'Aisne. Bilan : 1 500 morts et blessés. Le soldat Bersot en a réchappé, mais il ne cesse de bougonner car il tremble de froid dans un pantalon d'été de coutil, de surcroît mangé aux mites et qu'il demande vainement à remplacer. On accède enfin à sa demande pour lui donner un pantalon prélevé sur un mort, maculé d'excréments et de sang. Bersot, indigné, refuse. Le lieutenant André, commandant la compagnie, insiste, et devant le refus obstiné du soldat lui inflige le motif le plus grave : « refus d'obéissance en présence de l'ennemi ». Aussitôt un vent d'indignation secoue le régiment. Le colonel Auroux réunit à la hâte un conseil de guerre spécial de régiment qu'il préside, à la fois juge et partie. Le conseil, nommé par lui, obéit à ses injonctions. Bersot est condamné à mort. La défense figée n'a pu faire entendre qu'un murmure. Le lendemain, 13 février 1915, le condamné s'écrie : « Ma femme, ma petite fille », avant d'être criblé de balles par le peloton d'exécution. Là encore, on avait voulu faire un exemple ; Bersot sera réhabilité en 1921 <sup>38</sup> (fig. 3).

Enfin Leymarie. Il faisait partie du 305<sup>e</sup> R.I. durement éprouvé en novembre. On y murmure contre la guerre et les chefs, nous apprend Onézime Hénin. 15 soldats du régiment sont emprisonnés pour mutilation volontaire. Devant cette situation, l'état-major entend faire un exemple. Dans la nuit du 10 au 11 décembre 1914, Leymarie est à son poste de guetteur dans une tranchée près de Port-Fontenoy. Vers 1 heure du matin, il est légèrement blessé à la main gauche. Il refuse de se faire panser en disant : « c'est un bobo de rien ». Ses compagnons insistent et il se rend alors à l'ambulance. Le major qui l'examine sommairement déclare qu'il s'agit d'une mutilation volontaire. Le malheureux est déféré devant un conseil de guerre spécial de la division et malgré ses dénégations, le verdict tombe : condamnation à mort. Un camarade de Leymarie, qui guettait près de lui, jure bien qu'aucun coup de feu n'est parti de la tranchée française. L'avocat est tellement convaincu de l'innocence de Leymarie qu'il force la porte du colonel Andlauer qui présidait le tribunal. Rien n'y fait, Leymarie doit mourir. À la veille de l'exécution, il écrit dans son français phonétique de paysan : « Je jure devant Dieux que je suis innoçant ». Cette affaire fut soumise à la chambre des mises en accusation qui rejeta la demande en octobre 1921, jugement confirmé par la cour de cassation. Malgré les efforts de la Ligue des droits de l'homme, Leymarie ne fut pas réhabilité.

38. A. Scoff, *Le pantalon*. Ouvrage cité.

7<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

Au Q.G. le 13 Avril 1915.

Etat-Major

3<sup>e</sup> Bureau

N° 2597/3

Le Général DE VILLARET Commandant le 7<sup>e</sup> Corps d'Armée

à M. le Général Commandant la 14<sup>e</sup> Division d'Infanterie.

*Urgent*

DEMANDE

REPONSE

Prière de vouloir bien faire savoir si les soldats CHAPOT du 42<sup>e</sup> et BESSOT du 60<sup>e</sup>, condamnés à mort, ont été exécutés.

P.O. Le Chef du 3<sup>e</sup> Bureau,

*W. Vigney* 11/30/15

*Le soldat Chipaux Jules Ernest, du 42<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup>, condamné à mort le 28 Janvier a été exécuté à Saint-Pierre l'Higle le 29 Janvier 1915.*

*Le soldat Bersot Lucien Jean-Baptiste, du 60<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>te</sup>, condamné à mort le 18 Février a été exécuté à Fontenoy le 13 Février 1915.*

*Les Comptes rendus d'exécution ont été adressés au Général Coll. le 7<sup>e</sup> Corps d'Armée respectivement le 29 Janvier 1915 sous le n° 172 et le 13 Février 1915 sous le n° 267.*

*Au Q.G. le 14 Avril 1915  
Le Général Crejus Coll. le 14<sup>e</sup> Div.  
P.O. Le Chef d'Etat-Major.*

*Lejeune*  
1021

*Vu et transmis à M. le Général Coll. le 16<sup>e</sup> Avril  
(après avoir demandé l'avis de M. le Colonel de la 14<sup>e</sup> Div.)*

*11/47  
le 14 avril 1915  
N° 2597/3  
W. Vigney*

ARRIVÉE  
Arrivée le 14/4 1915  
N° de Répartition: 10370  
M. le Colonel

Fig. 3 : Avis d'exécution des soldats Chipaux et Bersot (cliché serv. hist. armée de terre).



Et les autres ? Onézime Héning écrit le samedi 10 octobre <sup>39</sup> : « Monsieur le curé me dit : allez-vous-en, car on va fusiller des déserteurs. En effet dans Beron, le lieu d'exécution, les fosses sont faites d'avance, c'est trop triste ». Les deux déserteurs sont le sergent Brosse et le soldat Boursaud du 238<sup>e</sup> R.I. jugés le 10 octobre et exécutés le jour même pour abandon de poste en présence de l'ennemi dans la nuit du 5 au 6 octobre (fig. 4). Le journal de marche de leur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. [FORMULE N° 18.]

**CONSEIL DE GUERRE PERMANENT**

de la 63<sup>ème</sup> Division d'Infanterie      siégeant à Ambleny

**JUGEMENT.**

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Conseil de guerre <sup>(1)</sup> ~~passant~~ de la 63<sup>ème</sup> division d'infanterie

a rendu le jugement suivant :

ARRÊTÉ le 10 Octobre mil huit cent quatorze-vingt, le Conseil de guerre permanent de la 63<sup>ème</sup> division d'infanterie ou le Commissaire du Gouvernement dans ses réquisitions et conclusions, a déclaré les nommés à l'unanimité les

nommés : 1<sup>er</sup> Brosse (Alphonse), sergent breveté au 238<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
2<sup>ème</sup> Boursaud (Jean), soldat breveté au 238<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, capables et avariés, sans services de V.C. sur le terrain, dans la nuit du 5 au 6 Octobre 1914, abandonnés leur poste au profit de l'ennemi ;

En conséquence, ledit Conseil a condamné à l'unanimité le sergent Brosse et le soldat Boursaud du 238<sup>ème</sup> régiment d'infanterie à la peine de mort en vertu de l'article 213 du code de justice militaire.

**CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES.**  
Inconnues

Et, vu les articles 139 du Code de justice militaire, et 9 de la loi du 22 juillet 1867, le Conseil condamne légitimement et solennellement à rembourser, sur ses biens présents et à venir, au profit du Trésor public, le montant des frais du procès (1).

**SIGNALEMENT** du nommé Brosse (Alphonse) <sup>(1)</sup> ~~carabinier, actuellement sergent breveté au~~  
filz de Jean Baptiste et d'Adolphe François <sup>238<sup>ème</sup> régiment d'infanterie</sup>  
né le 28 décembre 1890, à la Palisse, arrondissement de la Palisse  
département de l'Allier, domicilié, avant d'entrer au service, à Clémont Ferrand, arrondissement de  
du Puy-de-Dôme, taille d'un mètre millimètres, cheveux et  
sourcils, front, yeux, nez  
bouche, menton, visage, teint  
signes particuliers ; n<sup>o</sup> matricule du corps

(1) Du gouvernement militaire de (Paris — Lyon).  
De la région de corps d'armée (France).  
De la division militaire (Alger — Orléans — Constantine).

(2) Les frais donnés lieu à l'application de la contrainte par corps, suivant les prévisions de la loi du 22 juillet 1867, modifiée par la loi du 19 décembre 1871, le jugement doit en mentionner la durée.

[FORMULE N° 18.]

Fig. 4 : Jugement exécutoire de condamnation. Le soldat Brosse et le sergent Boursaud furent condamnés à mort et exécutés le 10 octobre 1914 à Ambleny (coll. part.).

39. R. Attal et D. Rolland, *Ambleny, le temps d'une guerre*. Ouvrage cité, p. 60.

régiment relate la sanglante attaque du plateau de Nouvron et les flottements qui se sont produits. Les deux militaires appartenaient probablement au renfort de 760 hommes, arrivé le 26 septembre, pour reconstituer le régiment. Il semble que leur condamnation soit en relation avec l'attaque du 3 octobre. Ce jour-là, le 238<sup>e</sup> se porte 500 m en avant et vient occuper une ancienne tranchée. Il doit s'y maintenir coûte que coûte en attendant que les autres unités s'alignent sur sa position <sup>40</sup>. Les condamnés ont-ils cédé à la peur, ont-ils fui ? Les témoins de l'exécution ne pouvaient cacher leur pitié. Madame Bayot raconte que le lieutenant chargé de la défense était désespéré car il savait qu'il ne pourrait rien faire pour eux, et qu'ils seraient exécutés. Madame Cartier, croisant le peloton d'exécution, se souvient que l'un des condamnés ne cessait de pleurer et d'agiter un grand mouchoir à carreaux <sup>41</sup>. Le soldat Jules Chipaux fut condamné à mort et exécuté pour « voies de fait envers un supérieur à l'occasion de service ». L'abbé Donceur, aumônier militaire, assiste le condamné, la veille de l'exécution : « Et ta mère ? je ne l'ai pas connue. Et ton père ? il n'a fait que me battre ». Enfant de misère, il mourut en murmurant : « Je n'ai pas voulu déshonorer le régiment <sup>42</sup> ». Le motif de condamnation des soldats Guiraud et Jolbert du 42<sup>e</sup> R.I. laisse perplexe : « Ces deux soldats, disparus du régiment au commencement d'octobre, arrêtés une première fois à Vic le 12 du même mois, avaient été arrêtés une deuxième fois, le 8 novembre à Vic, dans le cantonnement du 35<sup>e</sup> où ils se cachaient, après avoir pris soin d'enlever leurs écussons <sup>43</sup> ». On a peine à croire que ces deux soldats aient choisi de se cacher parmi les soldats du 35<sup>e</sup> qui appartenait à la même brigade. Comme pour Bersot la condamnation à mort du soldat Rolland François paraît hors de proportion avec le motif de refus d'obéissance retenu contre lui.

Citons aussi le cas de Grataloux qui, emprisonné avec Leymarie, fut condamné et exécuté le même jour et pour le même motif. Lorsque la prévôté le remit au détachement chargé de son exécution, il tenta de se suicider à l'aide d'un couteau qu'il avait pu dérober. Il ne réussit qu'à se blesser et fut exécuté quelques instants plus tard <sup>44</sup>.

Enfin, un tiers des fusillés appartient à des unités de tirailleurs algériens, dont on connaît la rigidité de l'encadrement et qui semblent, proportionnellement, surreprésentés. Les tirailleurs algériens étaient en principe des volontaires attachés à la France, mais en réalité, les caïds les avaient recrutés dans les douars parmi les indésirables et les pauvres alléchés par les primes d'engagement. Plus

40. Service historique de l'armée de terre 26 N 7 25, J.M.O. 238<sup>e</sup> R.I.

41. Témoignages recueillis en 1973 par Denis Rolland à Ambleny.

42. Pierre Mayoux, *Paul Donceur aumônier militaire*. Paris, v. 1965, p. 36. C'est par erreur que l'auteur a daté la condamnation du 15 janvier. C'est impossible, le régiment n'est arrivé au repos à Saint-Pierre-Aigle que le 24 janvier.

43. Service historique de l'armée de terre 24 N 271, 14<sup>e</sup> D.I., 1<sup>er</sup> bureau.

44. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., prévôté.

aptes à la guérilla qu'à la guerre, ils ignoraient tout du pays où ils allaient combattre. À Charleroi, ils subirent des pertes considérables et se débandèrent. Le 1<sup>er</sup> régiment mixte de zouaves et de tirailleurs perd son drapeau tout comme le 1<sup>er</sup> tirailleurs de marche, pratiquement anéanti. Les régiments de tirailleurs sont sans cesse refondus et amalgamés à des régiments de zouaves afin de constituer des unités plus fiables<sup>45</sup>. Les régiments de tirailleurs, qui combattent dans le secteur de Quennevières, subissent des pertes énormes. En une semaine, du 16 au 23 septembre, la 73<sup>e</sup> brigade perd plus de 2 000 hommes. Les bataillons du 6<sup>e</sup> tirailleurs ont été pris de panique et se sont débandés entraînant la perte des positions occupées jusque-là<sup>46</sup>. Par ailleurs, le commandement semble nourrir des doutes sur leur loyalisme. Une note du colonel commandant le 2<sup>e</sup> régiment mixte de zouaves et de tirailleurs met en garde ses subordonnés contre la diffusion de brochures de propagande appelant les Algériens et Marocains à désertir et à rejoindre les combattants favorables à l'Islam, c'est-à-dire la Turquie, mère des croyants et son alliée l'Allemagne<sup>47</sup>. Mieux, dans le secteur de Quennevières, des pancartes sont installées par les Allemands, devant les tranchées, appelant les musulmans à la désertion<sup>48</sup>. De ce fait, ces dernières ne furent pas rares comme l'indiquent les condamnations par contumace : ainsi le cas du tirailleur Bouzidane, qui déserte le 18 septembre 1915 en emportant son arme<sup>49</sup>. Un encadrement draconien, des condamnations impitoyables, pensait le commandement, étaient seules capables de pousser ces troupes au combat et suffirent à expliquer le nombre important des condamnations à mort dans leurs rangs.

Enfin, la consultation des archives de la 6<sup>e</sup> armée nous a permis d'entrouvrir une lucarne sur les conditions morales et psychologiques de cette guerre. À la ronde pacifique des jours d'antan avaient succédé l'angoisse de la mort et l'ébranlement nerveux dans le combat. Certains n'y avaient pas résisté et leur désespoir se traduisit par des suicides. Nous n'avons pu en établir le nombre mais ils ne devaient pas être rares puisqu'ils suscitèrent cette note du général de Villaret en date du 15 février 1915 adressée aux chefs de corps des unités du VII<sup>e</sup> corps d'armée : « Quelques rares soldats indignes ont tenté de se suicider, soit pour se soustraire au châtement légal qu'ils méritaient, soit pour tout autre motif. Les uns sont morts victimes de leur lâcheté. Les autres se sont seulement blessés. Quand ils seront guéris, ces derniers, véritables mutilés volontaires seront l'objet d'une instruction devant le conseil de guerre, soit pour refus

---

45. Tous les condamnés à mort de la liste que nous publions appartenaient aux unités qui ont combattu dans le secteur de Quennevières et qui furent plusieurs fois réorganisées, en septembre et décembre 1914 et mars 1915.

46. Service historique de l'armée de terre 26 N 517, J.M.O. 73<sup>e</sup> brigade.

47. Service historique de l'armée de terre 26 N 855, J.M.O. 2<sup>e</sup> MZT.

48. Service historique de l'armée de terre 26 N 846, J.M.O. 3<sup>e</sup> T de M.

49. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.



d'obéissance, soit pour abandon de poste, soit pour l'ensemble de ces deux crimes <sup>50</sup>». Cette rigueur draconienne qui ignorait les tourments de l'âme est illustrée par l'affaire suivante : le 15 novembre 1915 le cavalier Gérard comparaisait devant le conseil de guerre après avoir constaté le suicide d'un de ses camarades de chambrée qui s'était pendu. Il s'écria : « Je ferai comme lui mais avant je veux dégringoler deux ou trois galonnés <sup>51</sup>». Le service de santé avait fort à faire pour soigner les corps, il n'avait que faire des âmes sur lesquelles il était fort mal instruit. Alors le commandement avait recours à la bonne vieille recette de la répression. C'est seulement le soutien de certains chefs exemplaires, l'amitié et la solidarité qui liaient les hommes d'une escouade qui permirent de tenir. Et à partir de 1915, le « pinard », compagnon fidèle des poilus.

Ramassons donc les chiffres. Des milliers de combattants de la 6<sup>e</sup> armée comparurent devant les tribunaux militaires pour des motifs souvent très graves. La plupart furent absous ou condamnés à des peines légères. Le nombre des condamnations à mort est resté relativement faible et à peu près égal, semble-t-il, à celui des autres armées puisque le général Mangin avance le chiffre de 14 exécutions capitales pour une seule division, la 5<sup>e</sup> d'infanterie <sup>52</sup>. Les exécutions capitales restent cependant entachées par le souci de faire des exemples afin de maintenir la discipline. « De août 1914 à janvier 1917, on avait modérément fusillé dans l'armée, soit 240 personnes, et les victimes des tribunaux militaires étaient toujours des pillards, des déserteurs, des traîtres » écrit légèrement Pierre Miquel <sup>53</sup>. Nous pensons avoir démontré le contraire, et que bien des innocents tombèrent sous les balles des pelotons d'exécution, condamnés pour l'exemple, victimes d'une justice expéditive.

Dans tous les cas, ces exécutions capitales créèrent un profond malaise sur les témoins de ces drames. Le curé de Cœuvres, l'abbé Payen, qui a la lourde tâche d'assister dans leurs derniers moments les soldats Guiraud et Jolbert du 42<sup>e</sup> R.I., plusieurs mois après le drame « ne peut chasser de ses yeux le tragique spectacle dont il a été le témoin <sup>54</sup>». À Ambleny l'exécution du sergent Brosse et du soldat Boursaud du 238<sup>e</sup> R.I. impressionne douloureusement la population. À Saint-Pierre-Aigle le révérend père Doncœur agenouillé dans l'herbe près du corps de Jules Chipaux raconte : « Je sentis monter de mon cœur des colères que je n'avais jamais éprouvées de ma vie <sup>55</sup>». Le traumatisme fut aussi grand chez les

50. Service historique de l'armée de terre 22 N 382, 7<sup>e</sup> C.A., 1<sup>er</sup> bureau.

51. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

52. Service historique de l'armée de terre 19 N 991, 6<sup>e</sup> armée, 1<sup>er</sup> bureau, justice militaire.

53. Pierre Miquel, *La grande guerre*. Paris, 1987, p. 413.

54. Bertier de Sauvigny, *Pages d'histoire locale*. Soissons, 1935, p. 208. L'auteur situe l'exécution dans la plaine de Sacy alors qu'elle eut lieu à Vingré.

55. Pierre Mayoux, *Paul Doncœur aumônier militaire*. Paris, v. 1965, p. 37.

compagnons d'armes de ces malheureux. Le coup de grâce venant d'être donné à Jules Chipaux, par une erreur de commandement, la première compagnie défile devant le corps en présentant les armes, imitée ensuite par tout le régiment<sup>56</sup>. Plusieurs jours après l'exécution de Leymarie, on put lire sur un pan de mur ou un tronc d'arbre « Andlauer est un assassin<sup>57</sup> ». Après l'exécution des six soldats de Vingré, le sergent Grenier crie devant tous son indignation : « C'est honteux, honteux ! Pour le moment, on ne peut rien dire, mais quand je pourrai parler, je dirai ce que j'avais sur le cœur...<sup>58</sup> ».

Les témoignages recueillis lors des procès en réhabilitation ont fait état d'autres difficultés. Durant l'exécution des caporaux de Souain, des soldats et des officiers sanglotent pendant la lecture du jugement. Lors de l'exécution des fusillés de Flirey, dans les rangs de la troupe, les hommes criaient à l'assassinat, obligeant le commandement à rompre les rangs sans effectuer la parade. Mêmes difficultés pour l'exécution des soldats Chemin et Pillet : la sentence ne peut être lue jusqu'au bout car la révolte gronde dans les rangs des soldats<sup>59</sup>. De telles manifestations ont sans doute été fréquentes au point que les rares comptes rendus d'exécutions que nous avons pu retrouver ne manquent pas de préciser qu'elles ont eu lieu « sans incident ».

Si nous consultons la liste des condamnés à mort que nous avons pu reconstituer, nous relevons que les malheureux passés par les armes appartenaient tous à des régiments d'infanterie déjà décimés par le feu ennemi ; traqués comme des bêtes dans leurs tanières, ils subissaient de surcroît la rigueur des autorités militaires car au contact physique avec l'ennemi, ils pouvaient connaître des défaillances réelles ou supposées qui tombaient sous le coup de la dure loi militaire. Et c'était toujours les humbles, les sans-grades qui tombaient sous les balles de leurs camarades. Fusillés pour l'exemple ? Un grand nombre l'ont été indéniablement. Beaucoup d'autres auraient pu l'être, si les conseils de guerre n'avaient fait preuve de fermeté et de courage devant les injonctions de la hiérarchie : le nombre important de condamnations vénielles, voire d'acquittements, face aux accusations les plus graves le prouve aisément. Ces tribunaux ont dans bien des cas tenu compte que les refus de marcher ou les abandons de poste étaient la conséquence de l'état d'épuisement et de découragement dans lequel se trouvaient les combattants face à la multiplication des attaques inutiles. À l'opposé d'autres conseils de guerre, peut-être influencés par leur hiérarchie, en ne s'en tenant qu'aux faits, ont considéré « qu'il serait

---

56. *Ibidem*.

57. R.-G. Réau, *Les crimes des conseils de guerre*, ouvrage cité, p. 333.

58. Jean-Daniel Destenberg, *Les chemins de l'histoire 1914-1918*. Clermont-Ferrand, 1996, p. 45.

59. « Les fusillés pour l'exemple », *Le Crapouillot*, août 1934, p. 5 à 46.

injuste que ceux qui refusent de monter à l'assaut ne courent pas le même risque de mort que ceux qui sortent des tranchées et attaquent <sup>60</sup>».

Ces fusillés innocents ont-ils renforcé la discipline, comme le pensait le commandement, ou au contraire creusé le fossé qui existait entre certains chefs et la troupe ? La rigueur et la crainte n'empêcheront pas les mutineries massives de 1917 contenues en germes dans les duretés et les injustices de cette guerre atroce.

Robert ATTAL et Denis ROLLAND

---

60. Guy Pedroncini, « la Justice Militaire et l'affaire des quatre caporaux de Souain (mars 1915-mars 1934) ». *Revue historique de l'armée*, 1973, n° 2, p. 59 à 69.

**ORDRE DE BATAILLE DE LA 6<sup>e</sup> ARMÉE**

**Le 1<sup>er</sup> décembre 1914. Effectif 155 000 h.**

*Général Maunoury*

**7<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE**  
*Général de div. de Villaret*

**63<sup>e</sup> division d'infanterie**  
*Général Jullien*

125<sup>e</sup> brigade  
*Général Dolot*

216<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Touchard*

298<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Pinoteau*

238<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Maillard*

126<sup>e</sup> brigade  
*Colonel Andlauer*

321<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Flocon*

292<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Lalande*

305<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Commandant Duplat*

Artillerie  
*Colonel Pichot*

16<sup>e</sup>, 36<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(3 batteries de chaque)

Cavalerie

*Lt-Colonel Camfaro*

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> esc. du 14<sup>e</sup> Dragons  
Génie

Cie 7/3 du 7<sup>e</sup> bat. génie

Cie 13/13 du 4<sup>e</sup> génie

Groupe de brancardier,  
ambulance, 13<sup>e</sup> train, 13<sup>e</sup>  
sect. infirmerie, etc.

**14<sup>e</sup> division d'infanterie**  
*Général Faes*

27<sup>e</sup> brigade

*Général Nivelles*

44<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Bouffez*

60<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Hourquin*

28<sup>e</sup> brigade

*Colonel Lacotte*

35<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Tesson*

42<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Petit*

Artillerie

*Lt-Colonel Lucotte*

47<sup>e</sup> Rgt d'artillerie

Cavalerie

*Capitaine Loiseau*

5<sup>e</sup> esc. du 11<sup>e</sup> Chasseurs

Génie

Cie 7/1 du 7<sup>e</sup> bat. génie

Groupe de brancardier,

ambulance,

7<sup>e</sup> train, 7<sup>e</sup> sect. infirmerie,

etc.

**Parcs et convois**

*Lt-Col. Franceries*

**Troupes rattachées au  
7<sup>e</sup> C.A.**

54<sup>e</sup> Rgt d'inf., artillerie etc.

**85<sup>e</sup> Div. d'infanterie  
territoriale**

*Général Chapel*

169<sup>e</sup> brigade

*Général Martineau.*

65<sup>e</sup> et 66<sup>e</sup> Rgt infanterie terr.

170<sup>e</sup> brigade

*Général Tariel*

67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> Rgt infanterie terr.

Artillerie

*Capitaine Saintoyant*

32<sup>e</sup> Rgt d'artillerie

(3 batteries)

Cavalerie

*Chef d'esc. Laurens*

7<sup>e</sup> Rgt de Hussard (2 esc.)

**6<sup>e</sup> GR. DE DIV. DE  
RÉSERVE**

**(devient le 35<sup>e</sup> C.A. le  
15/12/14)**

*Général de division Ebener*

**37<sup>e</sup> division d'infanterie**

*Général Coley*

73<sup>e</sup> brigade

*Général Blanc*

2<sup>e</sup> Rgt de Zouaves

*Lt-Colonel Decherf*

2<sup>e</sup> Rgt de Tirailleurs

*Lt-Colonel Bourgue*

74<sup>e</sup> brigade

*Colonel Degot*

3<sup>e</sup> Rgt de Zouaves

*Lt-Colonel Le Bouhelo*

3<sup>e</sup> Rgt de Tirailleurs

*Lt-Colonel De Gouvello*

3<sup>e</sup> brig. du Maroc

*Colonel Cherrier*

1<sup>er</sup> Rgt de Marche

*Colonel Niessel*

2<sup>e</sup> Rgt de Marche

*Lt-Colonel Vrenière*

Artillerie

*Lt-Colonel Lapp*

1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> groupes

d'Afrique

Cavalerie

5<sup>e</sup> esc. du 1<sup>er</sup> Dragons

Génie

Cie 19/1 du 2<sup>e</sup> génie

**61<sup>e</sup> division d'infanterie**

*Général de brigade Deprez*

121<sup>e</sup> brigade

*Général Delarue*

264<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Laparra*

265<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Jouinot*

316<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Pluyette*

122<sup>e</sup> brigade

*Général Foucard*

219<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Stuhl*

262<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Boblet*

318<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Collardet*

Artillerie  
*Lt-Colonel Ingue*

51<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(3 batteries)

35<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(3 batteries)

Cavalerie

6<sup>e</sup> esc. du 1<sup>er</sup> Dragons  
Génie

Cie 11 :13 du 6<sup>e</sup> génie

**Parcs et convois**

**Troupes rattachées au 6<sup>e</sup>**

**GR**

différentes unités d'artillerie,  
chasseurs forestiers,  
infanterie et chasseurs  
territoriaux, génie, aérostatier,  
train, chasseurs d'Afrique,  
section sanitaire automobile,  
spahis

**5<sup>e</sup> GR. DE DIV. DE  
RÉSERVE**

*Général Berthelot*

**55<sup>e</sup> Division d'infanterie**

*Général Buisson d'Armandy*

109<sup>e</sup> brigade

*Colonel Schmidt*

204<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Auroux*

282<sup>e</sup> Rgt d'infanterie

*Lt-Colonel Largillier*

289<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Ducros*

110<sup>e</sup> brigade

*Général de Mainbray*

231<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Commandant Schneider*

276<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Colonel Lejeune*

246<sup>e</sup> Rgt d'infanterie  
*Lt-Col Cotin de Melleville*

Artillerie

*Commandant Dutertre*

30<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(3 batteries de chaque)

Cavalerie

*Lt-Colonel Patisier*

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> esc. du 32<sup>e</sup> Dragons  
Génie :

Cies 4/13 et 5/13

du 1<sup>er</sup> Génie

**Parcs et convois**

**Troupes rattachées au**

**5<sup>e</sup> groupe**

Différentes unités de  
chasseurs terr., infanterie  
terr., artillerie, génie, train,  
télégraphistes etc.

**Brigade mixte Klein**

*Général Klein.*

47<sup>e</sup>, 63<sup>e</sup>, 64<sup>e</sup>, et 67<sup>e</sup> Bat. de  
chasseurs

*Lt-Colonel Franchey  
d'Esperey*

352<sup>e</sup> Rgt d'inf., 45<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup>  
Bat. de chasseurs

*Lt-Colonel Beraud-Raynaud*

Rgt de chasseurs indigènes

*Lt-Colonel Poeymirau*

Artillerie

5<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(9 batteries en tout)

Parcs et convois

**RÉSERVE D'ARMÉE**

170<sup>e</sup> Rgt d'inf., divers  
bataillons

Rgt mixte zouaves et  
tirailleurs

2<sup>e</sup> Rgt marche de spahis

2<sup>e</sup> Rgt marche chasseurs  
d'Afr.

1<sup>er</sup> Rgt marche chasseurs  
d'Afr.

11<sup>e</sup> Rgt chasseurs

45<sup>e</sup> Rgt d'artillerie  
(2 groupes)

27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> colonnes de  
munitions

**6<sup>e</sup> DIVISION DE  
CAVALERIE**

(détachée en Flandre)

6<sup>e</sup> brigade de Dragons

5<sup>e</sup> brigade de Cuirassiers

6<sup>e</sup> brigade de caval. légère

6<sup>e</sup> gr. cycliste du 13<sup>e</sup> BCP



# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE VERVINS ET DE LA THIÉRACHE

(Reconnue d'utilité publique)

3 et 5 rue du Traité de Paix - Place du Général-de-Gaulle - 02140 VERVINS

## Bureau de l'association pour 1995

Présidente.....	Mme Claudine VIDAL
Vice-présidents.....	M. Pierre LAMBERT M. Frédéric STÉVENOT
Secrétaire administrative.....	Mme Jacqueline VASSEUR
Secrétaire archiviste.....	M. Marc LE PAPE
Trésorière .....	Mme Annie LAURENT
Trésorier-adjoint.....	M. Alain BRUNET

Administrateurs : Jean-Pierre BALLIGAND (député, maire de Vervins, conseiller général), Bernard CHOQUET, Guy DELABRE, Yves DREUX, René LIBERSA (maire-adjoint), François LOBIT (sous-préfet), Jean-Paul MEURET, Bernard VASSEUR, Nello ZAGNOLI.

Commissaire aux comptes : Marc VANNES

Cotisation : 100 francs

## Compte rendu d'activités de l'année 1995

4 FÉVRIER : *Histoire des paysages forestiers de l'Aisne, fin XVI<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle*, par Jérôme Buridant.

1<sup>er</sup> AVRIL : *Histoire de la Mission Laonnoise*, par Yves Dreux.

21 OCTOBRE : *Quand les civils faisaient la guerre dans le district de Vervins*, par Claudine Vidal.

2 DÉCEMBRE : *L'Aisne au fil de l'eau*, par Patrice Marcilloux et Guy Marival.

## Exposition salon d'histoire 1995

Avec le concours des Archives de l'Aisne et de Traditions en fête et du conseil régional : comment les érudits du XIX<sup>e</sup> siècle travaillaient sur les documents d'archives. Présentation iconographique sur l'histoire du commerce vervinois. Présentation de l'inventaire des pièces manuscrites anciennes déposées par la Société aux Archives départementales.

### **Publications**

Jérôme Buridant : *Disette de grain, disette de bois : essai d'analyse des prix dans le nord de la généralité de Soissons au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Alain Brunet : *Les bâtiment et équipements industriels de l'arrondissement de Vervins à travers les dessins d'Amédée Piette conservés aux Archives de l'Aisne (1820-1880).*

Édition d'une série de 16 documents iconographiques, intitulée *Art et Histoire de la Thiérache.*

### **Divers**

Reliure de 47 ouvrages de la bibliothèque, en co-financement avec l'association Vervins-bicentenaire.

## Les politiques locales de la guerre en 1793

Le district de Vervins eut à subir, sur son propre territoire, les effets des guerres menées durant la Révolution entre 1792 et 1794. Le théâtre des opérations, qui ne fut jamais très éloigné de ce district, en franchit même la frontière à deux reprises : en août, septembre et octobre 1793, puis en avril 1794. Comment l'administration du district et celle du département gèrent-elles ces moments de danger et, plus généralement, quelles furent leurs relations avec les militaires en situation de guerre ? Quels effets, pour les civils, entraîna la proximité de l'ennemi ? Les historiens constatent-ils que là, comme ailleurs, les comportements différaient selon qu'il s'agissait de défendre le territoire français ou sa propre région ?

Fin août 1793, l'ennemi s'emparait de quelques villages et, malgré une brève tentative de défense organisée par les administrateurs, la réaction populaire fut la panique et la fuite. Les administrateurs du district et du département se partagèrent entre deux attitudes. Les uns considéraient qu'ils n'avaient aucune compétence en matière de guerre et s'en remettaient complètement aux autorités militaires, même si ces dernières ne jugeaient pas que la défense du district était prioritaire. Les autres, au contraire, développèrent une politique locale de la guerre. C'est ainsi que le procureur général syndic du département de l'Aisne et un général de brigade prirent d'eux-mêmes des initiatives proprement militaires de défense. Épisode bien documenté : par chance, la correspondance entre les deux hommes a été conservée de même que les textes émanant d'autres acteurs. Nous disposons aussi d'un témoignage particulièrement précieux : le journal qu'un habitant du district, Joseph Grain, décida de tenir sur ces événements <sup>1</sup>.

Nous avons pris le parti de citer largement un certain nombre de ces documents. D'abord parce que la plupart d'entre eux, notamment les lettres, sont en réalité des rapports destinés à lancer des actions urgentes. Ensuite parce que les rédacteurs ne s'en tiennent pas à la seule relation de leurs stratégies : loin de les masquer, leurs écrits laissent percer des réactions personnelles, des émotions face au péril, le sentiment d'être « lâchés » par le pouvoir central et contestés, voire trahis, par les collègues. Enfin, le rapprochement de textes émanant d'acteurs occupant des positions sociales très différentes illustre, de façon

---

1. Joseph Grain, né en 1750, mort en 1823. Ses mémoires, inédits, couvrent la période 1750 à 1805. Autodidacte, il fut tailleur de pierres, exerça le métier de maçon, celui de relieur, puis devint, au moment de la Révolution, greffier de la municipalité de Vadencourt et arpenteur dans le cadre de la vente des biens nationaux, après quoi il reprit le métier de maçon et d'agriculteur. Il donna des événements révolutionnaires dans le district de Vervins, auxquels il participa pleinement, un tableau extrêmement précis eu égard à son engagement. Outre ses mémoires, il laissa, à Vadencourt, une maison sculptée qui existe toujours. La partie qui concerne la guerre se trouve dans le tome II, troisième livre, p. 258 et suiv. Pour une biographie de Grain, voir Marc Le Pape, « La Révolution personnelle de Joseph Grain », C. Vidal, M. Le Pape, *Des provinciaux en révolution. Le district de Vervins*. Vervins, 1990, p. 103-108.

concrète, comment, selon leur situation et aussi leurs attitudes vis-à-vis de la Révolution, les scripteurs perçoivent différemment la menace d'invasion du district.

### **Le « patriotisme » devient plus ardent quand le front se rapproche**

Ordonnée en 1792 par l'Assemblée législative, la formation de bataillons de volontaires à partir des gardes nationales reçut, dans le district de Vervins, un début d'exécution en février 1793 : seulement 93 volontaires furent inscrits sur le registre ouvert au chef-lieu <sup>2</sup>. Le décret du 22 juillet, faisant suite à la proclamation de « la patrie en danger » et ordonnant une levée immédiate, se traduisait pour le district de Vervins par l'obligation de recruter 186 soldats <sup>3</sup>. Les administrateurs, malgré tous leurs efforts, constataient, le 3 septembre, que moins de la moitié des communes avaient obéi, tandis que certaines n'avaient même pas envoyé un seul homme <sup>4</sup>. Ils sont obligés d'attendre la fin des moissons pour adopter des méthodes plus vigoureuses et faire partir le contingent.

Bref, durant l'année 1792, tant que la guerre semble lointaine, abstraite, on constate peu d'empressement « à voler à la défense de la patrie ». Or, le 6 mai, court une rumeur selon laquelle des uhlans, massés à Chimay, se prépareraient à envahir le district : aussitôt plusieurs communes regroupent des hommes, demandent des armes ou proposent d'en acheter avec les revenus de leur conseil de fabrique <sup>5</sup>. Jean Debry, Vervinois et député de l'Aisne à la Législative, s'empresse de magnifier l'événement et célébra les « vingt mille Thiérachiens » (énorme exagération, il y en eut deux ou trois cents !) qui, dans la nuit du 7 au 8 mai 1792, se seraient portés à la frontière pour défendre le pays <sup>6</sup>.

Le décret de levée de 300 000 hommes, pris le 24 février 1793 par la Convention, aboutit, pour le district de Vervins, à fournir 1195 hommes <sup>7</sup>, soit six fois plus que le contingent réuni à grand-peine, l'année précédente, par les administrateurs. Certes les conditions de la levée étaient différentes, néanmoins cette réquisition fut achevée en quelques jours. Il semble bien que ce contraste tint à ce que, la Belgique venant d'être reprise par les coalisés, le front n'était plus très loin <sup>8</sup>.

2. E. Creveaux, « Les levées de volontaires dans le département de l'Aisne en 1792 et 1793 », *Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie*, t. 14, 1936, p. 125.

3. Arch. dép. Aisne, délibérations du directoire du district de Vervins, L 1824, n° 1692.

4. Arch. dép. Aisne, L 1824, n° 1749.

5. Arch. dép. Aisne, L. 1824, n° 1516 et sq.

6. *Archives parlementaires*, t. XXXXIII, p. 237.

7. Arch. dép. Aisne, L 1826, délibérations n°s 104, 107 du 7 et 9 mars.

8. Nous rappelons brièvement les événements militaires concernant la région durant l'année 1793. Après l'échec de Neerwinden (18 mars) et la capitulation de Valenciennes (4 août), une partie de l'armée des coalisés met le siège devant Le Quesnoy qui est bombardé du 2 au 11 septembre, date de la capitulation. Après la victoire française de Hondshoote, les coalisés entreprennent le siège de Maubeuge qui dure du 28 septembre au 16 octobre. À partir du 6 octobre, le général Jourdan, commandant en chef de l'armée du Nord, concentre des forces à Guise, d'autres à Avesnes et à Fourmies. La bataille de Wattignies (15 et 16 octobre), gagnée par Jourdan et Carnot, permet de délivrer Maubeuge le jour suivant.

La « levée en masse », proclamée par la Convention le 23 août, concernait tous les célibataires et les veufs sans enfants de 18 à 25 ans. À cette période de danger national, le style d'action choisi par le procureur général syndic du département, Polycarpe Pottofeux, se révèle immédiatement : non seulement le Département, devançant la Convention, avait lancé une réquisition mais il avait pris l'initiative d'étendre à 50 ans la limite d'âge de cette catégorie mobilisable<sup>9</sup>. C'était augmenter, de façon considérable, la réquisition légale. Les administrateurs du district de Vervins, qui savaient pourtant que l'ennemi campait à la frontière, jugèrent cette directive inexécutable si bien qu'ils envoyèrent, le 23 août, deux d'entre eux à Laon se faire préciser les termes de la levée en masse car « il va résulter du silence du département des difficultés tumultueuses dans les communes »<sup>10</sup>.

Néanmoins, les administrateurs purent recruter 2 500 hommes, armés de 600 fusils et de piques, mais sans uniformes. En revanche, lorsque l'étau des coalisés fut desserré grâce à la victoire de Wattignies et que, le 17 octobre, le siège de Maubeuge fut levé, les requis furent si nombreux à abandonner leur bataillon et à revenir dans leur commune que les administrateurs ne purent que constater le caractère « effrayant » de la désertion<sup>11</sup>. Un peu plus tard, le 4 novembre (14 brumaire an II), le District dut nommer un commissaire général « pour aller dans toutes les municipalités découvrir et faire partir les citoyens qui n'ont pas répondu aux réquisitions ou qui sont revenus, indûment, de l'armée »<sup>12</sup>. Rien n'est dit des résultats de cette enquête, mais l'on peut conjecturer qu'elle n'atteignit pas son objectif. En effet, trois mois plus tard (le 5 février 1794, 16 pluviôse an II), les administrateurs menaçaient de dénoncer au Comité de Salut Public les officiers municipaux qui ne feraient pas de recherches dans leur commune « afin de découvrir ces lâches soldats qui quittent leurs drapeaux »<sup>13</sup>.

Au vrai, dès que la Convention pratiqua le système de la « réquisition à outrance », selon l'expression de Daniel Reichel<sup>14</sup>, les administrateurs furent, de leur propre aveu, accaparés par les incessantes demandes de vivres, de fourrage et de chevaux, qui pesaient sur une région pauvre. Aussi devaient-ils consacrer beaucoup de temps et de moyens à contraindre les cultivateurs qui réagissaient

9. Il existe deux études biographiques concernant Pottofeux. Auguste Matton, « Pottofeux, procureur-général-syndic du département de l'Aisne », *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, 4<sup>e</sup> série, t. III, 1880, p. 173-310 et Guy Marival, « Polycarpe Pottofeux ou les infortunes de la vertu ? » *Colloque Grandes figures de la Révolution française en Picardie*. Blérancourt, 1989, p. 226-235.

10. Arch. dép. Aisne, L 1827, n° 413.

11. Arch. dép. Aisne, L 1827, n° 789.

12. Arch. dép. Aisne, L 1827, n° 827.

13. Arch. dép. Aisne, L 1828, n° 142. On ne sait pas quelle suite fut donnée à cette injonction. Le registre des délibérations du district, tenues du 19 mars au 31 juillet 1794, a disparu.

14. D. Reichel, in *Atlas de la Révolution française, 3, L'armée et la guerre*. Paris, 1989, p. 46.



aux demandes « avec l'égoïsme qui caractérise presque tous les individus de cette classe », ainsi que le constate amèrement une délibération <sup>15</sup>.

L'effort de guerre, exigé par la Révolution, fut soutenu par les administrateurs du district avec le légalisme qui leur fut habituel, légalisme dont Bernard Plongeron a fortement marqué qu'il tenait à une volonté politique délibérée : « En tous domaines et à tous moments, les élus vervinois entendent appliquer la loi ... toute la loi ... mais rien que la loi, sans surenchère, sans violence verbale ou physique. [...] S'agit-il, au péril d'une économie précaire, de contribuer à l'effort de guerre par les réquisitions de subsistances et les assignats ? Le district le fait dans la loyauté » <sup>16</sup>.

Les levées en hommes ne suscitèrent pas non plus de révoltes ouvertes mais des résistances passives ou des désertions qui se produisaient lorsque le péril s'éloignait de la frontière. Or, c'est dans ce contexte d'adhésion aux conditions d'un État de droit, adhésion qui n'excluait nullement une défiance active à l'égard des opportunistes se donnant le masque du zèle révolutionnaire, que, sous la pression de l'ennemi aux frontières, des administrateurs civils prirent, durant quelques semaines, des initiatives militaires ne relevant ni de leurs compétences, ni de leurs responsabilités officielles.

### **Rumeurs et panique : du 26 août au 7 septembre 1793**

Les documents d'archives, notamment les délibérations du District, mettent en lumière une donnée qui explique, pour une part, les réactions des administrateurs : ils ne savaient pas ce qui se passait réellement sur le front, ne leur arrivaient que des rumeurs souvent contradictoires. Aussi, le 27 mars 1793, envoyèrent-ils un homme de confiance se renseigner à Avesnes, à Maubeuge et à Mons, car ils avaient entendu « des bruits des plus alarmants » sur la perte de la Belgique et le repli en catastrophe sur Valenciennes et Maubeuge. Leur messenger confirma la prise de Mons, apprit que le quartier général français se situait à Valenciennes mais ne put rapporter de nouvelles plus précises. Plus tard, vinrent des directives pour envoyer les requis à Valenciennes et à Maubeuge. Après cette alerte, les administrateurs restèrent sur le qui-vive, organisèrent une circulation de messages avec les municipalités de Maubeuge et d'Avesnes pour tenter de connaître les mouvements de l'ennemi. Il reste que, dépourvus de toute information sur les stratégies militaires mises en œuvre sur le front nord et nord-est, ils ne pouvaient rien contre les rumeurs et les paniques qui ne cessaient de parcourir le district et l'ensemble du département.

Le 26 août, les administrateurs, qui lançaient les opérations de recrutement liées à la levée en masse, venaient d'apprendre par « des renseignements

15. Arch. dép. Aisne, L 1827, n° 444.

16. B. Plongeron, *Préface*, in C. Vidal et M. Le Pape, *op. cit.*, p. VIII.

certains » que l'ennemi s'approchait du canton de Wassigny, situé au nord du district, dans la partie la plus accessible aux assiégeants du Quesnoy. De fait, une lettre de Dufour, curé de Wassigny, envoyée la veille, les avaient amplement informés. « Citoyens. Je vous préviens que l'ennemi avance à grand pas sur la terre sacrée de la liberté [...] J'ai fait sonner l'alarme pour pouvoir le repousser en cas d'invasion sur notre commune, mais n'étant pas en force suffisante, nous n'avons pu aller à sa rencontre. Je vous demande de nous envoyer des secours [...] Je demande aussi que vous fassiez arrêter le maire et le maître d'école de ma commune, ainsi que plusieurs autres personnes suspectes, principalement les deux premiers qui m'ont menacé parce que j'avais fait sonner le tocsin [...] Pour les personnes suspectes ci-dessus nommées l'un est parent d'un curé émigré, l'autre était fermier du ci-devant prince de Condé [...] Je suis sauvé à Étreux, étant menacé d'être tué, mais le tocsin sonne partout [...] Envoyez-nous du secours et ça ira. Pour le présent, c'est la plus grande désolation, chacun se sauve dans les bois. Tout le monde murmure de ne point avoir de troupe [...] »<sup>17</sup>. Ces passages synthétisent de façon réaliste la situation matérielle et morale des villages : pas de résistance, fuite générale, conflits politiques entre « patriotes » et « aristocrates » et, par-dessus tout, la conviction que, face à l'ennemi, seuls les militaires sont capables d'intervenir.

Tout d'abord, le sentiment des administrateurs du district fut que les civils pouvaient se défendre à condition de s'opposer immédiatement à la débandade villageoise et de s'organiser. Ils adressèrent des messages à toutes les communes du district, leur enjoignant de former immédiatement un piquet de gardes nationaux et de les envoyer se regrouper, munis de vivres pour trois jours, à Étreux, non loin de Wassigny. Un ancien officier, « qui a passé par tous les grades militaires », fut nommé commandant en chef par le District, un administrateur devait se concerter en permanence avec lui. Toutes les six heures, un courrier serait dépêché à Vervins. L'arrêté précisait enfin que les hommes composant cette petite troupe (1 433 hommes) n'étaient pas les « jeunes citoyens » requis pour la levée en masse<sup>18</sup>.

En même temps qu'ils lançaient ce dispositif de résistance, les administrateurs adressaient un message d'alarme au Conseil permanent du département (« L'ennemi, cette horde d'esclaves a osé depuis deux jours venir souiller le territoire du district de Vervins ») et proposaient un projet de défense (« Dans les circonstances présentes sans être militaires, voici notre projet »)<sup>19</sup>.

17. Arch. dép. Aisne, L 1083.

18. Arch. dép. Aisne, L 1827, n° 431.

19. Arch. dép. Aisne, L 1084. Il est intéressant de constater que ce plan différait complètement de celui qu'adopta le général Beauregard. Alors que les administrateurs préconisaient de placer des divisions près de la frontière et d'installer le quartier général à Wassigny, le général regroupa toutes ses forces à Guise.

Pottofeux décida que le général de brigade, Victor Beauregard <sup>20</sup>, venant d'arriver à Laon, se rendrait sur le champ dans les zones menacées des districts de Vervins et de Saint-Quentin <sup>21</sup>.

Le 27 août, Beauregard confirma au Conseil permanent du département l'avancée de l'ennemi, décida d'installer son quartier général à Guise et, le lendemain, Polycarpe Pottofeux, le procureur général syndic du département, lui répondit en recommandant « les plus grandes précautions à l'égard de la ville de Guise qui a très mauvais esprit » <sup>22</sup>. Désormais, durant tout le mois de septembre, Pottofeux, travaillant en collaboration étroite avec Beauregard, ira en personne sur le terrain conduire les opérations.

Les deux hommes agirent alors comme si le général Belair, qui exerçait pourtant son commandement sur cette partie de l'Aisne et était installé à Laon, ne comptait pas. Mais il est vrai que, le 28 août, celui-ci avait répondu au Département de s'adresser au commandement de l'armée du Nord pour obtenir des troupes : « Ici, il n'y a rien, absolument rien du tout » <sup>23</sup>. Il est encore non moins vrai que le général en chef de l'armée du Nord, Houchard, avait répondu, le 30 août, à Pottofeux qui demandait des secours : « Que les Républicains de ces communes se lèvent, qu'ils s'arment de fourches, de dards et de faux ; qu'ils tendent des pièges à ces brigands, et bientôt ils ne souilleront plus de leur présence le territoire des communes » <sup>24</sup>. N'était-ce pas l'inviter, en termes patriotiques, à ne compter que sur lui-même ?

Or, qu'advint-il des « Républicains de ces communes », en l'occurrence la petite troupe rassemblée par le District de Vervins pour l'opération de défense, organisée à Étreux ? Le 2 septembre au soir, l'ancien militaire qui la commandait envoyait à Guise, distante de 11 kilomètres, un courrier destiné au général Beauregard, réclamant des secours qui « peut-être encourageront nos pusillanimes ». Quant au commissaire, nommé par le District, ayant perdu toute illusion, il écrivait de son côté : « L'ennemi nous a attaqué aujourd'hui sur deux points différents. Nos troupes citoyennes ont été mises totalement en déroute. Les 3/4 du rassemblement sont partis et peut-être que demain matin, il n'y aura plus personne » <sup>25</sup>. Beauregard, n'avait que peu d'hommes pour défendre Guise ; il ne pouvait en sortir. Tous les projets de défense fondés sur la résistance des

20. Le général de brigade Victor Beauregard ne doit pas être confondu avec le général de division Pierre-Raphaël Paillot de Beauregard qui combattit, en octobre 1793, sous les ordres de Jourdan, commandant en chef de l'armée du Nord.

21. Arch. dép. Aisne, L 1804.

22. Arch. dép. Aisne, L 1088.

23. Arch. dép. Aisne, L 1088.

24. Arch. dép. Aisne, L 1088.

25. Arch. dép. Aisne, L 1804.

populations villageoises, que ces projets émanent du District ou du Département, avaient révélé leur caractère parfaitement irréaliste <sup>26</sup>.

C'est alors une panique générale : le District écrit, le 3 septembre, au Conseil départemental : « Nos administrés enlèvent leurs meubles et ne songent plus qu'à leurs intérêts » <sup>27</sup> ; les administrateurs eux-mêmes sont gagnés par le climat d'effroi ; ainsi, toujours au Conseil départemental : « Notre ville est sur le point d'un moment à l'autre d'être envahie par l'ennemi. [...] Si vous ne requérez sur le champ la colonne de troupes qui traverse dans ce moment le département et qui se dirige sur le nord, craignez l'invasion de tout le département et le ravage de toutes les campagnes » <sup>28</sup>. Les administrateurs font transporter à Laon leurs papiers les plus importants et les fonds du district (confiés au ci-devant curé de Vervins, « connu pour son civisme et sa loyauté »). À observer l'état d'esprit des administrateurs, tel qu'il apparaît dans leurs délibérations, à examiner les mesures qu'ils prennent, on s'explique mieux le constat que Caignard, un administrateur du département, adresse au Conseil le 9 septembre : « On ne peut plus guère compter sur les habitants des campagnes la plupart frappés de terreur » <sup>29</sup>.

Les mémoires de Grain confirment très exactement le diagnostic de Caignard. Les villageois, démunis d'armes et de compétences militaires, incapables à se défendre, démoralisés, terrorisés, comptaient d'abord sur des interventions extérieures avant de penser à leur propre action ainsi que le montre si bien, non sans un certain comique involontaire, une adresse au Département, en date du 27 août, libellée par plusieurs maires des communes menacées : « Les officiers municipaux desdites communes sollicitent à grands cris les prompts secours dont les habitants intrépides défenseurs de la patrie ont besoin pour repousser l'ennemi » <sup>30</sup>.

C'est, en effet, le 24 août 1793 que Grain décida de tenir un journal <sup>31</sup> car, ce jour-là, les villageois entendent que l'ennemi pille Mennevret, non loin de Vadencourt, son village (la nouvelle ne sera consignée par le District que le 26). Il cache ses biens et s'apprête à fuir dans la nuit avec ses quatre enfants (Grain est veuf). Il est trois heures du matin lorsque des hommes, venus des villages voisins, arrivent. « Ils forcent les hommes et les garçons de Vadencourt de partir avec eux. Ils avaient tous des armes et il n'y en avait point à Vadencourt. Je ne me fis point prier, je pars avec eux avec mon bâton à arpenter pour toute arme. Nous partons pour Mennevret dont la municipalité avait requis toutes les

26. Même le général Beaugard avait, au tout début, compté sur les civils du district. Ainsi, le soir du 28 août, dans une lettre à Pottofeux : « Cinq cents hommes armés que j'aurai demain du district de Vervins pourra me faciliter [la tâche] ». Arch. dép. Aisne, L 1088.

27. Arch. dép. Aisne, L 1084.

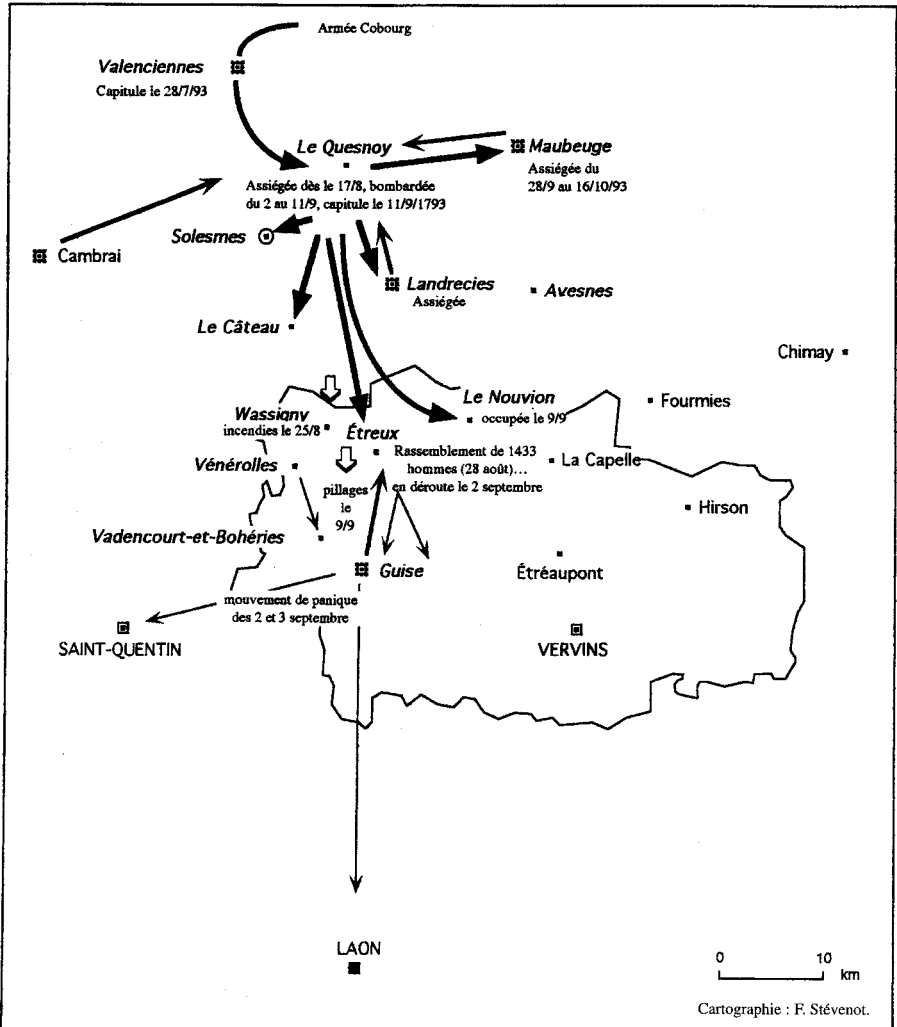
28. Arch. dép. Aisne, L 1805.

29. Arch. dép. Aisne, L 1085.

30. Arch. dép. Aisne, L 1084.

31. « J'ai commencé à colliger jour par jour ce qui m'est particulier » ; plus tard, il s'aidera de ces notes pour écrire le récit des événements.

**LE DISTRICT MENACÉ  
(août-septembre 1793)**



- |   |                               |   |   |
|---|-------------------------------|---|---|
| ▣ | Fortresses "Vauban"           | ➡ | Opérations des armées coalisées (Cobourg)       |
| ■ | Chef-lieu du département      | ➡ | Tentatives de dégagement du Quesnoy (12/9/1793) |
| ▣ | Chef-lieu de district         | ➡ | Débandade des 2 et 3/9/1793                     |
| ⊙ | Quartier général des coalisés | ↳ | Vénérolles                                      |
|   |                               | ↳ | Expéditions ponctuelles des coalisés            |



communes voisines pour leur prêter main-forte [...] Arrivés à ce village, nous y trouvons une quantité prodigieuse de paysans, les uns armés de faux, les autres de fusils, ceux-ci de fléaux, ceux-là de sabres. Enfin, l'on eut dit que c'était le dernier jour de l'existence du genre humain, tous les visages respiraient la crainte, l'horreur, l'effroi et l'ardeur de la vengeance [...] Là, je vis une multitude de paysans armés, comme je viens de le dire, assemblés tumultueusement, sans ordre et encore moins de discipline. Chacun voulait commander et personne ne voulait obéir, chacun se postait à sa mode, la plupart étaient ivres ». Mais rien ne se passe, si bien que Grain, lassé, va attendre les événements dans une auberge. Finalement, la foule intercepte un homme du pays, suspect de servir de guide aux uhlands et le tue presque avant de le remettre aux membres de la municipalité de Mennevret.

Le surlendemain, Grain apprend que Wassigny brûle : les habitants de Vadencourt, persuadés que tout le district va être envahi, partent pour Laon. Lui-même s'arrête à Guise, à 7 kilomètres de Vadencourt. Il revient le 29 août chez lui et va rejoindre un piquet de garde non loin de Mennevret. De retour à Vadencourt, le 30 août, il note la publication du décret de levée en masse des jeunes gens de 18 à 25 ans. Le 2 septembre, il entend crier que Mennevret est tombée. « Je sors avec précipitation et je vois réellement des dragons courant à toutes brides [...] On entendait dans les rues : voilà les ennemis ! [...] Chacun se sauvait et on ne savait où se sauver ». Après des hésitations et des allers-retours, il suit un courant de foule qui va dans la direction de Saint-Quentin<sup>32</sup>. Ce même jour, on s'en souvient, la « troupe citoyenne » massée à Étreux s'était enfuie à la première apparition de l'ennemi. Ces épisodes offrent le modèle de tous les autres, relatés par Grain : une rumeur déclenche une panique, suivie d'une tentative de défense qui tourne au plus grand désordre. Ils corroborent le rapport d'un commissaire du District sur la débandade qui se produisit à Étreux : « La troupe citoyenne [...] ne fera rien qu'autant qu'elle ne sera pas stimulée par une troupe réglée. Sans cela, on ne peut se fier à elle, même pour la garde d'un pont »<sup>33</sup>.

Cette première alerte, si instructive à l'égard de l'état d'esprit des populations du district, n'avait duré qu'une grosse semaine et, le 7 septembre, le District, tout à fait rassuré, envoyait une lettre à Pottotfeux : « La scène change et la joie renaît dans tous les cœurs. On nous assure que les brigands qui ravageaient notre territoire l'ont abandonné »<sup>34</sup>. Après quoi, les administrateurs annoncent, sans autre commentaire, que les travaux de retranchement ordonnés par le général

32. Le 4 novembre, il est toujours à Ribemont, non loin de Saint-Quentin. Il apprend que l'ennemi n'est même pas arrivé à Mennevret et décide de repartir à Vadencourt.

33. Arch. dép. Aisne, L 1084.

34. Arch. dép. Aisne, L 1084.

Beauregard à Étreaupont sont suspendus : les ouvriers n'ont pas accepté le taux de paiement qui leur était proposé ! L'intense soulagement exprimé par le District n'eut pas sur Pottotfeux l'effet escompté : la missive des administrateurs acheva de le convaincre qu'il était temps qu'il prenne personnellement les choses en main.

### **Les politiques locales de la guerre : l'administrateur et le général**

Beauregard avait, à grand-peine, réuni une troupe de 800 hommes, insuffisante à repousser l'ennemi. Il réussit cependant, le 12 septembre à entrer dans Le Cateau (l'objectif était de déloger l'ennemi de son quartier général de Solesmes), mais dut battre en retraite faute d'arrière pour le soutenir, la colonne demandée n'étant pas arrivée. Dans une lettre du 16 septembre aux représentants du Comité de Salut Public à Maubeuge, Beauregard explique que s'il avait pu bénéficier de cette force supplémentaire, il aurait « repoussé l'ennemi qui était effrayé jusqu'à Valenciennes »<sup>35</sup>.

Or les effectifs sur lesquels avait compté Beauregard n'arrivèrent à Guise que le lendemain ; par ailleurs ils étaient venus sous le commandement d'un civil, le procureur général syndic de Laon. Pourquoi ce retard et pourquoi un administrateur de cette importance quittait-il son poste pour se mettre à la tête d'une armée ? Cette séquence d'événements, si peu ordinaire, ne pouvait qu'engendrer les soupçons des autorités supérieures, prompts à s'éveiller dans de telles circonstances. C'est à ce titre que nous intéressent tout particulièrement la lettre de Beauregard car, prévenant les critiques, il justifie son action et celle de Pottotfeux. Dans un premier temps, il lui faut mettre en évidence, mais discrètement, la mollesse des responsables installés à Laon et, dans un second temps, contester vigoureusement les tentatives du Département pour contrecarrer leur stratégie de défense.

C'est tout d'abord une affirmation en forme de bulletin de victoire : « Il [le ministre de la guerre] sait le peu de forces que j'avais, il connaît les moyens que j'ai employés pour contenir l'ennemi qui était vingt fois plus en forces que moi. Malgré cela, j'ai eu l'avantage d'écarter du département de l'Aisne des ravages auxquels des partis puissants se livraient ». Le principal accompli – empêcher l'ennemi d'avancer –, le demi-échec – ne pas l'avoir délogé de son camp de Solesmes – est à la fois relativisé et expliqué : « Je n'en suis pas moins entré dans Le Cateau, mais je n'ai pas pu pousser plus loin de crainte d'être enveloppé et parce que je n'avais pas derrière moi la force républicaine que le Département avait fait lever ».

Le retard dans l'envoi des troupes n'explique pas seulement pourquoi l'opération n'a pas abouti, il légitime complètement, aux yeux du général,

35. Arch. dép. Aisne, L 1088.

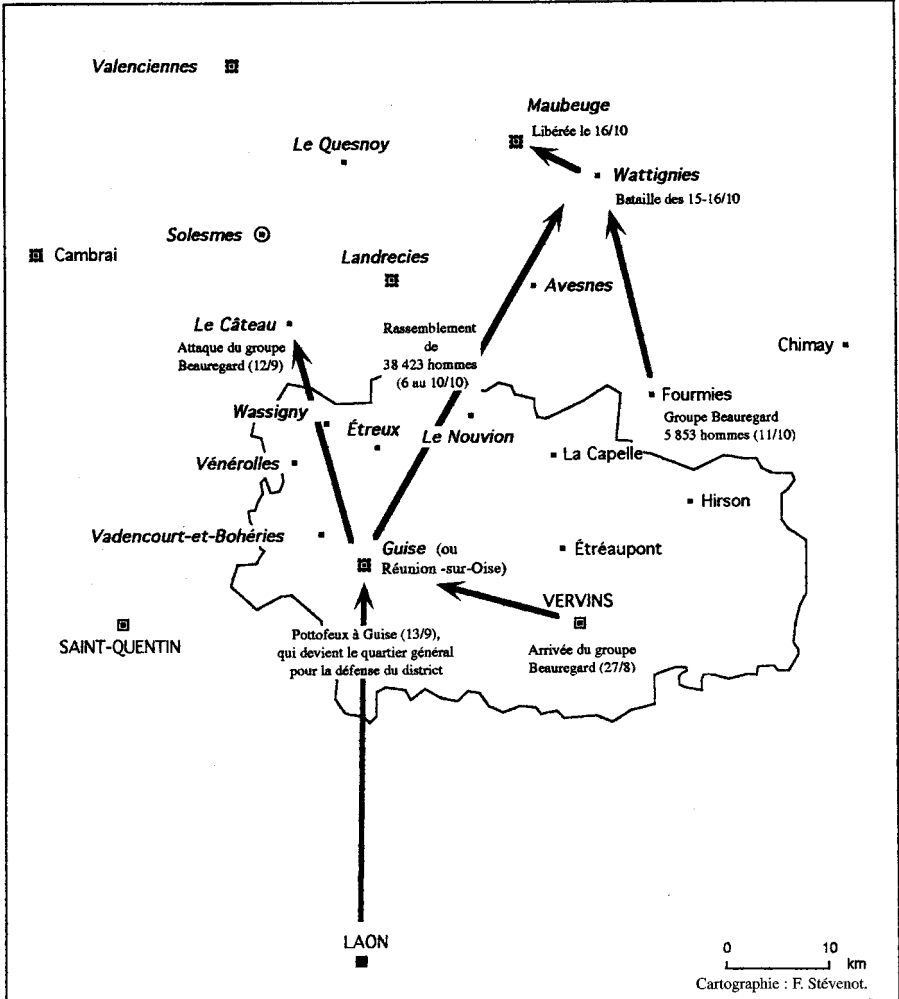
l'initiative de Pottofeux. Il rappelle en effet que l'ordre, pris à Laon par le général Belair, de faire partir d'urgence une colonne de 400 hommes avec des canons ne fut tout simplement pas exécuté. « Le peuple de Laon s'amusa à délibérer. Les hommes des réquisitions ne voulurent point partir sans que des hommes mariés marchassent avec eux ». Cette absence d'autorité du général et du Conseil du département contraste, selon le récit de Beauregard, avec la détermination d'un seul homme, grâce à qui une attitude de lâcheté se transforma en un élan patriotique. Le passage vaut d'être cité *in extenso*. « Le procureur général syndic voyant que le temps s'écoulait en vaines discussions donna le premier l'exemple et offrit de conduire au combat tous ceux qui voudraient le suivre. L'impulsion fut si forte que tous les citoyens de la ville de Laon s'armèrent et marchèrent, le procureur général dans les rangs. Aussitôt que cette nouvelle fut répandue, toutes les communes s'armèrent de piques et de faux et suivirent la colonne partie de la ville de Laon. Je dois vous le dire, si cette colonne fut arrivée à temps, surtout d'après le courage que tous les citoyens ont manifesté, le camp de Solesmes aurait été levé et j'aurais repoussé l'ennemi qui était déjà effrayé jusque dans Valenciennes ».

Ainsi, du 26 août au 13 septembre, ces deux hommes, le général et le procureur général syndic, avaient-ils pris l'essentiel des décisions de défense, forçant manifestement la main au général Belair, bousculant les réticences ouvertes des administrateurs du District de Laon. Il faut cependant rappeler que Pottofeux avait cherché à « prendre la température » du Comité de Salut Public : il avait chargé Moricourt, un administrateur du département de l'Aisne et commissaire de ce département auprès du Comité de Salut Public et de la Convention nationale, de lui faire part des réactions du Comité à un compte rendu du général Belair et au plan de défense du département. La réponse de Moricourt, en date du 7 septembre, ne laissait pas d'espoir quant à la position du Comité <sup>36</sup> : « [...] J'ai eu beau insister sur la réalité des faits contenus dans les lettres que j'ai déposées, on s'obstine à croire ou à feindre de croire que nous n'agissons que d'après un danger imaginaire, une terreur panique. Du reste, m'a-t-on dit, si le peuple souffre, s'il est attaqué, c'est à tout de le défendre et l'on ne peut affaiblir l'armée pour envoyer des troupes dans quelques hameaux ».

Aux initiatives militaires Pottofeux n'avait pas hésité à ajouter des mesures politiques retentissantes. Le quartier général de la défense du district de Vervins avait été fixé à Guise ; Pottofeux, se défiant de la municipalité, établit une liste de 29 suspects, Beauregard en fit arrêter 17 le 4 septembre et les transféra immédiatement à Laon : parmi ces derniers, le greffier et le procureur de la commune (alertés par la rumeur, 11 avaient réussi à prendre la fuite). Aux administrateurs de Vervins, qui demandaient des explications, Pottofeux se contenta de répondre qu'il s'agissait de personnes « parfaitement suspectes » et

36. Arch. dép. Aisne, L 1087.

**LA REPRISE EN MAINS**  
 (12 septembre - 17 octobre 1793)



- |   |                          |             |  |
|---|--------------------------|-------------|--|
| ▣ | Fortresses "Vauban"      | ⊙           | Quartier général des coalisés              |
| ■ | Chef-lieu du département | →           | Opérations françaises de reconquête        |
| ▣ | Chef-lieu de district    | Vénérrolles | Localité prise ou menacée par les coalisés |

ajouta que le District pouvait, lui aussi, prouver sa vigilance : « Rien ne vous empêche de nous envoyer une délibération pour purger le Conseil général de la Commune de Guise »<sup>37</sup>. Au lieu de cela, le District défendit les deux municipaux arrêtés, affirmant qu'ils étaient des citoyens zélés, se plaignant de n'avoir « aucune connaissance des motifs qui ont déterminé l'arrestation des pétitionnaires »<sup>38</sup>.

Pottofeux, encourageant une société révolutionnaire, s'occupa, tout le temps qu'il passa dans la ville, à prévoir et contrecarrer les menées des « espions », des « suspects », des « aristocrates ». Le général débaptisa Guise qui devint Réunion-sur-Oise. Grain, qui partageait les préventions de Pottofeux sur Guise, commenta la mesure : « À l'occasion de cette cérémonie, les Guisarts ont fait des réjouissances et des illuminations un peu forcées, car les habitants de cette petite ville n'ont jamais aimé la Révolution parce qu'elle leur a fait perdre tous leurs établissements de l'ancien régime ».

On s'imagine bien que l'énergie déployée par les deux hommes, qui n'hésitaient pas à faire individuellement acte d'autorité (la lecture des nombreuses lettres, billets et arrêtés qui ont été conservés aux archives départementales de l'Aisne témoigne de leur détermination à être obéis) ne suscita guère l'unanimité. Ainsi, dès le 14 septembre (le surlendemain du départ de Pottofeux), le Conseil permanent du département de l'Aisne rappelait à Laon le procureur général syndic et les administrateurs-commissaires qui l'avaient accompagné ; le 15 septembre, ce Conseil arrêtait que les hommes de moins de 18 ans et de plus de 25 ans devaient rester dans leurs foyers : c'était dissoudre l'essentiel de la troupe levée par Pottofeux. Cette mesure explique la seconde partie de la longue lettre de Beauregard aux représentants du Comité de Salut Public, lettre dont nous avons commencé plus haut l'analyse. Il se dit « entravé » par l'arrêté du Département auquel il décide tout simplement de ne pas obéir. « Je vous déclare que sans égard à un arrêté dont j'attends la prompte rétractation, j'ai donné ordre à tous les garçons qui composent cette petite armée de rester provisoirement à leur poste, jusqu'à ce que je vous ai rendu compte. Si on me laisse sans armée, il est inutile de me conserver le titre de général ». De son côté, Pottofeux dut s'employer avec la dernière énergie à faire changer ses collègues d'avis, car, le 17 septembre, le Conseil rétractait son arrêté du 14, renvoyait à Guise Pottofeux et deux administrateurs.

Pottofeux resta à Guise jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Il s'agissait de fortifier la ville, d'établir une redoute sur l'Oise (le camp de Bohéries), de repousser les incursions de l'ennemi dans les villages. Le rôle essentiel du procureur général syndic était de maintenir au camp les hommes qu'il avait enrôlés le 12 septembre.

37. Arch. dép. Aisne, L 1084.

38. Arch. dép. Aisne, L 1827, n<sup>os</sup> 503 et 510.



La teneur de l'arrêté départemental, rappelant une partie des hommes requis par Pottotfeux, avait filtré, si bien que, malgré les ordres de Beauregard, beaucoup d'entre eux, se considérant injustement retenus, désertèrent. Le 22 septembre, Pottotfeux adressait aux administrateurs une lettre dont la violence révèle qu'entre lui et ses collègues les rapports de force avaient remplacé la concertation. « Dépêchez bien vite des courriers dans tous les districts, faites arrêter les fuyards, faites les conduire au camp où le général se propose de faire avec nous un exemple très sévère. Voilà ce que c'est que de se laisser entraîner à de fausses mesures et de ne pas montrer de fermeté. Nous vous prévenons que si vous ne remédiez promptement au mal, nous serons forcés pour mettre à couvert notre responsabilité de rendre compte directement au Comité de Salut Public »<sup>39</sup>.

La fraction du Conseil permanent du département qui contestait la part prise par Pottotfeux dans les opérations militaires eut finalement raison de lui, obtint son départ de Guise, désavoua ouvertement sa conduite : « Notre devoir est d'administrer et non de combattre. C'est au gouvernement à défendre notre département [...] Remettez au ministre le soin d'une armée qu'il ne nous appartient pas de diriger »<sup>40</sup>. Quelques jours plus tard, le 9 octobre, le représentant en mission, Roux, et le général Belair se rendirent en mission à Guise. Pottotfeux en avait averti Beauregard par une lettre du 5 : « J'ai rendu compte à Lejeune et à Roux de vos opérations [...] J'ai désigné les nuages que la malveillance avait levé sur les opérations qui ont eu lieu et ils ont bien senti notre position et ils ne m'ont pas paru mécontents »<sup>41</sup>. Nous ignorons si les arguments que Pottotfeux avait développés pour défendre le général avaient convaincu les représentants, de toute façon, il était trop tard. Le 9 octobre, le ministre de la guerre, Bouchotte, suspendait Beauregard de ses fonctions de général de brigade et l'assignait à résidence.

---

39. Arch. dép. Aisne, L 1088.

40. Arch. dép. Aisne, L 1087. En réalité, les administrateurs craignaient que le Département ne soit taxé de « fédéralisme » ainsi qu'en témoigne une lettre parfaitement explicite des administrateurs à Caignard, envoyé par Pottotfeux auprès du Comité de Salut Public (également sous la cote L 1087).

41. Arch. dép. Aisne, L 1088.

Du 26 août aux premiers jours d'octobre, un civil et un militaire avaient organisé la défense en définissant une stratégie fondée sur leur propre interprétation des mouvements de l'ennemi : ils pensaient que les coalisés, plutôt que de s'avancer rapidement dans le département, chercheraient à s'emparer des forteresses proches de la frontière pour y prendre leurs quartiers d'hiver. Forts de cette conviction, Pottotfeux et Beauregard s'acharnèrent à réunir, à partir des ressources locales, les moyens d'empêcher leur intrusion, de les chasser des villages qu'ils investissaient, bref à pratiquer, malgré leur faiblesse en nombre et en hommes aguerris, une guerre d'usure. Pour ce faire, l'un et l'autre harcelèrent, quitte à les heurter de front, des administrateurs, des militaires, des commissaires de guerre. Leurs détracteurs eurent finalement raison d'eux. Durant cette courte et intense période de leur alliance, leurs lettres et leurs actes en témoignent, il semble que les deux hommes se soient parfaitement compris, aient eu totalement confiance l'un dans l'autre et se soient mutuellement encouragés à faire front. L'une des dernières longues missives, que nous connaissons, de Beauregard à Pottotfeux, datant du 4 octobre 1793, peu avant sa suspension, est très caractéristique du ton de leurs échanges. Faisant état de ses difficultés en raison du petit nombre de ses soldats, des trahisons commises auprès de l'ennemi par des « aristocrates », des bruits répandus par des malveillants afin de créer la panique dans le camp, des manœuvres « infâmes » d'un commissaire de guerre qu'il fait arrêter, nullement découragé, il agit (« je suis jour et nuit au camp et n'ose plus me déshabiller pour prendre une heure de repos ») mais semble seul, peu secondé ou mal entouré et, en tout cas, coupé du haut commandement militaire. En effet, depuis le début des opérations, l'allié principal du général de brigade, celui sur qui il a compté jusqu'aux derniers jours de sa présence sur le front, fut un administrateur civil. « Ah ! mon ami, que ne pouvez-vous vous partager et rendre de doubles services à la République ! Je reçois à l'instant une lettre du procureur syndic du district de La Fère qui m'annonce l'envoi de 100 chasseurs montés et 200 hommes d'infanterie et des canonniers. Ah, je reconnais bien là Pottotfeux ! Oui, mon ami malgré que l'on cherche à entraver mes opérations, je dis toujours ça ira, ça ira et Vive la République »<sup>42</sup>.

Après la délivrance de Maubeuge, le 17 octobre, les habitants du district de Vervins purent se croire délivrés de la guerre, mais elle reprit à nouveau, d'avril à août 1794, une partie des combats se déroulant dans le nord du district. À nouveau, Grain tint minutieusement le récit des événements. Mais cette fois-ci, ce fut exclusivement le haut commandement de l'armée du Nord et les représentants en mission (Saint-Just passa à Guise) qui exercèrent, localement, le pouvoir militaire.

Claudine VIDAL

42. Arch. dép. Aisne, L 1088.



# **Carnet de guerre d'un médecin de bataillon pendant la Grande Guerre :**

## **Les « Feuilles de route (1914-1919) » de Lucien Laby <sup>1</sup>**

Lucien Laby a tout juste vingt-deux ans lorsque la guerre le surprend en famille, à l'été 1914. Le jeune homme appartient à ce qu'il convient d'appeler la « bonne bourgeoisie » : son père a été pharmacien à Reims et adjoint au maire de cette ville où est né Lucien. Mais en juillet 1914, ses parents résident dans la Somme, à Lignières, au sud-ouest d'Amiens. Sans doute proche du courant nationaliste avant la guerre, cultivé, Lucien est alors élève de l'École du Service de Santé militaire de Lyon. Il y est rappelé dès le 29 juillet, et sa formation médicale lui vaut d'être versé, avec le grade d'aspirant, dans la 56<sup>e</sup> division d'infanterie de réserve, dans le groupe des brancardiers divisionnaire, au titre de médecin auxiliaire.

Il part alors pour la frontière lorraine, puis il participe à la retraite française. Le moral, très bas le 2 septembre (« je suis si triste de battre en retraite que je ne puis m'empêcher de pleurer »), se redresse le lendemain : « En somme nous voilà sous les murs de Paris ; mais j'ai le ferme espoir que ça ira mieux, et je sais que nous vaincrons. Donc, courage ! ». En septembre, après la bataille de la Marne, sa division se bat sur l'Aisne. Fin octobre, il est dans la Somme, où il reste jusqu'au printemps 1915.

En avril 1915, il songe à passer dans l'infanterie, « pour tâcher de me distinguer un peu, si possible » : à la fin du mois, il est affecté au 294<sup>e</sup> d'infanterie, où il devient médecin de bataillon. Il est dès lors chargé des premiers soins et des évacuations, depuis les postes de secours situés à l'arrière des premières lignes : ce sera désormais l'essentiel de son « métier de combattant » jusqu'en 1917.

Son unité s'est trouvée engagée dans tous les pires endroits du front occidental : en septembre 1915, il prend part à l'offensive de Champagne. En mai 1916 à la bataille de Verdun. À l'automne 1916, il participe à la fin de la bataille de la Somme, et au printemps 1917 à l'offensive du Chemin des Dames, où il observe en mai les premiers mouvements de mutineries. En juillet de la même année, il est nommé sous-aide major, et en octobre, il est demandé pour une Ambulance chirurgicale automobile, un « embusquage de première classe »

---

1. Je remercie Claudine Vidal, présidente de la Société archéologique et historique de Vervins et de la Thiérache, de m'avoir transmis, via Monsieur Philippe Crinon, ce texte. Je remercie également Monsieur et Madame Goulard, héritiers de Lucien Laby, pour leurs renseignements et de m'avoir autorisé à utiliser ce texte et à en préparer, avec l'aide de Claudine Vidal, l'édition complète. Cet article constitue à cet égard une première et modeste approche en vue de cette édition future.

auquel il ne résiste pas. Il se rend alors près de Belfort, où son métier de médecin change entièrement : désormais en sécurité, il aide aux opérations chirurgicales d'arrière-front. Puis, au moment d'être reversé dans l'infanterie en mai 1918, il tombe une première fois malade, puis une seconde fois – de la grippe espagnole – en juillet. Lucien ne se rétablit que fin septembre et, début octobre, il est nommé aide-major de 2<sup>e</sup> classe à titre temporaire. La fin de la guerre de Lucien tend alors à se transformer en une fête presque ininterrompue : fête patriotique au moment de l'armistice, fête de l'entrée des troupes françaises dans Mulhouse et Strasbourg, fête des réveillons de la fin de l'année 1918... Fêtes de survivants, de rescapés, abondamment accompagnées d'alcool et aussi, quoique plus discrètement, de la présence des jeunes Alsaciennes tout juste « libérées »... Le retour à l'école de Lyon a lieu début janvier, suivi des premiers examens. Le carnet de Lucien Laby se clôt sur le défilé du 14 juillet 1919 à Paris, auquel il participe au titre d'une guerre exemplaire. Les pages de ses *Feuilles de route* s'achèvent sur ces mots de triomphe : « Et jusqu'à minuit, nous continuons à courir et à danser comme des fous pour clore comme il convient le plus beau jour de gloire que nous ayons vécu ».

### Le carnet

Les feuilles de route de Lucien constituent un journal de guerre rédigé dans l'instant, souvent au jour le jour. Mais un journal réécrit ou, plus exactement, recopié, complété par des lettres et rehaussé de dessins destinés à l'enjoliver. Ces dessins sont de facture généralement différente des caricatures réalisées sur un autre carnet dès le début de la guerre : c'est d'ailleurs à ce dernier que l'auteur des *Feuilles de route* semble avoir consacré une grande partie de son temps libre (pendant toute la guerre, il a ainsi pu publier quelques-uns de ses dessins dans plusieurs titres parisiens). *Les Feuilles de route, 1914-1919* sont en tout cas le fruit d'un effort d'écriture poursuivi au cours de l'après-guerre, après son installation dans l'Aisne comme médecin. Mais il ne s'agit nullement d'une réécriture, et sauf exception, on ne trouve pas dans ce texte, comme dans tant d'autres carnets réécrits après 1918, une deuxième strate de récit superposée à la première. Lucien Laby a recopié son texte sans chercher à le retoucher, fautes d'orthographe et abréviations comprises. Tout juste insère-t-il sans doute, ici et là, quelques ajouts : commentaire, lettre envoyée à ses parents ou lettre reçue, dessins... Mais le texte originel n'en est jamais altéré.

Ces premiers éléments permettent de résoudre peut-être le problème du « statut » de ce carnet pour son auteur : il paraît clair que ce travail de copie mené après la guerre a répondu à un souci – très courant en milieu combattant – de témoigner de l'expérience vécue pendant ces années de conflit. Le recopiage à l'identique atteste d'ailleurs un immense respect pour ce qui avait été consigné au jour le jour : il s'agit bien d'une mise au net, d'une mise au propre d'un texte presque sacré. Le carnet, qui s'ouvre avec la crise de juillet 1914 (la première



entrée est du 28 juillet), se ferme avec la signature de la paix par l'Allemagne, à Versailles, en juin 1919. C'est sous la forme d'un appendice qu'apparaissent le 14 juillet 1919 et les quelques éléments concernant le conflit de 1940 : la guerre de 1914-1918, jusqu'à la paix qui la termine, enferme donc entièrement ces feuilles de route et confère au carnet de Lucien Laby son véritable sens.

Il est en revanche plus difficile de décrire le « statut » du carnet de Lucien Laby lorsque ce dernier était au front. L'auteur n'évoque à aucun moment les motifs qui le poussent à écrire dans les conditions pourtant effroyables qui sont les siennes. Le carnet est parfois tenu en plein bombardement (« La canonnade fait rage : au moment où j'écris ces lignes, on s'entend à peine » - 17 avril 1917). Il est donc bien écrit à chaud, ou avec un retard très faible sur l'événement, obligeant parfois l'auteur à des rajouts ultérieurs en marge du texte, aux fins de complément. Et ce sont les événements les plus intenses qui suscitent la narration la plus abondante, les temps morts, inversement, ne donnant que peu de prétexte à l'écriture : c'est bien l'essentiel de la guerre, de sa violence, que cherche à décrire Lucien Laby, non la banalité du quotidien. Mais au-delà de ce parti pris qui frappe d'emblée, on distingue d'autres motivations qui viennent s'ajouter au souci de garder la mémoire d'une expérience exceptionnelle : le carnet est aussi, est d'abord, un exutoire, exutoire de la souffrance personnelle, du traumatisme de la mort, de la blessure des camarades proches, exutoire aussi des rancœurs accumulées contre les chefs. Il est également exercice d'introspection, et même d'autocritique : car à côté de l'expression de l'estime pour lui-même, Lucien Laby ne manque pas une occasion de mentionner ses défaillances, ses peurs, ses lâchetés parfois. En ce sens, les *Feuilles de route* sont bien un exercice d'écriture de soi.

Or cet écrit de guerre est un document exceptionnel. Mais à quel titre ? Pour le comprendre, pour mener à bien une analyse d'ordre historique, il faut, paradoxalement, s'arracher à la fascination immédiate qui s'attache à tout parcours individuel dans la Grande Guerre. Tentons donc d'abord de « banaliser » un tel récit : en quoi ce qu'il exprime se rattache-t-il à l'ensemble des représentations combattantes en 1914-1918 ? En quoi est-il symptomatique du discours médical tenu par les médecins du front pendant ces quatre années ? Et inversement, en quoi exprime-t-il quelque chose d'irréductiblement différent de ce que d'autres combattants, et d'autres médecins, ont pu dire de leur expérience de guerre ? Voilà ce qu'il convient d'examiner.

### **Un combattant comme les autres ?**

Combattant banal, caractéristique de son milieu et même de sa génération, Lucien Laby l'est à plusieurs titres. Et d'abord, et avant tout, par son patriotisme. C'est sans surprise qu'on le voit acclamer la guerre qui commence, crier sa joie (« moi, je suis content de partir »), s'enivrer de « l'enthousiasme général » qu'il

constate en montant vers la frontière, se promettre d'utiliser bientôt les armes qu'on lui distribue. Lui qui ne doute nullement d'une entrée prochaine en Allemagne, il note le 8 août : « Chic! c'est après-demain au matin que nous devons partir. J'en grille d'envie. J'en ai assez de sentir les autres se battre et moi rester là ». Fanfaronnades d'un jeune inconscient ? Pour une part, sans doute, mais pas seulement. Dès l'origine en effet, la mort s'inscrit dans les horizons d'attente de Lucien Laby, comme lorsqu'il échange des adresses avec ses camarades au cas où il lui arriverait « une balle dans la peau » (11 août). Il écrit d'ailleurs à ses parents une « dernière lettre » à leur remettre en cas de malheur...

Ce patriotisme français de 1914, presque impossible à mesurer – et même à entendre aujourd'hui –, accompagnera Lucien Laby pendant toute sa campagne : le plus étonnant est bien là, dans ce sens profond attribué à la guerre. Mais il n'y a rien là d'original : la guerre de 1914-1918 fut une guerre du consentement, une guerre consentie pour la nation. Très peu en ont douté parmi les Français de l'époque, et tout particulièrement dans les milieux dont est issu Lucien Laby et qui ont constitué l'épine dorsale de la mobilisation morale.

Début décembre 1914, alors que la guerre de mouvement s'est enlisée dans les tranchées, et qu'il a lui-même vécu un début de campagne très dur, il relève la prolongation inattendue du conflit. Mais pour ajouter aussitôt : « Enfin, il nous faut la victoire écrasante... et nous l'aurons, et cela nous donnera dix fois la force nécessaire pour terminer vaillamment la campagne ». Quelques mois plus tard, se jugeant trop à l'abri, il demande en avril 1915 à passer dans un régiment d'infanterie. Lui qui sait pourtant ce qu'est la vraie guerre, vibre de nouveau d'enthousiasme à l'annonce de la grande offensive de Champagne de septembre 1915 : « On nous lit un ordre du jour de Joffre : nous allons faire une grande offensive très prochainement. Chic !! Tant mieux, ça va barder, et bientôt on ira en Bochie », écrit-il le 21 septembre. Le 24, il poursuit : « C'est donc demain le Grand Jour. Il faut rejeter l'ennemi de France et ne s'arrêter ni de jour ni de nuit [...] Espérons qu'on en reviendra. Sinon, tant pis, il y a longtemps que j'ai fait le sacrifice de ma vie. Je suis moins ému qu'à la veille d'un examen. Je n'ai pas peur. Ah! mais non alors, pas du tout. J'écris mes adieux chez nous, et les mets dans l'enveloppe qui sera prise sur moi si je suis tué ». L'offensive une fois entamée, il note l'extraordinaire courage des officiers et des soldats, la fermeté des très nombreux blessés qu'il doit soigner. Plus tard encore, en mars 1916, à Suippes, il demande à partir à l'assaut avec la compagnie de tête, affichant la même résolution face au risque de mort, la même admiration aussi face à ceux qui, comme lui-même, savent braver le danger.

Corollaire de ce sens du devoir et de ce patriotisme exacerbé : une haine de l'ennemi elle aussi symptomatique des Français de son temps et de son milieu, et que Lucien Laby exprime en des termes très crus. Le champ sémantique est ici caractéristique : le terme de « boches » est employé systématiquement dès août

1914, mais d'autres qualificatifs, plus durs, viennent s'y ajouter : ceux de « cochons » et de « salauds » sont les plus fréquents. On en relève d'autres : « les vaches », « charogne », « sauvage », « assassins »...

Très sensible aux atrocités commises par les Allemands pendant l'invasion, qu'il peut constater de près, et dont la recherche historique récente a montré d'ailleurs qu'elles n'étaient pas imaginaires, il forme le projet de ne pas finir la guerre sans avoir tué un ennemi de ses mains. Le 5 novembre 1914, il écrit : « Je serais tellement vexé d'arriver à la fin de la guerre sans avoir tué un Prussien au moins que j'ai décidé fermement d'aller passer vingt-quatre heures dans un petit poste avancé, sans brassard, mais avec un Lebel et des balles. Je n'en démordrai pas et mettrai irrévocablement mon projet à exécution ». Dès que l'autorisation lui est accordée, il ajoute : « Le rêve de ma jeunesse va se réaliser. J'ai toujours rêvé de descendre des Boches, un au minimum. Demain j'espère que ça y sera ; j'en dégringolerai le plus possible... en tâchant de ne pas me faire démolir : je vengerai un peu mes copains tués par ces cochons-là ». Il se repose pour accumuler des forces, et après une pénible montée en ligne, le 9, il canarde les tranchées adverses depuis l'aube jusqu'à midi, au Lebel, au mousqueton, au revolver. Et il commente : « J'ai tué j'espère "mon", peut-être "mes" boches. J'ai fait mon devoir de Français ».

Là encore, ce serait commettre un anachronisme que de s'étonner d'une telle exécution. Elle est banale en 1914-1918, comme est banale la totale insensibilité de l'auteur à la souffrance des blessés allemands et à l'accumulation des cadavres ennemis : ainsi note-t-il, le 29 septembre 1915, la « sensation d'élasticité que donnent les cadavres boches quand on marche dessus », la présence dans les boyaux des « tas de boches crevés ». Il se félicite d'en voir d'autres qui « sautent en l'air » sous le bombardement, constate les « monceaux » que l'on tue à la mitrailleuse, note la « bouillie de boches » que l'on retrouve à l'issue des tirs de martèlement. Le 8 octobre 1915, il avoue soigner par priorité les Français dans son poste de secours, et il ne manifeste aucun regret qu'un Allemand blessé au ventre soit « claqué » le lendemain matin, du fait que les brancardiers lui aient donné à manger du chocolat. Une seule fois, le 5 mai 1917, face à un blessé allemand qui ressemble à un membre de sa propre famille, et qui met six heures à mourir d'un éclat dans le poumon, il concède : « Ça a beau être un boche, c'est poignant, surtout à cause de la ressemblance ».

Pour autant, dès novembre 1915, à l'issue de l'offensive de Champagne, une faille avait commencé à s'entr'ouvrir entre le patriotisme officiel et ses propres raisons de combattre. Accompagnant une évolution vers une plus grande modération à l'égard de l'ennemi, l'expression du sentiment national se fait plus discrète, moins grandiloquente au cours de l'année 1916. L'année suivante, avant même l'offensive d'avril 1917, le ton n'est décidément plus le même : « Le colonel nous réunit pour nous faire le speech (*sic*) d'usage avant chaque casse-

gueule [...] Je veux bien le croire et irai encore de bon cœur faire tout mon devoir. Mais plus d'excentricités, hein ! [...] Si je suis amoché, ce ne sera certes pas de ma faute »... Peu après, Lucien Laby subit, comme tant d'autres avec lui, la « crise du moral », au point que le nationaliste qu'il était fait alors un extraordinaire examen de conscience : « Quelle boucherie encore on va voir ! C'est bien fait pour moi et je n'ai pas le droit de me plaindre : je suis l'un des nombreux imbéciles qui ont poussé le chauvinisme jusqu'à souhaiter la guerre. Eh bien, je suis servi ! Je dois boire le calice jusqu'à la lie sans me plaindre » (3 mai 1917). Ulcéré par une médaille militaire refusée, il se laisse aller, le 13 mai, à traiter les chefs de « salauds »... Et lorsqu'en octobre 1917 on lui propose « l'embusquage » d'une auto chirurgicale, il n'hésite pas longtemps : « J'ai la conscience tranquille, et puis, j'ai fait mon devoir, c'est bien un peu mon tour de me reposer. Chacun son tour ».

Mais comme pour tant d'autres combattants français, les menaces que font courir les ultimes offensives allemandes du printemps 1918 raniment les réflexes du patriotisme défensif. Et quand la victoire alliée devient proche, la fin du carnet de Lucien Laby est traversé par un souffle de patriotisme qui rappelle celui de 1914, et qu'accompagne une germanophobie de nouveau très marquée. Un patriotisme tempéré certes par le souvenir des morts et des souffrances consenties : mais il ne fait aucun doute qu'en 1918-1919, la victoire de la nation lui paraît justifier, a posteriori, l'immensité du sacrifice.

### Le médecin

Curieusement, les médecins ayant témoigné par écrit de leur expérience de guerre sont plutôt rares : les récits émanant de cette catégorie de combattants sont en nombre infime comparé au nombre de ceux ayant soigné sur le front. Pourtant, tous possédaient un niveau culturel leur permettant d'écrire leur guerre...

En fait, les médecins ont subi au cours du conflit une très profonde crise d'identité, dont Lucien Laby nous fournit les clefs avec une netteté particulière. Par définition, le personnel portant le brassard de la Croix-Rouge n'était pas autorisé à se battre pendant le conflit, et c'est bien ce qui parut intolérable à beaucoup d'hommes du Service de Santé, coincés entre l'éthique médicale en temps de guerre et l'obligation patriotique du combat pour tout homme en âge de porter les armes.

D'où la joie, chez Lucien Laby, de recevoir son premier revolver et sa promesse de s'en servir. Certes, le 5 août, ayant reçu son affectation, il affirmait : « C'est un poste d'honneur : nous irons ramasser les blessés sur le champ de bataille ». Mais cette tâche de ramassage, a priori non violente, n'exclut pas, dans son esprit, l'obligation d'avoir à combattre. Le 10 août, persuadé que les Allemands tirent sur les ambulances, il se prépare à les défendre. Et il se

réjouit en des termes caractéristiques, quinze jours plus tard, d'avoir à enlever son brassard pour effectuer une reconnaissance : « Aussitôt partis nous quittons nos brassards et redevenons ainsi combattants. Ça c'est chic au moins ! J'espère dégringoler quelques boches. Ceci nous ne le disons à personne car ces petites expéditions en amateur seraient réprimées ». Ce besoin de combattre, dans le contexte de 1914, vaut revendication d'identité, puisqu'il est entendu que toute identité virile ne peut alors passer que par une participation au combat : ceci donne son véritable sens à l'expédition mentionnée plus haut et destinée à abattre quelques Allemands. La tâche accomplie, Lucien Laby livre de cette tentative les véritables clefs : « Depuis longtemps, il me tardait de le faire. Et maintenant c'est de bien meilleur cœur que je ferai mon devoir de médecin ». Ayant fait la preuve qu'il pouvait combattre, le médecin peut donc plus facilement renoncer au combat. Ou moins difficilement : car ce besoin de danger reste à la base de sa demande d'affectation dans un régiment d'infanterie en avril 1915. À Verdun, en mai 1916, il arrache de nouveau son brassard pour combattre avec les blessés légers de son poste de secours, ce dont il est à la fois blâmé et félicité. Il faut attendre 1917 pour que toute culpabilité disparaisse à cet égard, lui permettant d'accepter un poste d'arrière-front dans une automobile chirurgicale.

Cette question d'identité personnelle et d'estime de soi court d'un bout à l'autre du carnet de Lucien Laby, tel un fil conducteur : constamment, il tient le compte des moments où il conquiert ou conserve l'estime de lui-même et, avec une honnêteté scrupuleuse, ceux où la peur l'a emporté. De même, le courage des autres, celui des officiers blessés notamment, est-il systématiquement rapporté : là sont ses modèles de comportement. Globalement, Lucien Laby gagne au front une fierté intime véritable : le 30 septembre 1915, félicité par son colonel qui le déclare « très brave », il note : « Ce à quoi je suis fort sensible car, depuis quatorze mois, c'est la première fois qu'on veut bien s'apercevoir que je n'ai pas la trouille ». Lucien Laby attache une importance fondamentale à cette reconnaissance du courage physique et moral. D'où son extrême attention aux citations et aux décorations (il obtient cinq citations et, outre la croix de guerre, il décroche la médaille militaire en 1918) : son courage, en fait, est toujours récompensé trop peu et trop tard à ses yeux. L'insulte lui vient sous la plume à chaque retard, à chaque déception : là encore, il est un combattant comme les autres, d'une sensibilité malade à la distinction du mérite individuel dans cet univers de l'anonymat et de la mort de masse qu'est la guerre de tranchées. En 1918, l'attribution de la médaille militaire lui permet de voir tout son régiment défilé devant lui, seul devant les autres décorés. Son bonheur est immense : on reconnaît ce jour-là devant tous que le médecin Lucien Laby a fait une guerre exemplaire, une guerre en parfaite conformité avec cette éthique du sacrifice dont, malgré les souffrances endurées, il reste en cette fin de conflit largement tributaire.



## Un regard

Mais cette représentation héroïque de lui-même ne débouche nullement sur une vision aseptisée du conflit. Au contraire, le tableau qu'il fait de son expérience de guerre est sans pitié. On touche là à la spécificité irréductible de son texte.

Les médecins du front comme Laby furent les témoins privilégiés du processus de totalisation de la guerre en 1914-1918. Ce sont eux qui sont les premiers observateurs de la violence inouïe qu'inflige aux corps humains la guerre moderne, grâce à une efficacité du feu sans commune mesure avec les conflits précédents, un feu contre lequel les moyens de protection des combattants sont désormais dérisoires. Les postes de secours des médecins de bataillons sont le lieu par excellence où se mesure cette brutalité nouvelle, le point d'observation central de cette mutation essentielle pour toute l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.

Si tous les médecins du front ont été confrontés, comme Laby, à cette brutalité nouvelle révélée par le tableau atroce des blessures de guerre, tous n'ont pas su dire ce qu'ils ont vu. Laby, lui, y est parvenu.

Il sait dire d'abord la violence du combat. Il ne se contente pas de faire le compte des pertes, d'évoquer la jonchée des cadavres aux emplacements traversés, de noter le « spectacle horrible » des champs de bataille (11 septembre 1914). Il sait aussi évoquer la consistance des corps ennemis dans les boyaux couverts de cadavres (« on a enfin recouvert les macchabées boches dans les boyaux, avec un peu de boue. Les boyaux sont maintenant d'une élasticité remarquable : le boche fait ressort » - 30 septembre 1915), et la cohabitation des vivants et des morts, « étendus côte à côte » (16 mars 1916). Il mentionne à plusieurs reprises l'extraordinaire cruauté du combat, et notamment du combat au corps à corps, le plus indicible, le plus occulté aussi... Ainsi ces quelques lignes lors de l'offensive de Champagne : « Arrivons à un Block-Haus de mitrailleurs boches : ils sont crevés depuis peu. Ils sont trois, tous saignés à la carotide par une petite incision identique ; vraiment, c'est du beau travail. Duez (le pauvre Duez qui n'a aucune nouvelle de sa femme et de ses enfants depuis le début) est heureux : il jubile. Il leur met le pied sur le ventre et les fait saigner ». Aucune condamnation morale chez Laby, qui constate et décrit. Inversement, il ne s'indigne pas outre mesure, en avril 1917, que l'on retrouve égorgés derrière la première ligne allemande une vingtaine de prisonniers capturés par l'ennemi peu de temps auparavant. Et c'est avec beaucoup de lucidité que, craignant d'être bientôt fait prisonnier, un 26 mai 1917, il redoute « un énervé qui vous envoie une grenade ». Le savoir-dire de son récit, la neutralité glacée du ton, sont d'une audace étonnante.

Comme est étonnante sa description des blessures, de l'agonie, de la mort. Jour après jour, le médecin consigne les formes de blessures les plus atroces survenues dans son régiment. Les décès sont également décrits avec une grande précision. Une seule fois – une seule –, le 5 mai 1917, sa plume s'arrête pour évoquer le broyage des jambes d'un blessé allemand, et la sorte de nœud que ses membres inférieurs sont parvenus ainsi à former : un dessin minuscule, symbolique plus que réaliste, tente alors de prendre le relais des mots qui manquent.

Mais ils ne manquent que rarement. Ici, Laby mentionne un blessé allemand qui, atrocement mutilé, tend son porte-monnaie au médecin pour qu'il veuille bien l'achever. Là, il évoque les éviscérations accompagnées d'éviscérations laissant voir les intestins : ainsi son ami Faivre, « le sacrum arraché, les intestins pendant par là » ; ainsi un coiffeur qu'on ramène dans une toile de tente « d'où sortent (les) entrailles qui pendent au dehors » (23 mai 1916). Ailleurs, il note les spectaculaires arrachements provoqués par les éclats d'obus : un pied « qui ne tient plus que grâce aux os » (6 juin 1915), des « bras coupés », un « avant-bras complètement arraché » (13 mars 1916), un « égorgement » par enlèvement complet du larynx, « la blessure la plus laide que j'aie jamais vue » (18 mai 1916)... Le 1<sup>er</sup> mai 1917, il voit un soldat qui « prend son couteau et achève lui-même de se couper la jambe qui ne tient plus que par des chairs meurtries ». Et puis, il y a encore tel lieutenant « décapité » (3 octobre 1916), tel corps coupé en deux (« la tête d'un côté, le corps de l'autre » - 19 janvier 1916), tel autre encore « projeté sur un arbre et (qui) pend lamentablement » (16 mars 1916). Le 23 mai 1916, il note que seule une « boue rouge » demeure du corps d'un de ses brancardiers, touché de plein fouet... Les blessures à la face sont précisément détaillées elles aussi : « maxillaires enlevés » (21 août 1915), « moitié (d'une) face enlevée à gauche [...] avec un trou où on pourrait mettre les deux poings » (6 octobre 1915), cerveaux sortis de la boîte crânienne... « Le caporal Carpentier », note le médecin, « que je fais asseoir devant moi pour le panser me cause encore très distinctement avec un hémisphère cérébral hors du crâne, et que je tiens dans une compresse dans ma main » (13 mars 1916).

Insensibilité, endurcissement d'un médecin habitué à côtoyer quotidiennement l'horreur ? Sans doute pour une part. Mais n'oublions pas que comme tout médecin de bataillon, Lucien Laby soigne des hommes qu'il connaît bien, parfois ses propres camarades dont il note alors les dernières paroles. Et lorsqu'on amène à son poste de secours son meilleur ami, le capitaine Fenaux, Laby ne peut le supporter : « De sentir son sang si rouge et si chaud couler plein mes mains, ça me fait mal. Je m'étrangle pour ne pas pleurer et dès que j'ai fini je vais me cacher derrière le petit mur qui sert de porte, et je ne puis plus retenir mes larmes » (24 mai 1916). Quatre jours plus tard, il peut aller visiter sa tombe. Le 24 mai 1917, il note : « Un an juste que mon pauvre ami Fenaux a été bousillé. Triste anniversaire ».

Le médecin consigne aussi les traumatismes du champ de bataille, ces soldats et officiers qui, dit-il, deviennent « fous » : c'est le terme qu'il emploie car, comme la plupart de ses collègues français de l'époque, il n'en a pas d'autre à sa disposition. Le 27 septembre 1915, c'est le docteur Chamart qui s'effondre après la commotion due à un obus, restant si longuement prostré au fond d'un boyau que Laby croit à une simulation. Lui-même est commotionné (« un peu dingo ») pendant un quart d'heure le 7 décembre 1915. Le 10, il note un suicide par pendaison. Le 23 mai, le commandant de Nervo traverse une crise de démence, au point qu'il faut l'attacher sur un brancard pour pouvoir l'évacuer. Deux jours plus tard, il reprend son poste sans le moindre souvenir...

### Pratiques médicales

Dans de telles conditions, les pratiques médicales que Laby met en œuvre sont un témoignage passionnant sur les réalités de la médecine de guerre à l'avant, telle que la pratiquaient les médecins de bataillons, premiers maillons de la chaîne de soins à l'issue du ramassage des blessés. De ce point de vue, les feuilles de route de Lucien Laby sont relativement avares de détails professionnels très précis, mais elles permettent néanmoins de se faire une idée assez nette des techniques d'urgence mises en œuvre dans son poste de secours.

Les conditions de travail sont atroces, et disent bien pourquoi les conditions des soins prodigués au front ont occasionné un tel surcroît de décès ou d'invalidités graves. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'extrême difficulté des évacuations : le 8 septembre, alors que le médecin n'intervient encore qu'au niveau divisionnaire, il note : « Que de blessés ! Que d'horreurs ! Tous supplient pour qu'on les soigne et les emmène les premiers... Il y en a plein une cave... puis plein les villas, dans toutes les chambres, sur tous les lits ». Encore se situe-t-on au tout début de la guerre, à un moment où le Service de santé est confronté à un afflux de blessés et à une gravité des blessures qui n'avaient pas été anticipés : dès le 11 septembre 1914, l'ambulance de Lucien Laby a ainsi relevé déjà 406 blessés, et 650 moins d'un mois plus tard, le 5 octobre 1914 !

Mais bien plus avant dans le cours de la guerre, le tableau n'est souvent pas plus rassurant. Le carnet de Lucien permet d'observer à quel point chaque combat provoque l'engorgement de la chaîne de soins, ne serait-ce que du fait des pertes qui affectent les brancardiers : tout le ramassage des blessés s'en trouve compromis, au moment où celui-ci est le plus indispensable. Un ramassage d'ailleurs souvent impossible à effectuer de jour : comme Lucien Laby l'atteste le 7 octobre 1915 par exemple, on tire sur les blessés pour les achever, à moins que ce ne soit sur les sauveteurs... Un triage sommaire se fait d'ailleurs spontanément, dont les brancardiers surmenés sont à l'origine : le 25 mai 1917, tel lieutenant blessé au ventre reste toute la journée dans les lignes sans pouvoir être ramassé, car les sauveteurs savent que ce type de plaie ne laisse pratiquement

aucun espoir : « Ils ont ramassé les autres et m'ont abandonné parce que je vais mourir », constate le malheureux lorsqu'il est enfin amené au poste de secours.

Ce poste de secours où on est amené souvent de nombreuses heures après la blessure, il est en période d'offensive « bondé et plein de cris » (25 septembre 1915), engorgé par le nombre des blessés qui affluent parfois par dizaines en même temps (ils sont une trentaine le 6 octobre 1915). L'abri précaire sur lequel flotte le fanion de la Croix-Rouge n'est d'ailleurs nullement à l'abri du bombardement : le 13 mars 1916, Laby note que sa cagna est devenue en une journée « un trou dans un entonnoir très vaste », dans lequel on est obligé de se laisser glisser et où on ne peut panser les blessés couchés : il lui faut alors aller les soigner à découvert... Le 24 mai, un obus tombé tout près éclabousse de sang tout l'intérieur de son poste de secours. Lui-même soigne sans s'arrêter, parfois pendant plusieurs journées et nuits de suite, sans prendre une heure de sommeil : le 23 mai 1916, il note ainsi qu'il n'a pas dormi une heure par nuit depuis le 17. À plusieurs reprises, il relève ainsi les « nuits entières » passées à soigner sans discontinuer, quand il ne doit pas se glisser lui-même jusqu'à des blessés intransportables, au milieu des corps déchiquetés et dans des mares de sang (3 octobre 1916). Le 7 mai 1917, jour où son poste de secours est le seul qui fonctionne pour trois bataillons, il doit soigner cinquante-deux blessés en une seule nuit, une nuit qui le laisse « rempli de sang et de boue, exténué ».

Soigner ? Son travail consiste surtout à poser des pansements permettant de stopper les hémorragies, mais nullement de traiter réellement les blessures atroces dont il est le témoin impuissant : le 8 mai, pour arrêter une violente hémorragie à la sous-clavière provoquée par un éclat d'obus (« dépêchez-vous, Monsieur Laby, ou je vais mourir »), il entoure deux biscuits de guerre de compresses et bourre la plaie de toutes ses forces avec ce pansement improvisé : l'homme ne meurt pourtant que deux jours plus tard. L'improvisation, le manque total d'hygiène, défient l'imagination : « Impossibilité absolue de faire de la lumière », note-t-il le 30 septembre 1916. « On panse les plaies avec les doigts pleins de boue, pour juger de leur place, de leur étendue, dans une nuit noire ». Lorsqu'en mars 1917 un nouveau médecin-chef tout frais émoulu d'un hôpital prescrit à son personnel de se laver les mains entre chaque pansement, quel que soit le champ de bataille, et de faire bouillir les aiguilles cinq minutes, Lucien Laby s'indigne d'une telle méconnaissance des conditions réelles de soin : mais l'expérience acquise sur le terrain doit céder devant l'autorité du grade...

Quant aux évacuations vers l'arrière, elles sont un autre chemin de croix : Lucien Laby en fait l'expérience en novembre 1916 lorsque, malade lui-même, il est expédié à l'arrière : ce 3 novembre, le train sanitaire attendu à sept heures du matin n'arrive qu'à dix-sept heures ! Les soldats sont entassés, assis, dans un compartiment, et le train met seize heures pour franchir les 30 km de Bray à Amiens ! Là, il constate qu'il faut encore attendre interminablement au bureau

des entrées avant de recevoir son premier pansement, non sans se voir traiter « comme des bestiaux » par les « jeunes embusqués » du personnel médical. « C'est honteux, je suis outré », ajoute-t-il, avant de constater les jours suivants, l'immense inconfort de cet hôpital d'arrière-front.

On comprend, lisant les notes du médecin consignées au jour le jour, pourquoi tant de pertes de la guerre de 1914-1918 ont été dues moins à la blessure elle-même qu'à la lenteur des soins, à l'infection, au retard des évacuations. Il semble que dans la Somme par exemple, un tiers des 20 000 tués du 1<sup>er</sup> juillet 1916 eussent pu être sauvés s'ils avaient été évacués à temps.

Le 9 octobre 1917, lorsqu'il est nommé dans une auto chirurgicale, on n'est guère surpris de voir Lucien Laby affirmer : « Au point de vue médical, je vais donc pouvoir retravailler ». Désormais, il anesthésie, recherche les projectiles sous rayons X, débride et ampute, trépane, reçoit des cours de formation, et finalement passe assistant de chirurgie le 27 juillet 1918. Certes, il est toujours un médecin de guerre, et les blessures qu'il a à soigner restent atroces. Mais il exerce désormais un autre métier. Lucien Laby avait cessé d'être un médecin de l'avant.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU  
*Université de Picardie-Jules Verne.*  
*Co-directeur du Centre de Recherche de l'Historial*  
*de la Grande Guerre (Péronne-Somme)*



# SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

## Année 1995 Composition du conseil

Président d'honneur .....	M. Marcel LEROY
Vice-président d'honneur .....	M. Claude VIVANT
Président .....	M. Roger ALLEGRET
Vice-Présidents .....	M. Alain ARNAUD M. Yves TARDIEU M. Éric THIERRY, Marcel LEROY
Secrétaire .....	M. Robert LEFÉBURE
Secrétaire-adjointe .....	Mme Suzanne MASSET
Trésorière .....	Mme Christiane TOUPET
Trésorière-adjointe .....	Mme Catherine MASCITTI
Membres .....	M. Serge ODEN M. Louis PATOIS M. Jean-Marie TOMASINI M. François VALADON

## Activités de l'année 1995

21 JANVIER : Comme le veut la tradition, cette première séance était consacrée à une évocation à caractère touristique et archéologique sur un pays lointain. Le président Roger Allegret a fait découvrir le Cambodge avec sa capitale, Pnom-Pen, ses villages dont les habitants sortent à peine d'une période de sept années apocalyptiques où les Khmers rouges firent disparaître près de la moitié de la population. Mais la visite des temples du complexe d'Anghor apporta la preuve de la pérennité d'une civilisation éblouissante dont les remarquables vestiges arrachés à l'exubérance de la forêt tropicale revivent grâce aux travaux des missions archéologiques étrangères parmi lesquelles la France conserve une place de choix, même si elle n'est plus unique. Près de 300 diapositives éclairèrent les propos du conférencier.

18 FÉVRIER : L'Assemblée générale annuelle était marquée cette année par la remise officielle des insignes de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques au président Allegret.

Il eut l'honneur de les recevoir des mains de Mademoiselle Cécile Souchon, ancien directeur des Archives de l'Aisne, aujourd'hui chargée du département des cartes et plans aux Archives de France. Les paroles prononcées par celle qui fut de longues années secrétaire général de notre Fédération furent empreintes d'émotion à l'évocation d'une sympathique et fructueuse collaboration que le récipiendaire partagea dans sa réponse de remerciement. Cette petite cérémonie dont l'éclat rejaillissait sur la Société était rehaussée par la présence du président Alain Brunet et de Renaud Dutreil, député de l'Aisne.

18 MARS : Monsieur Murawsky est venu nous faire revivre (si l'on peut dire) les ruines si méconnues, jusqu'à ses travaux, du Grand Quartier Général de Margival dont Hitler avait ordonné l'érection mais qu'il n'occupa en fait que quelques heures lors du débarquement allié. Cette découverte fut évoquée avec talent par son auteur, chercheur infatigable sur le terrain, un archéologue doublé d'un historien.

22 AVRIL : René Lucot, dont le cœur reste attaché à Villers-Cotterêts et dont la résidence secondaire à Septmonts maintient ses liens affectifs avec notre canton, revenait parmi nous avec un sujet qui pouvait résumer toute sa carrière : *Histoire et Cinéma*. La présentatrice Catherine Mascitti, dans un dialogue plein de réparties, n'eut guère de peine à faire parler ce conteur intarissable en axant plus particulièrement sa causerie sur ses souvenirs cotteréziens, tel la première séance cinématographique à Villers, rue Alexandre Dumas, pendant la Grande Guerre.

20 MAI : Yves Dreux, jeune professeur d'histoire, nous a fait découvrir l'effort de reconquête catholique menée dans le diocèse de Laon durant la dernière période de la Révolution. Cet aspect d'une contre-révolution clandestine est certes bien connu dans ses grandes lignes, mais pour les conforter il est nécessaire de remonter aux sources locales ; c'est ce qu'Yves Dreux a entrepris en dépouillant les archives diocésaines de Soissons et de Reims, qui recélaient une mine d'informations pratiquement inexploitées jusqu'ici, dans ce domaine.

17 JUIN : Madame Suzanne Martinet, figure emblématique de l'histoire de Laon, est venue à nouveau nous montrer, grâce à de très belles diapositives, que nous avons toujours à faire de très belles découvertes parmi les 800 manuscrits que conserve la Bibliothèque de Laon. La présidente de notre consœur, la Société de Haute-Picardie, nous fit partager son érudition, plus particulièrement sur un missel du XII<sup>e</sup> siècle enluminé, provenant de l'abbaye anglaise de Bury-Saint-Edmond.

21 OCTOBRE : Jérôme Buridant exposait l'état de ses recherches sur l'évolution du paysage forestier dans l'Aisne du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, un sujet particulièrement sensible aux cotteréziens qui vivent, pour ainsi dire, dans l'inhibition de leur patrimoine sylvestre.

18 NOVEMBRE : Une des vocations de la Société reste la permanence du souvenir des trois Dumas ; chaque année une réunion leur est consacrée et c'est Alain Arnaud qui axait son sujet dumassien sur les hommages posthumes rendus à l'auteur des *Trois Mousquetaires*. Par de patientes recherches, non seulement en archives mais également par des pèlerinages sur les lieux où Alexandre Dumas père vécut ses derniers mois en Normandie durant la guerre de 1870, une page inédite, pratiquement occultée dans les grandes monographies, fut dressée par notre vice-président.

18 DÉCEMBRE : Frédéric Stévenot, vice-président de la Société de Vervins, avait pris pour sujet les *grèves d'ouvriers agricoles dans l'Aisne en 1936 et 1937*. La vie difficile de ces hommes, pour la plupart d'origine belge ou polonaise, a un aspect poignant qui contraste avec la situation actuelle de l'agriculture dans notre région. Ces situations explosives, remarquablement évoquées par l'auteur, ne peuvent cependant être généralisées durant cette période d'avant-guerre ; plusieurs interventions d'anciens agriculteurs tempérèrent cette sombre et pénible page de notre histoire régionale.



## **Dans les carrières de la vallée de l'Aisne : un patrimoine militaire en danger**

La connaissance historique des deux ou trois derniers millénaires s'appuie généralement sur des actes officiels, sur des objets, sur des documents écrits, sur des constructions. En deçà, il revient aux archéologues de retrouver et de faire parler des traces beaucoup plus ténues, extraites du sol ou déchiffrées sur les parois de quelque anfractuosité naturelle.

La Grande Guerre, si proche de nous puisqu'elle fut vécue par nos grands-parents au début du siècle où nous vivons, est, peut-on dire, parfaitement connue des historiens, dans ses causes, dans son déroulement et dans ses effets. Et ce département de l'Aisne en portera longtemps les stigmates. Pourtant, moins de quatre-vingts ans après l'enfer des tranchées, l'historien qui veut connaître avec précision le moral des troupes des premières lignes ne peut guère analyser autre chose que les témoignages écrits d'époque, la presse ou les correspondances privées. Voici pourtant que vient l'aider dans cette démarche un nouveau gisement d'écritures, au sens le plus large du terme, avec la découverte – extrêmement récente, puisqu'encore en cours d'inventaire – d'un authentique héritage militaire 1914-1918, sculpté dans les creutes du plateau soissonnais et de la vallée de l'Aisne. Signalisation réglementaire, graffiti, bas-reliefs décoratifs, dessins à la mine, motifs patriotiques, peintures même : des formes d'expression très variées sont nées sur ce sol de la présence de centaines d'unités combattantes pendant une grande partie de ces quinze cents jours d'affrontement sans merci.

Grâce à ce qu'on pourrait appeler l'archéologie du XX<sup>e</sup> siècle, ces messages connus se chiffrent déjà par milliers... et il s'en découvre des dizaines de nouveaux chaque année.

L'objet de cette étude est de présenter cette forme originale de patrimoine – enfant de la guerre et des arts, de Mars et d'Apollon –, de le situer dans le temps et dans l'espace, d'indiquer les méthodes et les résultats d'un premier inventaire, enfin d'ouvrir des perspectives concernant sa préservation et sa transmission.

### **Le cadre géographique et historique**

Voie de pénétration est-ouest utilisée par de multiples armées tout au long de l'histoire – des Romains et des Huns jusqu'aux chars allemands de 1940 –, la vallée de l'Aisne constitue également dans le sens nord-sud un obstacle naturel que quelques ponts ont longtemps suffi à défendre. D'où la position-clé que Soissons a occupée, des siècles durant, sur la route des invasions <sup>1</sup>.

---

1. *Soissons avant et pendant la guerre*. Guides illustrés Michelin des champs de bataille 1914-1918. 1919, 64 p. Patrice Marcilloux et Guy Marival, *L'Aisne au fil de l'eau*. Laon, 1995, 288 p.





Carrière allemande de Saint-Victor : à gauche, le tableau très achevé des morts d'une unité ; à droite, un tableau analogue a été interrompu au stade de l'esquisse au crayon noir.

Ce n'est donc pas un hasard si, au lendemain de la première bataille de la Marne et des combats de Crouy, la ligne de front s'est stabilisée dès l'hiver 1914-1915 à la sortie nord de cette ville et n'en a plus bougé – malgré les coups de boutoir des armées en présence – pendant une trentaine de mois. En s'enterrant dans des kilomètres de tranchées, creusées dans le lourd limon soissonnais, les combattants, quasi immobiles, ont su trouver, dans les accidents de relief (Chemin des Dames, vallée de l'Ailette...) comme dans les falaises et excavations de la vallée de l'Aisne, des abris efficaces, tant contre les intempéries que contre les effets dévastateurs de l'artillerie et de l'aviation.

De part et d'autre de son lit, la rivière Aisne avait en effet mis à nu d'épaisses couches d'un calcaire blanc grossier, d'excellente qualité, qui a la particularité de durcir à l'air et se prête donc aisément au travail des carriers et des bâtisseurs. Connue et exploitée dès le Moyen Âge, il donne encore aujourd'hui tout son caractère à la construction rurale traditionnelle, dite soissonnaise<sup>2</sup>, présente dans tous les villages entre Laon et la forêt de Retz. La cathédrale Saint-Gervais - Saint-Protais et l'abbatiale Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, le donjon de Coucy, Notre-Dame de Laon lui doivent leur majesté, comme d'ailleurs bien des constructions de la capitale, puisque celle-ci était reliée au Soissonnais depuis Marie de Médicis par le canal de l'Ourcq.

2. Denis Rolland, *La maison rurale en Soissonnais*. 1989, 96 p.

C'était là un atout économique certain pour le département de l'Aisne, dont les 860 carrières de pierre à bâtir occupaient près de 3 000 ouvriers voici seulement un siècle et demi <sup>3</sup>.

Support de la terre à betteraves du plateau, cette couche calcaire, visible sur les versants des vallées de rivières, a été généralement exploitée horizontalement. Les entrées des carrières se trouvent donc un peu en dessous des crêtes de ces versants, à une altitude moyenne de 100/110 mètres (le plateau s'étend à environ 160 m, l'Aisne au niveau de Vic coule à 40 m au-dessus de la mer) <sup>4</sup>.

C'est donc sous leurs propres tranchées et boyaux que les soldats ont pu vivre et « tenir » dans ces galeries artificielles – qui dépassent parfois les dix kilomètres de long, comme à Saint-Victor, sur la commune d'Autrèches –, la plupart largement tracées, saines parce que sèches et isothermes, jalonnées d'alvéoles et de chambres, abondamment ramifiées, d'une solidité quasi absolue à l'épreuve des plus forts bombardements... À proximité immédiate des premières lignes, ces creutes, qui pouvaient parfois héberger plusieurs régiments, ont joué non seulement le rôle de cantonnements avancés, mais aussi de Q.G., d'intendance, d'hôpital de campagne, de lieu de culte et de sépulture provisoire, d'abri de repos même. Durablement équipées par le Génie, les principales portent encore de nos jours des traces d'installations électriques, les troupes ne pouvant y vivre longtemps comme des taupes, à la seule lueur des bougies ou des lampes à acétylène. Par dizaines, des « noms de rues » et des inscriptions directionnelles – parfois magnifiquement peints en lettres gothiques noires par les soldats du Kaiser – aidaient à orienter les unités dans le dédale des galeries souterraines.

Le rôle militaire et stratégique de toutes ces carrières proches du front a souvent été évoqué dans les communiqués de l'époque et chez les historiens de la Grande Guerre <sup>5</sup>, mais une étude systématique sur la vie quotidienne de leurs occupants reste, semble-t-il, à entreprendre.

Cependant, à côté de leur importance fonctionnelle et matérielle pendant toute la guerre de position, de l'hiver 1914-1915 au printemps 1917, ces lieux ont également été propices à la camaraderie et à la détente psychologique.

Mais surtout, par leur pénombre et leur relatif silence, ils ont constitué pour tous les belligérants, sans distinction d'uniforme, une invitation au retour sur

3. E. Badin et M. Quantin, *Géographie départementale, classique et administrative de la France. Département de l'Aisne*. Paris, 1847, rééd. 1991, p. 171.

4. André Fiette, *Le département de l'Aisne. Étude géographique et économique*. Paris, 1960, 315 p. André Fiette, *L'Aisne, des terroirs aux territoires*. Laon, 1995, 286 p.

5. On peut citer, parmi bien d'autres : Albert de Bertier de Sauvigny, *Pages d'histoire locale 1914-1919*. 1934, rééd. en 1994, 525 p. ; René Courtois, *Le Chemin des Dames*. 1987, 128 p. ; R.-G. Nobécourt, *Les fantassins du Chemin des Dames*. 1965, 446 p. ; Maxime de Sars, *Un village de France, Saint-Pierre-Aigle*. 1938, 191 p.





Carrière allemande : souvenir d'une unité de Brême.

soi et à la méditation. Écrire un courrier à l'épouse ou à la marraine, soigner ses blessures, évoquer l'issue des combats et le sort de la Patrie, surmonter l'image de l'ami tué, confier à Dieu ses intentions, tout en fourbissant ses armes et en attendant anxieusement l'ordre de remonter en ligne, ce faisceau de pensées et de préoccupations, avec toutes leurs variantes, se reflète dans la plupart des journaux



intimes ou des courriers des poilus. Il ne saurait non plus être passé sous silence pour qui veut comprendre la charge émotionnelle de ces galeries aujourd'hui désertes et le sens profond des innombrables graffiti qui les jalonnent.



A l'entrée d'une carrière française.

Dès le début de 1915, le journaliste Julien Tinayre et son frère Louis, dessinateur aux armées, expliquent et illustrent avec simplicité, dans un article qu'il faudrait citer ici dans son intégralité <sup>6</sup>, l'atmosphère d'une de ces carrières et « l'étrange vie souterraine des troglodytes » qui y vivent, en terminant par cette remarque significative : « Ici, par le mystère même qui enveloppe les formes et les âmes, la réalité atteint à la perfection de l'art ».

Ces centaines de dessins et sculptures, modestes ou grandioses, qu'une revue de 1916 rassemblait déjà sous l'appellation symbolique de « Salon des Poilus <sup>7</sup> », se répartissent en deux principaux secteurs géographiques, d'ailleurs contigus, hauts lieux de la guerre de position en Soissonnais : l'un, au nord-est de Soissons, s'articule autour de la crête charnière du Chemin des Dames, entre Laffaux, Vailly et Craonne. Les combats qui s'y déroulèrent, spécialement lors de l'offensive Nivelle d'avril 1917, restent étroitement associés aux noms des carrières de Colligis, Aizy-Jouy, Bohéry, du Dragon... <sup>8</sup> ; l'autre, en aval de Soissons, a pour centre Vic-sur-Aisne et couvre les deux rives de l'Aisne, entre Blérancourt, la forêt de Laigue et Villers-Cotterêts.

6. *L'Illustration*, n° 3751, 23 janvier 1915, p. 73-74.

7. *Lectures pour tous*, 16 mars 1916, p. 937-943.

8. Pierre Samin et Robert Lefèvre, *Les Carrières du Chemin des Dames. Iconographie rupestre*. Dossier pédagogique avec 24 diapositives. C.D.D.P. Aisne, 1986.

Il ne sera question ici que de cet ouest soissonnais, qu'un inventaire systématique récent permet aujourd'hui de mieux connaître.

### Lascaux en Soissonnais

Extrait de son cadre naturel sécurisant et exposé à des dangers qui le dépassent, l'homme se réfugie volontiers à l'intérieur de la terre. Là, à la lueur d'un éclairage de fortune, il peut donner libre cours à ses sentiments du moment et confier à la roche, avec plus ou moins d'habileté, sa foi et ses doutes, ses craintes et ses espoirs... Un schéma dont l'Histoire fournit bien des exemples connus : Lascaux et toutes les grottes peintes du Magdalénien, les catacombes au temps des persécutions, les cryptes et cachots du Moyen Âge, les « muches » de Naours... et bien d'autres <sup>9</sup>.

À quelque trente mille ans d'intervalle et sans sollicitation excessive, il semble donc permis d'affirmer que la vallée de l'Aisne possède avec la vallée de la Dordogne un certain nombre de points communs étonnants : leur patrimoine figuratif est, le plus souvent, de caractère souterrain et pariétal, il a une valeur à la fois historique et artistique, il vise à durer bien plus longtemps que ses auteurs restés (sauf exception) anonymes, il renaît d'un « oubli » de longue durée et n'a pas encore livré tous ses secrets, enfin, chaque œuvre y constitue un témoignage unique en son genre, profondément émouvant <sup>10</sup>.

Que ces graffiti de la vallée de l'Aisne aient pu arriver jusqu'à nous, dans un état généralement acceptable de préservation, s'explique par l'hygrométrie et la température quasi constantes des galeries, par le manque de lumière, mais aussi par la non-reprise d'exploitation de la pierre et l'abandon de ces cavités à quelques agriculteurs, qui ont souvent laissé la végétation reprendre ses droits et obstruer lentement les accès.

Mais que faire aujourd'hui de ce patrimoine ? La question avait déjà été posée par les contemporains de ses créateurs, comme en témoigne ce titre <sup>11</sup>, qui accompagne deux clichés de sculptures du Soissonnais : *L'art des cavernes au vingtième siècle : un problème pour les archéologues de l'avenir*.

### L'inventaire des sites

« Les carrières du Soissonnais... C'est probablement dans cette partie du front que les érudits qui étudieront plus tard ces petits côtés de la Grande guerre trouveront les origines de l'Art des Poilus » <sup>7</sup>.

9. *Les graffiti. Un patrimoine oublié*. Exposition Serge Ramond. *Revue archéologique de l'Oise*, n° 23, Compiègne, 1981, 32 p.

10. Roger Larchevêque, « L'art du poilu de 1914 ». *Annales historiques compiégnoises*, n° 40. Hiver 1987/1988, p. 41-47.

11. *L'Illustration*, n° 3753, 6 février 1915, p. 141.



Face à un objectif de cette ampleur, sur lequel aucun travail scientifique n'avait encore été réalisé, quels ont été les principes d'action et les résultats de l'inventaire mené en Soissonnais par l'association « Soissonnais 14-18 », aujourd'hui déposé à la D.R.A.C. d'Amiens ?

### *Méthodologie et contenu*

Conduit par plusieurs équipes de deux personnes, ce travail de terrain a exigé aussi bien l'acquisition de connaissances historiques très précises que l'application de méthodes rigoureuses, sans négliger la qualité des contacts locaux ni les mesures élémentaires de sécurité.

Identifier un numéro d'unité, un insigne de régiment ou le nom d'un officier est une chose, intégrer cette donnée parcellaire dans l'histoire des multiples opérations militaires menées ici de 1915 à 1918 en est une autre. Des graffiti voisins dans le même recoin de carrière peuvent avoir été dessinés à des dizaines de mois de distance, par des soldats de nationalité différente, dans des contextes militaires divergents. L'ignorer serait accepter le risque d'une mauvaise lecture, d'autant plus que la date des gravures n'est pas systématiquement présente.



Visite d'inspection à Confrécourt (sans date).

Dans la mesure où une sculpture prend bien davantage d'intérêt et de force lorsqu'on en connaît le contexte, cette forme de recherche historique à partir de témoignages ténus et éparpillés exige donc au préalable une somme de connaissances précises et peu courantes : les mouvements de chaque division ou régiment engagé sur ce front, l'organisation interne des armées impériales, l'identification des abréviations militaires en usage dans les unités territoriales bavaroises ou l'armement en service à telle période sont, parmi bien d'autres, des questions qui ont pu émerger en même temps que le graffiti éclairé par la torche !

Chaque équipe a ainsi tenté de cerner, un par un, les divers motifs et de faire parler la pierre gravée. Des contacts et des recherches ont été engagés en ce sens – largement et avec profit – auprès des grands centres de documentation que constituent le Service historique de l'armée de terre (château de Vincennes), le ministère des Anciens combattants (Paris, Fontenay), la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C. à Nanterre et aux Invalides), les archives militaires allemandes (Freiburg, Stuttgart), sans oublier les Archives départementales de l'Aisne et plusieurs bibliothèques privées de la région. Des fonds photographiques et des cartes militaires d'époque complétaient cet arsenal documentaire.

Matérialisé par des fiches-dossiers, l'inventaire présente cinq approches complémentaires du site étudié :

Le repérage sur le terrain : coordonnées cadastrales et Lambert, nom du lieu-dit, propriétaire, schéma d'accès. Notons ici qu'à côté des carrières (le cas le plus général), toute surface de pierre abritée a pu recevoir un dessin ou une inscription de la part de soldats de passage. Des caves privées, des murs de clôture, des abris naturels ont donc été repérés et examinés selon les mêmes méthodes dans le cadre de cet inventaire.

La description des témoignages gravés : présentation sommaire, état de conservation, photos noir-blanc systématiques, généralement avec recherche d'angle et d'éclairage (le flash frontal écrase le relief sculpté, alors qu'un éclairage rasant met souvent des détails en valeur), datation probable.

Le plan général du site (intérieur) : orientation des entrées (en raison d'accès éboulés ou dangereux, c'est parfois par des puits verticaux qu'il faut aujourd'hui entrer dans certaines carrières), enchaînement et longueur des galeries (calculée au ruban de 50 m), localisation de tous les témoignages photographiés.

L'historique du site : exploitation de la carrière avant 1914, les unités qui y ont stationné, les articles, photos et citations d'époque.

L'appréciation du site actuel : est-il sain ou menacé (fissures, infiltrations) ? peut-il ou mérite-t-il d'être préservé ? un aménagement peut-il être envisagé (grille, éclairage, ouverture à la visite) ?

Précaution importante : les propriétaires de sites (communes, agriculteurs...) ont toujours été prévenus et consultés préalablement à la visite, tant pour des raisons de sécurité (couverture d'assurance, zones fragiles ou dangereuses, présence d'obus...) que pour des raisons documentaires (détention d'archives, clichés, souvenirs). De plus, ne pas travailler au grand jour avec eux ou avec les autorités locales (mairies, gendarmerie) aurait pu entacher cet

inventaire et ses acteurs de soupçons injustifiés et compromettre gravement la qualité et l'issue même de ce travail et de son exploitation future : les pilliers de sites, avec ou sans détecteur, ne sont pas rares, hélas.

### *Bilan quantitatif*

Environ cent vingt sites décorés ont été repérés, visités et fichés. Sans parler de bien d'autres, explorés à grand-peine... et vierges de toute trace !<sup>12</sup>

Chiffres tout à fait approximatifs et provisoires, puisque la prospection ne s'est pas arrêtée du jour au lendemain. De même que l'on exhume encore les restes de poilus enfouis depuis quatre-vingts ans dans un fossé ou un sous-bois, de nouveaux graffiti sont identifiés, de nouveaux témoignages sont découverts, de nouvelles recherches portent leurs fruits. Mais bien des points restent à préciser : faut-il enregistrer comme site telle cave de maison particulière (il en est plusieurs à Autrèches) pour une date ou des initiales gravées à la hâte ? Sans doute demeurera-t-il toujours des graffiti inconnus comme il y a encore, par dizaines de milliers, des soldats inconnus<sup>13</sup>.



Sobre et émouvant hommage à la sentinelle de Confrécourt tombée à son poste.

Carrières de pierre et souterrains – ces derniers creusés par les soldats eux-mêmes à des fins stratégiques – représentent les quatre cinquièmes de ces sites, répartis sur le territoire de l'Aisne (70 % du total) comme sur celui de l'Oise (surtout autour d'Attichy).

12. La quasi-totalité des carrières n'étant pas matériellement protégées, c'est par mesure élémentaire de précaution que cet article reste volontairement imprécis dans les noms et les lieux cités et ne propose pas de cartographie détaillée du secteur ouest-soissonnais.

13. Alain Arnaud, « Gloire à nos morts ! Croix de bois, cimetières militaires et monuments aux morts de 1914-1918 dans le sud de l'Aisne ». *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. XXXVIII, 1993, p. 193-215.



Une trentaine de fiches traitent de communes situées au sud de la rivière Aisne : Cœuvres-et-Valsery, Haramont, Mortefontaine, Ressons-le-Long, Soucy, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Bandry... Mais les sites les plus denses se répartissent de part et d'autre de la ligne de front et juste en arrière de celle-ci : Moulins-sous-Touvent, Autrèches, Nouvron-Vingré, Fontenoy, Berny-Rivière du côté des troupes françaises ; Nampcel, Vassens, Morsain, Chavigny, du côté allemand. La commune la mieux représentée quantitativement est celle de Moulins-sous-Touvent, avec douze fiches.

On sait par ailleurs que les officiers allemands interdisaient fréquemment les inscriptions à leurs hommes et les faisaient détruire. C'est pourquoi 28 % seulement des témoignages relevés leur appartiennent. Enfin, quelques rares sites attestent d'une présence successive de deux armées opposées.

### *Un peu de technique*

Il reviendrait à un spécialiste des beaux-arts d'analyser en détail les procédés techniques utilisés par les auteurs de toutes ces œuvres : la préparation du support, les outils de gravure ou de sculpture, le tracé des écritures, l'emploi de la peinture, l'éclairage, l'exploitation du relief de la pierre (à l'exemple des bisons de Lascaux), tous ces aspects mériteraient l'examen attentif d'un professionnel, complétant celui de l'historien <sup>14</sup>.

Disons simplement ici, au vu de maints exemples sur le terrain et des résultats de l'inventaire, que le lieu et le support semblent faire dans la plupart des cas l'objet d'une préparation et d'un choix minutieux, bien visible de tous et à l'abri des risques de détérioration. On peut donc en déduire que la majorité de ces œuvres ne sont pas le simple passe-temps de soldats oisifs.

Les dessins sont généralement réalisés au crayon noir, parfois au noir de fumée. Quant aux gravures et sculptures, l'absence d'outillage professionnel dans le packaging oblige certainement à faire appel à des instruments improvisés, le couteau et la baïonnette en particulier. On n'en est que plus admiratif devant le niveau esthétique atteint par certaines œuvres !

La peinture sert le plus souvent à souligner une écriture, un contour de dessin ou à colorer un emblème : le noir pour l'aigle impérial, le vert pour les feuillages...

Manifeste est en tout cas l'effort de ces troglodytes-artistes pour réaliser et léguer à la postérité un travail soigné, de grande qualité plastique et porteur de messages dont nous nous trouvons récipiendaires et comptables.

14. Hervé Vatel, *Le graffiti des tranchées, une approche plastique*. Maîtrise d'arts plastiques, Université Paris I, 1990, 265 p.

### Essai de classement thématique

Il y a probablement plusieurs lectures de ces graffiti, œuvres spontanées ou commandées, rudimentaires ou ciselées, individuelles ou communautaires, érotiques, patriotiques ou même spirituelles... L'important, c'est que derrière chaque dessin se cache un homme, face à une paroi brute et vierge et exposé au risque d'une mort imminente.

Cette dimension humaine, humble et immédiate, c'est d'abord celle que propose ce journaliste au retour du front : « Obligé de vivre sous terre, nos poilus se sont mis résolument à l'école de l'homme des cavernes... La guerre de tranchées aura eu ce résultat inattendu d'amener plus d'un vaillant troupier à se découvrir une vocation de sculpteur ». Et le même article parle, plus loin, des « bas-reliefs naïfs, dont les auteurs (sont) totalement étrangers à l'enseignement de l'École des Beaux-Arts »<sup>7</sup>.

Mais ce troupier-artiste possède en même temps la dimension tragique de la jeunesse sacrifiée, celle à qui Roland Dorgelès s'adresse avec émotion à la fin des *Croix de Bois* : « Mes morts, mes pauvres morts, je songe à vos milliers de croix de bois, alignées tout le long des grandes routes poudreuses... Combien sont encore debout, des croix que j'ai plantées ?... Les maisons renaîtront sous leurs toits rouges, les ruines redeviendront des villes et les tranchées des champs, les soldats victorieux et las rentreront chez eux. Mais vous, ne rentrerez jamais ».

Il n'est donc pas surprenant que le premier thème illustré, loin devant tous les autres, soit celui du patronyme. Graver son nom, parfois son grade et son unité, est un réflexe universel, sans doute pour se survivre dans la pierre éternelle et pour rappeler aux générations futures : j'étais là. Poilus et Tommies, Américains ou Allemands, tous l'ont fait, plus ou moins hâtivement, avec ou sans date, conscients qu'ils échappaient ainsi au numéro matricule qui résumait souvent leur existence sous l'uniforme.

Plus altruiste et généralement plus travaillé, l'insigne d'unité atteste l'occupation d'une carrière par tel régiment. Souvent placé au fronton de l'entrée ou très en vue à l'intérieur, en signe de possession des lieux, il reproduit le croissant des Zouaves, la pioche du Génie, le cor des Chasseurs ou la couronne de l'infanterie saxonne, motif artistiquement associé au numéro du régiment et souligné par un drapeau, une branche de laurier, une fourragère ou une glorieuse décoration : la légion d'honneur ou la médaille militaire pour les uns, la croix de fer pour les autres.

Certaines mentions écrites ont valeur de commémoration : un fait d'armes, une escarmouche ou, plus tragiquement, une épitaphe rappellent un épisode local de la guerre. C'est ainsi qu'on trouve, à l'entrée de Confrécourt, les noms associés du général Maunoury (commandant la VI<sup>e</sup> armée) et du général de Villaret (commandant le 7<sup>e</sup> corps), tous deux grièvement blessés par une même balle allemande dans une tranchée voisine le 11 mars 1915.





Le chasseur à pied en prière (détail d'autel près de Vic-sur-Aisne).

Mobilisés pour défendre la France et repousser l'envahisseur, les poilus étaient mus par un ardent patriotisme, dont l'expression gravée prend bien des formes variées, souvent grandioses : le drapeau qui flotte au vent, le coq gaulois triomphant, la figure de l'Alsacienne qui rappelle le territoire perdu, les palmes du sacrifice et les lauriers de la gloire sont les symboles les plus représentés du côté français, comme ils seront également déclinés, quelques années plus tard, sur les milliers de monuments aux morts communaux. Selon sa nationalité, le sculpteur anonyme fait parfois appel à quelques figures populaires de chefs : Jeanne d'Arc, Napoléon, Clemenceau... le Kaiser, Hindenburg... l'oncle Sam, Buffalo Bill... Mais le plus bel emblème de la Patrie, présent en plusieurs endroits, reste Marianne, mi-République, mi-femme éternelle, celle qui justifie le sacrifice total. Son profil sur un pilier de Confrécourt, pur et serein, agrandissement (env. 1 m de haut) de l'avvers d'une monnaie ou d'une décoration, est certainement l'une des plus belles réalisations de ce patrimoine rupestre.

Aussi fort que celui de la Patrie, le thème de la Foi est largement présent dans l'ouest-soissonnais, tant en quantité qu'en qualité. La présence du danger et la recherche de la protection divine que les Allemands désiraient s'accaparer avec leur *Gott mit uns*, l'accompagnement des aumôniers militaires et le côtoiement quotidien de la mort ne pouvaient que développer le sentiment religieux. Pas moins de seize chapelles ont été recensées dans ce secteur, toutes françaises et toutes admirablement décorées et rehaussées à la peinture. Nous savons par des témoins et des courriers que la messe y était fréquemment célébrée et que bien des combattants s'y recueillaient quelques instants avant de quitter l'abri souterrain pour la mitraille de la surface.

Un autel réalisé par le 35<sup>e</sup> R.I., dont l'aumônier était le Père Donœur, et le 298<sup>e</sup> R.I. appuie une banderole *Dieu protège la France - 1914-1915* sur les rayons d'un soleil triomphant, à côté même de l'escalier rudimentaire qui montait à l'air libre et souvent à la mort. Il y a moins de dix ans que cet ensemble a été dégagé et restauré. Ailleurs, un autre autel s'encadre de deux chasseurs à pied, agenouillés et mains jointes ; un troisième est l'œuvre du 262<sup>e</sup> R.I. de Lorient et proclame fièrement en breton *Doué Hag Er Vro* (Dieu et Patrie). Généralement placées très loin de l'entrée des carrières, éclairées par quelques bougies vacillantes posées sur l'autel, ces chapelles restent encore aujourd'hui des lieux de recueillement et d'émotion qui se passent de tout commentaire. Aucun visiteur, même incroyant, n'y demeure insensible. Dans un registre plus simple, la foi religieuse a su s'exprimer en maints endroits à l'aide d'autres symboles : le crucifix, le Sacré-Cœur ou l'affirmation lapidaire « Je crois en Dieu ».

La vie militaire est, bien entendu, un thème omniprésent puisque ces galeries constituent le cadre quotidien de milliers d'hommes, soumis à des règlements stricts et à une hiérarchie qui ne l'est pas moins. Des indications pratiques guident chacun vers le Q.G., l'infirmerie, la cuisine ou la sortie ; le « salon de bridge » ou « la cabine téléphonique » témoignent d'une occupation

de longue durée ; des caricatures manifestent un peu d'humour du troupier à l'égard d'un camarade ou d'un supérieur ; quelques rares motifs évoquent même la tranchée ou le canon de 75 qui donnera la victoire.

Un aspect de cette existence préoccupe cependant davantage le soldat au repos, c'est la présence des blessés, le dévouement des brancardiers et des chirurgiens, l'activité de l'ambulance, qui soigne, soulage, ampute, évacue ou ne peut empêcher de mourir les camarades qui ont eu moins de chance. Tant chez les Français que chez l'ennemi, c'est à des inscriptions d'une grande sécheresse (Combat du... - x blessés) que l'on reconnaît aujourd'hui le poids des souffrances de ces hommes, les mêmes qui deviendront après l'armistice les Gueules cassées ! Quant aux morts, ils sont souvent inhumés provisoirement à l'intérieur de la carrière, dans une galerie écartée, où subsiste encore une croix peinte ou gravée, parfois un nom et une date.

Les grands thèmes qui précèdent ne sauraient résumer l'intégralité des graffiti de cette région. D'autres motifs s'y trouvent, non moins soignés, mais plus exceptionnels <sup>15</sup>.

La femme, généralement idéalisée, rarement érotique, était sans doute plus présente dans la tête des troupiers et sur leurs cartes postales que sur les parois de leurs abris. Auto-censure ? Pudeur ? Risque de démoralisation des camarades, de punition peut-être ? Quoi qu'il en soit, l'une des plus achevées dans sa nudité complète est certainement celle qui fut baptisée à bon escient *le Rêve du Poilu*, à l'entrée d'une carrière d'Haramont. Le cheval, fidèle compagnon du soldat, dont il a partagé la vie, dans les carrières et jusqu'au front, a reçu quelques hommages sculptés, dont la remarquable tête de Confrécourt. Il y a enfin des représentations diverses que l'anonymat de leurs auteurs empêche d'expliquer : tête de pharaon ou d'Horus, dessins géométriques, gravures inachevées ou détériorées, initiales, etc.

### Des sites menacés

Cent vingt sites déjà inventoriés, plus de mille œuvres connues et photographiées sur à peine deux cantons, c'est un premier bilan. Mais le Chemin des Dames, le Noyonnais, le sud du lit de l'Aisne en possèdent autant, sinon davantage. Ainsi se pose le problème d'un patrimoine d'un nouveau genre, dispersé, fragile et exposé à des dangers divers qu'il convient d'évoquer ici :

Le vieillissement naturel : le support pierre se dégrade chaque année, et cela depuis quatre-vingts ans, sous l'effet de l'humidité (apparition de mousses verdâtres qui mangent les graffiti) et du gel (effritement progressif des sculptures extérieures ou proches des entrées), sans parler des racines d'arbres qui délitent le haut des parois externes.

15. Voir iconographie en couleur, p. 102-103.





Signalisation allemande dans les galeries de Saint-Victor.

Le contact avec les visiteurs : à l'exemple de ce qui s'est passé à Lascaux, mais heureusement moins caractérisé, des groupes de visiteurs peuvent modifier l'équilibre thermique et hygrométrique de sites peu aérés, en même temps qu'ils y dégagent de fortes quantités de gaz carbonique nocif pour le calcaire.

Le vandalisme gratuit ou inconscient : le chasseur qui, par jeu, prend pour cible un élément de pierre décoré, la ferme qui rejette ses déchets chimiques de traitement dans une entrée de carrière ou y stocke sans précaution fécule et engrais, des puits ou des galeries recomblés sans contrôle, des dessins grattés, martelés ou surchargés d'inscriptions parasites, autant d'exemples vécus ces dernières années, responsables de la disparition sans retour de bien des œuvres dignes d'être préservées.

Le pillage : encouragés par certaines revues sans scrupules et au mépris de la législation en vigueur <sup>16</sup>, des chercheurs de trésors s'acharnent à fouiller les champs de bataille 1914-1918. Sans respect pour les œuvres et leur message, ils descendent les grilles de protection, découpent les plus belles sculptures à la tronçonneuse, excavent des galeries à la recherche d'armes et de matériel enfoui, destinés à quelque bourse, brocante ou collection privée. Les ravages de la « collectionniste » sont déjà estimés à un quart du patrimoine connu. Des plaintes ont été déposées, mais elles ne guériront jamais ces cicatrices indélébiles !

16. Loi du 27-9-1941 sur les fouilles, réactualisée en 1980-1981. Arrêtés préfectoraux des 11-3 et 19-4 1981 sur l'usage des détecteurs de métaux.

### Un devoir de mémoire... et d'action

Les derniers acteurs directs de la Grande Guerre disparaissent aujourd'hui. Après avoir sauvé leur pays, ils ont profondément marqué leur siècle, la vie de leurs familles et de leurs communes. Ils ont eux-mêmes défini et suscité un devoir de mémoire (que l'on songe, au mouvement des pèlerinages sur les lieux des combats dès avant la fin du conflit <sup>17</sup>), puis ils l'ont pieusement entretenu – en particulier à travers d'innombrables commémorations, la création d'associations et de journaux, l'existence d'un ministère spécifique tout au long de ce siècle –, enfin ils l'ont matérialisé sur le terrain, par des centaines de cimetières militaires et nécropoles, des milliers de stèles, plaques et bornes du souvenir, des dizaines de milliers de monuments aux morts.

Il est étonnant cependant de constater qu'avant toutes ces manifestations – la plupart largement postérieures au conflit –, des centaines de combattants avaient déjà, au cours même de la guerre, gravé dans la pierre le contenu de leur vie quotidienne avec un caractère spontané et immédiat, et cela en ayant bien souvent en tête le souci de témoigner pour la postérité.

Entre la Marianne si pure de Confrécourt et le bas-relief stéréotypé des monuments aux morts, entre l'autel des Bretons du 262<sup>e</sup> R.I. et la chapelle-mémorial aseptisée de Dormans ou de Bois-Belleau, l'authenticité et la force du témoignage ne sont-elles pas tout entières du côté des premiers ? Ce sont pourtant de telles traces que notre pays – et les combattants eux-mêmes – semblent avoir oubliées ou négligées pendant plus d'un demi-siècle.

En cette année du 80<sup>e</sup> anniversaire de Verdun, alors que certains lieux du souvenir ont vu et voient encore se rassembler d'immenses foules civiles et militaires dans de ferventes célébrations patriotiques, avec prise d'arme, discours et remise de décorations, alors que des générations d'écoliers ont pris part aux commémorations communales du 11 novembre au pied de leur monument aux morts, il n'est quasiment pas de traces de tels témoignages dans ces carrières de l'Aisne. Pourtant, les hommes de 1918 ne souhaitaient-ils pas expressément « sauvegarder des témoignages nécessaires à l'histoire, évoquer devant les générations futures trop promptes à l'oubli la tragique leçon des faits, organiser, pour un prochain avenir, le pèlerinage universel aux champs de la guerre mondiale » ? <sup>18</sup>

Au cours des dernières années, l'intérêt de l'État dont témoigne la récente visite du ministre des Anciens combattants, M. Pasquini, (février 1996) l'inscription des carrières de Confrécourt au patrimoine national, la volonté du

17. Le premier Guide Michelin des Champs de Bataille, à couverture bleu horizon, est paru en automne 1917, période où la victoire finale paraissait pourtant bien incertaine. Il est consacré à *La Bataille de l'Ourcq* d'août-septembre 1914.

18. Paul Léon, « Les nouveaux monuments historiques ». *L'Illustration*, n° 3912, 23 février 1918, p. 175-181.



Conseil général de créer un espace muséal d'importance sur le Chemin des Dames, le projet de musée de l'association « Soissonnais 14-18 » sont le symbole d'une prise de conscience. La redécouverte de ces carrières et des œuvres qu'elles renferment répond certes à un devoir de mémoire, mais il s'y ajoute aussi des considérations d'ordre artistique, pédagogique et touristique : « Les bas-reliefs sculptés par nos poilus à l'entrée des carrières du Soissonnais seront pieusement respectés par les générations futures, comme autant de souvenirs de la grande épopée. Les carriers éviteront d'y porter un marteau destructeur. Et les guides noteront ces sculptures pour les touristes de l'avenir qui voudront visiter les champs de bataille où la France défendit son honneur et son indépendance »<sup>19</sup>.

Alain ARNAUD

---

19. *Pages de Gloire*, 5 septembre 1915.